



# PROPOSITION D'ASSURANCE 1/2 NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES

## **ALTAPROFITS VIE**

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE
INDIVIDUEL LIBELLÉ EN EUROS
ET/OU EN UNITÉS DE COMPTE
ET/OU EN ENGAGEMENTS DONNANT LIEU
À LA CONSTITUTION D'UNE PROVISION
DE DIVERSIFICATION

## Dispositions essentielles du contrat

## 1. Altaprofits Vie est un contrat d'assurance sur la vie individuel.

- 2. Les garanties du contrat sont les suivantes :
  - Au terme, si l'Assuré est en vie : paiement d'un capital ou d'une rente à l'Assuré.
  - En cas de décès de l'Assuré : paiement d'un capital ou d'une rente au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s).

Ces garanties sont décrites à l'article « Objet du contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Les sommes versées peuvent être libellées en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, selon le choix du Souscripteur.

Pour la partie des droits exprimés en euros : le contrat comporte une garantie en capital qui est au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (frais précisés au point 5 ci-après).

Pour la partie des droits donnant lieu à constitution d'une provision de diversification : les sommes versées nettes de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable bénéficient d'une garantie partielle en capital à l'échéance à hauteur de 80 %. Les sommes versées, nettes de frais, au titre d'engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification sont sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers. La garantie partielle est attribuée à l'échéance de l'engagement.

Pour la partie des droits exprimés en unités de compte : les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

3. Pour la partie des droits exprimés en euros sur les fonds Eurossima et Netissima, il n'est pas prévu de participation aux bénéfices contractuelle.

Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers de chacun des fonds en euros sont indiquées à l'article « Attribution des bénéfices » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

4. Le contrat comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'Assureur dans un délai de deux (2) mois. Les modalités de rachat sont indiquées aux articles « Règlement des capitaux » et « Modalités de règlement et adresse de correspondance » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Des tableaux indiquant les valeurs de rachat et le montant cumulé des versements bruts du contrat au terme des huit (8) premières années figurent à l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

- 5. Les frais applicables au titre du contrat sont les suivants :
  - Frais à l'entrée et sur versements :
    - Frais sur les versements initial, libres et libres programmés : néant.
  - Frais en cours de vie du contrat :
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte : 0,21 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 0,84 % maximum par an.
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte OPC indiciels (ETF) : 0,26 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte OPC indiciels (ETF), soit 1,04 % maximum par an.
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte Actions : 0,235 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte Actions, soit 0,94 % maximum par an.
    - Frais de gestion sur les fonds en euros :
      - · 0,75 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Eurossima.
      - · 0,75 % maximum par an de la provision mathématique du contrat libellée en euros sur le fonds Netissima.
    - Frais de gestion sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable : 0,75 % maximum par an de l'épargne atteinte sur l'(les) engagement(s) du fonds croissance Générations Croiss@nce durable présent(s) au contrat et prélevés hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds.
    - Frais au titre de l'option gestion pilotée : 0,075 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte affectées à l'orientation de gestion sélectionnée, soit 0,30 % maximum par an.
  - Frais de sortie : néant.
  - · Autres frais:
    - Frais d'arbitrage entre les supports financiers ou entre les options de gestion ou entre les orientations de gestion ou dans le cadre des options sécurisation des plus-values et limitation des moins-values relatives : néant.
    - Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance Générations Croiss@nce durable établi chaque semaine : 15 % maximum du montant dudit solde.

Les supports représentatifs des unités de compte peuvent aussi supporter des frais qui leur sont propres. Ceux-ci sont indiqués dans les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte et/ou sur le site internet <a href="https://www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a>.

- 6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du Souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le Souscripteur est invité à demander conseil auprès de son Assureur.
- 7. Le Souscripteur peut désigner le(s) Bénéficiaire(s) dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du Bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. Les modalités de cette désignation ou modification sont indiquées à l'article « Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences de l'acceptation du bénéfice du contrat » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du Souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la Proposition d'assurance. Il est important que le Souscripteur lise intégralement la Proposition d'assurance et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

# Sommaire

Glossaire	4
Article 1 - Objet du contrat	6
Article 2 - Date d'effet du contrat	6
Article 3 - Durée du contrat	6
Article 4 - Pièces nécessaires à la souscription	6
Article 5 - Options de gestion	7
Article 6 - Versements	
Article 7 - Frais au titre des versements	11
Article 8 - Nature des supports sélectionnés	12
Article 9 - Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable	12
Article 10 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	
Article 11 - Dates de valeur	14
Article 12 - Clause de sauvegarde	15
Article 13 - Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion	15
Article 14 - Options : Sécurisation des plus-values - Limitation des moins-values relatives	17
Article 15 - Attribution des bénéfices	19
Article 16 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat	21
Article 17 - Avances	21
Article 18 - Règlement des capitaux	21
Article 19 - Revalorisation du capital en cas de décès de l'Assuré	24
Article 20 - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès)	24
Article 21 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat	25
Article 22 - Modalités de règlement et adresse de correspondance	36
Article 23 - Délégation de créance - Nantissement	36
Article 24 - Renonciation au contrat	37
Article 25 - Examen des réclamations et médiation	37
Article 26 - Informations – Formalités – Dématérialisation des informations et des documents	38
Article 27 - Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale	39
Article 28 - Prescription	40
Article 29 - Périmètre contractuel	41
Article 30 - Loi applicable au contrat et régime fiscal	41
Article 31 - Souscription, consultation et gestion du contrat en ligne	41
Annexe 1 - Information sur le traitement de vos données personnelles	43
Annexe 2 - Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie	47
Annexe 3 - Option garantie de prévoyance	49
Annexe 4 - Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne	51
Annexe 5 - Informations en matière de durabilité	53

## Glossaire



#### **ACTION**

Titre de capital émis par les sociétés par actions venant en qualité d'unité de compte du contrat d'assurance vie.

#### **ARBITRAGE**

Opération qui consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement du contrat.

#### **ASSLIRÉ**

Personne physique sur laquelle repose le risque garanti par l'Assureur. C'est son décès ou sa survie à un moment déterminé qui conditionne la prestation de l'Assureur.

#### **ASSUREUR**

Generali Vie.

#### **ATTRIBUTION DES BÉNÉFICES**

Part des produits redistribuée au Souscripteur au titre du contrat.

#### **AVANCE**

Opération par laquelle l'Assureur peut mettre à la disposition du Souscripteur, à la demande de ce dernier, une somme d'argent pour une durée déterminée moyennant le paiement d'intérêts.



#### **BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS**

Personne(s) désignée(s) par le Souscripteur pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré.

## **BÉNÉFICIAIRE EN CAS DE VIE**

L'Assuré.



#### **DATE DE VALEUR**

Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour le rachat, l'arbitrage, le terme ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en unités de compte.

## **DÉMATÉRIALISATION DES INFORMATIONS ET DES DOCUMENTS**

Service visant à mettre à disposition du Souscripteur l'ensemble des informations et documents contractuels sur l'espace personnel sécurisé mis à disposition du Souscripteur par le Courtier.



## **FONDS EN EUROS**

Fonds à capital garanti net de frais, géré par l'Assureur.

## FONDS CROISSANCE GÉNÉRATIONS CROISS@NCE DURABLE

Engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification. Ces engagements font l'objet d'un enregistrement comptable distinct des autres engagements de l'Assureur (comptabilité auxiliaire d'affectation). Les investissements sur ce fonds sont exprimés en nombre de parts de provision de diversification.



#### **OPC INDICIEL (ETF)**

Organismes de Placement Collectif (OPC), venant en qualité d'unités de compte du contrat d'assurance vie, dont l'objectif de gestion consiste à répliquer l'évolution d'un indice boursier reconnu. Par des achats et des ventes de valeurs mobilières, il réplique au plus près la composition de cet indice.



#### **PROPOSITION D'ASSURANCE**

Elle est constituée du Bulletin de souscription et de la Note d'information valant Conditions générales.



#### **RACHAT**

À la demande du Souscripteur, versement de tout ou partie de la valeur atteinte du contrat.



#### **SOUSCRIPTEUR**

Personne physique qui a signé le Bulletin de souscription, choisi les caractéristiques de son contrat et désigné le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès.



#### **UNITÉS DE COMPTE**

Supports d'investissement, autres que le(s) fonds en euros et le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, qui composent les contrats d'assurance vie. Les supports en unités de compte sont principalement adossés aux actions, aux obligations et à l'immobilier. La valeur des supports en unités de compte est susceptible d'évoluer à la hausse ou à la baisse en fonction des fluctuations du marché.



#### **VALEUR ATTEINTE**

Dans un contrat en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification, il s'agit de la valeur du contrat à un moment donné.

## Article 1 - Objet du contrat

**Altaprofits Vie** est un contrat d'assurance vie individuel, régi par le Code des assurances et relevant de la branche 22 « Assurances liées à des fonds d'investissement » définie à l'article R321-1 du même Code.

Ce contrat est à versements et rachats libres et/ou libres programmés, libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification (fonds croissance).

En cas de vie de l'Assuré au terme (lorsque la durée du contrat est déterminée) ou en cas de décès de l'Assuré, le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) reçoi(ven)t une rente ou un capital selon les modalités définies dans la présente Note d'information valant Conditions générales.

À la souscription et pendant toute la durée du contrat, vous pouvez, en fonction de vos objectifs :

- choisir de répartir vos versements entre le(s) fonds en euros et différents supports en unités de compte (OPC, OPC indiciel (ETF), Action) et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, dans le cadre de l'option gestion libre,
   ou
- affecter vos investissements dans une orientation de gestion que vous sélectionnez et, si vous le souhaitez, sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique, dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Une garantie de prévoyance en cas de décès de l'Assuré dont les modalités sont définies à l'annexe : « Option garantie de prévoyance » peut également être souscrite.

La dématérialisation des informations et des documents dont les modalités sont définies à l'article « Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents » est automatiquement retenue à la souscription. Vous pouvez y renoncer en notifiant expressément votre refus sur le Bulletin de souscription.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt, ou aucune garantie de fidélité, ou aucune valeur de réduction.

Les informations contenues dans la Note d'information valant Conditions générales sont valables pendant toute la durée du contrat, sauf avenant et/ou évolution de la réglementation.

## Article 2 - Date d'effet du contrat

Le contrat prendra effet dès la signature du Bulletin de souscription, sous réserve de l'encaissement effectif du premier (1er) versement par l'Assureur et de la réception par ce dernier de l'ensemble des pièces exigées à la souscription dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription comme indiqué à l'article « Pièces nécessaires à la souscription ». L'Assureur vous adresse dans un délai de trente (30) jours au plus les Conditions particulières du contrat qui reprennent les éléments du Bulletin de souscription.

Si vous n'avez pas reçu vos Conditions particulières dans ce délai, vous devrez en aviser l'Assureur par lettre recommandée avec avis de réception à l'adresse figurant à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

## Article 3 - Durée du contrat

- Durée viagère :
  - Votre contrat est souscrit pour une durée viagère et prend fin en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré.
- Durée déterminée :
  - Votre contrat est souscrit pour une durée que vous déterminez librement (uniquement pour les mineurs de moins de douze (12) ans, les majeurs sous tutelle, les personnes en situation de handicap joindre les pièces justificatives). Il prend fin :
  - · avant le terme, en cas de rachat total ou en cas de décès de l'Assuré,
  - au terme que vous aurez fixé sous réserve d'une demande de règlement de la valeur atteinte du contrat ou de service d'une rente viagère, conformément à l'article « Règlement des capitaux ».

Dans le cadre d'un investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, si vous avez choisi une durée d'engagement (terme dont vous trouverez la définition à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable ») identique à la durée de votre contrat, ce dernier prendra fin à la date d'échéance de l'engagement.

## Article 4 - Pièces nécessaires à la souscription

Le Bulletin de souscription obligatoirement complété de tous les champs et signé devra être accompagné s'il y a lieu:

- de son annexe « Valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts »,
- de l'ensemble des pièces mentionnées dans le dossier de souscription,
- des justificatifs demandés dans les cas prévus par le Bulletin de souscription le cas échéant.

En l'absence de communication des pièces réclamées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, les fonds seront restitués dans les mêmes modalités que le paiement initial.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents complémentaires qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Notamment toutes informations et/ou documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur (liste non exhaustive).

## **Article 5 - Options de gestion**

Les modalités d'accès aux fonds en euros sont précisées dans les articles « Versements » et « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

## > 5.1 Choix de l'option de gestion

À la souscription et/ou en cours de vie du contrat, vous pouvez choisir l'une des options de gestion suivantes : l'option gestion libre ou l'option gestion pilotée. Ces options de gestion sont exclusives l'une de l'autre.

#### 1. Option gestion libre

Vous pouvez, selon la répartition de votre choix, sélectionner un ou plusieurs supports en unités de compte (dont OPC indiciels et Actions) dont la liste figure en annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre » de la présente Note d'information valant Conditions générales. Vous avez également la possibilité d'investir sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

À tout moment, vous avez la faculté de modifier la répartition initialement choisie, selon les modalités définies à l'article « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion ».

L'Assureur se réserve la possibilité, dans le cadre de cette option de gestion, de mettre à votre disposition de nouveaux supports d'investissement ou d'en supprimer.

## 2. Option gestion pilotée

Lorsque vous choisissez cette option de gestion, vous devez sélectionner une orientation de gestion parmi celles définies au paragraphe ci-dessous.

Vous affectez la totalité de vos versements (versement initial et versements libres) sur l'orientation de gestion sélectionnée et/ou sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

## > 5.2 Gestion des sommes investies dans le cadre de l'option gestion pilotée

En choisissant cette option de gestion, vous confiez à l'Assureur le soin de gérer les sommes investies au titre de votre orientation de gestion sans aucune restriction autre que le respect de celle-ci.

À ce titre, l'Assureur recueille le conseil des gestionnaires financiers, Lazard Frères Gestion et Generali Wealth Solutions, sociétés de gestion agréées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les versements effectués sur l'orientation de gestion choisie sont investis nets de frais dans une sélection de différents supports en unités de compte qui figurent en annexe financière « Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée ».

Cette sélection de supports est effectuée par l'Assureur qui la réalise avec le conseil du gestionnaire financier correspondant à l'orientation de gestion choisie. La répartition entre les différents supports en unités de compte est amenée à évoluer en fonction des opportunités de marché et de l'évolution respective des supports en unités de compte et, ce, dans le respect de l'orientation de gestion sélectionnée. En conséquence, afin de respecter à tout moment l'orientation de gestion sélectionnée, l'Assureur sera amené à effectuer des arbitrages entre les différents supports en unités de compte.

Les arbitrages réalisés à ce titre par l'Assureur constituent l'exécution de l'option gestion pilotée.

Tout arbitrage réalisé au sein de l'orientation de gestion est effectué sans frais. L'information sur les arbitrages réalisés à ce titre vous sera communiquée par tout moyen.

À aucun moment vous ne pouvez effectuer de versement ou d'arbitrage visant à modifier la répartition entre les supports en unités de compte au sein de l'orientation de gestion.

En cas de mise en place de versements libres programmés, ceux-ci seront investis selon la répartition de l'orientation de gestion sélectionnée.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous ne pouvez pas bénéficier des options suivantes :

- sécurisation des plus-values,
- · limitation des moins-values relatives.

## > 5.3 Les différentes orientations de gestion avec le conseil du gestionnaire financier Lazard Frères Gestion

Vous disposez de 9 profils de gestion, du moins risqué noté 1 au plus risqué noté 9 et d'un Profil Carte Blanche.

#### Profil de risque 1

Constitué aux trois quarts de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement de l'ordre de celui des obligations pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 15 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 0 % et 30 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

## Profil de risque 2

Constitué pour plus des deux tiers de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement de l'ordre de celui des obligations pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 22,5 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 6 % et 39 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 3

Constitué pour 60 % de produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui souhaitent limiter le risque de leur investissement. Il vise un rendement légèrement supérieur à celui des obligations pour une volatilité comparable grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions, qui représente 30 %, est destinée à apporter un surcroît de performance, elle pourra varier entre 12 % et 48 %. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 4

Avec une part de produits de taux un peu supérieure à la part actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions pourra varier entre 18 % et 57 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 5

Équilibré entre produits de taux et actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions peut varier entre 25 % et 65 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 6

Avec une part actions un peu supérieure à la part des produits de taux, ce profil est destiné aux Souscripteurs qui recherchent de la souplesse dans l'allocation de leur investissement. Il vise un rendement intermédiaire entre obligations et actions pour une volatilité sensiblement inférieure à celle des actions. La part actions peut varier entre 31 % et 74 % de manière à adopter une allocation défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition accrue en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 7

Constitué à 60 % d'actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement légèrement inférieur à celui des actions pour une volatilité sensiblement inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 37 % et 83 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 8

Constitué pour plus des deux tiers d'actions, ce profil est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement légèrement inférieur à celui des actions pour une volatilité sensiblement inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 43 % et 92 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

#### Profil de risque 9

Constitué aux trois quarts d'actions, ce niveau de risque est destiné aux Souscripteurs acceptant d'exposer leur investissement aux variations des marchés d'actions. Il vise sur le long terme un rendement de l'ordre de celui des actions pour une volatilité inférieure grâce à la diversification des classes d'actifs. La part actions peut varier entre 50 % et 100 % de manière à réduire le risque en cas de perspectives défavorables aux actions ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximum en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché.

## **Profil Carte Blanche**

L'allocation de référence de ce profil est équilibrée entre produits actions d'une part et produits de taux et alternatifs d'autre part. L'allocation de ce profil variera cependant de manière importante puisque l'exposition aux actions pourra aller de 0 % à 100 % de manière à adopter une position très défensive en cas de perspectives défavorables ou à l'inverse de bénéficier d'une exposition maximale en cas de perspectives favorables. L'allocation entre les différentes classes d'actifs évoluera de façon dynamique en fonction des environnements économiques et de marché. Ce profil est destiné aux Souscripteurs qui désirent être exposés à long terme de façon équilibrée aux marchés actions et de taux mais qui sont prêts à s'écarter sensiblement de cette référence.

## > 5.4 Les différentes orientations de gestion avec le conseil du gestionnaire financier Generali Wealth Solutions

#### **Profil « GWS Patrimoine »**

Cette orientation de gestion « GWS Patrimoine » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une diversification de leur épargne investie sur un horizon d'investissement minimum recommandé de cinq (5) ans, pouvant engendrer un risque de perte en capital important et n'impliquant pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « GWS Patrimoine » exposera l'épargne investie du Souscripteur à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et action.

La part de l'épargne investie en OPC de type action et/ou en OPC de type obligation spéculative sera de 0 % minimum et ne pourra pas excéder 70 % maximum.

Le solde de 30 % minimum et 100 % maximum sera investi dans des OPC de type obligataire et/ou monétaire.

#### **Profil « GWS Conviction »**

Cette orientation de gestion « GWS Conviction » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une gestion dynamique de leur épargne investie, de potentielles plus-values à long terme sur un horizon d'investissement minimum recommandé de huit (8) ans, pouvant engendrer un risque de perte en capital très élevé voire total et n'impliquant pas une garantie de l'épargne investie.

Elle cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, cette orientation de gestion « GWS Conviction » exposera l'épargne investie du Souscripteur à une sélection de supports en unités de compte composée à 100 % d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et action.

La part de l'épargne investie en OPC de type action et/ou en OPC de type obligation spéculative sera de 30 % minimum et pourra aller jusqu'à 100 % maximum.

Le solde de 0 % minimum et 70 % maximum sera investi dans des OPC de type obligataire et/ou monétaire.

## > 5.5 Frais au titre de l'option gestion pilotée

L'Assureur prélève trimestriellement, en sus des frais de gestion prévus à l'article « Attribution des bénéfices », des frais au titre de l'option gestion pilotée égaux à 0,075 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte, soit 0,30 % maximum par an. Ces frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte affectées à l'orientation de gestion sélectionnée.

## **Article 6 - Versements**

Le montant que vous pourrez investir sur le fonds en euros Eurossima s'élèvera entre 0 et 50 000 euros l'année civile de votre souscription puis entre 0 et 25 000 euros par année civile les années suivantes, quel que soit le type d'investissement réalisé (versement initial, versement libre ou versement libre programmé). L'Assureur communiquera par tout moyen ce montant maximum d'investissement annuel sur le fonds en euros Eurossima.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'investissement ne respectant pas le montant maximum d'investissement sur le fonds en euros Eurossima ainsi communiqué.

Pour accéder au fonds en euros Netissima, chaque demande de versement (versement initial, versement libre ou versement libre programmé) devra comporter une part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminée par l'Assureur au moins une fois par an et qui sera comprise entre 40 % et 70 % du montant total du versement. L'Assureur communiquera par tout moyen cette part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande de versement sur le fonds en euros Netissima ne respectant pas la part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiquée.

## > 6.1 Versement initial et versements libres

**Dans le cadre de l'option gestion libre**, pour accéder aux supports hors Actions, vous effectuez un premier (1 er) versement au moins égal à 300 euros pour lequel vous précisez la ventilation par support sélectionné.

L'affectation minimale par support est de 15 euros. L'affectation minimale par engagement croissance est de 25 euros.

Les versements suivants seront d'un montant minimum de 300 euros pour lesquels vous préciserez également la ventilation par support.

Pour accéder aux Actions, vous devez investir un minimum de 1 500 euros par versement et par Action.

À défaut de toute spécification de votre part lors d'un versement, la ventilation entre supports sera identique à celle appliquée au dernier versement effectué.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous effectuez un premier (1er) versement au moins égal à 300 euros qui est affecté à l'orientation de gestion sélectionnée et, si vous le souhaitez, au(x) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Les versements suivants seront d'un montant minimum de 300 euros.

Vous préciserez la répartition entre l'orientation de gestion sélectionnée et/ou le(s) fonds en euros et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

À défaut de toute spécification de votre part, votre versement sera investi en totalité sur l'orientation de gestion sélectionnée. L'investissement minimum doit être de 300 euros sur l'orientation de gestion et, ce, pendant toute la durée de l'option de gestion.

## Les OPC indiciels (ETF) et les Actions ne sont pas disponibles dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Dans le cadre d'un investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, en option gestion libre ou en option gestion pilotée, vous pouvez réaliser cet investissement sur trois (3) catégories d'engagements maximum conformément à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable ».

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser des versements libres sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

Dans ce cas, vos versements libres seront automatiquement investis sur un support monétaire présent au contrat. Vous en serez informé par tout moyen.

## > 6.2 Versements libres programmés

## Les Actions ne sont pas accessibles dans le cadre des versements libres programmés.

À tout moment et dès la souscription, vous pouvez opter pour des versements libres programmés d'un montant minimum de :

- 50 euros pour une périodicité mensuelle,
- 150 euros pour une périodicité trimestrielle,
- 300 euros pour une périodicité semestrielle,
- 600 euros pour une périodicité annuelle.

Si vous optez pour des versements libres programmés dès la souscription, votre versement initial est au moins égal à 300 euros.

**Dans le cadre de l'option de gestion libre**, vous précisez le(s) support(s) sélectionné(s) pour recevoir le montant de vos versements libres programmés ainsi que, le cas échéant, la répartition entre ces supports. L'affectation minimale est égale à 15 euros par support et 25 euros par engagement.

Concernant le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la mise en place de versements libres programmés est soumise à l'accord préalable de l'Assureur. Par ailleurs, l'accès aux versements libres programmés est réservé aux engagements déjà investis au préalable par versement (initial ou libre) et/ou arbitrage.

Dans le cas de plusieurs engagements, vous devrez préciser impérativement la répartition de vos versements libres programmés entre ces derniers, le cas échéant.

## À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser la mise en place des versements libres programmés sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

De même, à tout moment, l'Assureur se réserve le droit de mettre fin aux versements libres programmés en cours sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, sans préavis.

Par conséquent, la part correspondante de vos versements libres programmés devant être investie sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sera automatiquement investie sur un support monétaire présent au contrat. Vous en serez informé par tout moyen.

**Dans le cadre de l'option de gestion pilotée,** les versements libres programmés sont investis exclusivement sur les supports composant l'orientation de gestion sélectionnée.

Si vous mettez en place des versements libres programmés en cours de vie du contrat, le premier (1er) prélèvement interviendra à la date que vous aurez choisie entre le premier (1er) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée suivant la date de réception de la demande par l'Assureur.

Si vous avez opté pour l'option versements libres programmés dès la souscription, le premier (1er) prélèvement interviendra alors à la date que vous aurez choisie au :

- deuxième (2ème) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements mensuels,
- troisième (3ème) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements trimestriels,
- sixième (6ème) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements semestriels,
- douzième (12ème) mois suivant la réception de la demande par l'Assureur dans le cadre de versements annuels.

Les prélèvements automatiques suivants s'effectueront entre le premier (1er) et le vingt-huit (28) du dernier mois de la période considérée.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessus est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment du versement. À défaut, le versement libre programmé est réalisé immédiatement après traitement de l'acte en cours.

Vous disposez de la faculté de modifier, à tout moment, le montant, la périodicité ou la répartition (uniquement dans le cadre de l'option gestion libre) de vos versements libres programmés ou d'y mettre fin. La demande doit être reçue par l'Assureur au plus tard quinze (15) jours avant la date souhaitée de modification, faute de quoi le prélèvement automatique est normalement effectué. Si la demande n'est pas reçue quinze (15) jours avant la date souhaitée de prélèvement, la modification ne sera effectuée que le deuxième (2ème) mois suivant. L'arrêt ou la modification des versements libres programmés n'empêche pas le contrat de se poursuivre jusqu'à son terme.

À tout moment vous pouvez de nouveau mettre en place des versements libres programmés. Dans ce cas, votre demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus.

Dans le cas de versements libres programmés investis en tout ou partie sur le fonds croissance Générations Croiss@ance durable, l'arrivée à l'échéance d'un engagement produit les conséquences suivantes :

- les versements libres programmés affectés intégralement à cet engagement s'arrêteront. Les versements libres programmés seront arrêtés à compter du dernier prélèvement précédant l'échéance.
- en cas de versements libres programmés sur plusieurs supports dont le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les versements mis en place sur celui-ci seront répartis au prorata des autres supports sur lesquels les versements libres programmés ont été mis en place. La nouvelle répartition s'appliquera dès le dernier prélèvement précédant l'échéance de l'engagement.

En cas de désinvestissement total d'un engagement croissance par rachat ou arbitrage, les versements libres programmés seront suspendus.

## > 6.3 Augmentation automatique de vos versements libres programmés

**Dans le cadre de l'option gestion libre uniquement**, à la souscription et pendant toute la durée de votre contrat, vous pouvez opter pour une augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés, quelle que soit la périodicité choisie.

Votre demande prendra effet l'année suivante sous réserve de la réception de celle-ci par l'Assureur avant le 10 décembre de l'année en cours.

En cas de choix de cette option, le montant de vos versements libres programmés sera automatiquement revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année dès la prise d'effet de votre demande sur la base d'un taux déterminé égal à 3 %.

Vous pouvez refuser cette modification du taux en adressant un courrier à l'Assureur le notifiant expressément avant le 10 décembre de l'année en cours. Si vous l'acceptez, l'augmentation du taux prendra effet le 1er janvier de l'année suivante.

Vous pouvez mettre fin à l'augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés. Dans ce cas, votre demande d'arrêt prendra effet l'année suivante sous réserve de la réception par l'Assureur de celle-ci avant le 10 décembre de l'année en cours. Ainsi, à compter de la prise d'effet de votre demande d'arrêt, le montant de vos versements libres programmés ne sera plus augmenté chaque année. Le montant de vos versements libres programmés restera identique à celui de votre dernier prélèvement.

Vous avez cependant la faculté d'opter de nouveau pour l'augmentation automatique du montant de vos versements libres programmés, sur simple demande. Dans ce cas, votre demande doit être effectuée dans les mêmes conditions que celles indiquées ci-dessus et prendra effet l'année suivante.

## > 6.4 Modalités de versements

Les versements initial et libres peuvent être effectués par virement sur le compte de Generali Vie. Le cas échéant, la copie de l'avis d'exécution accompagnée d'un RIB doit être jointe au Bulletin de souscription en cas de versement initial, ou aux bulletins de versements en cas de versements libres. Les versements initial et libres peuvent également être effectués par prélèvement automatique sur le compte bancaire que vous aurez indiqué (joindre au bulletin de souscription ou au bulletin de versement les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagnés d'un RIB).

L'Assureur se réserve la possibilité, pour quelque motif que ce soit, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou mettre un terme au(x) versement(s) libre(s) par prélèvement, sans notification préalable et sans préjudice de l'utilisation de tout autre mode de paiement.

Les versements libres programmés ne peuvent être effectués que par prélèvements automatiques, sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué. À ce titre, vous adressez à l'Assureur les documents nécessaires à la mise en place des prélèvements automatiques dûment remplis dont le mandat de prélèvement, accompagnés d'un RIB.

Aucun versement en espèces n'est accepté.

Chaque versement libre devra être accompagné d'un bulletin de versement obligatoirement complété de tous les champs et signé ainsi que, le cas échéant, des pièces justificatives demandées. Il en sera de même lors de toute mise en place de versements libres programmés.

En cas de changement des coordonnées bancaires transmises, vous devez en aviser l'Assureur au plus tard le quinze (15) du mois précédant celui du prochain versement libre programmé. À défaut, le prélèvement est normalement effectué par l'Assureur sur le compte dont les coordonnées sont en sa possession.

Toutes informations et/ou tous documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur, de changement de payeur de prime... (liste non exhaustive).

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

## Article 7 - Frais au titre des versements

L'ensemble des versements (initial, libres et libres programmés) ne supporte aucuns frais.

Tout investissement sur les supports en unités de compte Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi, sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 1er janvier 2022).

## Article 8 - Nature des supports sélectionnés

Chaque versement net de frais est affecté conformément à vos instructions sur un ou plusieurs supports qui peuvent être de nature suivante :

#### > 8.1 Fonds en euros

Si la situation des marchés financiers l'exigeait, tout investissement ou désinvestissement (hors rachat total) sur ou à partir du (des) fonds en euros du contrat Altaprofits Vie pourrait être limité ou refusé sans préavis dans le but de préserver l'épargne des Souscripteurs investie sur le(s) fonds en euros.

#### 8.1.1 Fonds en euros Eurossima

Le fonds en euros Eurossima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, immobiliers et trésorerie).

Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds Eurossima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des Assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil.

#### 8.1.2 Fonds en euros Netissima

Le fonds en euros Netissima est constitué d'actifs diversifiés (obligations, actions, prêts, immobiliers et trésorerie). Les sommes versées sont investies nettes de frais dans le fonds en euros Netissima géré par l'Assureur. Elles sont investies, conformément au Code des assurances, sur les marchés financiers et immobiliers suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur ». Les résultats

de ce fonds sont arrêtés pour chaque exercice civil.

## > 8.2 Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

#### Politique de placement

Les actifs du fonds croissance sont investis sur des instruments financiers de taux permettant d'honorer la garantie au terme et sur des placements ayant pour objectif de dynamiser la croissance du capital sur le long terme.

La composition du compartiment obligataire est régulièrement ajustée de manière à permettre de disposer d'une adéquation entre les horizons de placement des actifs et les durées d'engagement des contrats. Ce compartiment est composé d'obligations à taux fixe ou à taux variable, d'émetteurs du secteur public ou privé. Une décision d'allocation donne la proportion des titres Etat au sein de la poche obligataire.

Le fonds dispose d'une composante dynamique, notamment d'instruments financiers actions, ayant pour objectif de délivrer une performance de l'actif sur l'horizon de placement du fonds, dans le respect des engagements pris par l'Assureur.

L'actif du fonds pourra comporter une exposition à des placements dans des sociétés notamment françaises, faisant partie des catégories de capitalisations boursières intermédiaires et moyennes, et des petites entreprises.

## > 8.3 Supports en unités de compte

Les sommes versées sont investies, suivant les modalités prévues à l'article « Dates de valeur », nettes de frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) :

- dans les supports en unités de compte que vous aurez sélectionnés parmi ceux qui vous sont notamment proposés dans la liste des supports, présente en annexe financière « Liste des supports en unités de compte disponibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre » ou disponible sur simple demande auprès de votre Courtier ou par le biais du (des) service(s) électronique(s) mis à votre disposition notamment sur le site <a href="www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a> dans la rubrique « Liste des supports d'investissement » dans le cadre de l'option gestion libre,
- ou dans une sélection de différents supports en unités de compte composant l'orientation de gestion que vous aurez sélectionnée dont vous trouverez la liste dans l'annexe financière « Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée » ou sur simple demande auprès de votre Courtier ou par le biais du (des) service(s) électronique(s) mis à votre disposition notamment sur le site <a href="https://www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a> dans le cadre de l'option gestion pilotée.

Vous assumez totalement la responsabilité de vos choix d'investissement. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de l'Assureur quant à ces choix d'investissement tant sur les supports d'investissement sélectionnés dans le cadre de l'option gestion libre que sur l'orientation de gestion sélectionnée dans le cadre de l'option gestion pilotée. Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte sont mis à votre disposition par votre Courtier.

## Article 9 : Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable

Dans le cadre du fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les garanties sont libellées en engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Les sommes investies sur ce fonds, nettes de frais sur versements ou de frais d'arbitrage, sont garanties à hauteur de 80 % à l'échéance que vous définissez. Tout désinvestissement par arbitrage ou rachat viendra diminuer la garantie à échéance conformément aux dispositions des articles « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » ou « Règlement des capitaux » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

#### Les sommes versées sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable ne sont pas garanties avant l'échéance.

Ainsi, dans le cadre d'un investissement (par versement ou arbitrage) sur le fonds, vous pourrez réaliser cet investissement sur trois (3) catégories d'engagements maximum (ci-après « engagement »), chaque engagement présentant une durée à l'échéance de laquelle la garantie à hauteur de 80 % des sommes versées nettes de frais est acquise. La durée de l'engagement que vous déterminez librement doit être comprise entre huit (8) ans minimum et trente (30) ans maximum, par pas de un (1) an.

Si vous avez choisi une durée d'engagement identique à la durée de votre contrat, ce dernier prendra fin à la date d'échéance de l'engagement.

Pour chaque engagement, la date d'échéance est fixée pour l'ensemble des investissements sur cet engagement. Elle ne pourra être modifiée lors des investissements ultérieurs.

Vos investissements sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont exprimés en nombre de parts de provision de diversification.

Le montant de la provision de diversification lors de l'investissement (par versement ou arbitrage) est égal au montant du versement ou arbitrage (net de frais sur versement ou arbitrage) investi sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

La valeur de la part de provision de diversification est égale au montant de la provision de diversification du fonds croissance Générations Croiss@nce durable divisé par le nombre de parts de tous les Souscripteurs investis sur ce fonds. Elle est valorisée de façon hebdomadaire.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre de parts de provision de diversification mais pas sur leur valeur qui est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Toutefois l'Assureur garantit une valeur minimale de la part de provision de diversification qui est d'un montant de 1 centime (0,01) d'euro. Ainsi, votre épargne atteinte sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable est le produit du nombre de parts de provision de diversification que vous détenez par la valeur de part correspondante.

Les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

#### Échéance de l'engagement :

À l'échéance de l'engagement, vous recevrez le plus grand montant entre le montant du capital garanti et la valeur de rachat de votre engagement à cette date.

Trois (3) mois avant l'échéance de l'engagement, vous recevrez une information, sur support papier ou tout autre support durable, de l'affectation de l'épargne atteinte à l'échéance ainsi que de la possibilité et des modalités de modification de cette affectation.

Ainsi, vous pourrez choisir entre:

- reverser l'épargne atteinte sur un nouvel engagement,
- · arbitrer l'épargne atteinte vers un ou plusieurs supports d'investissement proposés au contrat,
- racheter l'épargne atteinte.

À défaut de décision expresse et contraire de votre part, un arbitrage automatique de l'épargne investie sur cet engagement sera effectué sans frais vers un support monétaire présent au contrat dont l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) est inférieur ou égal à 2 selon la date de valeur indiquée à l'article « Dates de valeur » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

La durée de l'engagement ne peut pas être prorogée.

# Article 10 - Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Les justificatifs relatifs à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme devront être joints, le cas échéant, au Bulletin de souscription, aux bulletins de versements libres, lors de la mise en place de versements libres programmés et lors du remboursement d'une avance. Notamment un justificatif de l'origine des fonds sera obligatoirement transmis dans les cas prévus. Toutes informations et/ou tous documents seront demandés en cas de payeur de prime différent du Souscripteur, de changement de payeur de prime (liste non exhaustive).

L'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

## Article 11 - Dates de valeur

Les sommes seront investies sous réserve de la réception par l'Assureur de l'intégralité des pièces nécessaires notamment des justificatifs demandés dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, sans remettre en cause la date de conclusion du contrat.

L'ensemble des délais mentionnés aux paragraphes ci-dessous est indiqué sous réserve qu'aucun acte de gestion (arbitrage, prélèvement des frais, etc.) ne soit en cours de traitement au moment de la demande d'opération, sans pour autant remettre en cause les délais énoncés ci-dessous. À défaut, l'opération demandée est effectuée à compter de la réalisation effective de l'acte en cours.

## > 11.1 Fonds en euros

Les sommes affectées aux fonds en euros Eurossima et Netissima participent aux résultats des placements :

#### En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

• à compter du troisième (3ème) jour ouvré maximum suivant la réception de la demande complète par l'Assureur, sous réserve de l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur.

#### En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

• jusqu'au cinquième (5ème) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

#### En cas d'arbitrage:

- jusqu'au troisième (3ème) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement effectuée par courrier:
- à compter du troisième (3ème) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement effectuée par courrier;
- jusqu'au premier (1<sup>er</sup>) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; jusqu'au deuxième (2ème) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures ;
- à compter du premier (1<sup>er</sup>) jour ouvré maximum suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; à compter du deuxième (2ème) jour ouvré maximum si celle-ci est effectuée à partir de seize (16) heures.

## > 11.2 Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

La valeur de la part de provision de diversification est déterminée :

## En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

 à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3ème) jour ouvré suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.

## En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

 jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le cinquième (5ème) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

#### En cas d'arbitrage:

- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3ème) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande de désinvestissement effectuée par courrier;
- à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3ème) jour ouvré suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement effectuée par courrier;
- jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le premier (1er) jour ouvré suivant la réception de la demande de désinvestissement par l'Assureur, à condition que cette opération soit effectuée en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le deuxième (2ème) jour ouvré maximum si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures ;
- à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le premier (1er) jour ouvré suivant la réception de la demande d'investissement par l'Assureur, à condition que cette opération soit effectuée en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures ; à compter de la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le deuxième (2ème) jour ouvré maximum si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures.

#### À l'échéance de l'engagement :

 jusqu'à la prochaine valorisation hebdomadaire du fonds croissance Générations Croiss@nce durable qui suit le troisième (3ème) jour ouvré suivant l'échéance de l'engagement.

## > 11.3 Supports en unités de compte

La valeur des parts des supports en unités de compte retenue est celle :

## En cas de versement initial, libre ou libre programmé :

 du troisième (3ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception de la demande complète par l'Assureur, sous réserve de l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur.

## En cas de rachat total, rachat partiel, décès et terme :

 du cinquième (5<sup>ème</sup>) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1<sup>er</sup>) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

#### En cas d'arbitrage:

- du troisième (3ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, si celle-ci est effectuée par courrier;
- du premier (1er) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande d'investissement ou de désinvestissement, à condition que vous effectuiez cette opération en ligne selon les modalités prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne », avant seize (16) heures; du deuxième (2ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) si l'opération est effectuée en ligne à partir de seize (16) heures.

Ces délais seront, le cas échéant, augmentés des délais nécessaires pour la réalisation de l' (des) opération(s) de change, dans le cas de supports en unités de compte libellés dans une autre devise que l'euro.

Votre attention est attirée sur le fait que les investissements ou désinvestissements sur/ou depuis des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) et Actions sont effectués à partir d'un seul cours de référence EUR (euros) par jour, à savoir le cours de clôture sur la place de cotation desdits supports en unités de compte.

## Article 12 - Clause de sauvegarde

Dans l'éventualité où, pour une raison de force majeure et notamment en cas de disparition d'un ou plusieurs supports d'investissement proposés, l'Assureur serait dans l'impossibilité d'y investir ou d'y laisser investis les versements effectués sur le contrat, il s'engage à lui ou leur substituer un ou d'autres supports de même nature.

S'il n'existe pas de support d'investissement de même nature répondant aux exigences du Code des assurances, un arbitrage sera effectué, sans frais, vers un support en unités de compte dont l'indicateur synthétique de risque et de performance (SRRI) est inférieur ou égal à 3 sur 7. L'Assureur vous informera de cette substitution ou de cet arbitrage vers ce support en unités de compte, par courrier.

En tout état de cause, l'Assureur se réserve la possibilité, à tout moment, de proposer, dans le cadre du présent contrat, des supports d'investissement y compris des supports dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant tels que notamment des SCPI, SCI, OPCI, des instruments financiers complexes, des actions, des obligations, des FCPR etc.

Par ailleurs, l'Assureur se réserve la possibilité, à tout moment, de supprimer des supports d'investissement.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée , il se réserve la possibilité, à tout moment, de proposer ou de supprimer des orientations de gestion. L'Assureur se réserve le droit de s'allouer les conseils de tout autre gestionnaire financier de son choix ou de décider de ne plus recourir au conseil d'un gestionnaire financier pour tout ou partie des orientations de gestion. Dans cette dernière hypothèse, l'Assureur fera ses meilleurs efforts pour trouver un gestionnaire financier lui fournissant un conseil de qualité équivalente de manière à poursuivre l'exécution du contrat conformément à l' (aux) orientation(s) de gestion concernée(s).

Toutefois, s'il n'y parvenait pas, l'option gestion pilotée, pour l' (les) orientation(s) de gestion concernée(s), prendra fin et l'Assureur ne sera plus en charge de gérer les sommes investies sur l' (les) orientation(s) de gestion concernée(s). Vous changerez alors automatiquement d'option de gestion (de l'option gestion pilotée vers l'option gestion libre). Les sommes seront investies sur les mêmes supports que ceux présents sur l'orientation de gestion au jour du changement d'option de gestion et vous retrouverez alors votre faculté d'arbitrer librement entre les différents supports de l'option gestion libre proposés au contrat.

# Article 13 - Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion

**Rappel :** le montant que vous pourrez investir sur le fonds en euros Eurossima s'élèvera entre 0 et 50 000 euros l'année civile de votre souscription puis entre 0 et 25 000 euros par année civile les années suivantes, quel que soit le type d'investissement réalisé, conformément aux dispositions de l'article « Versements ». L'Assureur communiquera par tout moyen ce montant maximum d'investissement annuel sur le fonds en euros Eurossima.

Vous pourrez arbitrer vers le fonds en euros Eurossima dans la limite de ce montant.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'arbitrage vers le fonds en euros Eurossima ne respectant pas le montant maximum d'investissement sur ce fonds ainsi communiqué.

Lors de chaque demande d'arbitrage vers le fonds en euros Netissima, la demande devra comporter une part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte, déterminée par l'Assureur au moins une fois par an et qui sera comprise entre 40 % et 70 % du montant total de l'arbitrage.

L'Assureur communiquera par tout moyen cette part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte.

L'Assureur se réserve la possibilité de refuser toute demande d'arbitrage vers le fonds en euros Netissima ne respectant pas la part minimale d'investissement sur les supports en unités de compte ainsi communiquée.

## > 13.1 Arbitrage

## 13.1.1 Dans le cadre de l'option gestion libre

#### Règles générales :

Vous avez, à tout moment, la possibilité de demander, par courrier adressé à l'Assureur, de transférer tout ou partie de la valeur atteinte d'un ou plusieurs supports vers un ou plusieurs autres supports dont le fonds croissance Générations Croiss@ance durable et les support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

Vous avez la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Eurossima vers le fonds en euros Netissima en respectant la part minimale d'investissement sur des supports en unités de compte comme indiqué dans le paragraphe « Rappel » du présent article.

En revanche vous n'avez pas la possibilité de procéder à un arbitrage du fonds en euros Netissima vers le fonds en euros Eurossima.

Vous avez également la faculté de procéder aux arbitrages via le(s) service(s) de communication électronique mis à votre disposition (sous réserve des termes du présent contrat relatif à la consultation et aux opérations de gestion du contrat en ligne).

Le montant minimum de l'arbitrage est fixé à 75 euros. En conséquence, si l'arbitrage demandé est inférieur à 75 euros, il n'est pas effectué.

Le solde par support après réalisation de l'opération d'arbitrage ne doit pas être inférieur à 15 euros et 25 euros par engagement croissance. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur le support ou engagement concerné est arbitrée.

#### Modalités spécifiques pour les supports en unités de compte Actions :

Le montant minimum de l'arbitrage sur les Actions est fixé à 1 500 euros. En conséquence, si l'arbitrage est inférieur à 1 500 euros, il n'est pas effectué.

Le solde par Action, après réalisation de l'opération d'arbitrage, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur l'Action concernée est arbitrée.

Les arbitrages ne supportent aucuns frais.

Cependant, tout investissement par arbitrage sur les supports en unités de compte Actions soumis à la Taxe sur les Transactions Financières fera l'objet d'un prélèvement complémentaire de 0,30 % du montant investi sur lesdits supports en unités de compte (selon la fiscalité applicable au 1er janvier 2022).

## 13.1.2 Dans le cadre de l'option gestion pilotée

#### a. Arbitrage

À tout moment, vous pouvez arbitrer tout ou partie de la valeur atteinte du (des) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou d'un ou plusieurs engagements du fonds croissance Générations Croiss@nce durable et/ou d'un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique vers l'orientation de gestion sélectionnée.

Vous pouvez également arbitrer une partie de la valeur atteinte de l'orientation de gestion vers le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima dans les limites indiquées dans le paragraphe « Rappel » du présent article et/ou un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou un ou plusieurs engagements du fonds croissance Générations Croiss@nce durable en maintenant un minimum de 300 euros sur l'orientation de gestion sélectionnée.

Vous pouvez également effectuer des arbitrages entre le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima dans les limites indiquées dans le paragraphe « Rappel » du présent article et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou l'(les) engagement(s) du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Vous ne pouvez en aucun cas modifier les supports investis et/ou la répartition de la valeur atteinte au sein de votre orientation de gestion. Les arbitrages ne supportent aucuns frais.

#### b. Changement d'orientation de gestion

Vous pouvez arbitrer la totalité de la valeur atteinte sur votre orientation de gestion vers une autre orientation de gestion. Les changements d'orientation de gestion ne supportent aucuns frais.

#### 13.1.3 Spécificités du fonds croissance

Pour le fonds croissance, quelle que soit l'option de gestion (option gestion libre ou option gestion pilotée) :

- l'investissement peut être réalisé sur trois (3) catégories d'engagements maximum conformément à l'article « Caractéristiques du fonds croissance Générations Croiss@nce durable »,
- le désinvestissement par arbitrage d'une partie de la valeur atteinte sur un engagement est effectué en diminuant le nombre de parts de la provision de diversification de ce même engagement. Après l'arbitrage, le montant du capital garanti à l'échéance diminue proportionnellement au montant désinvesti.

À tout moment, l'Assureur se réserve le droit de refuser, sans préavis, des arbitrages :

- vers le fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Dans ce cas, les sommes arbitrées vers le fonds croissance Générations Croiss@nce durable seront automatiquement investies sur un support monétaire présent au contrat,
- ou à partir du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Dans ce cas, il ne sera procédé à aucun désinvestissement du fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Vous en serez informé par tout moyen.

Si vous avez plusieurs engagements, il conviendra de préciser expressément l' (les) engagement(s) concerné(s). Vous ne pouvez pas arbitrer tout ou partie de la valeur atteinte d'un engagement vers un autre engagement. Tout nouvel arbitrage est pris en compte au plus tôt lorsque l'arbitrage précédent a été réalisé.

## > 13.2 Changement d'option de gestion

En cours de vie du contrat, vous avez la possibilité de changer d'option de gestion. Dans ce cas, la totalité de la valeur atteinte de votre contrat sera arbitrée :

- sur les supports de votre choix, si vous optez pour l'option gestion libre. À défaut de précision, vous resterez investi selon la répartition en vigueur de votre contrat,
- sur l'orientation de gestion choisie et le cas échéant sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima et/ou sur un (des) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et/ou sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, si vous optez pour l'option gestion pilotée.

Vous pouvez conserver le(s) fonds en euros, le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique et le fonds croissance Générations Croiss@nce durable lors du changement d'option de gestion.

Les changements d'option de gestion ne supportent aucuns frais.

# Article 14 - Options : Sécurisation des plus-values - Limitation des moins-values relatives

Les options suivantes sont accessibles uniquement dans le cadre de l'option gestion libre.

Le fonds en euros Netissima, le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, les OPC indiciels (ETF) et les Actions ne peuvent pas être choisis dans le cadre de ces options.

## > 14.1 Option sécurisation des plus-values

#### **Définitions:**

Support de sécurisation : il s'agit du support sur lequel vos plus-values sont automatiquement réinvesties.

La valeur du Support de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

Assiette : elle est définie pour chaque support de la façon suivante :

- si l'option est choisie à la souscription, elle est égale au cumul des investissements nets réalisés sur le support, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, hors arbitrage de sécurisation;
- si l'option est choisie en cours de vie du contrat, elle est égale à la valeur atteinte sur le support à la date de mise en place de l'option à laquelle se rajoute le cumul des investissements nets réalisés sur le support, à compter de la date de mise en place de l'option, déduction faite des désinvestissements bruts réalisés sur ce même support, à compter de cette même date, hors arbitrage de sécurisation.

Plus-value constatée : elle est égale à l'assiette soustraite à la valeur atteinte.

Montant de plus-values de référence : il est égal à l'assiette multipliée par le pourcentage de plus-values de référence.

Acte de gestion : il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex : rachat partiel, avance, prélèvement des frais de gestion...

Vous avez la possibilité de mettre en place à tout moment l'option sécurisation des plus-values à condition toutefois que :

- vous n'ayez pas d'avance en cours ;
- · vous n'ayez pas choisi l'option rachats partiels programmés;
- la valeur atteinte sur votre contrat (hors fonds croissance, OPC indiciels (ETF) et Actions) soit au moins égale à 3 000 euros.

À ces conditions, l'Assureur vous propose de transférer de façon automatique la **Plus-value constatée**, dès lors qu'elle atteint un seuil préalablement déterminé, sur le(s) supports en unités de compte sélectionné(s) vers le **Support de sécurisation** que vous avez choisi.

Pour cela vous devez déterminer :

- le Support de sécurisation : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726) ;
- les supports en unités de compte à sécuriser ;
- le(s) pourcentage(s) de plus-values de référence déterminant le seuil de déclenchement de l'arbitrage : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 %.

Pour chaque support en unités de compte sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, la valeur atteinte sur ce support sur la base des dernières valeurs liquidatives connues. Cette valeur atteinte est ensuite comparée à l'**Assiette** déterminée ci-avant.

Si la différence entre la valeur atteinte sur le support en unités de compte sélectionné et l'**Assiette** est supérieure au **Montant de plus-values de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la **Plus-value constatée** sur le support est effectué en date de valeur du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1e°) jour de cotation suivant) vers le **Support de sécurisation** sélectionné. Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'exécution de l'option sécurisation des plus-values ne supporte aucuns frais.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1er) arbitrage est réalisé dans le cadre de cette option :

- en date de valeur du premier (1er) lundi qui suit l'écoulement du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet du contrat (ou du premier (1er) jour de cotation suivant), si l'option est choisie à la souscription, ou,
- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1er) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, si l'option est choisie en cours de vie du contrat.

À tout moment, vous pouvez modifier :

- le(s) seuil(s) de plus-values de référence ;
- · les supports en unités de compte sélectionnés,
- le Support de sécurisation : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726).

Vous pouvez également mettre fin à cette option à tout moment.

L'option sécurisation des plus-values prend fin de façon automatique :

- en cas de demande de rachat partiel, d'arbitrage, d'avance;
- en cas de mise en place de l'option rachats partiels programmés ;
- si la valeur atteinte sur votre contrat (hors fonds croissance, OPC indiciels (ETF) et Actions) est inférieure à 750 euros,
- · en cas de changement d'option de gestion, de l'option gestion libre vers l'option de gestion pilotée.

Vous avez cependant la faculté de demander par écrit à opter de nouveau pour cette option dès que les conditions de mise en place sont réunies.

Le versement libre ne met pas fin à l'option et peut être effectué sur les supports d'investissement de votre choix.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un (des) nouveau(x) **Support(s) de sécurisation**.

## > 14.2 Option limitation des moins-values relatives

#### **Définitions:**

**Support(s) de sécurisation :** il s'agit du (des) support(s) sur le(s)quel(s) est automatiquement réinvestie la valeur atteinte du (des) support(s) en moins-values.

La valeur du (des) Support(s) de sécurisation en unités de compte est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse.

**Valeur liquidative de référence :** elle est déterminée pour chaque support et est égale à la plus haute valeur liquidative atteinte par ce support depuis la première (1 ère) date suivant la date de mise en place de l'option où l'épargne atteinte du support est positive.

Moins-values de référence : elle est égale à la valeur liquidative de référence multipliée par le pourcentage de moins-values relatives de référence.

Acte de gestion: il s'agit de tout acte initié par le Souscripteur ou l'Assureur. Ex: rachat partiel, avance, prélèvement des frais de gestion...

Vous avez la possibilité de mettre en place à tout moment l'option limitation des moins-values relatives. Elle est compatible avec les versements libres programmés et l'ensemble des autres options : sécurisation des plus-values ou rachats partiels programmés.

L'Assureur vous propose, pour chaque support de désinvestissement sélectionné et en fonction d'un seuil de **Moins-values de référence** que vous aurez déterminé support par support, de transférer totalement et automatiquement la valeur atteinte de chaque support de désinvestissement sélectionné vers un ou plusieurs **Supports de sécurisation**, dès lors que le seuil déterminé aura été constaté.

Vous devez déterminer :

- les supports de désinvestissement en unités de compte sélectionnés;
- les pourcentages de Moins-values de référence : 5 % ; 10 % ; 15 % ou 20 % ;
- le(s) Support(s) de sécurisation : CPR Monétaire ESG P (FR0010745216) ou Generali Trésorerie ISR Act B (FR0010233726).

Vous pouvez déterminer un **Support de sécurisation** par support de désinvestissement.

Pour chaque support de désinvestissement sélectionné, l'Assureur calcule chaque vendredi, sous réserve qu'aucun autre **Acte de gestion** ne soit en cours, l'écart entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte du support.

Si la différence entre la **Valeur liquidative de référence** et la valeur liquidative atteinte sur le support de désinvestissement sélectionné est supérieure à la **Moins-values de référence**, alors un arbitrage automatique de la totalité de la valeur atteinte du support de désinvestissement sera effectué en date de valeur de cotation du lundi de la semaine suivante (ou du premier (1er) jour de cotation suivant) vers le **Support de sécurisation** sélectionné.

Si les conditions ci-dessus sont réunies, le premier (1er) arbitrage effectué dans le cadre de l'option est réalisé vers le(s) **Support(s) de sécurisation** sélectionné(s):

- en date de valeur du premier (1er) lundi qui suit la fin du délai de trente (30) jours à compter de la prise d'effet du contrat (ou du premier (1er) jour de cotation suivant), quand l'option est choisie à la souscription ou,
- en date de valeur du lundi qui suit la réception de la demande (ou du premier (1er) jour de cotation suivant) si celle-ci est parvenue à l'Assureur au plus tard le lundi précédent, quand l'option est choisie en cours de vie du contrat.

Chaque arbitrage automatique réalisé dans le cadre de l'option limitation des moins-values relatives ne supporte aucuns frais.

À tout moment, vous pouvez :

- modifier le(s) pourcentage(s) de Moins-values de référence ;
- modifier le(s) support(s) de désinvestissement en unités de compte sélectionné(s);
- modifier le(s) Support(s) de sécurisation.

Vous pouvez également mettre fin à cette option à tout moment.

Vous pouvez à nouveau opter pour cette option dès que les conditions de mise en place sont de nouveau réunies.

L'Assureur se réserve le droit de refuser certains supports en unités de compte dans le cadre de cette option et/ou de proposer un ou des nouveaux **Supports de sécurisation**.

En cas de versement ou d'arbitrage sur un (des) nouveau(x) support(s) non sélectionné(s) à la souscription de l'option, celle-ci ne sera pas activée automatiquement sur le(s) nouveau(x) support(s) investi(s). Il conviendra donc que vous demandiez explicitement que cette option limitation des moins-values relatives soit mise en place sur ce(s) nouveau(x) support(s) en précisant le pourcentage de **Moins-values de référence** et le(s) **Support(s) de sécurisation**.

Sauf demande expresse de désactivation de votre part ou changement d'option de gestion, de l'option gestion libre vers l'option gestion pilotée, l'option limitation des moins-values relatives reste active tout au long de la vie du contrat sur chaque support sélectionné et ce, même si le support est totalement désinvesti (par arbitrage, rachat...). Ainsi, en cas de nouvel investissement sur ce même support (versement, arbitrage...), l'option se poursuit dans les mêmes conditions que lors de sa mise en place.

Vous reconnaissez et acceptez que l'arbitrage automatique réalisé en fonction des critères que vous avez préalablement définis peut avoir pour effet de réaliser définitivement une moins-value sur un des supports sélectionnés.

## Article 15 - Attribution des bénéfices

#### > Fonds en euros Eurossima

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Eurossima et pour l'ensemble des contrats Altaprofits Vie en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances;
- le taux de participation aux bénéfices est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Pour le fonds en euros Eurossima, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Eurossima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1er janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué *prorata temporis* du 1<sup>er</sup> janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt pour tout investissement sur le fonds en euros.

Des frais de gestion de 0,75 % maximum de la provision mathématique sur le fonds en euros, en ce compris l'éventuelle participation aux bénéfices, sont prélevés en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice selon un calcul *prorata temporis* tenant compte des investissements et désinvestissements effectués lors de cet exercice.

En outre, en cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, des frais de gestion de 0,75 % maximum de la valeur atteinte sur le fonds en euros sont également prélevés *prorata temporis*, lors de ce désinvestissement.

## > Fonds en euros Netissima

Les conditions d'affectation et les modalités de calcul et d'attribution de la participation aux bénéfices sont décrites ci-après.

Pour le fonds en euros Netissima et pour l'ensemble des contrats Altaprofits Vie en vigueur au terme de l'exercice :

- l'Assureur détermine chaque année un montant de participation aux bénéfices à affecter, conformément aux dispositions de l'article A132-16 du Code des assurances ;
- le taux de participation aux bénéfices est obtenu en rapportant ce montant à la provision mathématique de l'ensemble de ces contrats, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur ces contrats au titre de l'exercice et des garanties accordées auxdits contrats.

Pour le fonds en euros Netissima, le taux de participation aux bénéfices attribué ne pourra pas être inférieur au taux minimum garanti annoncé en début d'année pour l'exercice civil en cours.

La participation aux bénéfices au titre des montants investis sur le fonds, pour chaque contrat, est égale au produit du taux de participation aux bénéfices applicable au contrat multiplié par la provision mathématique du contrat sur ce fonds, en tenant compte de la durée de présence des sommes sur le fonds au titre de l'exercice. La participation aux bénéfices vient augmenter la valeur atteinte sur ce fonds et est alors définitivement acquise au contrat. Elle sera, elle-même, revalorisée dans les mêmes conditions que les versements effectués sur le contrat.

La valeur atteinte par le contrat sur le fonds en euros Netissima est calculée quotidiennement, en intérêts composés. La participation aux bénéfices annuelle est versée sur le contrat en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice, y compris pour les sommes rachetées ou arbitrées en cours d'année, sous réserve que le contrat soit toujours en cours au 1er janvier suivant.

En cas de dénouement du contrat (par rachat total, décès ou terme) dans l'année en cours, seul le taux minimum garanti annoncé en début d'année sera attribué *prorata temporis* du 1er janvier de l'année jusqu'à la date de dénouement du contrat.

Votre attention est attirée sur le fait que le contrat **Altaprofits Vie** ne vous garantit aucun taux d'intérêt pour tout investissement sur le fonds en euros.

Des frais de gestion de 0,75 % maximum de la provision mathématique sur le fonds en euros, en ce compris l'éventuelle participation aux bénéfices, sont prélevés en date de valeur du 31 décembre de chaque exercice selon un calcul *prorata temporis* tenant compte des investissements et désinvestissements effectués lors de cet exercice.

En outre, en cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, des frais de gestion de 0,75 % maximum de la valeur atteinte sur le fonds en euros sont également prélevés *prorata temporis*, lors de ce désinvestissement.

## > Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

Les modalités de répartition des résultats techniques et financiers du fonds croissance Générations Croiss@nce durable sont les suivantes :

Pour les engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification, le montant de la participation aux résultats techniques et financiers est déterminé par l'Assureur conformément aux dispositions de l'article A132-11 du Code des assurances, sur la base du compte de participation aux bénéfices techniques et financiers spécifique à ces engagements, arrêté chaque semaine.

Le montant de la participation aux bénéfices techniques et financiers correspond au solde créditeur du compte de participation aux résultats après déduction de 15 % maximum dudit solde créditeur au titre de prélèvement de frais de l'Assureur conformément à l'article R134-3 du Code des assurances.

Chaque semaine, le solde créditeur du compte de participation aux résultats est affecté sur décision de l'Assureur, soit :

- à la provision de diversification par augmentation de la valeur de ces parts;
- · à la provision de diversification par attribution de nouvelles parts ;
- · à la provision collective de diversification différée;
- · à une combinaison de ces éléments.

La provision collective de diversification différée peut-être reprise dans un délai de quinze (15) ans maximum pour revaloriser la provision de diversification par l'attribution de nouvelles parts ou par l'augmentation de la valeur de ces parts.

L'attribution de nouvelles parts de provision de diversification est établie selon certains critères cumulatifs et/ou alternatifs définis et communiqués par tout moyen avant toute opération d'attribution de nouvelles parts de provision de diversification par l'Assureur. Ces critères sont notamment, et de manière non exhaustive : l'allocation globale du contrat, la date et l'origine de l'investissement sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, le montant investi sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la durée souscrite ou la durée restante sur l'(les) engagement(s), l'ancienneté de l'(des) engagement(s), l'épargne atteinte sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

L'attribution de nouvelles parts de provision de diversification ne donne pas lieu à la revalorisation de la garantie à l'échéance de l'(des) engagement(s).

Si le compte de participation aux résultats présente un solde débiteur, il sera compensé sur décision de l'Assureur soit :

- par une réduction de la valeur de part de provision de diversification dans la limite de sa valeur minimale ;
- par la reprise de la provision collective de diversification différée ;
- par une combinaison de ces éléments.

Le solde débiteur restant après ces reprises est reporté au débit du compte de participation aux résultats arrêté à l'échéance suivante.

Les frais de gestion s'élèvent à 0,75 % maximum par an de l'épargne atteinte sur l' (les) engagement(s) croissance présent(s) au contrat et sont prélevés hebdomadairement sur la valeur de l'actif du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Ce prélèvement de frais entraîne une diminution de la valeur de part de provision de diversification.

## > Supports en unités de compte

## • Traitement des revenus

Les revenus éventuels attachés aux parts et/ou actions de chaque support en unités de compte inscrit au contrat et distribués annuellement sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) par l'Assureur sur les mêmes supports.

L'Assureur, en sa qualité de propriétaire des supports en unités de compte Actions, se réserve le droit de conserver l'exercice de tous les droits (droits de vote,...) qui y sont attachés et reste libre de ne pas les exercer.

Dans l'éventualité où l'Assureur exercerait lesdits droits, les éventuels revenus (dividendes, attribution d'actions gratuites) qui en résulteraient seraient intégralement réinvestis par l'Assureur sur le support en unités de compte Action.

#### Frais de gestion

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,21 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat.

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,26 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat.

S'agissant des Actions, l'Assureur prélève chaque trimestre civil des frais de gestion égaux à 0,235 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat.

Les frais ainsi prélevés viendront en diminution du nombre d'unités de compte affecté au contrat.

# Article 16 - Désignation du (des) Bénéficiaire(s) et conséquences attachées à l'acceptation du bénéfice du contrat

## > 16.1 Désignation

Vous pouvez désigner le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès lors de la souscription du contrat ou ultérieurement par avenant lorsque cette désignation n'est plus appropriée au regard de votre situation personnelle. La désignation du (des) Bénéficiaire(s) peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique.

Le(s) Bénéficiaire(s) en cas de décès sont la (les) personne(s) que vous désignez pour percevoir le capital ou la rente en cas de décès de l'Assuré. Sauf stipulation contraire de votre part, les Bénéficiaires en cas de décès désignés au contrat sont :

- · le conjoint ou partenaire de PACS de l'Assuré,
- à défaut les enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés en cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat, par parts égales entre eux,
- · à défaut, les Héritiers de l'Assuré.

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait que les Héritiers ont droit au bénéfice de l'assurance en proportion de leurs parts héréditaires.

Lorsque le(s) Bénéficiaire(s) est (sont) nommément désigné(s), vous devez rédiger votre clause de la manière la plus complète possible en indiquant les nom, prénom, nom de naissance, date et lieu de naissance, quote-part ainsi que les coordonnées des Bénéficiaires désignés. Ces informations seront utilisées par l'Assureur en cas de décès de l'Assuré afin d'identifier rapidement et d'entrer en relation avec les Bénéficiaires du contrat si ceux-ci ne se sont pas déjà manifestés par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du notaire en charge de la succession.

Lorsque le contrat ne comporte pas de désignation de Bénéficiaire qui puisse produire effet, il est convenu entre les parties que les Bénéficiaires en cas de décès sont « les Héritiers de l'Assuré ».

## > 16.2 Acceptation du (des) Bénéficiaire(s)

Le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t accepter le bénéfice du contrat. L'acceptation ne peut intervenir qu'au bout de trente (30) jours à compter du moment où le contrat est conclu. Votre attention est attirée sur le fait que la désignation devient irrévocable en cas d'acceptation par le(s) Bénéficiaire(s).

Sauf évolution jurisprudentielle et/ou de la réglementation, l'acceptation du bénéfice du contrat par le(s) Bénéficiaire(s) dans le respect des modalités définies à l'article L132-9 du Code des assurances vous empêche de procéder sans autorisation préalable du (des) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) à une demande d'avance, à un rachat partiel ou total de votre contrat, de révoquer le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), de procéder à une délégation de créance ou un nantissement du contrat.

En cas d'acceptation du bénéfice du contrat, le(s) Bénéficiaire(s) Acceptant(s) doi(ven)t donner son (leur) accord exprès, accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, ...) à la réalisation de toute opération désignée au paragraphe ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article « Dates de valeur », les opérations de rachat ne seront prises en compte par l'Assureur qu'à réception de l'intégralité des pièces nécessaires.

## **Article 17 - Avances**

Vous avez la faculté de demander à l'Assureur de vous consentir une avance sur votre contrat. Pour ce faire, vous devez prendre connaissance et accepter les termes du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de votre demande, lequel définit les conditions d'octroi et de fonctionnement de l'avance. Ce document doit être adressé à l'Assureur dûment complété, daté et signé afin que ce dernier se prononce sur l'accord ou le refus de l'avance.

Le bulletin de remboursement ainsi que les pièces justificatives demandées devront être joints pour chaque remboursement d'avance.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations règlementaires.

## Article 18 - Règlement des capitaux

## > Rachats partiels

Vous pouvez à tout moment effectuer un rachat partiel d'un montant minimum de 1 500 euros.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Dans le cadre de l'option gestion libre, vous indiquez le montant de votre rachat ainsi que sa répartition entre les différents supports en unités de compte et/ou le(s) fonds en euros sélectionnés. À défaut d'indication contraire de votre part, le rachat s'effectuera en priorité sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, puis sur le support en unités de compte le plus représenté à la date du rachat, et ainsi de suite.

Le solde par support ne doit pas être inférieur à 15 euros ou 25 euros par engagement après réalisation du rachat. Après réalisation du rachat, la valeur atteinte de votre contrat ne doit pas être inférieure à 15 euros.

Le solde par Action, après réalisation du rachat, ne doit pas être inférieur à 1 500 euros. À défaut, l'intégralité de la valeur atteinte sur l'Action concernée est désinvestie.

Dans le cadre de l'option gestion pilotée, vous indiquez le montant de votre rachat, ainsi que sa répartition entre le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, l'orientation de gestion et/ou le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

À défaut d'indication contraire de votre part, le rachat s'effectuera en priorité sur le(s) fonds en euros Eurossima et/ou Netissima, puis sur l'orientation de gestion, puis sur le(s) support(s) en unités de compte dont l'investissement est conditionné à la signature d'un avenant d'investissement spécifique.

Un minimum de 300 euros doit être maintenu sur l'orientation de gestion.

Le désinvestissement par rachat partiel d'une partie de la valeur atteinte sur un engagement est effectué en diminuant le nombre de parts de provision de diversification de ce même engagement. Après le rachat, le montant du capital garanti à l'échéance diminue proportionnellement au montant désinvesti.

À défaut de précision, sera désinvesti en premier l'engagement dont l'échéance est la plus proche.

## > Rachats partiels programmés

#### Le fonds croissance Générations Croiss@nce durable et les Actions ne sont pas éligibles aux rachats partiels programmés.

Vous avez la possibilité de mettre en place, à tout moment, des rachats partiels programmés à condition toutefois que :

- · vous n'ayez pas d'avance en cours ;
- · vous n'ayez pas mis en place des versements libres programmés ;
- vous n'ayez pas choisi l'option sécurisation des plus-values ;
- la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros sélectionné(s) soit au moins égale à 3 000 euros.

Ces rachats partiels programmés sont d'un montant minimum de :

- 150 euros si vous optez pour une périodicité mensuelle,
- 450 euros si vous optez pour une périodicité trimestrielle,
- 900 euros si vous optez pour une périodicité semestrielle,
- 1 800 euros si vous optez pour une périodicité annuelle.

Dans le cadre de l'option gestion libre et de l'option gestion pilotée, les rachats partiels programmés seront désinvestis du (des) fonds en euros sélectionné(s).

Quelle que soit la périodicité choisie, le premier (1er) rachat aura lieu le troisième (3ème) mercredi du mois suivant la réception de votre demande de mise en place de rachats partiels programmés. Si vous optez pour des rachats partiels programmés dès la souscription, le premier (1er) rachat partiel programmé sera désinvesti le troisième (3ème) mercredi du :

- · deuxième (2ème) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats mensuels,
- troisième (3ème) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats trimestriels,
- sixième (6ème) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats semestriels,
- douzième (12ème) mois suivant la réception du Bulletin de souscription par l'Assureur dans le cadre de rachats annuels.

Chaque rachat partiel programmé suivant s'effectuera le troisième (3ème) mercredi du dernier mois de la période considérée.

Le montant du rachat vous sera versé par virement le mercredi suivant le désinvestissement (délai ne tenant pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur), sur le compte bancaire que vous nous aurez indiqué et pour lequel vous nous aurez fourni un RIB.

L'option rachats partiels programmés prend fin de façon automatique :

- en cas de demande d'avance sur le contrat,
- · en cas de mise en place de versements libres programmés,
- en cas de mise en place de l'option sécurisation des plus-values, ou,
- si la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros sélectionné(s) est inférieure à 750 euros.

Vous avez cependant la faculté de demander par écrit leur remise en vigueur, dès que les conditions de mise en place de cette option seront de nouveau réunies.

## > Rachat exceptionnel SEPA (Espace Unique de Paiements en Euros)

Dans l'éventualité où, pour quelque raison que ce soit, le versement effectué par prélèvement SEPA est contesté et que le remboursement effectif a été effectué par l'organisme bancaire, vous déléguez à l'Assureur la faculté de procéder à un rachat à son profit, dont le montant sera égal à celui du prélèvement remboursé, sur le contrat concerné.

L'Assureur aura en conséquence la faculté d'effectuer le rachat sur le contrat sans votre accord préalable. Ce rachat aura les mêmes conséquences gu'un rachat demandé par vous-même, notamment en matière fiscale.

Ce rachat sera effectué en priorité sur le(s) support(s) sur le(s)quel(s) les sommes provenant du prélèvement contesté auront été versées, puis éventuellement sur le support le plus représenté au contrat.

Si le montant du prélèvement remboursé dépasse la valeur atteinte du contrat, vous vous engagez à rembourser à l'Assureur la différence entre le montant dudit prélèvement et la valeur atteinte du contrat dans les trente (30) jours maximum qui suivent le remboursement.

## > Rachat total

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

Vous pouvez, à tout moment, demander le rachat total de votre contrat et recevoir sa valeur de rachat. La valeur de rachat de votre contrat est égale à la valeur atteinte sur le contrat, telle que définie à l'article « Calcul des prestations » diminuée des avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées ainsi que des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance telle que définie en annexe « Option garantie de prévoyance », si elle a été souscrite.

**Option rente viagère :** sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, vous pouvez demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dont le montant est fonction de la valeur de rachat, du tarif en vigueur à la date de liquidation, de l'âge du (des) Bénéficiaire(s) ainsi que du taux de réversion retenu (60 % ou 100 %) au moment de la demande.

L'option rente viagère ne peut être mise en place à partir du fonds croissance Générations Croiss@nce durable. Seule une sortie en capital est possible depuis ce fonds.

Le montant des arrérages trimestriels ainsi déterminé devra être supérieur à 300 euros pour que la transformation en rente soit acceptée. La rente viagère est payable trimestriellement à terme échu.

#### Option sortie en titres:

- · Demande de remise des titres :
  - Si vous souhaitez obtenir le paiement de la valeur de rachat de votre contrat investi sur des supports en unités de compte par la remise des titres conformément aux dispositions de l'article L131-1 du Code des assurances, vous devez transmettre à l'Assureur une demande expresse et écrite de remise des titres en même temps que votre demande de rachat total. Toute demande de remise en titres ainsi effectuée est définitive et irrévocable.
  - Dans cette hypothèse, les supports en unités de compte pouvant faire l'objet de la remise revalorisent jusqu'à leur transfert effectif.
- En cas d'impossibilité de remise des titres ou en l'absence d'une telle demande : Les sommes investies sur les supports en unités de compte continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

## > Décès

Le décès de l'Assuré doit être notifié dans les meilleurs délais, directement à l'Assureur, au moyen d'un extrait d'acte de décès. Sous réserve de la réception de l'intégralité des pièces nécessaires et dans l'hypothèse où aucune garantie de prévoyance n'a été souscrite, l'Assureur verse au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) la valeur atteinte du contrat, calculée selon les modalités définies à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées.

Sauf stipulation contraire de votre part, les sommes dues en cas de décès seront versées :

- au conjoint ou au partenaire de PACS de l'Assuré,
- à défaut aux enfants de l'Assuré, nés ou à naître, vivants ou représentés en cas de décès ou de non-acceptation du bénéfice du contrat, par parts égales entre eux,
- · à défaut, aux Héritiers de l'Assuré.

**Option rente viagère :** sous réserve que le contrat ait une durée courue d'au moins six (6) mois, le(s) Bénéficiaire(s) peu(ven)t demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies au paragraphe « Rachat total ».

## Option sortie en titres :

- Demande de remise des titres :
  - Si le Bénéficiaire souhaite obtenir le paiement de la part lui revenant par la remise des titres conformément aux dispositions de l'article L131-1 du Code des assurances, il devra transmettre à l'Assureur une demande expresse et écrite de remise des titres en même temps que l'information du décès de l'Assuré à l'Assureur. Toute demande de remise en titres ainsi effectuée est définitive et irrévocable. Dans cette hypothèse, les supports pouvant faire l'objet de la remise revalorisent jusqu'à leur transfert effectif.
- En cas d'impossibilité de remise des titres ou en l'absence d'une telle demande:
   Les sommes investies sur les supports en unités de compte continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ».

## > Terme (Durée déterminée uniquement)

Au terme fixé, vous pourrez demander à recevoir la valeur atteinte de votre contrat calculée conformément à l'article « Calcul des prestations », diminuée des éventuelles avances consenties (principal et intérêts) et non remboursées, et des éventuelles primes restant dues au titre de la garantie de prévoyance, si elle a été souscrite, telle que définie en annexe « Option garantie de prévoyance ».

À défaut de demande de règlement de la valeur atteinte du contrat, parvenue au siège de l'Assureur avant la date de terme fixée sur les Conditions particulières ou de demande de service d'une rente viagère, le contrat se prorogera automatiquement.

Les prérogatives attachées au contrat (arbitrages, versements, rachats, avances, ...) pourront continuer à être exercées.

**Option rente viagère :** vous pouvez demander le service d'une rente viagère réversible ou non, dans les mêmes conditions que celles définies dans le paragraphe « Rachat total ».

**Option sortie en titres :** vous pouvez demander le paiement de la valeur atteinte de votre contrat investi sur des supports en unités de compte par la remise des titres dans les mêmes conditions que celles définies dans le paragraphe « Rachat total ».

## Article 19 - Revalorisation du capital en cas de décès de l'Assuré

En cas de décès de l'Assuré en cours de vie du contrat, les sommes investies sur le(s) fonds en euros, le fonds croissance Générations Croiss@nce durable ainsi que sur les supports en unités de compte à la date du décès de l'Assuré continuent de valoriser selon les conditions prévues à l'article « Attribution des Bénéfices » jusqu'à la date de valorisation indiquée à l'article « Dates de valeur ». En conséquence, la valeur des supports en unités de compte et du fonds croissance Générations Croiss@nce durable continue à fluctuer à la hausse comme à la baisse compte tenu des variations des marchés financiers.

## Article 20 - Calcul des prestations (Rachat total - Terme - Décès)

#### > Fonds en euros Eurossima et Netissima

La valeur atteinte calculée en cours d'année est égale à la provision mathématique du contrat au 1er janvier de l'année en cours, augmentée des investissements nets et/ou diminuée des désinvestissements bruts réalisés sur le contrat au cours de l'année.

Cette valeur atteinte est calculée en intérêts composés, sur la base du (des) taux minimum garanti(s) annoncé(s) au début de l'année, au prorata du temps écoulé depuis le 1<sup>er</sup> janvier précédant la demande de rachat total, ou la survenance du terme (uniquement pour les contrats de durée déterminée), ou la demande de règlement du capital décès accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires.

Le calcul de la valeur atteinte dépend de la date de valeur appliquée à l'acte de gestion sur le(s) fonds en euros, telle que définie à l'article « Dates de valeur ».

## > Fonds croissance Générations Croiss@nce durable

La valeur atteinte sur l' (les) engagement(s) est calculée en fonction du nombre de parts de provision de diversification au moment du calcul et de la valeur de la part de provision de diversification déterminée selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

## > Supports en unités de compte

La valeur atteinte est calculée en fonction :

- · d'une part, du nombre d'unités de compte inscrit au contrat à la date de calcul,
- et, d'autre part, des valeurs liquidatives déterminées selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

Pour les supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) et Actions, votre attention est attirée sur le fait que la valeur atteinte est calculée en fonction :

- · d'une part, du nombre d'unités de compte inscrit au contrat à la date de calcul,
- et, d'autre part, du dernier cours de clôture (ou cotation) déterminé selon les dates de valeur, telles que définies à l'article « Dates de valeur ».

# Article 21 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années

## DANS LE CADRE DE L'OPTION GESTION LIBRE

#### > 21.1 Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après vous indique :

- dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1er) versement effectué lors de la souscription.
- de la troisième à la cinquième colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros.
   Le versement initial est réparti comme suit : 50 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 30 % sur le fonds en euros.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 50 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification : à la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial investi sur le fonds croissance. Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat selon les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance. Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du fonds en euros.

	Montant cumulé	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros	
Année	des versements bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros	
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte.

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

## > 21.2 Tableau des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Simulations de valeurs de rachat indiquées à titre d'exemples pour les huit (8) premières années suivant la transformation au titre des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Ces simulations reposent sur les hypothèses suivantes :

- un investissement initial de 2 000 euros sur le fonds croissance par un seul Souscripteur,
- le montant garanti à l'échéance correspond à 80 % du versement initial net de frais sur versements investi sur le fonds croissance,
- une échéance de la garantie choisie par le Souscripteur de huit (8) ans,

- une valeur de part de provision de diversification initiale à 20 euros,
- des frais de gestion annuels sur le fonds croissance : 0,75 % impactant la valeur de part de la provision de diversification.

Ces simulations intègrent les frais de toute nature prélevés sur le fonds croissance.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Les simulations présentées ont valeur d'exemples illustratifs qui ne préjugent en rien de l'évolution effective des marchés ni de la situation personnelle du Souscripteur.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

## Trois tableaux vous sont présentés ci-dessous, chacun correspondant à un scénario ayant des impacts sur le fonds croissance :

- Le premier scénario propose une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification.
- Le second scénario présente une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.
- Le troisième scénario montre une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.

#### Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part stable avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision de	Valeur de rachat en euros		
Année	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	du fonds croissance = (a) x (b)	
1	100,0000	19,85	1 985,00	
2	100,0000	19,70	1 970,11	
3	100,0000	19,55	1 955,34	
4	100,0000	19,41	1 940,67	
5	100,0000	19,26	1 926,12	
6	100,0000	19,12	1 911,67	
7	100,0000	18,97	1 897,33	
8	100,0000	18,83	1 883,10	

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 883,10 euros.

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en hausse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision	Valeur de rachat en euros		
Année	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	du fonds croissance = (a) x (b)	
1	100,0000	20,84	2 084,25	
2	100,0000	21,72	2 172,05	
3	100,0000	22,64	2 263,55	
4	100,0000	23,59	2 358,90	
5	100,0000	24,58	2 458,27	
6	100,0000	25,62	2 561,82	
7	100,0000	26,70	2 669,74	
8	100,0000	27,82	2 782,20	

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 2 782,20 euros.

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en baisse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision de	Valous do so do tronocurso	
Année	Nombre de parts (a)  Valeur de la part nette de frai de gestion en euros (b)		Valeur de rachat en euros du fonds croissance = (a) x (b)
1	100,0000	18,86	1 885,75
2	100,0000	17,78	1 778,03
3	100,0000	16,76	1 676,46
4	100,0000	15,81	1 580,69
5	100,0000	14,90	1 490,39
6	100,000	14,05	1 405,25
7	100,0000	13,25	1 324,98
8	100,0000	12,49	1 249,29

À l'échéance de la garantie à huit (8) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 249,29 euros.

## > 21.3 Tableau des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Simulations de valeurs de rachat indiquées à titre d'exemples pour les huit (8) premières années suivant la transformation au titre des engagements donnant lieu à constitution d'une provision de diversification.

Ces simulations reposent sur les hypothèses suivantes :

- un investissement initial de 2 000 euros sur le fonds croissance par un seul Souscripteur,
- · le montant garanti à l'échéance correspond à 80 % du versement initial net de frais sur versements investi sur le fonds croissance,
- une échéance de la garantie choisie par le Souscripteur de douze (12) ans,
- une valeur de part de provision de diversification initiale à 20 euros,
- des frais de gestion annuels sur le fonds croissance : 0,75 % impactant la valeur de part de la provision de diversification.

Ces simulations intègrent les frais de toute nature prélevés sur le fonds croissance.

Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Les simulations présentées ont valeur d'exemples illustratifs qui ne préjugent en rien de l'évolution effective des marchés ni de la situation personnelle du Souscripteur.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

## Trois tableaux vous sont présentés ci-dessous, chacun correspondant à un scénario ayant des impacts sur le fonds croissance :

- Le premier scénario propose une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification.
- Le second scénario présente une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.
- Le troisième scénario montre une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion.

#### Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part stable avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision d	Valeur de rachat en euros	
Année	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	du fonds croissance = (a) x (b)
1	100,0000	19,85	1 985,00
2	100,0000	19,70	1 970,11
3	100,0000	19,55	1 955,34
4	100,0000	19,41	1 940,67
5	100,0000	19,26	1 926,12
6	100,0000	19,12	1 911,67
7	100,0000	18,97	1 897,33
8	100,0000	18,83	1 883,10

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 1 827,24 euros.

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en hausse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision	Valeur de rachat en euros	
Année	Nombre de parts (a)	Valeur de la part nette de frais de gestion en euros (b)	du fonds croissance = (a) x (b)
1	100,0000	20,84	2 084,25
2	100,0000	21,72	2 172,05
3	100,0000	22,64	2 263,55
4	100,0000	23,59	2 358,90
5	100,0000	24,58	2 458,27
6	100,0000	25,62	2 561,82
7	100,0000	26,70	2 669,74
8	100,0000	27,82	2 782,20

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 3 281,46 euros.

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion Dans le cadre de ce scénario, la valeur de part de provision de diversification retenue est une valeur de part en baisse de 5 % par an avant prélèvement des frais de gestion, ces derniers venant diminuer cette valeur.

	Provision d	Valeur de rachat en euros	
Année	Nombre de parts (a)  Valeur de la part nette de de gestion en euros (b		du fonds croissance = (a) x (b)
1	100,0000	18,86	1 885,75
2	100,0000	17,78	1 778,03
3	100,0000	16,76	1 676,46
4	100,0000	15,81	1 580,69
5	100,0000	14,90	1 490,39
6	100,0000	14,05	1 405,25
7	100,0000	13,25	1 324,98
8	100,0000	12,49	1 249,29

À l'échéance de la garantie à douze (12) ans, la valeur de rachat du fonds croissance s'élève à 987,37 euros.

## > 21.4 Prise en compte des éventuels prélèvements liés à la garantie de prévoyance

#### a. Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit

i : l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, i = 1, ... , n.

t : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut.

*alloc*<sup>uc</sup><sub>i</sub>: la part investie sur l'unité de compte i, i = 1, ..., n.

 $\mathit{alloc}_{\varepsilon}$  : la part investie sur le fonds en euros.

 $alloc_i^c$ : la part investie sur l'engagement croissance j,j=1,..., m (où m est au maximum égal à 3).

L'ordre des engagements croissance  $j=1,\dots,m$  va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance

le moins représenté.

 $nbuc^{t}$  : le nombre d'unités de compte i à la date t.

*nbptd*  $_{i}^{t}$ : le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement j à la date t.

enc  $_{\varepsilon}^{t}$ : encours en euros sur le fonds en euros à la date t.

 $enc_{-}c_{-i}^{t}$ : encours en euros sur l'engagement croissance j à la date t.

PTD  $_{c}^{t}$ : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t.

 $Vuc_{i}^{t}$ : la valeur de l'unité de compte i à la date t.

*Vptd*  $^t$ : la valeur de la part de provision de diversification c à la date t.

: le capital décès garanti à la date t. Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1, et au versement brut capitalisé au taux

de 3,50 % par an pour l'option 2.

*C<sup>t</sup>* : le coût de la garantie de prévoyance à la date *t*.

 $d^{t}$  : le taux du tarif de la garantie de prévoyance à la date t (Annexe : Option garantie de prévoyance).

e : les frais sur le versement brut.

 $f_{uc}^{t}$ : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors  $f_{uv}^t = 0$ .

 $f_{\varepsilon}^{t}$ : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors  $f_{\varepsilon}^{t}=0$ .

À la souscription (t = 0), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_{\varepsilon}^{o} = alloc_{\varepsilon} *P * (1 - e)$$

$$nbuc_{i}^{o} = \frac{alloc_{i}^{uc} *P}{Vuc_{i}^{o}} * (1 - e)$$

$$enc_{\varepsilon}c_{j}^{o} = alloc_{j}^{c} *P * (1 - e)$$

$$PTD_{c}^{o} = enc_{\varepsilon}c_{j}^{o}$$

$$nbptd_{j}^{o} = \frac{enc_{\varepsilon}c_{j}^{o}}{Vptd_{c}^{o}}$$

$$alloc_{\varepsilon} + \sum_{i=1}^{n} alloc_{i}^{uc} + \sum_{j=1}^{m} alloc_{j}^{c} = 1$$

La valeur de rachat est :  $enc_{\varepsilon}^{0} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{0} * Vuc_{i}^{0} + \sum_{j=1}^{m} (nbptd_{j}^{0} * Vptd_{c}^{0}).$ 

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de  $en_{\xi}^{i}$  et  $nbu_{\xi}^{i}$ , nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^{t} = Max[0; K^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1-f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t-1} * Vuc_{i}^{t} * (1-f_{uc}^{t}) - \sum_{j=1}^{m} (nbptd_{j}^{t} * Vptd_{c}^{t})] * d^{t}$$
puis
$$enc_{\varepsilon}^{t} = Max[0; enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1-f_{\varepsilon}^{t}) - C^{t}]$$
et

 $nbuc_{i}^{t} = nbuc_{i}^{t-1} * (1 - f_{uc}^{t}) - Max[0; C^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{k=1}^{t-1} nbuc_{k}^{t-1} * Vuc_{k}^{t} * (1 - f_{uc}^{t})] / Vuc_{i}^{t-1} + (1 - f_{uc}^{t}) + ($ 

La valeur de rachat à la date t est :  $enc_{\varepsilon}^{t} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t} * Vuc_{i}^{t} + \sum_{i=1}^{m} (nbptd_{j}^{t} * Vptd_{\varepsilon}^{t})$ 

## b. Explication de la formule

Tout d'abord, le versement est ventilé conformément au choix exprimé.

Puis:

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,26 % maximum à la fin de chaque trimestre.
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au prorata temporis.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- · de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

#### c. Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues au point 1 du présent article et, d'autre part, en supposant que :

- · l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- · l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indiquent les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
   Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur ce support dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;
- en nombre de parts pour l'engagement croissance.

Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support.

Pour la garantie de prévoyance, trois (3) scénarios vous seront présentés :

- 1. une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
- 2. une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
- 3. une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.
- · en euros pour le fonds en euros.

Pour la garantie de prévoyance, vous disposez de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour la garantie, les valeurs de rachat sur le fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scenarii d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

		Support en unités	Fonds	Ga	Garantie plancher option <sup>1</sup> Fonds en euros	
	Montant cumulé	de compte	croissance			
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur	de rachat exprimée e	n euros
	bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 976,84	2 973,80
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 953,09	2 943,81
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 928,64	2 909,81
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 903,39	2 871,61
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 877,25	2 829,04
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 850,10	2 781,96
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 821,72	2 729,65
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 791,96	2 671,89

		Support en unités	Fonds	Gar	antie plancher optic	on 2
	Montant cumulé	de compte	croissance		Fonds en euros	
Année	des versements	Malassa da sa alaak	Valeur de rachat	Valeur o	le rachat exprimée e	en euros
	bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 976,15	2 974,25	2 971,21
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 950,88	2 944,80	2 935,52
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 923,92	2 910,99	2 892,17
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 895,01	2 872,14	2 840,37
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 863,87	2 827,53	2 779,33
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 830,20	2 776,40	2 708,26
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 793,43	2 717,26	2 625,20
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 753,13	2 649,03	2 528,96

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

		Support en unités	Fonds	Garantie plancher option 1		
	Montant cumulé	de compte	croissance		Fonds en euros	
Année	des versements	Valous de seebat	Valeur de rachat	Valeur o	Valeur de rachat exprimée e	
	bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 977,50	2 974,53
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 955,17	2 946,16
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 933,00	2 914,82
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 911,01	2 880,47
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 889,17	2 843,14
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 867,51	2 802,85
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 846,00	2 759,27
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 824,65	2 712,43

		Support en unités	Fonds	Gar	antie plancher optic	on 2
	Montant cumulé	de compte	croissance		Fonds en euros	
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur o	de rachat exprimée e	n euros
	bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 976,89	2 974,98	2 971,94
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 953,23	2 947,15	2 937,87
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 928,93	2 915,99	2 897,17
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 903,87	2 881,00	2 849,22
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 877,97	2 841,63	2 793,43
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 851,10	2 797,30	2 729,16
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 823,05	2 746,88	2 654,82
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 793,68	2 689,57	2 569,50

Scénario 3: Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

		Support en unités Fonds		Garantie plancher option 1				
M	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros				
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur o	Valeur de rachat exprimée en euros			
	bruts, exprimé en euros	euros exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 977,50	2 976,10	2 973,07		
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 955,17	2 950,81	2 941,54		
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 933,00	2 923,96	2 905,14		
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 911,01	2 895,40	2 863,62		
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 889,17	2 864,97	2 816,76		
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 867,51	2 832,52	2 764,37		
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 846,00	2 797,66	2 705,60		
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 824,65	2 760,19	2 640,12		

		Support en unités	Fonds	Garantie plancher option 2				
	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros				
Année	des versements	Malassa da sa abak	Valeur de rachat	Valeur o	Valeur de rachat exprimée en euros			
	bruts, exprimé en euros	exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	98,9640	100,0000	2 975,42	2 973,51	2 970,48		
2	10 000,00	97,9388	100,0000	2 948,61	2 942,52	2 933,25		
3	10 000,00	96,9242	100,0000	2 919,25	2 906,32	2 887,49		
4	10 000,00	95,9201	100,0000	2 887,02	2 864,15	2 832,37		
5	10 000,00	94,9265	100,0000	2 851,59	2 815,25	2 767,05		
6	10 000,00	93,9431	100,0000	2 812,62	2 758,82	2 690,68		
7	10 000,00	92,9699	100,0000	2 769,37	2 693,20	2 601,14		
8	10 000,00	92,0067	100,0000	2 721,37	2 617,26	2 497,19		

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion.

Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéfices, ni des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur/Assuré supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

## DANS LE CADRE DE L'OPTION GESTION PILOTÉE

## > 21.5. Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après vous indique :

 dans la seconde colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1er) versement effectué lors de la souscription.  de la troisième à la cinquième colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros.
 Le versement initial est réparti comme suit : 60 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 20 % sur le fonds en euros.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 60 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification : à la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial investi sur le fonds croissance. Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat selon les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance. Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la Proposition d'assurance.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du fonds en euros.

	Montant cumulé	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros	
Année	des versements bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros	
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte.

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance, alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

## > 21.6 Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Il convient de vous reporter au paragraphe 21.2, les simulations étant inchangées.

## > 21.7 Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Il convient de vous reporter au paragraphe 21.3, les simulations étant inchangées.

## > 21.8 Prise en compte des éventuels prélèvements liés à la garantie de prévoyance

## a. Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit,

i l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, i = 1, ..., n.

*t* : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut.

*alloc*<sup> $uc_i$ </sup>: la part investie sur l'unité de compte i, i = 1, ..., n.

 $alloc_{\varepsilon}$ : la part investie sur le fonds en euros.

alloc  $c_i$ : la part investie sur l'engagement croissance j, j = 1, ..., m (où m est au maximum égal à 3).

L'ordre des engagements croissance j = 1, ..., m va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté.

 $nbuc^{t}$ : le nombre d'unités de compte i à la date t.

*nbptd*  $t_i$ : le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement j à la date t.

 $enc_{\varepsilon}^{t}$ : encours en euros sur le fonds en euros à la date t.

 $enc_{-}c_{-i}^{t}$ : encours en euros sur l'engagement croissance j à la date t.

 $PTD^{t}$ : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t.

 $Vuc^{t}$ : la valeur de l'unité de compte i à la date t.

*Vptd*  $^t$ : la valeur de la part de provision de diversification c à la date t.

: le capital décès garanti à la date t. Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux

de 3,50 % par an pour l'option 2.

 $C^t$ : le coût de la garantie de prévoyance à la date t.

 $d^{t}$ : le taux du tarif de la garantie de prévoyance à la date t (Annexe : Option garantie de prévoyance).

e : les frais sur le versement brut

: les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors  $f_{uv}^t = 0$ .

 $b^t$  : les frais au titre de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte,

alors  $b_t = 0$ .

 $f_{\varepsilon}^{t}$ : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors  $f_s^t = 0$ .

À la souscription (t = 0), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_s^0 = alloc_s *P * (1 - e)$$

$$nbuc_i^0 = \frac{alloc_i^{uc} *P}{Vuc^0} * (1 - e_i)$$

$$enc_i^0 = alloc_i^c *P * (1 - e)$$

$$PTD_c^0 = enc_c^0$$

$$nbptd_{j}^{0} = \frac{enc_{c}^{0}}{Vptd_{c}^{0}}$$

$$alloc_{\varepsilon} + \sum_{i=1}^{n} alloc_{i}^{uc} + \sum_{j=1}^{m} alloc_{j}^{c} = 1$$

La valeur de rachat est :  $enc_{\varepsilon}^{0} + \sum_{j=1}^{n} nbuc_{j}^{0} * Vuc_{j}^{0} + \sum_{j=1}^{m} (nbptd_{j}^{0} * Vptd_{\varepsilon}^{0}).$ 

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de  $enc_{\varepsilon}^{t-1}$  et  $nbuc_{i}^{t-1}$ , nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^{t} = Max[0; K^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t-1} * Vuc_{i}^{t} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) - \sum_{j=1}^{m} (nbptd_{j}^{t} * Vptd_{c}^{t})] * d^{t}$$

puis

$$enc_{s}^{t} = Max[0; enc_{s}^{t-1} * (1-f_{s}^{t}) - C_{s}^{t}]$$

et

$$nbuc_{i}^{t} = nbuc_{i}^{t-1} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) - Max[0; C^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{k=1}^{i-1} nbuc_{k}^{t-1} * Vuc_{k}^{t} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t})] / Vuc_{i}^{t} + (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) / Vuc_{i}^{t} + (1 -$$

La valeur de rachat à la date t est :  $enc_{\varepsilon}^{t} + \sum_{j=1}^{m} nbuc_{j}^{t} * Vuc_{j}^{t} + \sum_{j=1}^{m} (nbptd_{j}^{t} * Vptd_{\varepsilon}^{t})$ 

## b. Explication de la formule

Tout d'abord, le versement est ventilé conformément au choix exprimé.

Puis:

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,21 % maximum à la fin de chaque trimestre ainsi que des frais au titre de l'option gestion pilotée de 0,075 % maximum chaque trimestre.
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au prorata temporis.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- · de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

#### c. Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues au point 5 du présent article et, d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1 et au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- · l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indiquent les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
  - Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur ce support dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;
- en nombre de parts pour l'engagement croissance.

Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support.

Pour la garantie de prévoyance, trois (3) scénarios vous seront présentés :

- 1. une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
- 2. une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
- 3. une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.
- en euros pour le fonds en euros.

Pour la garantie de prévoyance, vous disposez de trois colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour la garantie de prévoyance, les valeurs de rachat sur le fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scenarii d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

		Support en unités	Fonds	Garantie plancher option 1				
	Montant cumulé	de compte	croissance		Fonds en euros			
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur de rachat exprimée en euro		n euros		
	bruts, exprimé en euros		nombre de parts de provision	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 984,27	1 980,63		
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 967,82	1 956,72		
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 950,54	1 928,01		
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 932,31	1 894,30		
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 913,03	1 855,40		
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 892,58	1 811,16		
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 870,71	1 760,79		
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 847,27	1 704,01		

		Support en unités		Garantie plancher option 2		
	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros		
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur	de rachat exprimée e	n euros
	bruts, exprimé en euros	exprimée en nombre nombre de parts de pr	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 984,27	1 980,63
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 967,82	1 956,72
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 950,54	1 928,01
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 932,31	1 894,30
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 913,03	1 855,40
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 892,58	1 811,16
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 870,71	1 760,79
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 847,27	1 704,01

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

	Support en unités Fonds		Garantie plancher option 1					
	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros				
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur	Valeur de rachat exprimée en euros			
	bruts, exprimé en euros	exprimée en nombre de p de provisio	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 985,00	1 981,37		
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 970,11	1 959,07		
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 955,34	1 933,01		
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 940,67	1 903,15		
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 926,12	1 869,49		
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 911,67	1 832,06		
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 897,33	1 790,41		
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 883,10	1 744,55		

		Support en unités		Garantie plancher option 2		
	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros		
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur de rachat exprimée en euros		
	bruts, exprimé en euros	exprimée en nom nombre de parts de	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 984,70	1 982,42	1 978,78
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 969,17	1 961,89	1 950,78
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 953,38	1 937,90	1 915,36
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 937,28	1 909,92	1 871,91
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 920,85	1 877,41	1 819,78
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 904,05	1 839,78	1 758,37
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 886,80	1 795,88	1 685,96
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 869,06	1 744,88	1 601,62

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

		Support en unités		Garantie plancher option 1			
Montant	Montant cumulé	de compte	croissance	Fonds en euros			
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur	Valeur de rachat exprimée en euros		
	bruts, exprimé en euros	nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte	
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 985,00	1 983,54	1 979,90	
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 970,11	1 965,55	1 954,44	
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 955,34	1 945,87	1 923,33	
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 940,67	1 924,32	1 886,30	
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 926,12	1 900,75	1 843,12	
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 911,67	1 875,00	1 793,58	
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 897,33	1 846,65	1 736,74	
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 883,10	1 815,51	1 672,24	

		Support en unités		Garantie plancher option 2		
	Montant cumulé	de compte	croissance		Fonds en euros	
Année	des versements		Valeur de rachat	Valeur	de rachat exprimée e	n euros
	bruts, exprimé en euros	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	98,8649	100,0000	1 983,23	1 980,95	1 977,31
2	10 000,00	97,7426	100,0000	1 964,55	1 957,26	1 946,15
3	10 000,00	96,6331	100,0000	1 943,71	1 928,22	1 905,69
4	10 000,00	95,5362	100,0000	1 920,43	1 893,07	1 855,06
5	10 000,00	94,4517	100,0000	1 894,48	1 851,04	1 793,41
6	10 000,00	93,3796	100,0000	1 865,57	1 801,30	1 719,89
7	10 000,00	92,3196	100,0000	1 833,12	1 742,20	1 632,28
8	10 000,00	91,2716	100,0000	1 796,76	1 672,57	1 529,31

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion et des frais au titre de l'option gestion pilotée. Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéfices, ni des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur/Assuré supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Assurés sur le fonds croissance.

## Article 22 - Modalités de règlement et adresse de correspondance

Toutes correspondances et demandes de règlement doivent être adressées à :

Generali Vie TSA 70007 75447 Paris Cedex 09

Les règlements sont effectués :

- dans les trente (30) jours suivant la réception par l'Assureur de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires, en cas de décès de l'Assuré, en cas d'arrivée au terme du contrat et en cas d'avance,
- · dans les deux (2) mois suivant la réception par l'Assureur de la demande accompagnée de l'intégralité des pièces nécessaires, en cas de rachat.

**En cas de décès de l'Assuré**, celui-ci doit être notifié à l'Assureur par écrit au moyen d'un extrait original d'acte de décès, d'un extrait d'acte de naissance au nom du (des) Bénéficiaire(s), accompagnés de l'original des Conditions particulières du contrat souscrit, et éventuellement, de toute pièce exigée par la réglementation, notamment en matière fiscale.

**En cas de rachat total ou au terme du contrat**, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur, accompagnée de l'original des Conditions particulières du contrat souscrit et de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

**En cas de rachat partiel**, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur accompagnée de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

**En cas d'avance,** une demande écrite doit être adressée à l'Assureur. Elle doit être accompagnée du Règlement Général des Avances en vigueur au jour de la demande signé, et d'une copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) du Souscripteur.

Pour le versement d'une rente viagère en cas de décès, de rachat total ou au terme du contrat, une demande écrite doit être adressée à l'Assureur précisant s'il s'agit d'une rente réversible ou non, et le cas échéant le taux de réversion à retenir (60 % ou 100 %).

Cette demande doit être accompagnée de la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire (si réversion) et de l'original des Conditions particulières. De plus, durant le service de la rente, la copie datée et signée d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport...) de chaque Bénéficiaire devra être présentée une fois par an.

Les délais de règlement susvisés ne tiennent pas compte des délais interbancaires en vigueur et indépendants de la volonté de l'Assureur. L'Assureur se réserve la possibilité de demander toutes autres pièces ou informations qu'il jugerait nécessaires au règlement des capitaux.

## Article 23 - Délégation de créance - Nantissement

Le présent contrat peut faire l'objet d'une délégation de créance ou d'un nantissement. Conformément aux dispositions du Code civil et du Code des assurances, ces opérations peuvent être réalisées par avenant au contrat (pour la délégation de créance et le nantissement) ou par notification (pour le nantissement). Pour être opposable à l'Assureur le nantissement doit lui être notifié ou l'Assureur doit intervenir à l'acte.

En présence d'un (de) Bénéficiaire(s) Acceptant(s), l'accord exprès et préalable de ce(s) dernier(s) à la mise en garantie du contrat est requis. Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, en cas de délégation de créance ou de nantissement du contrat au profit d'une banque étrangère ou d'une personne n'ayant pas la qualité d'établissement de crédit :

- la prise d'identité doit être étendue au créancier du Souscripteur, qui doit fournir une copie de sa pièce d'identité en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (original d'un extrait Kbis de moins de trois (3) mois pour les personnes morales) et motiver auprès de l'Assureur son intervention au contrat et le lien avec le Souscripteur;
- l'Assureur se réserve le droit de demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires. Ce droit pourra notamment s'exercer par le dossier client dûment complété et signé.

En cas de manquement aux dispositions énoncées ci-dessus, ces mises en garantie ne sauraient être opposées à l'Assureur.

#### **Article 24 - Renonciation au contrat**

Vous pouvez renoncer au présent contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, dans un délai de trente (30) jours calendaires révolus à compter de la date de signature du Bulletin de souscription, date à laquelle vous avez été informé de la conclusion du contrat. Ce délai expire le dernier jour à vingt-quatre (24) heures. S'il expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il n'est pas prorogé.

Votre demande de renonciation doit être envoyée, accompagnée des documents contractuels qui vous auraient été adressés, à :

Generali Vie TSA 70007 75447 Paris Cedex 09

En exerçant votre faculté de renonciation, vous mettez fin aux garanties du contrat et votre versement est intégralement remboursé par l'Assureur dans les trente (30) jours suivant la date de réception du courrier.

Votre courrier de renonciation peut être rédigé selon le modèle suivant :

« Par la présente lettre recommandée avec avis de réception, j'ai l'honneur d'exercer la faculté de renonciation prévue par l'article L132-5-1 du Code des assurances, à mon contrat **Altaprofits Vie**, numéro de contrat (...), souscrit le (...) et de demander le remboursement intégral des sommes versées. Date et signature. »

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, votre attention est attirée sur le fait que l'Assureur se réserve le droit de vous demander toutes informations et/ou tous documents qu'il juge nécessaires pour l'exercice de ses obligations réglementaires.

#### Article 25 - Examen des réclamations et médiation

Pour toute réclamation, vous pouvez prendre contact dans un premier temps avec votre interlocuteur habituel. Votre réclamation sera traitée dans des délais qui ne sauraient excéder les délais suivants :

- Accusé réception de votre réclamation : dix (10) jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation, sauf si la réponse à votre réclamation vous est apportée dans ce délai.
- Réponse à votre réclamation : deux (2) mois entre la date de réception de votre réclamation et la date d'envoi de la réponse à votre réclamation.

Si vous estimez que le différend n'est pas réglé, vous pouvez adresser votre réclamation à :

Generali Vie Réclamations TSA 70007 75447 Paris Cedex 09 Tél.: 09 69 32 81 39 (appel non surtaxé)

En qualité de membre de France Assureurs, Generali Vie applique la Charte de la Médiation mise en place au sein de cette Fédération.

Si le différend persiste après examen de votre demande par notre service Réclamations, vous pouvez saisir le Médiateur de France Assureurs, en écrivant à :

La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

ou sur le site internet :

http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Le Médiateur ne peut être saisi qu'après que le service Réclamations a été saisi de votre demande et y a apporté une réponse. La saisine du Médiateur n'est possible que dans la mesure où votre demande n'a pas été soumise à une juridiction.

En cas de proposition du contrat d'assurance vie **Altaprofits Vie** en ligne, vous avez aussi la possibilité, en qualité de consommateur, de recourir à la plateforme de Règlement en Ligne des Litiges (RLL) de la Commission Européenne accessible sur le site internet suivant : <a href="http://ec.europa.eu/consumers/odr/">http://ec.europa.eu/consumers/odr/</a>.

# **Article 26 - Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents**

#### > 26.1 - Informations - Formalités

La souscription ou la gestion du contrat par le biais d'une ou plusieurs techniques de communication à distance (en ce compris les services de communication électronique) est soumise aux conditions tarifaires en vigueur applicables à la technique de communication utilisée qui seront supportées par le Souscripteur.

Lors de la signature du Bulletin de souscription, vous recevrez :

- · un exemplaire dudit Bulletin de souscription,
- la présente Note d'information valant Conditions générales, ainsi que ses annexes dont :
  - la liste des supports en unités de compte accessibles au titre du contrat,
  - les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte, ces documents étant également mis à votre disposition par votre Courtier et/ou sur le site internet <a href="https://www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a>.

Conformément à l'article L132-22 du Code des assurances, vous recevrez, chaque année, un état de situation de votre contrat, sur lequel figureront notamment le montant des versements de l'année ainsi que la valeur de rachat au dernier jour de l'année. Pour les contrats à durée déterminée, une information relative à l'échéance du contrat est également communiquée par l'Assureur selon les modalités prévues par le Code des assurances.

Un fonds de garantie des Assurés contre la défaillance des sociétés d'assurance de personnes est prévu à l'article L423-1 du Code des assurances.

L'autorité chargée du contrôle de Generali Vie est :

l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

#### > 26.2 - Dématérialisation des informations et des documents

La dématérialisation vous permet d'accéder aux informations et documents via un espace personnel sécurisé sur le site internet mis à votre disposition par votre Courtier.

#### Conditions d'accès à la dématérialisation

Si vous avez accès à la consultation et gestion en ligne de votre contrat, la dématérialisation est accessible dans les mêmes conditions que celles prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat.

Vous reconnaissez être en possession d'une adresse électronique valide. L'Assureur procédera annuellement à une vérification de l'adresse électronique. Dans le cas où cette dernière serait invalide, l'Assureur se réserve le droit de mettre un terme à la dématérialisation dans les conditions prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

Vous reconnaissez que l'espace personnel sécurisé constitue un support durable au sens de l'article L111-9 du Code des assurances.

Les informations et documents mis à disposition dans le cadre de la dématérialisation sont visés dans la liste ci-après, sans que celle-ci soit limitative et exhaustive :

**Opération de gestion :** Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements, l'ajout de nouvelles options au contrat etc.

**Opération en ligne :** Toute opération de gestion réalisée sur votre contrat par le biais d'un service de communication électronique et plus largement, toutes les informations et documents relatifs à la vie de votre contrat.

L'Assureur se réserve le droit de faire évoluer cette liste à tout moment. Dans ce cas, il vous en avertira par tout moyen.

Si vous souhaitez obtenir plus de détail sur ces Opérations de gestion et Opérations en ligne, vous pouvez formuler votre demande directement auprès de votre Courtier ou de l'Assureur par tout moyen.

#### Mise à disposition des documents

Dès sa mise en place, les informations et documents ne vous seront plus adressés par support papier mais mis à votre disposition sur l'espace personnel sécurisé.

Vous reconnaissez que la mise à disposition des informations et documents se substitue à leur envoi postal et renoncez formellement à leur fourniture par voie papier par l'Assureur.

Dès qu'une information ou un document est établi, l'Assureur vous envoie un courrier électronique, à l'adresse électronique fournie par vous-même, vous indiquant la mise à disposition de cette information ou de ce document sur votre espace personnel sécurisé.

Vous accédez à vos informations et documents sur l'espace personnel sécurisé par le biais de vos Codes d'accès confidentiels qui vous ont été délivrés dans les conditions prévues à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

À partir du moment où une information ou un document est mis à votre disposition, vous êtes réputé l'avoir reçu.

Toutefois, vous conservez la faculté de vous opposer, à tout moment, à la dématérialisation et de demander à recevoir vos informations et documents sur support papier.

Les dispositions prévues au paragraphe « Confidentialité - Preuve » du « Mandat de transmission d'ordres » du contrat s'appliquent dans le cadre de la présente dématérialisation.

#### Durée de conservation des documents

L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne à compter de leur date d'émission pendant les délais légaux de conservation ou en l'absence de délai légal pendant une durée adaptée à leur finalité. L'Assureur garantit l'accès des informations et documents en ligne pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à cinq (5) ans après la fin de la relation contractuelle. Toutefois, si l'Assureur envisageait de ne plus rendre accessible ces informations et documents, vous en seriez informé préalablement moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois.

La dématérialisation est mise en place pour une durée indéterminée. Vous pouvez y mettre fin à tout moment et par tout moyen selon les modalités prévues au paragraphe « Dénonciation de la dématérialisation ».

#### Dénonciation de la dématérialisation

Vous pouvez mettre fin à cette option à tout moment et par tout moyen.

Votre dénonciation de la dématérialisation entraînera, dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la date de dénonciation de la dématérialisation, le rétablissement de l'envoi postal de tous les informations et documents.

L'Assureur pourra également dénoncer la dématérialisation si une des conditions visées au paragraphe « Condition d'accès à la dématérialisation » n'était plus remplie. Dans ce cas, l'Assureur vous en informera par envoi postal et vous recevrez l'ensemble des informations et documents sur support papier sans frais.

La dénonciation par vous ou par l'Assureur de la dématérialisation n'entraîne pas la résiliation de votre accès en ligne prévu à l'annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

En outre, si pour des raisons techniques, l'Assureur se trouve dans l'impossibilité de mettre à disposition les informations et documents sur l'espace personnel sécurisé, vous recevrez à titre exceptionnel et temporaire l'ensemble des informations et documents par envoi postal. Aucune responsabilité de l'Assureur ne pourra être retenue à ce titre.

# Article 27 - Réglementation relative à l'échange automatique de renseignements en matière fiscale

#### > 27.1 Loi FATCA

#### **Définitions**

- FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act ou loi fiscale sur la déclaration des avoirs américains investis à l'étranger): les dispositions FATCA ont été adoptées le 18 mars 2010 dans le cadre de la loi relative à l'emploi (Hiring Incentives to Restore Employment Act of 2010), ci-après « Loi ». La section 501(a) de la Loi a ajouté un chapitre 4 (section 1471 1474) du Code des impôts américain (Internal Revenu Code). Le chapitre 4 étend le régime américain de déclaration d'informations en imposant, aux institutions financières étrangères (FFIs) et aux entités non financières étrangères (NFFEs), des règles de documentation, de retenue et de déclaration sur les paiements.
- **Model 1 IGA :** accord conclu entre les États-Unis d'Amérique ou le Département du Trésor américain et un gouvernement étranger ou un ou plusieurs organismes de celui-ci en vue de mettre en œuvre la loi FATCA par le biais de rapports effectués par des institutions financières à ce gouvernement étranger ou organismes de celui-ci, suivi automatiquement de l'échange avec l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS) des informations ainsi communiquées.
- Résident fiscal des États-Unis d'Amérique : toute personne correspondant à au moins un des critères suivants :
  - titulaire d'un permis de séjour permanent (green card),
  - ayant cette année et durant les deux (2) années précédentes séjourné plus de 183 jours au total aux États-Unis d'Amérique (mode de calcul : les jours de l'année en cours comptent intégralement avec un minima de 31 jours, les jours de l'an dernier pour un tiers et les jours de l'année précédente pour un sixième),
  - ayant déclaré ses revenus avec ceux de son conjoint américain.

#### À l'exception:

- des diplomates et employés des organisations internationales et leurs familles, sportifs professionnels sous certaines conditions, étudiants, professeurs;
- des personnes ayant renoncé à la nationalité américaine ou à un permis de séjour permanent (green card).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des États-Unis d'Amérique, vous pouvez consulter le site de l'IRS : <a href="http://www.irs.gov">http://www.irs.gov</a>.

#### Obligations de déclaration

Un accord, Model 1 IGA, a été signé en date du 14 novembre 2013 entre la France et les États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi FATCA.

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si vous ou le(s) Bénéficiaire(s) du contrat êtes (sont) contribuable(s) des États-Unis d'Amérique.

Cette obligation s'applique :

- · à la souscription,
- pour le versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s) en cas de décès de l'Assuré,
- en cas de changement d'adresse du Souscripteur (vers ou en provenance des États-Unis d'Amérique).

Vous reconnaissez ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA/CRS-OCDE correspondant signé et en fournissant le certificat qui sera alors requis. Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.

À défaut, l'Assureur pourra être amené à vous déclarer comme récalcitrant au sens de la réglementation FATCA à l'administration fiscale française, qui transmettra les informations à l'administration fiscale des États-Unis d'Amérique (IRS). Vous vous exposeriez alors à un contrôle des autorités fiscales françaises ou des États-Unis d'Amérique (IRS).

De même, en cas de versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s), ce(s) dernier(s) devra(ont) adresser à l'Assureur le questionnaire FATCA/CRS-OCDE signé en fournissant s'il y a lieu le certificat alors requis.

#### > 27.2 Accords bilatéraux et multilatéraux conclus par la France et réglementation européenne (CRS-OCDE)

#### **Contexte**

Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers le(s)quel(s) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale.

Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à Generali Vie dans le Bulletin de souscription dès lors que la France a conclu avec l'État concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale.

Generali Vie pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son Souscripteur et/ou son Bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) dans le but de satisfaire à ses obligations notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.

#### Obligations de déclaration

Ainsi, dans ce cadre, l'Assureur a pour obligation de collecter des informations afin de déterminer si vous ou le(s) Bénéficiaire(s) du contrat êtes (sont) contribuable(s) d'un pays autre que la France.

Cette obligation s'applique:

- · à la souscription,
- pour le versement du capital ou de la rente au(x) Bénéficiaire(s),
- en cas de changement d'adresse et/ou de résidence fiscale du Souscripteur (vers ou en provenance d'un pays autre que la France).

Vous reconnaissez ainsi devoir informer l'Assureur de tout changement d'adresse et/ou de résidence fiscale tel que visé ci-dessus en retournant le questionnaire FATCA/CRS-OCDE dûment complété et signé. **Cette information doit être effectuée dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours maximum à compter du changement de situation.** 

#### **Article 28 - Prescription**

Conformément aux dispositions des articles L114-1 et L114-2 du Code des assurances, et sauf évolutions de la réglementation, les règles applicables au présent contrat **Altaprofits Vie** relatives à la prescription sont les suivantes :

#### Article L114-1

« Toutes actions dérivant d'un contrat d'assurance sont prescrites par deux ans à compter de l'événement qui y donne naissance. Par exception, les actions dérivant d'un contrat d'assurance relatives à des dommages résultant de mouvements de terrain consécutifs à la sécheresseréhydratation des sols, reconnus comme une catastrophe naturelle dans les conditions prévues à l'article L125-1, sont prescrites par cinq (5) ans à compter de l'événement qui y donne naissance.

Toutefois, ce délai ne court :

- 1°. En cas de réticence, omission, déclaration fausse ou inexacte sur le risque couru, que du jour où l'Assureur en a eu connaissance ;
- 2°. En cas de sinistre, que du jour où les intéressés en ont eu connaissance, s'ils prouvent qu'ils l'ont ignoré jusque-là.

Quand l'action de l'Assuré contre l'Assureur a pour cause le recours d'un tiers, le délai de la prescription ne court que du jour où ce tiers a exercé une action en justice contre l'Assuré ou a été indemnisé par ce dernier.

La prescription est portée à dix (10) ans dans les contrats d'assurance sur la vie lorsque le bénéficiaire est une personne distincte du Souscripteur et, dans les contrats d'assurance contre les accidents atteignant les personnes, lorsque les bénéficiaires sont les ayants droit de l'Assuré décédé.

Pour les contrats d'assurance sur la vie, nonobstant les dispositions du 2°, les actions du bénéficiaire sont prescrites au plus tard trente ans à compter du décès de l'Assuré. »

#### Article L114-2

« La prescription est interrompue par une des causes ordinaires d'interruption de la prescription et par la désignation d'experts à la suite d'un sinistre. L'interruption de la prescription de l'action peut, en outre, résulter de l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception adressée par l'Assureur à l'Assuré en ce qui concerne l'action en paiement de la prime et par l'Assuré à l'Assureur en ce qui concerne le règlement de l'indemnité. »

Sauf évolution réglementaire ou jurisprudentielle, les causes ordinaires d'interruption de prescription sont :

- une demande en justice (y compris en référé, ou portée devant une juridiction incompétente, ou lorsque l'acte de saisine de la juridiction est annulé par l'effet d'un vice de procédure),
- · la reconnaissance par le débiteur du droit de celui contre lequel il prescrivait,
- · une mesure conservatoire prise en application du code des procédures civiles d'exécution ou un acte d'exécution forcée.

#### Article 29 - Périmètre contractuel

Chaque contrat souscrit est régi par :

- · le Code des assurances ;
- la Proposition d'assurance constituée de deux documents :
  - 1. la « Proposition d'assurance 1/2 Note d'information valant Conditions générales » et ses annexes ci-après désignées :
    - Information sur le traitement de vos données personnelles (annexe 1),
    - les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie (annexe 2),
    - l'option garantie de prévoyance (annexe 3),
    - les modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne (annexe 4),
    - les informations en matière de durabilité (annexe 5),
    - la liste des supports en unités de compte, liste et caractéristiques des Actions accessibles au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion libre (annexe financière),
    - la liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée (annexe financière).

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation au titre de l'ensemble des supports en unités de compte sont mis à votre disposition par votre Courtier.

- 2. la « Proposition d'assurance 2/2 Bulletin de souscription » ;
- tout éventuel avenant à la Note d'information valant Conditions générales,
- · les Conditions particulières.

#### Article 30 - Loi applicable au contrat et régime fiscal

La loi applicable pour la conclusion, l'exécution et le dénouement du contrat est la loi française.

Pour toutes difficultés relatives à son appréciation, sa validité et son exécution, le présent contrat est soumis à la loi française. Dans toutes les hypothèses où un choix de loi serait ouvert, les parties conviennent que la loi applicable au contrat est la loi française. L'Assureur et le Souscripteur ont convenu que le français est la langue qui est utilisée entre les parties durant toute la durée du contrat.

Le régime fiscal applicable au contrat est le régime fiscal français dont les principales dispositions figurent en annexe « Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie » de la présente Note d'information valant Conditions générales.

#### Article 31 - Souscription, consultation et gestion du contrat en ligne

Il vous est permis, sous certaines conditions, de souscrire, notamment avec l'utilisation d'un procédé de signature électronique, de consulter le contrat ainsi que de procéder à certaines opérations de gestion en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site <a href="https://www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a>).

Il vous est également permis, sous certaines conditions, d'utiliser un procédé de signature électronique, par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique (notamment sur le site <a href="https://www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a>) afin de signer certains documents en cours de vie du contrat.

Concernant le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, la consultation en ligne sera possible mais seules certaines opérations de gestion seront accessibles telles que la souscription.

La souscription, la consultation et la gestion du contrat en ligne seront accessibles dans les conditions suivantes :

- la souscription en ligne est réservée aux majeurs juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- la souscription en ligne est autorisée pour les mineurs selon des modalités définies par l'Assureur,
- la consultation du contrat en ligne sera accessible pour les contrats souscrits par des majeurs et pour les contrats souscrits au nom de mineurs,
- · la gestion du contrat en ligne sera accessible aux personnes majeures juridiquement capables et résidant fiscalement en France,
- le Souscripteur/Assuré n'ayant pas sa résidence fiscale en France pourra accéder à la consultation et à la gestion du contrat en ligne sous réserve du respect des conditions définies par l'Assureur,
- la co-souscription du contrat en ligne (sans l'utilisation d'un procédé de signature électronique) sera possible ainsi que la consultation en ligne. En revanche, la gestion en ligne du contrat ne sera possible que pour certaines opérations et sous réserve du respect de conditions définies par l'Assureur,
- en cas de démembrement de propriété du contrat, la souscription du contrat et la gestion en ligne ne seront pas accessibles. Seule la consultation en ligne sera possible.

En utilisant le procédé de signature électronique mis à votre disposition, vous reconnaissez que ledit procédé est conforme aux dispositions de l'article 1366 du Code civil et en acceptez la validité.

Vous reconnaissez également être informé de ce que toute tentative de falsification de la version électronique du contrat que vous avez signé avec ledit procédé de signature électronique constitue un faux et est passible de poursuites pénales (article 441-1 du Code pénal).

Dans l'hypothèse où elles ne seraient pas accessibles en ligne, les opérations de gestion au titre du contrat pourront être effectuées au format papier et envoyées par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

En outre, certaines opérations de gestion ne seront pas accessibles dans les hypothèses suivantes : Bénéficiaire acceptant, saisie ou mise en garantie du contrat. Seule la consultation sera accessible.

Votre attention est attirée sur le fait que certaines options sont susceptibles de ne pas être accessibles à la souscription en ligne. Dans cette hypothèse, vous pourrez demander la mise en place desdites options sur formulaire papier et l'adresser par voie postale.

L'accès à la consultation et à la gestion de votre contrat en ligne est subordonné à la signature d'un mandat de transmission d'ordres précisant les termes et conditions de la consultation et de la gestion de votre contrat en ligne.

Vous reconnaissez de manière expresse et irrévocable que l'accès à la consultation et à la gestion en ligne de votre contrat ne constitue pas une condition essentielle et déterminante de votre souscription au contrat.

L'Assureur se réserve le droit de proposer :

- à d'autres personnes que celles listées ci-dessus la souscription, la consultation et la gestion en ligne du contrat ;
- la réalisation d'autres actes de gestion en ligne que ceux listés en annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

Il pourra être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de suspendre ou mettre un terme à tout ou partie des services de communication électronique, sans notification préalable, à l'accès à la consultation en ligne et/ou à l'accès de tout ou partie des opérations de gestion en ligne, pour quelque motif que ce soit, notamment pour des raisons de sécurité juridiques ou techniques. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre. Dans cette hypothèse, vous pourrez effectuer les actes de gestion au titre du contrat par courrier et par voie postale.

Les modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne sont décrites en annexe « Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne ».

#### **AVERTISSEMENT**

Il est précisé qu'**Altaprofits Vie** est un contrat libellé en unités de compte et en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification dans lequel vous supportez intégralement les risques de placement, la valeur des supports en unités de compte et la valeur de la part de provision de diversification étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

### Annexe 1 - Information sur le traitement de vos données personnelles

#### Identification des Responsables de traitement

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de la souscription et de la gestion du contrat d'assurance en ligne font l'objet d'un traitement dont les Responsables conjoints de traitement sont :

- l'Assureur, lequel détermine les finalités de ces traitements, ainsi que les moyens relatifs à la solution d'archivage électronique, le Courtier intervenant alors en qualité de Sous-traitant de l'Assureur ;
- le Courtier, lequel détermine les moyens permettant de répondre aux finalités du traitement pour la souscription et la gestion du contrat d'assurance en ligne via le site <a href="www.altaprofits.com">www.altaprofits.com</a>.

Lorsque la souscription au contrat d'assurance est effectuée sur support papier, l'Assureur agit en qualité de Responsable de traitement, déterminant à la fois les finalités de traitement et les moyens de traitement.

#### Finalités et bases juridiques du traitement

Les données traitées ont pour finalité de satisfaire à votre demande de souscription ou de gestion du contrat d'assurance et de permettre la réalisation de mesures précontractuelles, d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat y compris de profilage, ainsi que de mesures de prévention en lien avec la souscription du contrat. À ce titre, elles pourront être utilisées à des fins de recouvrement, d'études statistiques et actuarielles, d'exercice des recours et de gestion des réclamations et contentieux, d'examen, d'appréciation, de contrôle et de surveillance du risque, et de respect des obligations légales, règlementaires et administratives. Ces informations pourront également être utilisées pour permettre la lutte contre la fraude à l'assurance, ainsi que pour la recherche des Souscripteurs/Assurés ou des Bénéficiaires des contrats d'assurance vie.

Vous trouverez ci-dessous les bases juridiques correspondant aux finalités de traitement :

Bases juridiques	Finalités de traitement
Exécution du contrat ou de mesures précontractuelles Consentement pour les données de santé collectées dans le cadre de la souscription de garanties spécifiques	<ul> <li>Réalisation de mesures précontractuelles telles que délivrance de conseil, devis</li> <li>Réalisation d'actes de souscription, de gestion et d'exécution ultérieure du contrat</li> <li>Recouvrement</li> <li>Exercice des recours en application de garanties entre assureurs</li> <li>Gestion des réclamations et contentieux</li> <li>Lutte contre la fraude</li> <li>Prise de décision automatisée y compris le profilage lié à la souscription ou l'exécution du contrat. Certaines données peuvent entraîner des décisions sur la souscription et l'exécution du contrat notamment la tarification, l'ajustement des garanties</li> <li>Examen, appréciation, contrôle et surveillance du risque</li> <li>Études statistiques et actuarielles</li> </ul>
Obligations légales	<ul> <li>Amélioration des offres et process</li> <li>Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme</li> <li>Respect des obligations légales, règlementaires et administratives, dont notamment la recherche des Souscripteurs/Assurés ou Bénéficiaires des contrats d'assurance vie</li> </ul>
Intérêt public	Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
Intérêt légitime	Lutte contre la fraude, afin de protéger les intérêts de l'ensemble des parties non frauduleuses du contrat

# Informations complémentaires dans le cadre du traitement des données à caractère personnel vous concernant et non collectées directement par l'Assureur ou Altaprofits

#### Catégorie de données susceptibles d'être transmises à l'Assureur et à Altaprofits :

- État civil, identité, données d'identification (tel que le Numéro d'Identification au Répertoire (NIR) aussi appelé Numéro de Sécurité Sociale etc.).
- · Informations d'ordre économique et financier (revenus, situation financière, situation fiscale, etc.)

#### Source d'où proviennent les données à caractère personnel :

• Ces données peuvent émaner d'organismes professionnels contribuant à la gestion des contrats d'assurance ou de toute autorité administrative ou judiciaire légalement habilitée.

#### Clause spécifique relative à la fraude

Vous êtes également informé que l'Assureur met en œuvre un dispositif ayant pour finalité la lutte contre la fraude à l'assurance pouvant, notamment, conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude, inscription pouvant avoir pour effet un allongement de l'étude de votre dossier, voire la réduction ou le refus du bénéfice d'un droit, d'une prestation, d'un contrat ou service proposés par l'Assureur. Dans ce cadre, des données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) peuvent être traitées par toutes personnes habilitées intervenant au sein des services de l'Assureur. Ces données peuvent également être destinées au personnel habilité des organismes directement concernés par une fraude (autres organismes d'assurance ou intermédiaires ; organismes sociaux ou professionnels ; autorités judiciaires, médiateurs, arbitres, auxiliaires de justice, officiers ministériels ; organismes tiers autorisés par une disposition légale et, le cas échéant, les victimes d'actes de fraude ou leurs représentants).

#### Clause spécifique relative aux obligations règlementaires

Dans le cadre de l'application des dispositions du Code monétaire et financier, le recueil d'un certain nombre d'informations à caractère personnel est obligatoire à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

De plus, l'article 43 de la Directive (UE) 2015/849 du 20 mai 2015 modifié par la Directive (UE) 2018/843 du 30 mai 2018 prévoit que la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme est également considérée comme une question d'intérêt public au sens du Règlement Européen 2016/679 (RGPD).

Dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 1649 ter du Code général des impôts, le recueil et la communication d'informations à caractère personnel et liées à votre contrat sont transmis par l'Assureur à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour alimenter le fichier des contrats d'assurance vie (FICOVIE). Ces données sont également accessibles sur demande auprès du Centre des Impôts dont dépend votre domicile.

#### Destinataires ou catégories de destinataires

Les données vous concernant pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du groupe Generali en France, aux entités d'Altaprofits ainsi qu'à des partenaires, intermédiaires, réassureurs et assureurs concernés, organismes professionnels, organismes sociaux des personnes impliquées, aux sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire des tâches leur incombant ou qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et règlementaires, l'Assureur et Altaprofits pourront chacun communiquer des données à caractère personnel à des autorités administratives et judiciaires légalement habilitées.

Au titre de la prévention de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ces données pourront également être partagées entre les entités juridiques du groupe Generali pouvant se situer au sein et hors de l'Union Européenne, aux fins d'enrichir leurs processus de filtrage locaux et de mettre en œuvre une approche commune sur la classification des risques clients dans l'ensemble du groupe Generali.

#### Localisation des traitements de vos données

#### Concernant l'Assureur

Le groupe Generali France a adopté des normes internes en matière de protection des données et de sécurité informatique afin de garantir la protection et la sécurité de vos données.

Aujourd'hui, les centres de données du groupe Generali France, sur lesquels sont hébergées vos données, sont localisés en France, en Italie et en Allemagne.

S'agissant des traitements réalisés hors du groupe Generali France par des partenaires externes, une vigilance toute particulière est apportée quant à la localisation des traitements, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) et le niveau de protection des données personnelles du pays destinataire, afin de garantir un niveau de protection optimal.

Les traitements réalisés aujourd'hui hors de l'Espace Economique Européen concernent des traitements liés à certains types d'actes de gestion, d'envois ponctuels d'e-mails ou de SMS, la supervision d'infrastructures ou la maintenance de certaines applications. Ces traitements opérés depuis des pays tiers font l'objet d'un encadrement juridique (clauses contractuelles types, règles d'entreprise contraignantes).

Ces documents sont disponibles sur demande écrite auprès du Délégué à la Protection des Données du groupe Generali France, à l'adresse suivante : droitdacces@generali.fr.

#### **Concernant Altaprofits**

Altaprofits a adopté des mécanismes permettant de garantir la protection et la sécurité de vos données personnelles. Vos données sont hébergées en France et dans l'Union européenne.

Les traitements réalisés hors de l'Union Européenne par des partenaires externes font l'objet d'une vigilance particulière notamment quant à leur localisation, leur niveau de sécurisation (opérationnel et technique) et le niveau de protection des données personnelles du pays destinataire, afin de garantir un niveau de protection optimal.

Les traitements réalisés aujourd'hui hors de l'Espace Economique Européen concernent des traitements de supervision d'infrastructures (surveillance des plateformes informatiques et de l'opérabilité des solutions). Ces traitements opérés depuis des pays tiers font l'objet d'un encadrement juridique (clauses contractuelles types).

#### Durée de conservation

Les données à caractère personnel du Souscripteur sont conservées selon les durées fixées par les législations et les réglementations applicables et en fonction des contraintes opérationnelles, dont notamment la satisfaction des obligations comptables, la gestion pertinente de la relation client, l'instruction d'actions en justice ou de demandes émanant d'organismes publics.

#### **Exercice des droits**

Dans le cadre du traitement effectué, vous disposez dans les conditions prévues par la réglementation :

- d'un droit d'accès: vous disposez du droit de prendre connaissance des données personnelles vous concernant et demander à ce qu'il vous en soit communiquée l'intégralité.
- d'un droit de rectification : vous pouvez demander à corriger vos données personnelles notamment en cas de changement de situation.
- d'un droit de suppression: vous pouvez demander la suppression de vos données personnelles, notamment lorsque ces dernières ne sont plus nécessaires ou lorsque vous retirez votre consentement au traitement de certaines données sauf s'il existe un autre fondement juridique à ce traitement.
- du droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles en cas de décès.
- d'un droit à la limitation du traitement : vous pouvez demander à l'Assureur de limiter le traitement de vos données personnelles.
- **d'un droit à la portabilité des données :** vous pouvez récupérer dans un format structuré les données que vous avez fournies lorsque ces dernières sont nécessaires au contrat ou lorsque vous avez consenti à l'utilisation de ces données.
  - Ces données peuvent être transmises directement au responsable du traitement de votre choix lorsque cela est techniquement possible.
- **d'un droit de retrait :** vous avez le droit de retirer le consentement donné pour un traitement fondé sur cette base. Ce retrait vaut pour l'avenir et ne remet pas en cause la licéité des traitements déjà effectués. Il est susceptible de rendre l'exécution du contrat impossible sans être pour autant une cause de résiliation reconnue par le droit des assurances.
  - Cependant, le retrait de données nécessaires à l'exécution du contrat, et notamment au contrôle de la pertinence des engagements réciproques, est susceptible de rendre impossible l'exécution du contrat, dès lors que ces données participent du consentement des parties à la contractualisation.
  - Dans une telle hypothèse, cette impossibilité d'exécution peut être une cause contractuellement définie de déchéance de garantie.
- d'un droit d'opposition : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles.

Vous pouvez exercer vos droits auprès de l'Assureur et/ou d'Altaprofits sur simple demande en l'accompagnant d'une copie d'une pièce officielle d'identité recto-verso en cours de validité avec photographie et mentions lisibles (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou carte de résident). L'exercice de ces droits se fera sous réserve des données personnelles détenues par chaque Responsable de traitement.

Pour exercer ses droits auprès de l'Assureur, il faudra envoyer une demande aux adresses suivantes :

Par voie postale:

Generali Vie Conformité Délégué à la Protection des Données Personnelles TSA 70100 75309 Paris Cedex 09

Par voie électronique :

droitdacces@generali.fr

Pour exercer ses droits auprès d'Altaprofits, il faudra envoyer une demande aux adresses suivantes :

Par voie postale:

Altaprofits Données Personnelles 35 - 37 rue de Rome 75008 Paris

Par voie électronique:

mes-données-personnelles@altaprofits.fr

#### Cas spécifique dans le cadre du démarchage téléphonique

Si vous êtes un consommateur et que vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site internet <a href="https://www.bloctel.gouv.fr">www.bloctel.gouv.fr</a>.

#### Droit d'introduire une réclamation

Par ailleurs, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris Cedex 07

#### Coordonnées du Délégué à la Protection des Données Personnelles

Pour toute demande, vous pouvez contacter les Délégués à la Protection des Données Personnelles de l'Assureur et d'Altaprofits aux adresses suivantes :

Pour l'Assureur

Par voie postale:

Generali Vie Conformité Délégué à la Protection des Données Personnelles TSA 70100 75309 Paris Cedex 09

Par voie électronique :

droitdacces@generali.fr

**Pour Altaprofits** 

Par voie postale:

Altaprofits Données Personnelles 35 - 37 rue de Rome 75008 Paris

Par voie électronique :

mes-données-personnelles@altaprofits.fr

### Annexe 2 - Les caractéristiques fiscales du contrat d'assurance vie

#### Fiscalité au terme ou en cas de rachat

#### • Pour les produits afférents aux primes versées jusqu'au 26 septembre 2017 :

Sauf application d'un régime particulier d'exonération, les produits perçus sont soumis à l'impôt sur le revenu ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire au taux de :

- 35 % si le rachat intervient avant le quatrième (4ème) anniversaire du contrat,
- 15 % si le rachat intervient entre le quatrième (4ème) et le huitième (8ème) anniversaire du contrat,
- 7,50 % si le rachat intervient après le huitième (8ème) anniversaire du contrat.

À partir du huitième (8<sup>ème</sup>) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

#### Pour les produits afférents aux primes versées à partir du 27 septembre 2017 :

Sauf application d'un régime particulier d'exonération, la taxation est effectuée en deux temps : un prélèvement par l'assureur équivalent à un acompte, puis une liquidation définitive lors de l'établissement de la déclaration d'impôt sur le revenu par le contribuable :

- Au moment du rachat, l'Assureur doit précompter un Prélèvement Forfaitaire Obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu (PFO) au taux fixé de 12,8 % pour les contrats de moins de huit (8) ans et 7,5 % pour les contrats de plus de huit (8) ans.
- Lors de la déclaration d'impôt sur le revenu l'année N+1, le contribuable a le choix entre le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) ou le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Ce choix vaut pour l'ensemble de ses revenus de capitaux mobiliers.

En cas d'application du PFU, le taux d'imposition est fonction de la durée du contrat (inférieure ou supérieure à huit (8) ans) et du montant des primes versées et non remboursées au 31/12 de l'année N-1 (inférieur ou supérieur à 150 000 euros) sur l'ensemble des contrats d'assurance vie et de capitalisation du Souscripteur : 12,8 % ou 7,5 %.

À partir du huitième (8<sup>ème</sup>) anniversaire du contrat, le Souscripteur bénéficie d'un abattement annuel de 4 600 euros ou 9 200 euros selon sa situation personnelle.

#### · Quelle que soit la date du versement des primes :

Les produits sont également soumis aux prélèvements sociaux, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la Sécurité sociale en tenant compte de la domiciliation fiscale du Souscripteur.

#### Fiscalité de la rente viagère

Les rentes viagères sont imposables, pour une fraction de leur montant déterminé selon l'âge du crédirentier lors de l'entrée en jouissance de la rente, à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux dans les conditions prévues aux articles 158-6 du Code général des impôts et L136-7 du Code de la Sécurité sociale.

#### Fiscalité en cas de décès

En l'absence de Bénéficiaire déterminé, les sommes font partie de la succession de l'Assuré et sont soumises aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

En cas de décès de l'Assuré, sauf exonération spécifique, les sommes rentes ou valeurs sont soumises aux règles énoncées ci-dessous dès lors qu'elles sont dues à un Bénéficiaire à titre gratuit désigné au contrat.

- Les primes sont versées avant le soixante-dixième ( $70^{\text{ème}}$ ) anniversaire de l'Assuré :
  - Le capital décès versé au(x) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat est soumis à un prélèvement forfaitaire, tel que prévu à l'article 990 I du Code général des impôts, après application d'un abattement de 152 500 euros tous contrats confondus.
- Les primes sont versées après le soixante-dixième (70ème) anniversaire de l'Assuré :
  - En application de l'article 757 B du Code général des impôts, des droits de mutation par décès sont dus par le(s) Bénéficiaire(s) désigné(s) au contrat, suivant le degré de parenté existant entre le(s) Bénéficiaire(s) et l'Assuré, à concurrence de la fraction de primes versées après les soixante-dix (70) ans de l'Assuré excédant 30 500 euros.
  - Cet abattement de 30 500 euros est un abattement global qui s'apprécie quel que soit le nombre de Bénéficiaires et de contrats.

Par ailleurs, les produits réalisés n'ayant pas fait l'objet d'une taxation au jour du décès sont soumis aux prélèvements sociaux lors d'un dénouement en cas de décès, dans les conditions prévues à l'article L136-7 du Code de la Sécurité sociale.

#### Impôt sur la fortune immobilière

Le contrat d'assurance vie intègre la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) pour une fraction de sa valeur de rachat au 1er janvier de l'année, correspondant à la valeur représentative des unités de compte constituées de certains actifs immobiliers.

#### Cas particulier des non-résidents

Les personnes physiques n'ayant pas leur domicile fiscal en France sont soumises aux prélèvements fiscaux français ou à un taux conventionnel en présence d'une convention fiscale internationale. Elles sont exonérées de prélèvements sociaux sur présentation d'un justificatif.

NB : Les indications générales sur la fiscalité du contrat sont données sous réserve de l'évolution des dispositions réglementaires et législatives . Elles n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont communiquées à titre purement indicatif.

### Annexe 3 - Option garantie de prévoyance

#### **GARANTIE PLANCHER**

Cette option ne peut être retenue qu'à la souscription à condition toutefois que l' (les) Assuré(s) soi(en)t âgé(s) de plus de douze (12) ans et de moins de soixante-quinze (75) ans.

#### Objet de la garantie

L'Assureur garantit qu'en cas de décès de l'Assuré avant le rachat total ou la survenance du terme du contrat et en toute hypothèse avant son soixante-quinzième (75<sup>ème</sup>) anniversaire, les sommes dues au titre des investissements réalisés ne pourront être inférieures au capital plancher que vous aurez choisi entre les deux (2) options, ci-après définies.

Toutefois, le capital sous risque (qui est la différence entre le montant du capital plancher assuré et la valeur effectivement atteinte par le contrat au jour du calcul) ne peut en aucun cas excéder un montant de 300 000 euros (le cas échéant, le capital plancher serait diminué de l'excédent correspondant).

#### Option 1

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros, sur les supports en unités de compte et sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable, diminuée des éventuels rachats, avances et intérêts non remboursés.

#### Option 2

Le capital plancher est égal à la somme des versements bruts réalisés sur le(s) fonds en euros, sur les supports en unités de compte et sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable indexée sur la base d'un taux annuel de 3,50 % diminuée des éventuels rachats indexés de la même manière, des avances et intérêts non remboursés.

#### Prise d'effet de la garantie

La garantie plancher prend effet dès la souscription.

#### **Prime**

Chaque mercredi, si la valeur atteinte par le contrat est inférieure au capital plancher assuré, l'Assureur calcule une prime à partir du déficit constaté (capital sous risque), du tarif défini ci-après et de l'âge de l' (des) Assuré(s).

<b>TARIF</b> (Prime annuelle pour un capital sous risque de 10 000 euros)									
Âge de l'Assuré	Prime (en euros)	Âge de l'Assuré	Prime (en euros)	Âge de l'Assuré	Prime (en euros)				
De 12 à 32 ans	14€	47	56 €	62	161 €				
33	16€	48	61 €	63	174€				
34	17€	49	65 €	64	190 €				
35	18€	50	70 €	65	206 €				
36	20€	51	74 €	66	226€				
37	22€	52	80 €	67	246 €				
38	24€	53	86 €	68	268 €				
39	25 €	54	92 €	69	292 €				
40	29€	55	98 €	70	319€				
41	31 €	56	104 €	71	348 €				
42	35 €	57	112€	72	380 €				
43	40 €	58	120 €	73	414€				
44	43 €	59	128 €	74	452 €				
45	48 €	60	138 €						
46	52€	61	148 €						

Chaque prime mensuelle est égale à la somme des primes éventuellement calculées chaque mercredi.

Si le montant de la prime est supérieur ou égal à un seuil mensuel fixé pour l'année en cours à quinze (15) euros, la prime mensuelle est prélevée à terme échu le dernier jour du mois en priorité sur la valeur atteinte du (des) fonds en euros, puis éventuellement par diminution du support en unités de compte le plus représenté et ainsi de suite...

Si le seuil minimum de prélèvement mensuel n'est pas atteint, le prélèvement est différé à la prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant. En cas de rachat, de survenance du terme ou de décès de l'Assuré, les primes non acquittées sont alors prélevées sur le montant de la prestation servie.

En cas de co-souscription, les Co-Souscripteurs ont la possibilité de choisir le dénouement de la souscription :

- dénouement au premier (1<sup>er</sup>) décès : dans ce cas, on additionne les deux (2) primes qui correspondent aux deux (2) Assurés ou,
- dénouement au second (2<sup>nd</sup>) décès: dans ce cas, la prime retenue est la moins élevée des deux (2) primes. Ce choix n'est possible que dans le cadre de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Vous vous engagez à maintenir 10 % minimum de la valeur atteinte de votre contrat investis sur le(s) fonds en euros afin de permettre le prélèvement de la prime tant que votre contrat est investi en tout ou partie sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

Un courrier vous sera adressé si l'épargne atteinte sur le(s) fonds en euros est inférieure à 5 % de la valeur atteinte du contrat afin que vous reconstituiez cette part minimum de 10 % sur le(s) fonds en euros.

La prime est prélevée sur la valeur atteinte sur le(s) fonds en euros et les supports en unités de compte. La prime n'est jamais prélevée sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable.

#### **Exclusions**

Toutes les causes de décès sont couvertes et mettent en jeu la présente garantie si elle a été souscrite, sauf pour les cas suivants :

- le suicide de l'Assuré: la garantie est de nul effet si l'Assuré se donne volontairement la mort au cours de la première (1ère) année du contrat. Cette exclusion est maintenue même si le suicide est inconscient,
- en cas de guerre : la garantie du présent contrat n'aura d'effet que dans les conditions qui seront déterminées par la législation à intervenir sur les assurances sur la vie en temps de guerre,
- les risques d'aviation (compétitions aériennes, raids aériens, acrobaties, voltiges) ou tous les autres sports dangereux (sport de combat, vol à voile, delta, ULM, parachutisme, alpinisme, saut à l'élastique) sont exclus de la garantie,
- · la conséquence des accidents et maladies du fait intentionnel de l'Assuré,
- le meurtre de l'Assuré par le(s) Bénéficiaire(s) de la garantie (Article L132-24 du Code des assurances),
- et en outre, toutes les causes prévues par la loi.

#### Résiliation de la garantie

#### • Par vous-même :

Vous avez la faculté de résilier définitivement la garantie plancher. Pour ce faire, vous devez adresser au siège de l'Assureur une lettre recommandée avec avis de réception. La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

#### • Par Generali Vie :

Si la prime à prélever est supérieure à la valeur atteinte du contrat (hors fonds croissance), la garantie sera alors suspendue et l'Assureur vous adressera une lettre recommandée avec avis de réception précisant que vous disposez d'un délai de quarante (40) jours à compter de l'envoi de celle-ci pour effectuer le versement de la prime : à défaut de paiement dans ce délai, la garantie plancher sera définitivement résiliée.

La garantie plancher prend alors fin à sa prochaine échéance, soit le dernier jour du mois suivant.

#### Fin de la garantie

La garantie plancher cesse de produire ses effets en cas de rachat total du contrat, en cas de survenance du terme, en cas de résiliation ou au soixante-quinzième (75ème) anniversaire de l' (des) Assuré(s). Le versement du capital au(x) Bénéficiaire(s) met fin à la garantie plancher.

## Annexe 4 - Modalités de consultation et de gestion du contrat en ligne

#### Dispositions générales

#### > Définitions

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- Code d'Accès Confidentiel: Le procédé technique délivré par Altaprofits à tout Souscripteur/Assuré, prenant la forme d'un « login » et d'un « mot de passe » associé, permettant à tout Souscripteur/Assuré d'être identifié et authentifié sur le(s) service(s) de communication électronique mis à sa disposition afin d'avoir accès notamment à la consultation et à la gestion en ligne de son contrat Altaprofits Vie.
- **Opération de gestion :** Tout acte entraînant une modification de votre contrat tel que des opérations d'arbitrages, des versements libres, l'ajout de nouvelles options au contrat.
- **Opération en ligne :** Toute opération de souscription, de consultation ou de gestion réalisée sur votre contrat par le biais d'un service de communication électronique.

Les autres termes définis dans la Note d'information valant Conditions générales du contrat ainsi que ses annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

#### Consultation et gestion du contrat

#### > Opérations de consultation et de gestion du contrat en ligne

Vous aurez la faculté de consulter votre contrat **Altaprofits Vie** et d'effectuer des Opérations de gestion sur votre contrat par le biais d'un ou plusieurs services de communication en ligne (notamment sur le site <u>www.altaprofits.com</u>).

L'Assureur se réserve à tout moment la possibilité de modifier la liste des Opérations de gestion pouvant être réalisées en ligne. En cas de suppression de l'accès à l'une des Opérations de gestion en ligne, vous transmettrez vos instructions de gestion sur support papier et par voie postale conformément aux dispositions prévues à l'article « Modalités de règlement et adresse de correspondance ».

D'une manière générale, vous conservez la faculté d'adresser les instructions de gestion de votre contrat **Altaprofits Vie** sur support papier et par voie postale.

#### > Accès à la consultation et à la gestion en ligne du contrat

L'accès à la consultation et à la gestion en ligne de votre contrat se fera au moyen d'un Code d'Accès Confidentiel qui vous sera directement attribué par Altaprofits. Ce Code d'Accès Confidentiel, strictement personnel, aura pour fonction de vous authentifier et de vous identifier permettant ainsi de garantir votre habilitation à consulter et à gérer votre contrat en ligne par le biais d'un ou plusieurs services de communication électronique.

Il peut être décidé, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat, de ne pas donner suite à la demande d'attribution de Code d'Accès Confidentiel pour la consultation et la gestion en ligne du contrat ou d'imposer des conditions et/ou restrictions particulières. Aucune responsabilité ne pourra être retenue à ce titre.

Vous vous engagez à garder ce code personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de votre Code d'Accès Confidentiel, vous permettant d'avoir accès à des données personnelles et confidentielles afférentes à votre contrat. Vous devez en conséquence tenir ce code absolument secret dans votre intérêt même et ne le communiquer à quiconque.

Vous serez seul responsable de la consultation ou de l'accomplissement d'Opérations de gestion en ligne résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers de votre Code d'Accès Confidentiel.

En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, vous devez impérativement et sans délai en informer Altaprofits par courrier électronique (e-mail) à l'adresse <u>information@altaprofits.fr</u> afin qu'un nouveau code vous soit attribué. Votre demande sera prise en compte par Altaprofits aux jours et horaires d'ouverture. À défaut d'accès à internet, vous pouvez également déclarer la perte ou le vol de votre Code d'Accès Confidentiel par téléphone du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8h30 à 20h00 au 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé).

Les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'une opposition tardive seront de votre responsabilité exclusive.

#### > Transmission des Opérations de gestion en ligne

Après authentification au moyen de votre Code d'Accès Confidentiel, vous procédez à la réalisation de votre Opération de gestion en ligne. Suite à la validation de cette opération, celle-ci est envoyée à Altaprofits par le biais du service de communication électronique utilisé. Dès réception, Altaprofits vous confirme la prise en compte de l'Opération de gestion en ligne par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail).

À défaut de réception de ce courrier électronique dans les quarante-huit (48) heures de la réalisation de l'Opération de gestion en ligne, vous devez immédiatement en faire part à Altaprofits, faute de quoi vous serez réputé l'avoir reçu.

À compter de la réception de ce courrier électronique, vous disposerez de trente (30) jours pour formuler une réclamation sur l'Opération de gestion en ligne que vous aurez réalisée. Passé ce délai, l'Opération de gestion en ligne réalisée sera réputée conforme à votre volonté. Vous êtes seul garant de l'actualité et de la véracité de votre adresse électronique fournie à Altaprofits. En conséquence, vous vous engagez à vérifier et à mettre à jour régulièrement votre adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une Opération de gestion en ligne à une adresse électronique erronée, invalide ou obsolète en l'absence d'information préalable d'Altaprofits relève de votre seule responsabilité.

Votre attention est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où vous émettez votre Opération de gestion en ligne et celui où l'Assureur la reçoit. Dès qu'une Opération de gestion en ligne a été entièrement validée par Altaprofits, une nouvelle Opération de gestion pourra être demandée en ligne. Les Opérations de gestion sont validées dans l'ordre de réception par l'Assureur, qu'elles soient effectuées par le biais d'un service de communication électronique ou par courrier postal.

### Annexe 5 - Informations en matière de durabilité

# L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement de Generali Vie

Le 27 novembre 2019, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2019/2088 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » dit « SFDR » afin d'harmoniser la publication d'informations et d'accroître la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte de leurs incidences probables sur le rendement des produits financiers.

Generali Vie, dans le but de satisfaire aux exigences prévues par le Règlement précité, complète ses informations précontractuelles des informations sur la manière dont les risques en matière de durabilité sont intégrés dans ses décisions d'investissement d'une part ; et sur la mise à disposition de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des produits d'assurance qu'elle met à disposition d'autre part.

<u>Un risque en matière de durabilité</u> est un risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur d'un investissement.

Les risques en matière de durabilité augmentent d'année en année, tant en termes de probabilité que d'ampleur de leurs impacts. Au vu des différents risques liés aux facteurs environnementaux qui comprennent notamment la perte de biodiversité, la pollution de l'air, de l'eau et des sols, le changement climatique et leurs conséquences sur la société, Generali Vie tient compte de ces éléments dans l'évaluation de ces risques et les intègre dans le processus de ses décisions d'investissement.

L'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement vise à identifier les risques en matière de durabilité, évaluer leur matérialité et limiter leurs conséquences financières. Cette intégration peut être réalisée selon différentes approches adaptées à chaque typologie d'investissement. En constante évolution, ces approches sont dépendantes, d'une part, de la publication des informations en matière de durabilité par les entreprises, et d'autre part, du développement et de la mise en œuvre d'indicateurs pertinents pour les décisions d'investissement.

Les principes qui guident Generali Vie pour l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement sont définis dans les informations disponibles sur la page internet <a href="https://www.generali.fr/institutionnel/nos-engagements/">https://www.generali.fr/institutionnel/nos-engagements/</a>.

#### Les engagements de Generali Vie pour les fonds en euros et les fonds croissance

#### > Les 4 composantes stratégiques de Generali Vie en matière de durabilité

En tant qu'Assureur et investisseur institutionnel, la gestion d'actifs est un pan essentiel de l'activité de Generali Vie car celle-ci a un impact significatif sur l'économie réelle, ce qui permet d'influencer activement des domaines tels que la protection de l'environnement et le respect des droits de l'homme et du travail. Generali Vie soutient la transition vers une économie et une société plus durables et a adopté des principes clairs pour guider ses décisions.

Depuis plusieurs années, ses stratégies d'investissement intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG), sans pour autant remettre en question ses objectifs de rendement.

Cette approche se fonde aussi sur la conviction que les entreprises les mieux positionnées pour relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance d'entreprise (ESG) devraient créer plus de valeur que les autres à moyen et long terme.

#### 4. Actionnariat actif

Par l'engagement actionnarial et le vote aux assemblées générales des actionnaires, le Groupe Generali vise à influencer les entreprises dans l'amélioration de leurs pratiques ESG pour réduire leurs risques et améliorer leurs performances à long terme.

#### 3. Investissement thématique et d'impact

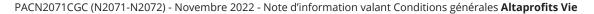
Generali Vie promeut l'investissement thématique et d'impact, visant (i) à générer un impact social et environnemental positif pour la société et l'environnement en contribuant aux objectifs de développement durable des Nations Unies et également (ii) à limiter les incidences négatives de nos décisions d'investissement pour l'atteinte de ces objectifs.

#### 2. Intégration ESG dans les décisions d'investissement

Generali Vie intègre des facteurs de durabilité dans ses décisions d'investissement, afin de réduire l'exposition aux entreprises dont les comportements ne sont pas conformes aux principes, aux valeurs et à la stratégie d'investissement de Generali Vie.

#### 1. Exclusions normatives et sectorielles

Generali Vie applique un filtre éthique afin d'exclure de ses investissements les risques issus de l'exposition à des secteurs et/ou des activités sujets à controverses.



# Une large diversification des actifs sur les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Vie

Les fonds en euros et les fonds croissance de Generali Vie bénéficient d'une large diversification de leurs actifs et d'une garantie en capital nette de frais de gestion<sup>(1)</sup>. Ainsi, un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

# Les engagements de Generali Vie pour la gestion et le référencement des supports en unités de compte

Generali Vie offre au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en unités de compte au moins un support en unités de compte avec le label ISR (Investissement Socialement Responsable), et/ou un support en unités de compte « vert » (avec le label GreenFin), et/ou un support en unités de compte solidaire.

Dans le cadre de sa sélection des sociétés de gestion externes et du référencement de leurs Organismes de Placement Collectif (OPC) au sein de ses produits d'assurance vie et de capitalisation en tant que supports en unités de compte, Generali Vie interroge ces sociétés de gestion sur leur politique ESG en général (politique d'exclusion, engagement actionnarial, politique de vote, ...) et sur leur approche en particulier au niveau des OPC qu'elles gèrent (méthodologies internes, label public ou privé, transition énergétique, ...).

Generali Vie leur demande également si elles sont signataires de chartes et autres engagements collectifs, et si elles ont pris les mesures nécessaires afin d'être en capacité de fournir les informations précontractuelles et périodiques aux investisseurs dans le cadre du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers dit « SFDR ».

Par ailleurs, les investissements sur des supports en unités de compte attachés à des instruments financiers bénéficiant d'un label national français ou d'autres Etats européens font l'objet d'un suivi et d'un reporting spécifique par Generali Vie.

#### Les résultats de l'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement des supports proposés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation de Generali Vie

Sur les fonds euros et sur les fonds croissance : la diversification des actifs sur ces supports est telle qu'un risque en matière de durabilité seul ne peut avoir un impact financier significatif et quantifiable sur leur rendement pour nos clients.

**Sur les supports en unités de compte :** à ce jour, et en l'absence d'informations suffisantes de la part des sociétés de gestion, Generali Vie met tout en œuvre pour collecter les résultats pertinents auprès des sociétés de gestion responsables de ces évaluations.

Compte tenu des options d'investissement offertes par votre contrat, ce dernier, entre autres caractéristiques, promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les entreprises dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (critères ESG).

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

L'investissement net de frais sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 supporte un risque de perte en capital partiel à l'échéance. En cas de désinvestissement avant l'échéance, le risque de perte en capital peut être total ou partiel, les montants investis sur le fonds croissance Générations Croiss@nce durable/G Croissance 2020 étant sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant de l'évolution des marchés financiers.

<sup>(1)</sup> Les fonds euros bénéficient d'une garantie en capital intégrale (nette de frais de gestion).

Les fonds croissance (G Croissance 2020 et Générations Croiss@nce durable) bénéficient d'une garantie partielle en capital au terme de l'engagement à hauteur de 80 %, nette de frais sur versement et brute de frais de gestion.







### **ALTAPROFITS VIE**

Est un contrat d'assurance sur la vie individuel libellé en euros et/ou en unités de compte et/ou en engagements donnant lieu à la constitution d'une provision de diversification ; l'Assureur de ce contrat est Generali Vie.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros. Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris.

Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris. Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

L'autorité de contrôle de Generali Vie et d'Altaprofits est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

#### **Altaprofits**





# **Altaprofits**

# AVENANT À LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

Altaprofits Vie (N2071/N2072) - Altaprofits Capitalisation (N2171)

#### Octobre 2025

Generali Vie fait évoluer les dispositions de la Note d'information valant Conditions générales des contrats d'assurance vie **Altaprofits Vie** et de capitalisation **Altaprofits Capitalisation** :

- par l'ajout au sein de l'option de gestion pilotée, de trois (3) orientations de gestion, ci-après dénommées « orientations de gestion pilotée profilée » ;
- par l'ajout d'indemnités de rachat, telles que prévues à l'article R132-5-3 du Code des assurances, en cas de désinvestissement par rachat partiel et total des sommes investies sur les supports en unités de compte visés au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux » du présent Avenant ;
- par l'abaissement des frais de gestion sur les supports représentatifs en unités de compte, y compris les OPC indiciels (ETF) et les Actions.

Nous vous prions de trouver ci-dessous un Avenant à la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat et vous remercions de bien vouloir nous retourner, le cas échéant, le Bulletin d'accès aux orientations de gestion pilotée profilée dûment complété et signé.

#### **Article 1 - Dispositions essentielles du contrat**

Les rubriques « Frais en cours de vie du contrat », « Frais de sortie » et « Autres frais » du point 5 de l'encadré « Dispositions essentielles du contrat » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont respectivement modifiées et complétées comme suit :

- « 5. Les frais applicables au titre du contrat sont les suivants :
  - Frais en cours de vie du contrat :
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte : 0,15 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte, soit 0,60 % maximum par an.
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte OPC indiciels (ETF): 0,175 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte OPC indiciels (ETF), soit 0,70 % maximum par an.
    - Frais de gestion sur les supports représentatifs des unités de compte Actions : 0,175 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat prélevés trimestriellement par diminution du nombre d'unités de compte Actions, soit 0,70 % maximum par an.
  - Frais de sortie :
    - Indemnités en cas de désinvestissement par rachat (partiel et total) sur les supports en unités de compte autres que ceux visés au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux » : néant.
    - Indemnités en cas de désinvestissement par rachat (partiel et total) sur les supports en unités de compte visés au paragraphe
       « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux » : indemnités de 20 % maximum prélevées par l'Assureur sur les sommes brutes désinvesties du support dans les conditions prévues par l'article R132-5-3 du Code des assurances.
  - Autres frais :
    - Frais en cas de changement d'orientation de gestion entre les trois (3) orientations de gestion pilotée profilée : néant. Les arbitrages au sein de l'orientation de gestion sont effectués sans frais.»

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

#### Article 2 - Glossaire

Le glossaire de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation est complété par les définitions suivantes :

« Actifs non cotés: Actifs qui ne sont pas cotés sur les marchés financiers (non négociés sur un marché réglementé ou public).

**Mandat d'arbitrage :** Convention par laquelle le Souscripteur d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, agissant en qualité de mandant, confie à Generali Vie, agissant en qualité de mandataire, la faculté de décider des arbitrages.

PEA PME-ETI: Plan d'Epargne en Actions (PEA), Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI). »

Les autres définitions de ce glossaire demeurent inchangées.

#### **Article 3 - Options de gestion**

Les dispositions du paragraphe « Gestion des sommes investies dans le cadre de l'option gestion pilotée » de l'article « Options de gestion » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes :

#### « > Gestion des sommes investies dans le cadre de l'option gestion pilotée

En choisissant cette option de gestion, vous donnez un Mandat d'arbitrage à l'Assureur afin de gérer les sommes investies au titre de votre orientation de gestion, sans aucune restriction autre que le respect de celle-ci. À ce titre, l'Assureur recueille le conseil du gestionnaire financier correspondant à l'orientation de gestion sélectionnée.

Dans le cadre des orientations de gestion pilotée profilée, le gestionnaire choisi est Generali Wealth Solutions, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les versements effectués sur l'orientation de gestion choisie sont investis nets de frais dans une sélection de différents supports en unités de compte qui figurent dans l'Annexe financière « Liste des supports en unités de compte proposés au titre du contrat dans le cadre de l'option gestion pilotée ».

Cette sélection de supports est effectuée par l'Assureur qui la réalise avec le conseil du gestionnaire financier.

En outre, au titre du mandat qui lui est confié, l'Assureur sera amené à effectuer des arbitrages entre les différents supports d'investissement, en fonction des opportunités de marché et de l'évolution respective des supports en unités de compte et, ce, dans le respect de l'orientation de gestion sélectionnée.

Les arbitrages réalisés par l'Assureur constituent l'exécution du mandat qui lui est confié.

L'information sur les arbitrages réalisés vous sera communiquée par tout moyen et a minima une fois par an.

Tout arbitrage réalisé au sein de l'orientation de gestion est effectué sans frais. Toutefois, au titre du Mandat d'arbitrage, l'Assureur perçoit des frais tels que prévus au paragraphe « Frais au titre de l'option gestion pilotée » de l'article « Options de gestion » de la Note d'information valant Conditions générales.

À aucun moment vous ne pouvez effectuer de versement ou d'arbitrage visant à modifier la répartition entre les supports en unités de compte au sein de l'orientation de gestion.

Le Mandat d'arbitrage confié à l'Assureur dure autant de temps que vous resterez investi sur cette option de gestion. Le mandat prendra donc fin en cas de changement d'option de gestion, de rachat total, de décès (uniquement pour le contrat d'assurance vie) ou d'arrivée au terme du contrat conformément aux articles « Dates de valeur », « Clause de sauvegarde », « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » et « Règlement des capitaux » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat. »

Un paragraphe « Les différentes orientations de gestion pilotée profilée avec le conseil du gestionnaire financier Generali Wealth Solutions » est ajouté à l'article « Options de gestion » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation, dont les dispositions sont les suivantes :

« Vous devez sélectionner une orientation de gestion pilotée profilée parmi celles définies ci-après.

#### • Orientation de gestion « Profil Prudent »

L'orientation de gestion « Profil Prudent » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une préservation de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital faible à moyen sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) ans. Elle n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

L'orientation de gestion « Profil Prudent » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, l'épargne pourra être investie sur :

- le fonds en euros,
- le fonds croissance.

Et tout support en unités de compte constitué de :

- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire action ou mixte,
- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PMF-FTI

La stratégie d'investissement de cette orientation de gestion « Profil Prudent » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

L'orientation de gestion « Profil Prudent » sera investie sur une part comprise entre 50 % minimum et 100 % maximum dans des actifs à faible risque (le fonds en euros, le fonds croissance et/ou tout support en unités de compte présentant un faible risque, les Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un indicateur de risque inférieur ou égal à 2).

L'exposition de l'orientation de gestion « Profil Prudent » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour le Souscripteur) sera comprise entre un minimum de 0 % et un maximum de 30 %.

L'exposition directe ou indirecte en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI représentera au maximum 15 % de l'allocation globale.

L'allocation pourra être investie sur un ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) utilisés pour gérer les sommes investies sur l'orientation de gestion. Les seuils visés ci-dessus seront alors appréciés en transparence à partir des investissements, directement réalisés par ce ou ces Organismes de Placement Collectif (OPC).

#### • Orientation de gestion « Profil Équilibré »

L'orientation de gestion « Profil Équilibré » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une croissance de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital moyen à significatif sur un horizon d'investissement minimum recommandé de trois (3) à cinq (5) ans. Elle n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

L'orientation de gestion « Profil Équilibré » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché. Pour ce faire, l'épargne pourra être investie sur :

- le fonds en euros,
- le fonds croissance.

Et tout support en unités de compte constitué de :

- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire action ou mixte,
- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI.

La stratégie d'investissement de cette orientation de gestion « Profil Équilibré » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation.

L'orientation de gestion « Profil Équilibré » sera investie sur une part comprise entre 30 % minimum et 96 % maximum dans des actifs à faible risque (le fonds en euros, le fonds croissance et/ou tout support en unités de compte présentant un faible risque, les Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un indicateur de risque inférieur ou égal à 2).

L'exposition de l'orientation de gestion « Profil Équilibré » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour le Souscripteur) sera comprise entre un minimum de 20 % et un maximum de 70 %.

L'exposition directe ou indirecte en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI représentera au minimum 4 % et au maximum 15 % de l'allocation globale.

L'allocation pourra être investie sur un ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) utilisés pour gérer les sommes investies sur l'orientation de gestion. Les seuils visés ci-dessus seront alors appréciés en transparence à partir des investissements, directement réalisés par ce ou ces Organismes de Placement Collectif (OPC).

#### Orientation de gestion « Profil Dynamique »

L'orientation de gestion « Profil Dynamique » est destinée aux Souscripteurs à la recherche d'une potentielle augmentation de l'épargne investie avec une exposition aux fluctuations des marchés financiers pouvant engendrer un risque de perte en capital très élevé sur un horizon d'investissement minimum recommandé de huit (8) ans. Elle n'implique en aucun cas la garantie de l'épargne investie.

L'orientation de gestion « Profil Dynamique » cherche à répartir l'épargne investie entre plusieurs classes d'actifs en fonction des conditions de marché.

Pour ce faire, l'épargne pourra être investie sur :

- le fonds en euros.
- le fonds croissance.

Et tout support en unités de compte constitué de :

- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire action ou mixte
- parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI.

La stratégie d'investissement de cette orientation « Profil Dynamique » se fonde sur une allocation stratégique modulée par une allocation tactique afin de s'adapter aux conditions de marché à court terme. La politique d'investissement peut prendre également en compte des enjeux extra-financiers dans son analyse, sans pour autant en faire un facteur déterminant de la prise de décision ni un élément clé dans son allocation

L'orientation de gestion « Profil Dynamique » sera investie sur une part comprise entre 20 % minimum et 92 % maximum dans des actifs à faible risque (le fonds en euros, le fonds croissance et/ou tout support en unités de compte présentant un faible risque, les Organismes de Placement Collectif (OPC) de type monétaire, obligataire et/ou mixte ayant un indicateur de risque inférieur ou égal à 2).

L'exposition de l'orientation de gestion « Profil Dynamique » aux actifs dits risqués (de type actions, obligations spéculatives à haut rendement ou tous types d'actifs qui constitueraient une source de risque potentiel élevé pour le Souscripteur) sera comprise entre un minimum de 60 % et un maximum de 80 %.

L'exposition directe ou indirecte en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI représentera au minimum 8 % et au maximum 15 % de l'allocation globale.

L'allocation pourra être investie sur un ou des Organismes de Placement Collectif (OPC) utilisés pour gérer les sommes investies sur l'orientation de gestion. Les seuils visés ci-dessus seront alors appréciés en transparence à partir des investissements, directement réalisés par ce ou ces Organismes de Placement Collectif (OPC). »

Un paragraphe « Risques/Avertissements liés à l'investissement dans les actifs non cotés » est ajouté à l'article « Options de gestion » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation, dont les dispositions sont les suivantes :

#### « > Risques/Avertissements liés à l'investissement sur les actifs non cotés

L'attention du Souscripteur est attirée sur le fait qu'en investissant sur des supports en unités de compte constitués d'Organismes de Placement Collectif (OPC) investis directement ou indirectement en actifs non cotés ou sur des titres éligibles aux PEA PME-ETI ou en titres de sociétés de capital-risque, vous exposez l'épargne investie aux principaux risques suivants :

• Perte en capital: ces supports ne bénéficient d'aucune garantie en capital. Ainsi, la perte en capital peut être totale ou partielle. De plus, l'investissement sur ces supports comporte un risque de mauvaise rentabilité. En effet, la performance du support dépend du succès des projets de la ou des sociétés du portefeuille. Cette société ou ces sociétés sont généralement plus vulnérables aux changements affectant les marchés (évolutions technologiques, réglementaires, récession etc.). Elles n'accordent aucune garantie contre les risques de pertes en capital ou de contre-performances en termes de rentabilité en cas d'échec de leur projet de développement. Les informations concernant les performances passées ne sont pas un indicateur fiable et elles ne préjugent pas des performances futures.

- Illiquidité: ces supports n'étant pas négociés sur des marchés réglementés ou publics, ils pourraient éprouver, le cas échéant, des difficultés dans les opérations d'achat/vente ou à céder les participations dans les délais et au niveau de prix initialement envisagé.
  - De plus, la durée de détention de ces supports doit être envisagée sur le **long terme** et ces derniers peuvent prévoir des possibilités de **sorties limitées**, ce qui impacte également la liquidité de ces derniers.
- **Transparence**: obtenir des informations (à l'investissement et en cours de vie) peut s'avérer difficile puisque les informations sur ces supports peuvent être **moins accessibles et moins transparentes** que celles des actifs cotés.

**Recours aux valeurs estimatives :** pour les opérations de versement, de rachat, de transfert, d'arbitrage, de prestation en cas de vie ou en cas de décès et de conversion en rente, l'Assureur se réserve la possibilité d'avoir recours à une valeur estimative dans les conditions prévues au paragraphe « Recours aux valeurs estimatives » de l'article « Dates de valeur » du présent Avenant. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### **Article 4 - Versements**

Les dispositions du paragraphe « Versements libres programmés » de l'article « Versements » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes :

« Les versements libres programmés ne sont pas accessibles dans le cadre des orientations de gestion pilotée profilée. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### Article 5 - Dates de valeur

Un paragraphe « Recours aux valeurs estimatives » est ajouté dans l'article « Dates de valeur » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation dont les dispositions sont les suivantes :

« Pour les supports en unités de compte constitués d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés et/ou en titres de PEA PME-ETI, dès lors que le délai séparant la publication de deux (2) valeurs liquidatives par l'Organisme de Placement Collectif en représentation de l'unité de compte concernée est supérieur ou égal à deux (2) mois, l'Assureur se réserve la possibilité de réaliser les opérations de versement, de rachat, de transfert, d'arbitrage, de prestation en cas de vie ou en cas de décès (uniquement pour le contrat d'assurance vie) et de conversion en rente avec une valeur estimative calculée par la société de gestion lorsque la dernière valeur liquidative publiée l'a été avant la date de la demande du Souscripteur et avant la date de publication de la dernière valeur estimative publiée.

Les titres de sociétés de capital-risque ne sont pas concernés par cette disposition. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### Article 6 - Clause de sauvegarde

Les dispositions de l'article « Clause de sauvegarde » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes :

« Dans le cadre des orientations de gestion pilotée profilée, l'Assureur se réserve le droit de s'allouer les conseils de tout autre gestionnaire financier de son choix ou de décider de ne plus recourir au conseil du gestionnaire financier pour tout ou partie des orientations de gestion. Dans cette dernière hypothèse, l'Assureur fera ses meilleurs efforts pour trouver un gestionnaire financier lui fournissant un conseil de qualité équivalente de manière à poursuivre l'exécution du contrat conformément à l'(aux) orientation(s) de gestion concernée(s). Toutefois, s'il n'y parvenait pas, l'Assureur, pour l'(les) orientation(s) de gestion concernée(s), gérera les sommes confiées sans s'allouer les conseils d'un gestionnaire financier. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

# Article 7 - Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion

Les dispositions du paragraphe « Changement d'orientation de gestion » de l'article « Arbitrage - Changement d'orientation de gestion - Changement d'option de gestion » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes :

« Les changements d'orientation de gestion entre les trois (3) orientations de gestion pilotée profilée ne supportent aucuns frais. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### Article 8 - Attribution des bénéfices

Les dispositions du paragraphe « Supports en unités de compte » de l'article « Attribution des bénéfices » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont remplacées par les dispositions suivantes :

#### « • Traitement des revenus

Les revenus éventuels attachés aux parts et/ou actions de chaque support en unités de compte inscrit au contrat et distribués annuellement sont intégralement réinvestis, sans frais (sous réserve des droits éventuellement acquis au support d'investissement) par l'Assureur sur les mêmes supports.

L'Assureur, en sa qualité de propriétaire des supports en unités de compte Actions, se réserve le droit de conserver l'exercice de tous les droits (droits de vote,...) qui y sont attachés et reste libre de ne pas les exercer.

Dans l'éventualité où l'Assureur exercerait lesdits droits, les éventuels revenus (dividendes, attribution d'actions gratuites) qui en résulteraient seraient intégralement réinvestis par l'Assureur sur le support en unités de compte Action.

#### Frais de gestion

Chaque Timestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,15 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte du contrat.

Chaque trimestre civil, l'Assureur prélève des frais de gestion égaux à 0,175 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte OPC indiciels (ETF) du contrat.

S'agissant des Actions, l'Assureur prélève chaque trimestre civil des frais de gestion égaux à 0,175 % maximum de la valeur atteinte des supports en unités de compte Actions du contrat.

Les frais ainsi prélevés viendront en diminution du nombre d'unités de compte affecté au contrat. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### Article 9 - Règlement des capitaux

Les dispositions du paragraphe « Rachats partiels programmés » de l'article « Règlement des capitaux » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes :

« Les rachats partiels programmés ne sont pas accessibles dans le cadre des orientations de gestion pilotée profilée. »

L'article « Règlement des capitaux » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation est complété par l'ajout d'un nouveau paragraphe « Indemnités de rachat » dont les dispositions sont les suivantes :

#### « > Indemnités de rachat

En cas de rachat (partiel et total), l'Assureur pourra prélever une indemnité sur les sommes brutes désinvesties des supports suivants :

- supports en unités de compte constitués d'Organismes de Placement Collectif (OPC) principalement investis directement ou indirectement en actifs non cotés,
- · SCI, SCPI, OPCI, Autres FIA et autres fonds à objet immobilier.

Le montant de cette indemnité de rachat est de 20 % maximum sur les sommes brutes désinvesties dudit ou desdits supports, telle que prévue à l'article R132-5-3 du Code des assurances. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

# Article 10 - Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années

Les dispositions du paragraphe « Dans le cadre de l'option gestion libre » de l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation, sont modifiées comme suit :

#### « > Dans le cadre de l'option gestion libre

#### Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après indique :

- dans la deuxième (2<sup>ème</sup>) colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1<sup>er</sup>) versement effectué lors de la souscription.
- de la troisième (3ème) à la cinquième (5ème) colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros. Le versement initial est réparti comme suit : 50 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 30 % sur le fonds en euros.

Dans la troisième (3ème) colonne, le nombre d'unités de compte diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,70 % maximum et de l'indemnité de rachat de 20 % maximum sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

Dans la cinquième (5ème) colonne, la valeur de rachat sur le fonds en euros diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,75 % maximum.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 50 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification.

À la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial (net de frais sur versements investi sur le fonds croissance). Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat dans les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie). Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la remise de la Proposition d'assurance ou du Projet de contrat.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du fonds en euros.

	Montant cumulé	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros	
Année des versements bruts exprimé en euros		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros	
1	10 000,00	79,44	100,00	2 977,50	
2	10 000,00	78,89	100,00	2 955,17	
3	10 000,00	78,34	100,00	2 933,00	
4	10 000,00	77,79	100,00	2 911,01	
5	10 000,00	77,25	100,00	2 889,17	
6	10 000,00	76,71	100,00	2 867,51	
7	10 000,00	76,17	100,00	2 846,00	
8	10 000,00	75,64	100,00	2 824,65	

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte (uniquement pour le contrat d'assurance vie).

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie), alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Souscripteurs sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

## Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Ces tableaux figurent dans l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales ou dans l'article « Valeurs de rachat » de l'Avenant à la Note d'information valant Conditions générales relatif aux dispositions du fonds croissance de votre contrat.

# Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Ces tableaux figurent dans l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales ou dans l'article « Valeurs de rachat » de l'Avenant à la Note d'information valant Conditions générales relatif aux dispositions du fonds croissance de votre contrat.

# Prise en compte des éventuels prélèvements liés aux garanties de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie)

#### Formule de calcul de valeur de rachat

Soit,

: l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant, i = 1, ..., n.

k : l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté., k = 1, ..., p.

: la date à laquelle le calcul est effectué. : le versement brut à la souscription.

 $alloc_i^{uc}$ : la part investie sur le support en unités de compte i, i = 1, ..., n.

*alloc* : la part investie sur le fonds en euros.

 $alloc_k^c$ : la part investie sur l'engagement croissance k.

L'ordre des engagements croissance k = 1, ..., p va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté.

 $nbuc_i^t$ : le nombre d'unités de compte du support i à la date t.

 $nbptd_{i}^{t}$ : le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement croissance k à la date t.

 $enc_{\varepsilon}^{t}$ : encours en euros sur le fonds en euros à la date t.

 $enc_{-}c_{k}^{t}$ : encours en euros sur l'engagement croissance k à la date t.  $PTD_{c}^{t}$ : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t.

 $Vuc^{t}$ : la valeur de l'unité de compte i à la date t.

 $Vptd_{t}^{t}$ : la valeur de la part de provision de diversification de l'engagement croissance k à la date t.

K<sup>t</sup> : le capital décès garanti à la date t. Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1, au versement brut capitalisé au taux

de 3,5 % par an pour l'option 2.

 $C^t$  : le coût de la garantie de prévoyance à la date t.

 $d^t$ : le taux du tarif à la date t (annexe : Option garantie de prévoyance).

 $Ind^t$  : indemnité de rachat en nombre de parts à la date t sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de

rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

 $f_{uc}^{t}$ : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors  $f_{uc}^t = 0$ .

 $f_{\varepsilon}^{t}$ : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t.

Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors  $f_{\varepsilon}^{t} = 0$ .

À la souscription (t = 0), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_{\circ}^{\circ} = P * alloc_{\circ}$$

$$nbuc_i^0 = \frac{P * alloc_i^u}{Vuc^0}$$

$$enc_{\nu}c_{\nu}^{0} = P * alloc_{\nu}$$

$$PTD_c^0 = \sum_{k=1}^{p} enc_k^0$$

$$nbptd_k^0 = \frac{enc_c^0}{Vptd_k^0}$$

$$alloc_{\varepsilon} + \sum_{i=1}^{n} alloc_{i}^{uc} + \sum_{k=1}^{p} alloc_{k}^{c} = 1$$

La valeur de rachat est :  $enc_{\varepsilon}^{0} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{0} * Vuc_{i}^{0} + \sum_{k=1}^{p} nbptd_{k}^{0} * Vptd_{k}^{0}$ .

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de  $enc_{\varepsilon}^{t,1}$ ,  $nbuc_{i}^{t,1}$  et  $nbptd_{k}^{t,1}$ , nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^{t} = Max \left[ 0; K^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t-1} * Vuc_{i}^{t} * (1 - f_{uc}^{t}) - \sum_{k=1}^{p} nbptd_{k}^{t-1} * Vptd_{k}^{t} \right] * d^{t}$$

Puis

$$enc_{\varepsilon}^{\ t} = Max\left[\ 0\ ; enc_{\varepsilon}^{\ t\text{-}1} * (1 - f_{\varepsilon}^{\ t}) - C^{t}\right]$$

et

$$nbuc_{i}^{t} = nbuc_{i}^{t-1} * (1 - f_{uc}^{t}) - Max \left[ 0; C^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{r=1}^{i-1} nbuc_{r}^{t-1} * Vuc_{r}^{t} * (1 - f_{uc}^{t}) \right] / Vuc_{i}^{t}$$

La valeur de rachat à la date t est :  $enc_{\varepsilon}^{t} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t} * Vuc_{i}^{t} * (1 - Ind^{t}) + \sum_{k=1}^{p} nbptd_{k}^{t} * Vptd_{k}^{t}$ .

#### Explication de la formule

Tout d'abord, le versement brut est ventilé conformément au choix exprimé.

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,175 % maximum à la fin de chaque trimestre et de l'indemnité de rachat de 20 % maximum en cas de rachat partiel et total sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au prorata temporis.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif de l'option correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter

la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

#### Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues précédemment et, d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1, au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indique les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
  - Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur les supports en unités de compte dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte » ;
- en nombre de parts pour le(s) engagement(s) croissance.
  - Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support. Selon la garantie de prévoyance choisie, trois (3) scénarios vous seront présentés :
    - 1) une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
    - 2) une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
    - 3) une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.
- · en euros pour le(s) fonds en euros.
  - Selon la garantie de prévoyance choisie, vous disposez de trois (3) colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour chacune des garanties de prévoyance, les valeurs de rachat sur le(s) fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scenarii d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

	Montant	Support en unités de compte Fonds croissance Garantie		antie plancher optio	on 1	
Ammán	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros	
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	Valeur de rachat exprimée en eu	
	exprimé en euros	rimé en euros nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	79,44	100,00	2 971,14	2 969,62	2 967,18
2	10 000,00	78,89	100,00	2 943,13	2 938,24	2 930,78
3	10 000,00	78,34	100,00	2 916,21	2 905,78	2 890,60
4	10 000,00	77,79	100,00	2 890,65	2 872,16	2 846,47
5	10 000,00	77,25	100,00	2 866,73	2 837,28	2 798,23
6	10 000,00	76,71	100,00	2 844,76	2 801,05	2 745,73
7	10 000,00	76,17	100,00	2 823,43	2 763,09	2 688,16
8	10 000,00	75,64	100,00	2 802,25	2 723,26	2 625,31

	Support en unités de compte Fonds croissance		Garantie plancher option 2			
Annéa	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros	
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée d	en euros
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	79,44	100,00	2 968,55	2 967,03	2 964,59
2	10 000,00	78,89	100,00	2 934,84	2 929,95	2 922,49
3	10 000,00	78,34	100,00	2 898,57	2 888,13	2 872,95
4	10 000,00	77,79	100,00	2 859,40	2 840,91	2 815,22
5	10 000,00	77,25	100,00	2 817,02	2 787,57	2 748,52
6	10 000,00	76,71	100,00	2 771,07	2 727,36	2 672,03
7	10 000,00	76,17	100,00	2 720,67	2 658,63	2 583,71
8	10 000,00	75,64	100,00	2 665,32	2 580,32	2 482,37

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

			Support en unités de compte Fonds croissance		Garantie plancher option 1		
Annés	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros		
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	eur de rachat exprimée e	en euros	
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte	
1	10 000,00	79,44	100,00	2 971,88	2 970,35	2 967,91	
2	10 000,00	78,89	100,00	2 945,48	2 940,59	2 933,13	
3	10 000,00	78,34	100,00	2 921,22	2 910,78	2 895,61	
4	10 000,00	77,79	100,00	2 899,31	2 881,02	2 855,33	
5	10 000,00	77,25	100,00	2 877,56	2 851,37	2 812,32	
6	10 000,00	76,71	100,00	2 855,98	2 821,95	2 766,62	
7	10 000,00	76,17	100,00	2 834,56	2 792,71	2 717,78	
8	10 000,00	75,64	100,00	2 813,30	2 763,80	2 665,85	

	Montant	Support en unités de compte		Fonds croissance Garantie plancher option 2		
Ammán	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros	
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée d	en euros
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	79,44	100,00	2 969,29	2 967,76	2 965,32
2	10 000,00	78,89	100,00	2 937,19	2 932,30	2 924,84
3	10 000,00	78,34	100,00	2 903,57	2 893,14	2 877,96
4	10 000,00	77,79	100,00	2 868,26	2 849,77	2 824,08
5	10 000,00	77,25	100,00	2 831,11	2 801,66	2 762,61
6	10 000,00	76,71	100,00	2 791,96	2 748,26	2 692,93
7	10 000,00	76,17	100,00	2 750,29	2 688,26	2 613,33
8	10 000,00	75,64	100,00	2 705,86	2 620,86	2 522,91

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

	Montant	Support en unités de compte		Garantie plancher option 1		
Annáa	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros	
Année	versements bruts,		exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée d	en euros
	exprimé en euros		de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte
1	10 000,00	79,44	100,00	2 970,41	2 968,88	2 966,44
2	10 000,00	78,89	100,00	2 940,86	2 935,97	2 928,51
3	10 000,00	78,34	100,00	2 911,54	2 901,11	2 885,93
4	10 000,00	77,79	100,00	2 882,66	2 864,17	2 838,48
5	10 000,00	77,25	100,00	2 854,45	2 825,00	2 785,95
6	10 000,00	76,71	100,00	2 827,18	2 783,47	2 728,14
7	10 000,00	76,17	100,00	2 801,07	2 739,03	2 664,11
8	10 000,00	75,64	100,00	2 776,49	2 691,49	2 593,54

	Support en unités de compte		Support en unités de compte Fonds croissance		Garantie plancher option 2		
Année	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros		
Annee	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée d	en euros	
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte	
1	10 000,00	79,44	100,00	2 967,82	2 966,29	2 963,85	
2	10 000,00	78,89	100,00	2 932,57	2 927,68	2 920,22	
3	10 000,00	78,34	100,00	2 893,89	2 883,46	2 868,28	
4	10 000,00	77,79	100,00	2 851,41	2 832,92	2 807,23	
5	10 000,00	77,25	100,00	2 804,74	2 775,29	2 736,24	
6	10 000,00	76,71	100,00	2 753,49	2 709,78	2 654,45	
7	10 000,00	76,17	100,00	2 696,61	2 634,58	2 559,65	
8	10 000,00	75,64	100,00	2 633,55	2 548,56	2 450,61	

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion et de l'indemnité de rachat pour les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéfices, ni des arbitrages et rachats.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse, le Souscripteur supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Souscripteurs sur le fonds croissance. »

Les dispositions du paragraphe « Dans le cadre de l'option gestion pilotée » de l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation, sont modifiées comme suit :

#### « > Dans le cadre de l'option gestion pilotée

#### Tableau des valeurs de rachat et montant cumulé des versements bruts

Le tableau ci-après vous indique :

- dans la deuxième (2<sup>ème</sup>) colonne, le montant cumulé des versements bruts au terme de chacune des huit (8) premières années pour un versement initial de 10 000 euros. Le montant cumulé des versements bruts ne tient pas compte des versements libres et/ou programmés effectués ultérieurement. Il correspond au premier (1<sup>er</sup>) versement effectué lors de la souscription.
- de la troisième (3ème) à la cinquième (5ème) colonne, les valeurs de rachat de votre contrat, hors fiscalité et prélèvements sociaux, en séparant respectivement le support en unités de compte, le fonds croissance (exclusivement en provision de diversification) et le fonds en euros. Le versement initial est réparti comme suit : 60 % sur le support en unités de compte, 20 % sur le fonds croissance et 20 % sur le fonds en euros.

Dans la troisième (3ème) colonne, le nombre d'unités de compte diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,60 % maximum, des frais annuels au titre de la gestion pilotée de 0,30 % et de l'indemnité de rachat de 20 % maximum sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

Dans la cinquième (5ème) colonne, la valeur de rachat sur le fonds en euros diminue du fait du prélèvement des frais de gestion annuels de 0,75 % maximum.

La valeur de rachat sur le support en unités de compte est exprimée en nombre d'unités de compte sur la base d'une valeur de l'unité de compte au jour du versement initial de 60 euros, soit un investissement initial de 100 parts d'unités de compte.

Sur le fonds croissance, la valeur de rachat est exprimée en nombre de parts de provision de diversification.

À la souscription, le montant de la provision de diversification est égal au montant du versement initial (net de frais sur versements investi sur le fonds croissance). Le nombre de parts de provision de diversification est déterminé en divisant le montant de la provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification au jour du versement initial qui est de 20 euros, soit un investissement initial de 100 parts de provision de diversification.

Ce tableau correspond donc au montant cumulé des versements bruts et aux valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années de votre contrat selon les modalités ci-dessus, dans la mesure où vous n'avez pas souscrit de garantie de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie). Il tient compte de tous les prélèvements qui peuvent être déterminés lors de la Proposition d'assurance ou du Projet de contrat.

Il ne tient pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux ni de l'éventuelle participation aux bénéfices du fonds en euros.

	Montant cumulé	Support en unités de compte	Fonds croissance	Fonds en euros
Année des versements bru exprimé en euros		Valeur de rachat exprimée en nombre de parts	Valeur de rachat exprimée en nombre de parts de provision de diversification	Valeur de rachat minimale exprimée en euros
1	10 000,00	79,28	100,00	1 985,00
2	10 000,00	78,57	100,00	1 970,11
3	10 000,00	77,87	100,00	1 955,34
4	10 000,00	77,17	100,00	1 940,67
5	10 000,00	76,48	100,00	1 926,12
6	10 000,00	75,79	100,00	1 911,67
7	10 000,00	75,11	100,00	1 897,33
8	10 000,00	74,44	100,00	1 883,10

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte des éventuels prélèvements liés à la souscription d'une garantie de prévoyance lesquels ne sont plafonnés ni en euros ni en nombre d'unités de compte (uniquement pour le contrat d'assurance vie).

Si vous avez souscrit une garantie de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie), alors il n'existe pas de valeur de rachat minimale exprimée en euros. Les valeurs de rachat ne tiennent pas compte des arbitrages et rachats.

Pour les supports en unités de compte, l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant le nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la date de rachat.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Souscripteurs sur le fonds croissance.

La valeur de rachat en euros du fonds croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

### Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de huit (8) ans en fonction des scénarios

Ces tableaux figurent dans l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales ou dans l'article « Valeurs de rachat » de l'Avenant à la Note d'information valant Conditions générales relatif aux dispositions du fonds croissance de votre contrat.

## Tableaux des valeurs de rachat du fonds croissance pour une échéance de la garantie de douze (12) ans en fonction des scénarios

Ces tableaux figurent dans l'article « Montant cumulé des versements bruts et valeurs de rachat au terme des huit (8) premières années » de la Note d'information valant Conditions générales ou dans l'article « Valeurs de rachat » de l'Avenant à la Note d'information valant Conditions générales relatif aux dispositions du fonds croissance de votre contrat.

# Prise en compte des éventuels prélèvements liés aux garanties de prévoyance (uniquement pour le contrat d'assurance vie)

#### Formule de calcul de la valeur de rachat

Soit,

i : l'unité de compte la plus représentée jusqu'à l'unité de compte la moins représentée en terme de montant., i = 1, ..., n.

j : l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance le moins représenté., j = 1, ..., m.

t : la date à laquelle le calcul est effectué.

P : le versement brut à la souscription.

alloc, uc : la part investie sur le support en unités de compte i, i = 1, ..., n.

alloc. : la part investie sur le fonds en euros.

alloc : la part investie sur l'engagement croissance j.
L'ordre des engagements croissance j = 1, ..., m va de l'engagement croissance le plus représenté jusqu'à l'engagement croissance

le moins représenté.  $nbuc_i^t$  : le nombre d'unités de compte du support i à la date t.  $nbptd_j^t$  : le nombre de parts de provision de diversification sur l'engagement croissance j à la date t.

 $enc_t^{t-j}$ : encours en euros sur le fonds en euros à la date t.  $enc_t^{c}c_t^{t}$ : encours en euros sur l'engagement croissance j à la date t.  $PTD_t^{c}$ : provision de diversification sur le fonds croissance à la date t.

 $Vuc_i^{\dagger}$ : la valeur de l'unité de compte i à la date t.  $Vptd_i^{t}$ : la valeur de la part de provision de diversification de l'engagement croissance j à la date t.

k² talear de la part de provision de diversificación de l'engagement el oissance y d'ald date t.
 le capital décès garanti à la date t, selon la garantie de prévoyance choisie. Celui-ci correspond au versement brut pour l'option 1, au versement brut capitalisé au taux de 3,5 % par an pour l'option 2.

C' : le coût de la garantie de prévoyance à la date t.
 d' : le taux du tarif à la date t, selon la garantie de prévoyance choisie (annexe : Option garantie de prévoyance).

Indemnité de rachat en nombre de parts à la date t sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

 $f_{uc}^t$ : les frais de gestion sur le support en unités de compte prélevés à la date t. Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le support en unités de compte, alors  $f_{uc}^t = 0$ .

 $f_{\varepsilon}^{t}$  : les frais de gestion sur le fonds en euros prélevés à la date t. Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de gestion sur le fonds en euros, alors  $f_{\varepsilon}^{t} = 0$ . Les frais au titre du mandat de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte prélevés à la date t

: les frais au titre du mandat de l'option gestion pilotée sur le support en unités de compte prélevés à la date t. Si t ne correspond pas à la date de prélèvement des frais de mandat sur le support en unités de compte dans le cadre de l'option gestion pilotée, alors b t = 0.

À la souscription (t = 0), le contrat est initialisé sur les bases suivantes :

$$enc_{\varepsilon}^{0} = P * alloc_{\varepsilon}$$

$$nbuc_{i}^{0} = \frac{P * alloc_{j}^{uc}}{Vuc_{i}^{0}}$$

$$enc_{\varepsilon}c_{j}^{0} = P * alloc_{j}^{c}$$

$$PTD_{c}^{0} = \sum_{j=1}^{m} enc_{\varepsilon}c_{j}^{0}$$

$$nbptd_{j}^{0} = \frac{enc_{\varepsilon}c_{j}^{0}}{Vptd_{j}^{0}}$$

$$alloc_{\varepsilon} + \sum_{i=1}^{n} alloc_{i}^{uc} + \sum_{j=1}^{m} alloc_{j}^{c} = 1$$

La valeur de rachat est :  $enc_{\varepsilon}^{o} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{o} * Vuc_{i}^{o} + \sum_{i=1}^{m} nbptd_{j}^{o} * Vptd_{j}^{o}$ .

Par la suite, nous procédons par itération.

En fonction de  $enc_{\varepsilon}^{t_1}$ ,  $nbuc_{i}^{t_1}$  et  $nbptd_{j}^{t_1}$ , nous déterminons le coût de la garantie de prévoyance à la date t à partir de la formule itérative suivante :

$$C^{t} = Max \left[ 0; K^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t-1} * Vuc_{i}^{t} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) - \sum_{j=1}^{m} nbptd_{j}^{t-1} * Vptd_{j}^{t} \right] * d^{t}$$
Puis:
$$enc_{\varepsilon}^{t} = Max \left[ 0; enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - C^{t} \right]$$
et
$$nbuc_{i}^{t} = nbuc_{i}^{t-1} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) - Max \left[ 0; C^{t} - enc_{\varepsilon}^{t-1} * (1 - f_{\varepsilon}^{t}) - \sum_{r=1}^{i-1} nbuc_{r}^{t-1} * Vuc_{r}^{t} * (1 - f_{uc}^{t} - b^{t}) \right] / Vuc_{i}^{t}$$
La valeur de rachat à la date  $t$  est :  $enc_{\varepsilon}^{t} + \sum_{i=1}^{n} nbuc_{i}^{t} * Vuc_{i}^{t} * (1 - Ind^{t}) + \sum_{i=1}^{m} nbptd_{j}^{t} * Vptd_{j}^{t}$ .

#### Explication de la formule

Tout d'abord, le versement brut est ventilé conformément au choix exprimé. Puis :

- Concernant le nombre d'unités de compte à la souscription : il est obtenu en divisant la somme investie sur le support en unités de compte par la valeur de l'unité de compte à la souscription. Ensuite, il est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,15 % maximum à la fin de chaque trimestre ainsi que des frais de mandat au titre de l'option gestion pilotée de 0,075 % maximum chaque trimestre et de l'indemnité de rachat de 20 % maximum en cas de rachat partiel et total sur les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».
- Concernant le fonds croissance : la valeur de part du fonds croissance est diminuée des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum par an.
- Concernant le fonds en euros : le montant net de frais sur versements investi à la souscription sur le fonds en euros est diminué des frais de gestion prévus, soit 0,75 % maximum à la fin de chaque année.

En cas de désinvestissement total du fonds en euros en cours d'année, les frais de gestion sont prélevés au prorata temporis.

Enfin, le coût de la garantie de prévoyance est calculé chaque semaine et prélevé mensuellement et en priorité sur le fonds en euros, à défaut sur l'unité de compte la plus représentée par diminution du nombre d'unités de compte et ainsi de suite.

Pour connaître le coût de la garantie de prévoyance, il convient d'appliquer au capital sous risque le tarif correspondant à l'âge de l'Assuré à la date du calcul (annexe : Option garantie de prévoyance de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat). Le capital sous risque est égal au complément éventuel que l'Assureur s'engage à verser en cas de décès de l'Assuré pour porter la valeur atteinte à la date du calcul à hauteur du capital garanti. Si, à la date du calcul, la valeur atteinte est supérieure au capital garanti, le coût de la garantie de prévoyance est nul.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est obtenue en multipliant la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte par la valeur de l'unité de compte.

La contre-valeur en euros des engagements croissance correspond au montant de la provision de diversification, soit la multiplication du nombre de parts de provision de diversification par la valeur de la part de provision de diversification.

La valeur de rachat globale correspond à la somme :

- de l'encours en euros,
- de la contre-valeur en euros des parts d'unités de compte,
- et de la contre-valeur en euros des engagements croissance.

#### Simulations de la valeur de rachat

À titre d'exemple, des simulations de valeurs de rachat vous sont données à partir, d'une part, des données retenues précédemment et, d'autre part, en supposant que :

- l'âge de l'Assuré à la souscription est de cinquante (50) ans,
- le capital décès garanti retenu correspond au versement brut pour l'option 1, au versement brut capitalisé au taux de 3,50 % par an pour l'option 2,
- l'hypothèse de valorisation de l'unité de compte est de + 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de hausse, 50 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de baisse et 0 % régulièrement sur huit (8) ans en cas de stabilité,
- · l'hypothèse de capitalisation pour le fonds en euros : 0 % brut de frais de gestion sur huit (8) ans.

Les tableaux ci-après vous rappellent le montant cumulé des versements bruts exprimés en euros et vous indique les valeurs de rachat, au terme de chacune des huit (8) premières années, conformément aux hypothèses ci-dessus :

- en nombre de parts pour le support en unités de compte.
  - Aucuns frais de garantie de prévoyance n'étant prélevés sur ce support dans les scénarios simulés, les valeurs de rachat indiquées sont les mêmes pour tous les scénarios et regroupées dans la colonne intitulée « Support en unités de compte ».
- · en nombre de parts pour les engagements croissance.
  - Aucuns frais de garantie de prévoyance ne sont prélevés sur ce support. Selon la garantie de prévoyance choisie, trois (3) scénarios vous seront présentés :
    - 1) une stabilité de la valeur de la part de provision de diversification,
    - 2) une hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an,
    - 3) une baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an.
- en euros pour le(s) fonds en euros.
  - Selon la garantie de prévoyance choisie, vous disposez de trois (3) colonnes qui simulent respectivement une hausse, une stabilité et une baisse de l'unité de compte. Ainsi, pour chacune des garanties de prévoyance, les valeurs de rachat sur le(s) fonds en euros sont diminuées de l'éventuel coût de la garantie de prévoyance, qui varie en fonction des scenarios d'évolution de la valeur des unités de compte et de la valeur de la part de provision de diversification.

Scénario 1 : Stabilité de la valeur de la part de provision de diversification

	Montant	Support en unités de compte		de compte Fonds croissance Garantie planch				on 1
Annáa	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros			
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée e	en euros		
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	79,28	100,00	1 977,41	1 975,58	1 972,66		
2	10 000,00	78,57	100,00	1 955,78	1 949,92	1 941,00		
3	10 000,00	77,87	100,00	1 935,40	1 922,94	1 904,81		
4	10 000,00	77,17	100,00	1 916,58	1 894,53	1 863,89		
5	10 000,00	76,48	100,00	1 899,66	1 864,59	1 818,07		
6	10 000,00	75,79	100,00	1 885,00	1 833,02	1 767,21		
7	10 000,00	75,11	100,00	1 870,86	1 799,38	1 710,37		
8	10 000,00	74,44	100,00	1 856,83	1 763,50	1 647,31		

	Montant	Support en unités de compte			Garantie plancher option 2			
Ammán	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros			
Année	versements bruts,	'	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée d	en euros		
	exprimé en euros		de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	Baisse de l'unité de compte		
1	10 000,00	79,28	100,00	1 974,82	1 972,99	1 970,07		
2	10 000,00	78,57	100,00	1 947,49	1 941,63	1 932,71		
3	10 000,00	77,87	100,00	1 917,75	1 905,29	1 887,16		
4	10 000,00	77,17	100,00	1 885,33	1 863,28	1 832,64		
5	10 000,00	76,48	100,00	1 849,95	1 814,88	1 768,36		
6	10 000,00	75,79	100,00	1 811,31	1 759,33	1 693,51		
7	10 000,00	75,11	100,00	1 768,58	1 694,92	1 605,91		
8	10 000,00	74,44	100,00	1 721,35	1 620,57	1 504,37		

Scénario 2 : Hausse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

	Montant	Support en unités de compte	Fonds croissance	Gar	antie plancher optio	on 1		
Annás	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros			
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre		le rachat exprimée e	en euros		
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte	de compte		
1	10 000,00	79,28	100,00	1 978,14	1 976,31	1 973,39		
2	10 000,00	78,57	100,00	1 958,13	1 952,27	1 943,35		
3	10 000,00	77,87	100,00	1 940,40	1 927,94	1 909,81		
4	10 000,00	77,17	100,00	1 925,44	1 903,38	1 872,75		
5	10 000,00	76,48	100,00	1 911,00	1 878,68	1 832,17		
6	10 000,00	75,79	100,00	1 896,66	1 853,92	1 788,10		
7	10 000,00	75,11	100,00	1 882,44	1 829,00	1 739,99		
8	10 000,00	74,44	100,00	1 868,32	1 804,04	1 687,85		

	Montant	Support en unités de compte	Fonds croissance	Gar	antie plancher optio	on 2		
Ammán	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros			
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée e	en euros		
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision de diversification	Hausse de l'unité de compte	Stabilité de l'unité de compte			
1	10 000,00	79,28	100,00	1 975,55	1 973,72	1 970,80		
2	10 000,00	78,57	100,00	1 949,84	1 943,98	1 935,06		
3	10 000,00	77,87	100,00	1 922,75	1 910,29	1 892,16		
4	10 000,00	77,17	100,00	1 894,19	1 872,14	1 841,50		
5	10 000,00	76,48	100,00	1 864,04	1 828,97	1 782,46		
6	10 000,00	75,79	100,00	1 832,20	1 780,22	1 714,41		
7	10 000,00	75,11	100,00	1 798,20	1 724,54	1 635,53		
8	10 000,00	74,44	100,00	1 761,89	1 661,11	1 544,91		

Scénario 3 : Baisse de la valeur de la part de provision de diversification de 5 % par an

	Montant	Support en unités de compte	Fonds croissance	Gar	antie plancher optio	on 1			
Année	cumulé des	Valeur de rachat	Valeur de rachat		Fonds en euros				
Aimee	versements bruts,	exprimée en	exprimée en nombre	Valeur d	le rachat exprimée (	en euros			
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision	Hausse de l'unité	Stabilité de l'unité				
			de diversification	de compte	de compte	de compte			
1	10 000,00	79,28	100,00	1 976,68	1 974,84	1 971,92			
2	10 000,00	78,57	100,00	1 953,51	1 947,65	1 938,73			
3	10 000,00	77,87	100,00	1 930,72	1 918,27	1 900,14			
4	10 000,00	77,17	100,00	1 908,59	1 886,53	1 855,90			
5	10 000,00	76,48	100,00	1 887,38	1 852,31	1 805,79			
6	10 000,00	75,79	100,00	1 867,42	1 815,44	1 749,63			
7	10 000,00	75,11	100,00	1 848,98	1 775,32	1 686,31			
8	10 000,00	74,44	100,00	1 832,52	1 731,74	1 615,54			

0 mm á n	Montant	Support en unités de compte	Fonds croissance	Gar	antie plancher optio	on 2			
	cumulé des		Valeur de rachat		Fonds en euros	Fonds en euros			
Année	versements bruts,	Valeur de rachat exprimée en	exprimée en nombre			en euros			
	exprimé en euros	nombre de parts	de parts de provision	Hausse de l'unité	Stabilité de l'unité	Baisse de l'unité			
		nombre de pares	de diversification	de compte	de compte	de compte			
1	10 000,00	79,28	100,00	1 974,09	1 972,25	1 969,33			
2	10 000,00	78,57	100,00	1 945,22	1 939,36	1 930,44			
3	10 000,00	77,87	100,00	1 913,08	1 900,62	1 882,49			
4	10 000,00	77,17	100,00	1 877,34	1 855,29	1 824,65			
5	10 000,00	76,48	100,00	1 837,67	1 802,60	1 756,08			
6	10 000,00	75,79	100,00	1 793,73	1 741,75	1 675,93			
7	10 000,00	75,11	100,00	1 744,53	1 670,87	1 581,86			
8	10 000.00	74.44	100.00	1 689.59	1 588.80	1 472.60			

Les valeurs de rachat indiquées ci-dessus tiennent compte des frais de gestion et de l'indemnité de rachat pour les supports en unités de compte cités au paragraphe « Indemnités de rachat » de l'article « Règlement des capitaux ».

Elles ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux et de l'éventuelle participation aux bénéfices, ni des arbitrages et rachats.

La contre-valeur en euros des parts d'unités de compte est susceptible d'évoluer aussi bien à la hausse qu'à la baisse : le Souscripteur supporte l'ensemble des risques financiers au titre de la souscription.

Concernant le fonds croissance, l'Assureur s'engage sur un montant garanti à l'échéance et sur le nombre de parts de provision de diversification, et uniquement sur une valeur minimale de ces parts. Cette provision est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des mouvements d'investissements et de désinvestissements des autres Souscripteurs sur le fonds croissance. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

#### Article 11 - Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents

Les dispositions du paragraphe « Informations - Formalités » de l'article « Informations - Formalités - Dématérialisation des informations et des documents » de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie et de capitalisation sont complétées par les dispositions suivantes:

« Dans le cadre de l'option de gestion pilotée, vous recevrez également, chaque année, un relevé de situation sur lequel figureront les informations concernant le mandat conformément à la réglementation en vigueur.

Si le Mandat d'arbitrage confié à l'Assureur, dans le cadre de l'option gestion pilotée, prend fin en cours d'année, vous recevrez, dans un délai de soixante (60) jours, un relevé de situation, sur lequel figureront des informations relatives au mandat depuis le premier (1er) janvier de l'année en cours. »

Les autres dispositions de cet article demeurent inchangées.

Toutes autres clauses demeurant inchangées, le présent Avenant fait partie intégrante de la Note d'information valant Conditions générales de votre contrat d'assurance vie Altaprofits Vie et de votre contrat de capitalisation Altaprofits Capitalisation.

#### **Altaprofits**

Société par actions simplifiée au capital de 11 912 727,82 euros - 535 041 669 RCS Paris - APE 6622Z

Siège social: 35 - 37 rue de Rome - 75008 Paris

<u>altaprofits.com</u> - <u>information@altaprofits.fr</u> - Tél : 01 44 77 12 14 (appel non surtaxé)

Immatriculée à l'ORIAS sous le n°11 063 754 en qualité de Courtier d'Assurance et de Conseil en Investissement Financier

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris N° d'identifiant unique ADEME FR232327\_01NBYI - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris - Nouvelle adresse au 1er décembre 2025 : 89 rue Taitbout - 75009 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Paris, le 24 octobre 2025

#### **ALTAPROFITS VIE (N2071)**

#### Annexe financière

Liste des supports en unités de compte accessibles au titre du contrat dans le cadre de la gestion libre

Liste des supports en unités de compte hors OPC Indiciels (ETF), et hors Actions, et hors supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique

		intoo do oom						
Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	gestion du	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
ABRDN ASIAN SM COMF		1231459107 <b>– Soci</b>		BRDN INVEST		URG		
Compartiment SICAV		1,99%	20.58%	0,60%	2.71%	19.85%	0.88%	8
ABRDN INDIAN EQ A AC						10,0070	0,0070	
Compartiment SICAV		2.06%	23.05%	0.60%	2.80%	22,31%	0.88%	8
ACATIS VAL EVENT FDS							0,0070	
FCP	11.69%	1.79%	9.90%	0.60%	2.45%	9,24%	0.60%	8
					2,45%	9,2470	0,00%	0
AF BD E AGGR AE C LUC		1,11%			1,73%	2,60%	I 0.400/ I	0
Compartiment SICAV			3,22%	0,60%	1,/3%	2,60%	0,40%	8
AF BD E H YLD AE CC LU							1 1	
Compartiment SICAV		1,49%	7,51%	0,60%	2,14%	6,87%	0,54%	8
AF EQ EURP CONSERVA								
Compartiment SICAV		1,78%	8,64%	0,60%	2,43%	7,99%	0,75%	8
ALKEN FD ABSOLUTE R								
Compartiment SICAV		2,58%	8,64%	0,60%	3,23%	7,99%	1,24%	8
ALLIANZ ACTIONS AEQU	JITAS R 3D FR000		é de gestion : AL	LIANZ GLOBAL	INVESTORS GME			
FCP	0,90%	1,80%	-0,90%	0,60%	2,39%	-1,49%	0,75%	8
ALLIANZ EURO HIGH YIE	LD R C FR00100	32326 – Société d	e gestion : ALLIA	NZ GLOBAL IN\	ESTORS GMBH			
FCP	9,48%	0,99%	8,48%	0,60%	1,64%	7,83%	0,32%	8
ALLIANZ GERMAN EQ A	TEUR CAP LU084	40617350 <b>– Sociét</b>	é de gestion : AL	LIANZ GLOBAL	INVESTORS GME	3H		
Compartiment SICAV		1,86%	8,88%	0,60%	2,51%	8,23%	0,75%	8
ALLIANZ GIF EUROEQ G		56839274 <b>– Socié</b>	té de aestion : Al	LIANZ GLOBAL				-
Compartiment SICAV	1,67%	1,85%	-0.18%	0.60%	2.45%	-0,78%	0,75%	8
ALLIANZ JAPAN EQUITY			.,	-,	,		, -,, -,,	-
SICAV	23,96%	1,85%	22,11%	0,60%	2,58%	21,37%	0,75%	8
ALLIANZ STRATEGY 50 I						21,0770	0,7070	
Compartiment SICAV		1,40%	9,26%	0.60%	2.06%	8,61%	0,70%	
ALLIANZ VALEURS DURA							0,7070	
SICAV	12,62%	1,79%	10.83%	0.60%	2.45%	10,16%	0.75%	8
AMILTON PREMIUM EUR						10,10%	0,75%	0
FCP	2,90%	2,30%	0.60%	0,60%	2,90%	-0,01%	1,12%	8
AMPLEGEST MID CAPS					2,90%	-0,01%	1,12%	8
					1 0.000/	0.000/	1 4 400/	
FCP	-3,29%	2,35%	-5,64%	0,60%	2,92%	-6,20%	1,18%	8
AMPLEGEST PME AC FF					1			
	-7,31%	2,35%	-9,66%	0,60%	2,89%	-10,21%	1,10%	8
AMPLEGEST PRICING P								
FCP	10,95%	2,35%	8,60%	0,60%	3,00%	7,95%	1,18%	8
AMUNDI ACTIONS EMER								
FCP	11,47%	2,07%	9,40%	0,60%	2,73%	8,75%	0,98%	8
AMUNDI ACTIONS USA I	SR PC FR001015	3320 <b>– Société de</b>	gestion: AMUNE	DI ASSET MANA	GEMENT			
FCP	28,67%	1,60%	27,07%	0,60%	2,36%	26,30%	0,72%	8
AMUNDI BOND EURO IN	FLATION AE LU0	201576401 <b>– Soci</b> e	été de gestion : A	MUNDI LUXEMI	BOURG SA			
Compartiment SICAV		1,03%	-0,54%	0,60%	1,63%	-1,14%	0,38%	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·								

NC = non communiqué

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

(\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
AMUNDI FD CASH AU C	- AU LU05686216	18 - Société de ge	estion : AMUNDI I	LUXEMBOURG	SA			
Compartiment SICAV	12,33%	0,46%	11,87%	0,60%	1,13%	11,20%	0,07%	8
AMUNDI OBLIG INTERNA	TIONALES P FRO	0010156604 <b>– Soc</b>	iété de aestion :	AMUNDI ASSET	MANAGEMENT	,	,	
SICAV	5,05%	1,12%	3,93%	0,60%	1,74%	3,31%	0,46%	
APERTURE INV EURO IN							-,	
SICAV	11,94%	1,15%	10,78%	0,60%	1,81%	10,12%	0,50%	Inconnu
ARBEVEL SHORT TERM	,	,	,	,			.,	
SICAV	NC NC	1,00%	NC	0.60%	NC	NC NC	l NC	8
ARC ACTIONS SANTÉ IN	NOVANTE A FRO		été de aestion : F	INANCIERE DE	L ARC			
FCP	7,06%	2.02%	5,04%	0.60%	2,65%	4,41%	0,59%	
ARC ACTIONS SANTÉ IN						1, 1, 1, 1, 1	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
FCP	1.81%	2,02%	-0,21%	0,60%	2,62%	-0,81%	0,90%	
ARKEA FOCUS EUROPE						0,0.70	0,0070	
FCP	10,67%	0.00%	10,67%	0,60%	0,66%	10,00%	0,63%	Inconnu
ARKEA INDICIEL APAL P						10,0070	0,0070	mooning
FCP	10,06%	0.00%	10,06%	0,60%	0,66%	9,40%	0,62%	Inconnu
ARKEA INDICIEL JAPON	P FR0000087068	- Société de gest	ion · ARKEA ASS	SET MANAGEME	NT	1 0,7070	0,02/0	mooniu
FCP	15,08%	0.00%	15,08%	0,60%	0,69%	14,39%	0,48%	
ARKEA INDICIEL US P FF					0,0970	14,3370	U, <del>4</del> 070	
FCP		0.00%		0.60%	0,79%	1 20 700/	0.500/	
AXA ACT SOCIAL CAP E	31,57%		31,57%			30,78%	0,58%	
		2.38%	10.26%			0.000/	1 0.000/	
FCP	12,64%			0,60%	3,04%	9,60%	0,90%	9
AXA AEDIFICANDI C FRO				1 0 000/	0.070/		1 0 000/	
SICAV	-1,01%	1,69%	-2,70%	0,60%	2,27%	-3,29%	0,66%	8
AXA AMÉRIQUE ACTION								-
FCP	31,90%	1,45%	30,45%	0,60%	2,23%	29,67%	0,72%	8
AXA EURO 7-10 C FR000								
SICAV	3,55%	0,74%	2,81%	0,60%	1,36%	2,20%	0,24%	8
AXA EURO OBLIGATION								_
SICAV	2,13%	0,88%	1,25%	0,60%	1,49%	0,64%	0,41%	8
AXA FRANCE OPPORTU								
FCP	1,61%	1,76%	-0,15%	0,60%	2,36%	-0,75%	0,87%	8
AXA IM FIIS US SH DUR								
FCP	5,24%	1,22%	4,02%	0,60%	1,84%	3,40%	0,25%	8
AXA INDICE USA D FR00	00436438 <b>– Soci</b> e		KA INVESTMENT	MANAGERS PA				
FCP	31,60%	0,92%	30,68%	0,60%	1,70%	29,90%	0,43%	
AXA WD FDS GLOB INFL	BONDS A LU026	6009793 <b>– Sociét</b>	é de gestion : AX	A INVESTMENT	MANAGERS PAR	RIS		
Compartiment SICAV	-2,10%	0,85%	-2,95%	0,60%	1,43%	-3,54%	0,30%	8
AXA WF GB REAL ESTAT	TE SECU AC LU02	266012235 <b>– Soci</b> é	été de gestion : A	XA INVESTMEN	IT MANAGERS PA			
Compartiment SICAV	8,46%	2,01%	6,45%	0,60%	2,65%	5,82%	0,88%	8
AXA WF GLOBAL SM CA	P EQ QI A LU086	8490383 <b>– Société</b>	de gestion : AXA	INVESTMENT	MANAGERS PAR	IS		
Compartiment SICAV	3,07%	2,00%	1,07%	0,60%	2,61%	0,46%	0,88%	8
AXA WF OPTIMAL INCOM	ME A LU01798664	38 - Société de g	estion : AXA INVE	STMENT MANA	AGERS PARIS			
SICAV	2,72%	1,48%	1,24%	0,60%	2,09%	0,63%	0,60%	8
AXA WF ROBOTECH A C		Société de gestion						
Compartiment SICAV	21,06%	1,75%	19,32%	0,60%	2,47%	18,60%	0,82%	8
AXIOM EMERG MKT COF							-,	-
SICAV	NC NC	NC NC	NC NC	0,60%	NC NC	NC NC	0,60%	8
BARING IUF EUROPA FU							0,0070	3
Compartiment FCP	2,30%	1,70%	0.60%	0,60%	2,30%	0,00%	0,62%	8
BARING IUF HKONG CHI			-,			1 0,5070	U,UE/0	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Compartiment FCP	18,02%	1,70%	16,32%	0.60%	2,40%	15,62%	0,63%	8
BDL CONVICTIONS FRO					2,7070	10,0270	0,0070	0
FCP	3,10%	2.05%	1,05%	0.60%	2,66%	0,45%	0,90%	8
BDL REMPART C FR0010		,	,	-,	2,00%	U,45%	0,90%	Ö
					2 000/	2 200/	1.000/	0
FCP	-0,51%	2,30%	-2,81%	0,60%	2,88%	-3,39%	1,00%	8
NC = nc	on communiqué							

NC = non communiqué

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
BFT FRANCE FUTUR ISR	P C FR00103406	12 - Société de g	estion : CPR ASS	ET MANAGEME	NT			
SICAV	-4,52%	1,97%	-6,49%	0,60%	2,53%	-7,05%	0,92%	9
BGF CONTINENT EURP F		)224105477 <b>– Soc</b> i	été de gestion : F	BLACKROCK (LI			.,	-
Compartiment SICAV	9,50%	1,82%	7,68%	0,60%	2,47%	7,04%	0,75%	
BGF EMERGING MARKE		,	,			.,0.,0	0,.070	
Compartiment SICAV	5,56%	2,39%	3,16%	0.60%	3,01%	2,55%	1,00%	
BGF EURO CORPORATE							1,0070	
	4,95%	1,02%	3.93%	0,60%	1.64%		0.40%	
Compartiment SICAV						3,31%	0,40%	
BGF EUROPEAN VALUE						10.010/	1 200/	
Compartiment SICAV	13,83%	2,32%	11,51%	0,60%	2,99%	10,84%	1,00%	
BGF GLOBAL ALLOCATION								
Compartiment SICAV	17,43%	2,27%	15,16%	0,60%	2,96%	14,47%	1,00%	
BGF LATIN AMERICAN FI	D (E) LU01474097	709 – Société de g	estion: BLACKR	OCK (LUXEMBO	DURG) SA			
Compartiment SICAV	-27,59%	2,58%	-30,17%	0,60%	3,00%	-30,59%	1,12%	
<b>BGF SUSTAINABLE ENER</b>	RGY FUND E2 LL	10171290074 <b>– So</b>	ciété de gestion :	BLACKROCK (I	LUXEMBOURG) S	Α		
Compartiment SICAV	-1,00%	2,47%	-3,47%	0,60%	3,05%	-4,05%	1,07%	9
BGF US FLEXIBLE EQUIT	Y E LU01712969	49 - Société de ge	estion : BLACKRO	OCK (LUXEMBO	URG) SA			
Compartiment SICAV	24,61%	2,31%	22,30%	0.60%	3.04%	21,57%	1,00%	8
<b>BGF US FLEXIBLE EQUIT</b>	,	,		-,	- ,	= 1,41 /4	.,	-
Compartiment SICAV	24.23%	2.31%	21,92%	0.60%	3.04%	21,19%	1,00%	
BGF WORLD FINANCIAL						21,1970	1,0076	
Compartiment SICAV	41,35%	2.34%	39,01%	0.60%	3,17%	20.400/	1,00%	
		-,		.,		38,18%	1,00%	
BGF WORLD GOLD A2 LU						00.110/	1 0 000/	
Compartiment SICAV	23,23%	2,06%	21,17%	0,60%	2,79%	20,44%	0,88%	
BGF WORLD GOLD E \$ L			<u>`</u>					
Compartiment SICAV	22,76%	2,56%	20,20%	0,60%	3,28%	19,48%	1,12%	
BGF WORLD MINING FUI		90845842 <b>– Sociét</b>	é de gestion : BL	ACKROCK (LU)	(EMBOURG) SA			
Compartiment SICAV	-3,17%	2,56%	-5,73%	0,60%	3,13%	-6,29%	1,12%	
BGF WORLD TECHNOLO	GY FD A2 LU017	1310443 - Société	de gestion : BLA	CKROCK (LUX	EMBOURG) SA			
Compartiment SICAV	43,17%	1,81%	41,36%	0,60%	2,66%	40,51%	0,75%	8
<b>BGF-EUROPEAN SPEC S</b>	SIT-E2 EUR LU01	54235443 <b>– Sociét</b>	é de gestion : BL	ACKROCK (LUX	(EMBOURG) SA		•	
Compartiment SICAV	7,92%	2,32%	5,60%	0,60%	2,95%	4,96%	1,00%	8
BLACKROCK GL-EU EQ I	NC-A2 LU056282	2386 – Société de	gestion : BLACK	ROCK (LUXEME	BOURG) SA	· · ·		
SICAV	9,90%	1,82%	8,08%	0,60%	2,47%	7,44%	0,75%	
BNP PARIBAS SEASONS							0,.070	
Compartiment SICAV	9,41%	1,21%	8,20%	0,60%	1,86%	7,55%	0,55%	8
BNPP AQUA P C FR00106						1,0070	0,0070	-
FCP	7,14%	2,00%	5,14%	0,60%	2,63%	4,51%	1,10%	9
BNPP BEST SEL ACTION							1,10%	y
						0,04%	I 0.000/ I	0
FCP	2,43%	1,79%	0,64%	0,60%	2,39%		0,98%	8
BNPP CL ENERGY SOLU							1 0.000/	
Compartiment SICAV	-14,82%	1,98%	-16,80%	0,60%	2,48%	-17,30%	0,82%	9
BNPP DEVELOPPEMENT								
FCP	6,03%	1,47%	4,56%	0,60%	2,10%	3,94%	0,81%	9
BNPP ENERG & INDUS E								
FCP	9,62%	1,50%	8,12%	0,60%	2,15%	7,48%	0,82%	8
BNPP FUNDS CHINA EQI	JITY C LU082342	5839 - Société de	gestion: BNP PA	ARIBAS ASSET	MNGT LUX SA			
Compartiment SICAV	20,88%	2,22%	18,66%	0,60%	2,93%	17,95%	0,96%	8
BNPP FUNDS SMART FO				RIBAS ASSET N	MNGT LUX SA	·		
SICAV	9,07%	2,22%	6,85%	0,60%	2,86%	6,21%	0,96%	9
BNPP MIDCAP FRANCE (		,				-, -,-	-,	-
FCP	-0,20%	1,49%	-1,70%	0,60%	2,08%	-2,28%	0,76%	8
BNPP PARVEST EQ USA						2,20 /0	0,7070	
			19,61%	0,60%	2,94%	10 000/	0.060/	8
Compartiment SICAV	21,83%	2,22%				18,89%	0,96%	0
BNPP SMALLCAP EUROL							0.000/	
FCP	4,02%	1,46%	2,56%	0,60%	2,08%	1,94%	0,80%	8
NC = nc	on communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

為GENERALI





BSO CONVERTIBLE C FR0007492660 - Societé de gestion : Askin   Columbia   Co	Nature juridique		Frais de gestion		Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
CA-AB   D   x D		brute de	de l'actif	nette de l'unité	gestion du	Totaux (*)	finale (**)	rétrocessions	SFDR (***)
BSO CONVERTIBLE C FR0007492540 - Société de gestion : SANT OLIVE GESTION   FCP   5,12%   1,10%   3,96%   0,00%   1,79%   3,34%   0,66%   Inconnu   SSO EUROPE FR0007472559 - Société de gestion : SANT OLIVE GESTION   FCP   1,43%   1,95%   1,85%   0,85%   0,60%   2,55%   1,10%   1,10%   8   1,10%   1,10%   8   1,10%			P			, ,	A-E		
FCP	BSO CONVERTIBLE C.F.		nciété de aestion			, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		Sionnement	
BSO EUROPE FR0007472859 - Société de gestion : SAINT OLIVE GESTION						1 78%	3 34%	0.66%	Inconnu
FCP 1,43% 1,93% 0,50% 0,60% 2,53% 1,10% 1,10% 8 BSO FRANCE (P) FR0007478567 - Societé de gestion : SANIT CULTU CESTION	_				0,0070	.,,.	0,0170	0,0070	
BSO FRANCE (P) FRO007478557 - Societé de gestion : SANTO LUXE GESTIÓN   FCP					0.60%	2.53%	-1.10%	1.10%	8
FGP	BSO FRANCE (P) FR000					_,,	.,,.	.,,.	-
CANDRIAM EQ L EUR INNOVATION LUGA4046155 - Société de gestion : CANDRIAM SCA COmpartiment SICAV 3.29% 2.02% 5.31% 0.00% 2.59% 5.588% 0.96% 8 CARMIGNAC ABSOLUTE RET EUROP A FRO010149179 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 5.88% 2.20% 3.58% 0.00% 2.02% 2.09% 1.00% 8 CARMIGNAC COURT TERME A C FR0010149161 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 3.92% 0.90% 0.00% 1.12% 2.00% 0.11% 8 CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR0014008171 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 8.28% 1.04% 7.24% 0.00% 1.12% 0.60% 0.45% 8 CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR0014008171 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 8.28% 1.04% 7.24% 0.00% 1.68% 0.59% 0.45% 8 CARMIGNAC CREDIT 2029 A FR0014008474 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 9.11% 1.14% 7.07% 0.00% 1.79% 7.32% 0.50% 8 CARMIGNAC CREDIT 2029 A FR0014008434 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 9.11% 1.14% NC 0.60% NC NC 0.50% 8 CARMIGNAC GERTI 2021 A FR0014008435 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP NC 1.14% NC 0.60% NC NC 0.50% 8 CARMIGNAC GERTI 2021 A FR0014008435 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP NC 1.14% NC 0.60% NC NC 0.50% 8 CARMIGNAC GERTI 2021 A FR001400852 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION NC 0.50% 8 CARMIGNAC GERTI 2021 A FR001400852 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION NC 0.50% 8 CARMIGNAC GERTI 2021 A FR001409801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION NC 0.75% 9 CARMIGNAC GERTI 2021 A EURO 2021						2.53%	-4.86%	1.10%	8
Compartment SICAV   3,29%   2,02%   5,31%   0,60%   2,59%   5,583%   0,96%   8	CANDRIAM EQ L EUR IN						1,5575	.,,.	-
CARMIGNAC ABSOLUTE RET EUROP A FRO010149179 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP						2.59%	-5.88%	0.96%	8
FCP	CARMIGNAC ABSOLUTE	RET EUROP A F	R0010149179 <b>– S</b> c	ociété de aestion	: CARMIGNAC	GESTION	5,5575	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	•
CARMIGNAC COURT TERME A C FR0010149161 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP   3.02%   0.50%   3.42%   0.00%   1.12%   2.80%   0.11%   8  CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR00140031Y1 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP   8.28%   1.04%   7.24%   0.00%   1.68%   6.59%   0.45%   8  CARMIGNAC CREDIT 2029 A FR0014008AV4 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP   9.11%   1.14%   7.77%   0.00%   1.79%   7.32%   0.50%   8  CARMIGNAC CREDIT 2031 A FR00140014953 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP   N. C   1.14%   N. C   0.00%   N. C   N. C   0.50%   8  CARMIGNAC CREDIT 2031 A FR00140014953 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP   N. C   1.14%   N. C   0.00%   N. C   N. C   0.50%   8  CARMIGNAC EMERG PATRIMOINE A C LU0952698054 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG COmpartiment SICAV   3.09%   1.81%   1.189%   0.00%   2.42%   1.27%   0.75%   8  CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACG FR0010149302 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG FCP   6.13%   1.50%   4.63%   0.00%   2.13%   4.00%   0.75%   9  CARMIGNAC GENANDE EUROA C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG COmpartiment SICAV   1.307%   1.80%   11.27%   0.00%   2.47%   1.061%   0.75%   9  CARMIGNAC INVEST A C FR001014891 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   2.25%   24.28%   0.75%   8  CARMIGNAC INVEST A C FR0010149303 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC INVEST A C FR0010149303 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC INVEST A C FR0010149303 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC INVEST A C FR001014903 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR001014903 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC PRITE ALIA DISCOVERY A LU0330083910 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.75%   9  CARMIGNAC PRITE ALIA DISCOVERY A LU0330083810 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   0.00%   0.00%   0.00%   0.0							2.96%	1.00%	8
FCP							_,-,,-	.,	•
CARMIGNAC CREDIT 2027 A FR00140081Y1 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 8, 28% 1,04% 7,24% 0,60% 1,88% 6,59% 0,45% 8 CARMIGNAC GREDIT 2029 A FR001400KAV4 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 9,11% 1,14% 7,97% 0,60% 1,79% 7,32% 0,50% 8 CARMIGNAC GREDIT 2031 A FR001400U4S3 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP NC 1,14% NC 0,60% NC NC 0,50% 8 CARMIGNAC GREDIT 2031 A FR001400U4S3 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP NC 1,14% NC 0,60% NC NC 0,50% 8 CARMIGNAC EMERGO PATRIMOÏNE A CLUG9295898954 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC EMERGO PATRIMOÏNE A CLUG9295898954 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC EMERGO PATRIMOÏNE A CLUG92968954 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC EMERGO PATRIMOÏNE A CLUG92968954 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC GRANDE EUROX C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC GRANDE EUROX C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG COmperiment SICAV 13,07% 1,00% 11,27% 0,60% 2,47% 10,61% 0,75% 9 CARMIGNAC INVEST A C RODIO 149801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG COMPERIMENT A CROND 149801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CORDITION 149801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC INVEST A C RODIO 149801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC INVEST A C RODIO 149801 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TECH SOCIÉTÉ DE SOCIÉTÉ DE GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TECH SOCIÉTÉ DE SOCIÉTÉ DE GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TECH SOCIÉTÉ DE SOCIÉTÉ DE GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TECH SOCIÉTÉ DE LA LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TECH SOCIÉTÉ DE GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO SOCIÉTÉ DE GESTION LUXEMBOURG CARMIGNAC PORTEOLO TE							2.80%	0.11%	8
FCP 8,28% 1,04% 7,24% 0,60% 1,86% 6,59% 0,45% 8 CARMIGNAC CREDIT 2029 A FRO01400KAV4 P. Société de gestion : CARMIGNAC GESTION P. P. C. P. S.	CARMIGNAC CREDIT 20					,	,	-,	-
CARMIGNAC CREDIT 2029 A FR001400KAV4 – Societé de gestion : CARMIGNAC GESTION   FCP   9,11%   1,14%   7,97%   0,60%   1,79%   7,32%   0,50%   8   CARMIGNAC CREDIT 2031 A FR001400U4S3 – Societé de gestion : CARMIGNAC GESTION   C						1.68%	6.59%	0.45%	8
FCP	_				.,	1,22,2	2,22,1	5,	-
CARMIGNAC CREDIT 2031 A FR001400U4S3 - Societé de gestion : CARMIGNAC GESTION   NC						1.79%	7.32%	0.50%	8
FCP						.,. 0 /0	.,02.70	5,5070	
CARMIGNAC EMERG PATRIMOINE A C LU095926898954 - Société de gestion : CARMIGNAC ÉESTION LUXEMBOURG COMpartiment SICAV 3,69% 1.81% 1.88% 0.60% 2.42% 1.27% 0.75% 8  CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC FR0010149902 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 6.13% 1.50% 4.63% 0.60% 2.47% 10.61% 0.75% 9  CARMIGNAC GRANDE EUROA C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG Compartiment SICAV 13.07% 1.80% 11.27% 0.60% 2.47% 10.61% 0.75% 9  CARMIGNAC INVEST A C FR00101489915 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG COMPARTIMENT SICAV 13.07% 1.80% 1.127% 0.60% 2.25% 2.428% 0.75% 8  CARMIGNAC INVEST A C FR00101489915 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION C C C C C C C C C C C C C C C C C C C						NC.	NC.	0.50%	8
Compartment SICAV   3,69%   1.81%   1.88%   0.60%   2.42%   1.27%   0.75%   8								0,0070	
CARMIGNAC EMERGENTS A EUR ACC FR0010149302 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 6, 139% 1,50% 4,83% 0,60% 2,13% 4,00% 0,75% 9  CARMIGNAC GRANDE EURCA C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  COMPartiment SICAV 13,07% 1,80% 11,27% 0,60% 2,47% 10,61% 0,75% 9  CARMIGNAC INVEST A C FR0010148981 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 26,53% 1,50% 25,03% 0,60% 2,25% 24,28% 0,75% 8  CARMIGNAC INVEST A C FR0010147603 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 11,41% 1,25% 10,16% 0,60% 1,91% 9,50% 0,75% 9  CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR RF00101376103 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 11,41% 1,25% 10,16% 0,60% 1,91% 9,50% 0,75% 8  CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR0010138103 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION FCP 8,57% 1,51% 7,06% 0,60% 2,15% 6,42% 0,75% 8  CARMIGNAC PORTIFOLIO TECH SOL A LU2809794220 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION SICAV NC 0,55% 9  CARMIGNAC PIT A SILA DISCOVERY A LU0336083810 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG SICAV NC 0,55% 9  CARMIGNAC PIT A SILA DISCOVERY A LU03360838197 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG SICAV 31,87% 2,30% 29,57% 0,60% 3,08% 28,79% 0,90% 8  CARMIGNAC PIT A SILA DISCOVERY A LU03360838197 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  COMPARTIMENT SICAV 3,02% 1,20% 1,22% 0,60% 1,31% 1,20% 0,50% 8  CARMIGNAC PIT GLOBAL BD A EUR LU0336083810 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  COMPARTIMENT SICAV 3,02% 1,20% 1,20% 1,22% 0,60% 1,31% 1,20% 0,50% 8  CARMIGNAC PIT GROBAL BD A EUR LU0336083810 - SOciété de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  COMPARTIMENT SICAV 3,02% 1,20% 1								0.75%	8
FCP							1,27 /0	0,7370	0
CARMIGNAC GRANDE EUROA C LU0099161993 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG							4.00%	0.75%	ο
Compartment SICAV   13,07%   1,80%   11,27%   0,60%   2,47%   10,61%   0,75%   9			61003 – Sociátá c		AIGNAC GESTIC			0,7370	9
CARMIGNAC INVEST A C FR0010148981 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   FCP   26,53%   1,50%   25,03%   0,60%   2,25%   24,28%   0,75%   8								0.750/	0
FCP						2,41 70	10,0176	0,75%	9
CARMIGNAC INVT LATITUDE A EUR FR0010147603 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   FCP						0.050/	04.000/	0.750/	0
FCP							24,20%	0,75%	0
CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR ACC FR0010135103 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   FCP   8,57%   1,51%   7,06%   0,60%   2,15%   6,42%   0,75%   8							0.500/	0.750/	^
FCP							9,50%	0,75%	9
CARMIGNAC PORTFOLIO TECH SOL A LU2809794220 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG   SICAV   NC   NC   NC   0.60%   NC   NC   NC   0.75%   9							0.400/	0.750/	0
SICAV   NC   NC   NC   NC   0.60%   NC   NC   0.75%   9								0,75%	8
CARMIGNAC PTF ASIA DISCOVERY A LU0336083810 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  SICAV 31,87% 2,30% 29,57% 0,60% 3,08% 28,79% 0,90% 8  CARMIGNAC PTF GLOBAL BD A EUR LU0336083497 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG  Compartiment SICAV 3,02% 1,20% 1,82% 0,60% 1,81% 1,20% 0,50% 8  CARMIGNAC SECURITE AW EUR ACC FR0010149120 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION  FCP 6,39% 1,11% 5,28% 0,60% 1,74% 4,65% 0,40% 8  CENTIFOLIA C FR0007076930 - Société de gestion : DNCA FINANCE  FCP 1,80% 2,41% -0,61% 0,60% 3,01% -1,21% 1,08% 8  CG NOUVELLE ASIE FR0007450002 - Société de gestion : COMGEST SA  FCP 10,35% 2,26% 8,09% 0,60% 2,91% 7,44% 0,75% 8  CHOIX SOLIDAIRE C FR0010177899 - Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS  SICAV 6,12% 0,90% 5,22% 0,60% 1,53% 4,59% 0,40% 8  CLARESCO USA LU1379103812 - Société de gestion : CLARESCO FINANCE  Compartiment SICAV 28,21% 2,65% 25,56% 0,60% 3,40% 24,81% 1,20% 8  CLARETAN EUROPE C LU1100076808 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES  COMPARTAN EUROPE C LU1100076808 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES  SICAV 9,32% 2,01% 7,31% 0,60% 2,65% 6,66% 0,90% 8  CLARTAN VALEURS C LU1100076850 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES  SICAV 9,32% 2,01% 7,31% 0,60% 2,65% 6,66% 0,90% 8  CM-AM ENTREPNEURS RC FR001001192 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  FCP 7,89% 2,07% -9,96% 0,60% 2,65% 25,59% 0,93% 8  CM-AM IDIGIEL AMER 500 RC FR0007390174 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  FCP 28,24% 2,19% 2,60,60% 1,34% 21,54% 0,28%								0.750/	
SICAV   31,87%   2,30%   29,57%   0,60%   3,08%   28,79%   0,90%   8								0,75%	9
CARMIGNAC PTF GLOBAL BD A EUR LU0336083497 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG									
Compartiment SICAV   3,02%   1,20%   1,82%   0,60%   1,81%   1,20%   0,50%   8								0,90%	8
CARMIGNAC SECURITE AW EUR ACC FR0010149120 - Société de gestion : CARMIGNAC GESTION   FCP								1	
FCP	Compartiment SICAV	3,02%	1,20%	1,82%	0,60%	1,81%	1,20%	0,50%	8
CENTIFOLIA C FR0007076930 - Société de gestion : DNCA FINANCE   FCP									
FCP					0,60%	1,74%	4,65%	0,40%	8
CG NOUVELLE ASIE FR0007450002 – Société de gestion : COMGEST SA  FCP 10,35% 2,26% 8,09% 0,60% 2,91% 7,44% 0,75% 8  CHOIX SOLIDAIRE C FR0010177899 – Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS  SICAV 6,12% 0,90% 5,22% 0,60% 1,53% 4,59% 0,40% 8  CLARESCO USA LU1379103812 – Société de gestion : CLARESCO FINANCE  Compartiment SICAV 28,21% 2,65% 25,56% 0,60% 3,40% 24,81% 1,20% 8  CLARTAN EUROPE C LU1100076808 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES  Compartiment SICAV -2,47% 2,10% -4,58% 0,60% 2,67% -5,15% 0,90% 8  CLARTAN VALEURS C LU1100076550 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES  SICAV 9,32% 2,01% 7,31% 0,60% 2,65% 6,66% 0,90% 8  CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  FCP -7,89% 2,07% -9,96% 0,60% 2,95% 55,29% 0,98% 8  CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  FCP 28,24% 2,19% 26,05% 0,60% 2,95% 25,29% 0,93% 8  CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  FCP 22,89% 0,61% 22,28% 0,60% 1,34% 21,54% 0,28%					0.000		16:01	1 4000	
FCP	_				0,60%	3,01%	-1,21%	1,08%	8
CHOIX SOLIDAIRE C FR0010177899 - Société de gestion : ECOFI INVESTISSEMENTS   SICAV									
SICAV         6,12%         0,90%         5,22%         0,60%         1,53%         4,59%         0,40%         8           CLARESCO USA LU1379103812 - Société de gestion : CLARESCO FINANCE         Compartiment SICAV 28,21% 2,65% 25,56% 0,60% 3,40% 24,81% 1,20% 8           CLARTAN EUROPE C LU1100076808 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES         Compartiment SICAV -2,47% 2,10% -4,58% 0,60% 2,67% -5,15% 0,90% 8           CLARTAN VALEURS C LU1100076550 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES           SICAV 9,32% 2,01% 7,31% 0,60% 2,65% 6,66% 0,90% 8           CM-AM ENTREPENEURS RC FR0010018192 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP -7,89% 2,07% -9,96% 0,60% 2,61% -10,50% 0,88% 8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP 28,24% 2,19% 26,05% 0,60% 2,95% 25,29% 0,93% 8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP 22,89% 0,61% 22,28% 0,60% 1,34% 21,54% 0,28%	_		,			2,91%	7,44%	0,75%	8
CLARESCO USA LU1379103812 - Société de gestion : CLARESCO FINANCE									
Compartiment SICAV   28,21%   2,65%   25,56%   0,60%   3,40%   24,81%   1,20%   8						1,53%	4,59%	0,40%	8
CLARTAN EUROPE C LU1100076808 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES           Compartiment SICAV         -2,47%         2,10%         -4,58%         0,60%         2,67%         -5,15%         0,90%         8           CLARTAN VALEURS C LU1100076550 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES         SICAV         9,32%         2,01%         7,31%         0,60%         2,65%         6,66%         0,90%         8           CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%									
Compartiment SICAV         -2,47%         2,10%         -4,58%         0,60%         2,67%         -5,15%         0,90%         8           CLARTAN VALEURS C LU1100076550 - Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES         SICAV         9,32%         2,01%         7,31%         0,60%         2,65%         6,66%         0,90%         8           CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%						3,40%	24,81%	1,20%	8
CLARTAN VALEURS C LU1100076550 – Société de gestion : CLARTAN ASSOCIES           SICAV         9,32%         2,01%         7,31%         0,60%         2,65%         6,66%         0,90%         8           CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         -10,50%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         -2,96%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         -7,50%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,28%         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%         8         8         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%         8         -7,50%         0,88%	CLARTAN EUROPE C LL	J1100076808 <b>– So</b>	ciété de gestion :	CLARTAN ASSO	CIES				
SICAV         9,32%         2,01%         7,31%         0,60%         2,65%         6,66%         0,90%         8           CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%	Compartiment SICAV	-2,47%	2,10%	-4,58%	0,60%	2,67%	-5,15%	0,90%	8
CM-AM ENTREPRENEURS RC FR0010018192 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%	CLARTAN VALEURS C L	U1100076550 <b>– S</b> e	ociété de gestion	: CLARTAN ASSO	CIES				
FCP         -7,89%         2,07%         -9,96%         0,60%         2,61%         -10,50%         0,88%         8           CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT         FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%							6,66%	0,90%	8
CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%	CM-AM ENTREPRENEUR	RS RC FR0010018	192 – Société de	gestion : CREDIT	MUTUEL ASSE	T MANAGEMENT			
CM-AM GLOBAL GOLD RC FR0007390174 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%	FCP	-7,89%	2,07%	-9,96%	0,60%	2,61%	-10,50%	0,88%	8
FCP         28,24%         2,19%         26,05%         0,60%         2,95%         25,29%         0,93%         8           CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%	CM-AM GLOBAL GOLD F	RC FR0007390174	- Société de gest	tion: CREDIT MU	TUEL ASSET M	ANAGEMENT			
CM-AM INDICIEL AMER 500 RC FR0010004085 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           FCP         22,89%         0,61%         22,28%         0,60%         1,34%         21,54%         0,28%							25,29%	0,93%	8
FCP 22,89% 0,61% 22,28% 0,60% 1,34% 21,54% 0,28%	CM-AM INDICIEL AMER								
	FCP	22,89%	0,61%	22,28%	0,60%	1,34%	21,54%	0,28%	
	NC = no					•			•

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR :
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





CRIMAM INDICIEL JAPON 225 RC FR0010415448 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT	Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
FCP	CM-AM INDICIFI JAPON		15448 <b>– Société d</b>				NT	GIGHHIGHIGH	
CM-MM PEA SECURITE RC FR001045508								0.26%	
FCP	_						20,0070	0,2070	
COL THERAD AMERICAN SM CIESAEH LU1878469007 - Société de gestion : THERADNEEDLE MANAGEMENT LUXEMB							3 33%	0.00%	
SICAV	_							0,0070	
COMEST GROWTH ASIA USD   E0080306V05 - Société de gestion : COMEST ASSET MNCT INTL LTD								0.82%	8
SICAW							0,5570	0,0270	
COMGEST GROWTH EUROPE OPPS R IEO0BDSHXJ86 - Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL. LTD							0.67%	0.50%	Q
Compartment SICAV								0,30 /6	0
COMGEST GROWTH JAPAN EUR R   E008D1DJ122   Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTIL LTD								1 0.040/	•
Compartiment SICAV   10,76%   1.75%   9,01%   0.60%   2.40%   8,35%   0,80%   8								0,94%	0
COMGEST GROWTH PLC CHINA   E0030351732								1 0.000/	0
Compartment SICAV							8,35%	0,80%	8
COMGEST GROWTH PLC EUPE SM CIE   E0004766014 - Société de gestion : COMGEST ASSET MNGT INTL LTD							10.000/	1 0 500/	
SICAV   -3,12%   1,55%   -4,67%   0,60%   2,12%   -5,24%   0,50%   8								0,50%	
COMGEST MONDE C FR0000284689 - Société de gestion : COMGEST SA   SICAV							_TD		
SICAV					0,60%	2,12%	-5,24%	0,50%	8
COMBEST RENAISSANCE EUROPE C FR0000295230 - Société de gestion : COMGEST SA									
SICAW		17,37%				2,67%	14,70%	0,75%	8
CONSTANCE BE WORLD FR0011400712 - Société de gestion : CONSTANCE ASSOCIES SAS   FCP   27.08%   2.53%   24.55%   0.60%   3.28%   23.81%   1.20%   8	COMGEST RENAISSANC	E EUROPE C FR			COMGEST SA				
FCP	SICAV	1,96%	1,75%	0,21%	0,60%	2,35%	-0,39%	0,50%	8
FCP	CONSTANCE BE WORLD	FR0011400712 -	- Société de gesti	on: CONSTANCE	ASSOCIES SA	S	•		
CPR ACTIONS EUROPE SELECT P FR0010619916 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT   FCP							23,81%	1,20%	8
FCP	CPR ACTIONS EUROPE	SELECT P FR001	0619916 <b>– Sociét</b>		R ASSET MANA	GEMENT	· · · ·	, ,	
CPR ACTIONS JAPON SELECT PC FR0010469312 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT   FCP							11.48%	0.52%	9
FCP							,,.	5,5=.5	•
CPR AMBITION FRANCE P FR0013532710 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         CPC         -8,97%         1,52%         -10,49%         0,60%         2,06%         -11,03%         NC         8           CPR CROISSANCE RÉACTIVE P FR0010097683 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         FCP         8,34%         1,94%         6,40%         0,60%         2,58%         5,76%         0,97%         8           CPR DISRUPTION P FR0010258756 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         FCP         30,06%         1,52%         28,54%         0,60%         2,29%         27,77%         0,68%           CPR INVEST CLIMATE BDS EURO A LU1902444584 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         SICAV         6,06%         0,95%         5,12%         0,60%         1,58%         4,48%         0,30%         9           CPR INVEST EUROP STRAT AUTO A LU2570611322 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         SICAV         NC         1,89%         NC         0,60%         NC         NC <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>14 22%</td> <td>0.52%</td> <td>8</td>							14 22%	0.52%	8
FCP							11,2270	0,0270	
CPR CROISSANCE REACTIVE P FR0010097683 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT							-11.03%	I NC I	8
FCP							11,0070	1110	
CPR DISRUPTION P FR0010258756 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT   FCP   30,06%   1,52%   28,54%   0,60%   2,29%   27,77%   0,68%	-						5 76%	0.07%	8
FCP	_					2,3070	3,7070	0,37 /0	
CPR INVEST CLIMATE BDS EURO A LU1902444584 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT   SICAV   6,06%   0,95%   5,12%   0,60%   1,58%   4,48%   0,30%   9						1 200/	J 27 770/	1 0.600/ 1	
SICAV   6,06%   0,95%   5,12%   0,60%   1,58%   4,48%   0,30%   9							21,11%	0,00%	
CPR INVEST EUROP STRAT AUTO A LU2570611322 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         SICAV         NC         1,89%         NC         0,60%         NC         NC         NC         NC         8           CPR INVEST GLOBAL RESOURCES A LU1989769036 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         SICAV         NC         2,00%         NC         0,60%         NC         NC         NC         8           CPR SILVER AGE P A/I FR0010836163 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT         FCP         10,04%         1,62%         8,42%         0,60%         2,27%         7,77%         0,72%         8           DIGITAL FUNDS STARS EUROPE ACC LU0090784017 - Société de gestion : CHAHINE CAPITAL J         SICAV         16,10%         1,64%         14,46%         0,60%         2,33%         13,77%         0,50%         8           DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment FCP         -7,89%         2,00%         -9,89%         0,60%         2,54%         -10,43%         1,00%         8           DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         8,93%         2,14%         6,79%         0,60%         2,78%         6,15%         1,00%         8           DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 - Société de gestion : DNC							1 400/	1 0.000/	
SICAV   NC							4,48%	0,30%	9
CPR INVEST GLOBAL RESOURCES A LU1989769036 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT   SICAV									
SICAV         NC         2,00%         NC         0,60%         NC							l NC	NC NC	8
CPR SILVER AGE P A/I FR0010836163 - Société de gestion : CPR ASSET MANAGEMENT									
FCP						NC	NC NC	NC	8
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE ACC LU0090784017 – Société de gestion : CHAHINE CAPITAL J           SICAV         16,10%         1,64%         14,46%         0,60%         2,33%         13,77%         0,50%         8           DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506 – Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment FCP									
SICAV         16,10%         1,64%         14,46%         0,60%         2,33%         13,77%         0,50%         8           DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment FCP	_				.,		7,77%	0,72%	8
DNCA ACTIONS EURO PME R FR0011891506 - Société de gestion : DNCA FINANCE		EUROPE ACC LU		ciété de gestion :	CHAHINE CAPI				
Compartiment FCP         -7,89%         2,00%         -9,89%         0,60%         2,54%         -10,43%         1,00%         8           DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         8,93%         2,14%         6,79%         0,60%         2,78%         6,15%         1,00%         8           DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         0,68%         2,53%         -1,85%         0,60%         3,12%         -2,44%         1,20%         8           DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8	SICAV	16,10%	1,64%	14,46%	0,60%	2,33%	13,77%	0,50%	8
Compartiment FCP         -7,89%         2,00%         -9,89%         0,60%         2,54%         -10,43%         1,00%         8           DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         8,93%         2,14%         6,79%         0,60%         2,78%         6,15%         1,00%         8           DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         0,68%         2,53%         -1,85%         0,60%         3,12%         -2,44%         1,20%         8           DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8	DNCA ACTIONS EURO P	ME R FR0011891	506 - Société de	gestion : DNCA F	INANCE				
DNCA ARCHER MID CAP EUPE B LU1366712518 - Société de gestion : DNCA FINANCE						2,54%	-10,43%	1,00%	8
Compartiment SICAV         8,93%         2,14%         6,79%         0,60%         2,78%         6,15%         1,00%         8           DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         0,68%         2,53%         -1,85%         0,60%         3,12%         -2,44%         1,20%         8           DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 - Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8									·
DNCA INV SRI EUROPE GWTH B EUR LU0870553459 – Société de gestion : DNCA FINANCE           Compartiment SICAV         0,68%         2,53%         -1,85%         0,60%         3,12%         -2,44%         1,20%         8           DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 – Société de gestion : DNCA FINANCE         Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8						2.78%	6.15%	1.00%	8
Compartiment SICAV         0,68%         2,53%         -1,85%         0,60%         3,12%         -2,44%         1,20%         8           DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 – Société de gestion : DNCA FINANCE           Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8	DNCA INV SRI FUROPE	GWTH B FUR LUC				_,,	5,.070	.,0070	<u> </u>
DNCA INVEST ALPHA BONDS B LU1694789535 – Société de gestion : DNCA FINANCE           Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8							-2 44%	1 20%	8
Compartiment SICAV         5,13%         1,50%         3,63%         0,60%         2,12%         3,01%         0,70%         8						1 0,12/0	L,-TT /0	1,20/0	<u> </u>
						2 120/-	3 010/	0.70%	ρ
				· '	,		J 3,0170	0,7070	υ
DNCA INVEST BEYOND ALTEROSA A LU1907594748 - Société de gestion : DNCA FINANCE							4 000/	0.700/	0
Compartiment SICAV         6,41%         1,55%         4,86%         0,60%         2,18%         4,23%         0,70%         9						2,18%	4,23%	0,70%	9
DNCA INVEST CRÉDIT CONVICT A LU0284393930 – Société de gestion : DNCA FINANCE						1 40-01		1 0 ==== 1	
Compartiment SICAV         9,58%         1,18%         8,40%         0,60%         1,83%         7,75%         0,50%         8			,	-,	,	1,83%	7,75%	0,50%	8
DNCA INVEST CREDIT CONVICT B LU0392098371 - Société de gestion : DNCA FINANCE	-								
Compartiment SICAV         9,61%         1,38%         8,23%         0,60%         2,03%         7,59%         0,60%         8	Compartiment SICAV	9,61%	1,38%	8,23%	0,60%	2,03%	7,59%	0,60%	8
NC = non communiqué	NC = no	on communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



**ESGENERALI** 





Nature juridique		Frais de gestion		Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
	brute de	de l'actif	nette de l'unité	gestion du	Totaux (*)	finale (**)	rétrocessions	SFDR (***)
	l'actif N-1	В	de compte N-1	contrat	E=B + (1 + C)	A-E	de commis-	
DNCA INVEST EVOLUTIE	A A	Coniété de man	C=A-B	D	x D		sionnement	
DNCA INVEST EVOLUTIF	15,59%	2,30%	13,29%	0,60%	2,98%	12,61%	1,10%	8
DNCA INVEST GLOBAL N						12,0170	1,1076	0
SICAV	NC NC	2,45%	NC	0.60%	NC NC	NC NC	l NC	8
DNCA INVEST ONE B EU				-,	I NC	I NC	I NC	0
SICAV	5,12%	2.14%	2,98%	0,60%	2,76%	2,36%	0,90%	
DNCA OPP Z E C FR0012	316190 – <b>Sociát</b> á		2,90 /0 2A EINIANCE	0,0076	2,7070	2,30 /0	0,9076	
FCP	1,40%	2,00%	-0,60%	0.60%	2,60%	-1,19%	1,00%	8
DNCA VALUE EUROPE C					2,00 /0	-1,1970	1,0076	0
FCP	15,48%	2,40%	13,08%	0.60%	3,08%	12,40%	1,08%	8
DORVAL CONVICTIONS						12,40 /0	1,0076	O
FCP	7,57%	1,83%	5,74%	0,60%	2,46%	5,10%	0,80%	8
DORVAL CONVICTIONS						3,1070	0,0070	0
FCP	7,44%	1,82%	5,62%	0.60%	2,45%	4,98%	0,80%	8
DORVAL DRIVERS EURO				-,		1 4,3070	0,0076	0
FCP	3,96%	2,22%	1,74%	0,60%	2,83%	1,13%	1,00%	8
DORVAL EUROP CLIM IN						1,13%	1,00%	0
FCP	NC NC	1,60%	NC	0,60%	NC NC	NC	l NC	9
DORVAL GLOBAL CONS							I NC	9
-				0.60%			1 0.600/	0
FCP	5,03%	1,21%	3,82%		1,83%	3,20%	0,60%	8
DPAM INV B EQ EUROLA							1 0.000/	0
Compartiment SICAV	10,56%	1,77%	8,79%	0,60%	2,42%	8,14%	0,80%	8
DPAM INVT B EQ EUROF							1 0 000/	•
Compartiment SICAV	8,05%	1,81%	6,24%	0,60%	2,45%	5,60%	0,80%	8
DWS EURORENTA LU00								_
FCP	1,70%	0,92%	0,78%	0,60%	1,52%	0,17%	0,22%	8
DWS GERMAN EQUITIES								
FCP	10,45%	1,45%	9,00%	0,60%	2,10%	8,35%	0,62%	Inconnu
DWS GLB EMERGING MI								
FCP	15,24%	1,98%	13,26%	0,60%	2,66%	12,58%	0,75%	
DWS INDIA CAP LU00687								
FCP	15,46%	2,05%	13,41%	0,60%	2,73%	12,73%	0,88%	
DWS INV GB INFRAST N								
Compartiment SICAV	18,52%	2,29%	16,23%	0,60%	2,99%	15,53%	1,00%	8
DWS INVES II US TOP DI	IVIDEND N LU078			S INVESTMENT				
SICAV	19,51%	2,30%	17,21%	0,60%	3,00%	16,51%	1,00%	8
DWS INVESG EURP SMA	ALL/MID NC LU23	57626170 <b>– Sociét</b>	<b>é de gestion</b> : DV	VS INVESTMEN				
SICAV	1,26%	2,14%	-0,88%	0,60%	2,73%	-1,47%	1,00%	8
DWS INVEST BRAZILIAN								
Compartiment SICAV	-29,93%	1,93%	-31,86%	0,60%	2,34%	-32,27%	0,88%	
DWS INVEST CHINES EC	Q LC CAP LU0273	157635 <b>– Société</b>	de gestion : DWS	INVESTMENT	SA			
Compartiment SICAV	23,68%	1,73%	21,95%	0,60%	2,46%	21,22%	0,75%	
DWS INVEST EUR EQ HI	CONV NC LU014	5635123 <b>– Sociét</b> e	de gestion : DW	S INVESTMENT	Γ SA			
Compartiment SICAV	4,47%	2,47%	2,00%	0,60%	3,08%	1,38%	1,00%	8
DWS INVEST GBL AGRIE		147594 <b>– Société</b> d	de gestion : DWS	INVESTMENT S				
Compartiment SICAV	0,13%	2,33%	-2,20%	0,60%	2,92%	-2,79%	1,00%	8
DWS INVEST TOP ASIA I	NC LU0145648886	- Société de ges	tion : DWS INVES	STMENT SA				
Compartiment SICAV	12 1221	2,32%	10,84%	0,60%	2,99%	10,18%	1,00%	8
<b>ECHIQUIER ABS RETUR</b>						. ,		
FCP	l NC	l NC	NC	0,60%	NC	NC	0,52%	8
ECHIQUIER AGENOR MI						•	,	
FCP	3,11%	2,25%	0,86%	0,60%	2,86%	0,26%	1,01%	8
ECHIQUIER AGRESSOR						,,	, , , , , ,	
FCP	6,99%	2,26%	4,73%	0,60%	2,89%	4,10%	1,01%	8
ECHIQUIER ARTIFICIAL		,	,	,		1,1070	1,0170	<u> </u>
Compartiment SICAV	38,04%	1,75%	36,29%	0,60%	2,57%	35,47%	0,74%	8
	1 00,0770	1,,,,,,,,	JU, 20 /0	0,0070	2,0170	1 00,7770	U,1 7/0	5

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » \*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
ECHIQUIER ARTY SRI A		Société de gestio						
FCP	5,14%	1,50%	3,64%	0,60%	2,12%	3,02%	0,68%	8
ECHIQUIER MAJ SRI GRO	OWT EURP A FR	0010321828 <b>– Soc</b>	iété de gestion :	FINANCIERE DE	L ECHIQUIER	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
FCP	10,77%	2,39%	8,38%	0.60%	3,04%	7,73%	1,08%	8
ECHIQUIER PATRIMOINE						1,10,0	.,	•
FCP	4,52%	0,98%	3,54%	0.60%	1,60%	2,92%	0,45%	8
ECHIQUIER SMID BLEND						_,0_/0	0,1070	
FCP	-4,56%	2,05%	-6,61%	0,60%	2,61%	-7,17%	0,88%	8
ECHIQUIER SPACE B LUX					2,0170	7,1770	0,0070	
SICAV	71.08%	1.74%	69,34%	0.60%	2,76%	68,33%	0.82%	8
ECHIQUIER VALUE EURO						00,0070	0,0270	
FCP	-5.28%	2,25%	-7,53%	0,60%	2,80%	-8,08%	1,01%	8
ECHIQUIER VALUE EURO	-,					-0,0076	1,0170	0
FCP						E 440/	I 0.000/ I	0
	7,80%	2,05%	5,75%	0,60%	2,68%	5,11%	0,88%	8
ECHIQUIER WORLD EQ						20.050/	1.040/	0
FCP	23,03%	2,25%	20,78%	0,60%	2,97%	20,05%	1,01%	8
ECHIQUIER WORLD NEX						0.040/	0.7101	
FCP	9,26%	1,67%	7,59%	0,60%	2,32%	6,94%	0,74%	8
ECOFI ENJEUX FUTURS								
Compartiment FCP	2,39%	2,00%	0,39%	0,60%	2,60%	-0,22%	1,10%	9
ECOFI SMART TRANSITION								
SICAV	12,82%	1,50%	11,32%	0,60%	2,17%	10,65%	0,90%	8
EDGEWOOD L SL-US SL		38007074 <b>– Socié</b>	té de gestion : LO					
SICAV	17,26%	1,89%	15,36%	0,60%	2,58%	14,67%	0,40%	Inconnu
EDGW L SEL US SEL GW	TH AC EUR LU0	304955437 <b>– Soci</b> é	été de gestion : L	GI SA				
SICAV	26,92%	1,89%	25,03%	0,60%	2,64%	24,28%	0,40%	Inconnu
EDR BOND ALLOCATION	A LU116152703	B - Société de ges	tion: EDR ASSE	T MANAGEMEN	T LUX SA			
Compartiment SICAV	4,22%	1,17%	3,05%	0,60%	1,79%	2,43%	0,50%	8
EDR CHINA A EUR CAP L	U1160365091 - 3	Société de gestior	: EDR ASSET M.	ANAGEMENT L	UX SA			
SICAV	27,05%	2,16%	24,89%	0,60%	2,91%	24,14%	1,00%	8
EDR EUORPEAN SMALLE	ER COMP A FRO	014009Z77 <b>– Soci</b> é	té de gestion : E	DMOND ROTHS	CHILD ASSET MI	NGT		
SICAV	3,99%	2,06%	1,93%	0,60%	2,67%	1,32%	1,02%	8
EDR EURO SUSTAINABL			été de gestion : E				,- ,	
FCP	5,66%	2.05%	3.61%	0,60%	2,67%	2,99%	1,00%	8
EDR F HEALTHCARE A E						2,0070	1,0070	
SICAV	1,47%	2.17%	-0,70%	0.60%	2,77%	-1,30%	1,00%	8
EDR F US VALUE A EUR	,	,		-,		.,5070	.,5576	
Compartiment SICAV	5,84%	2,21%	3,63%	0,60%	2,83%	3,01%	0,95%	8
EDR FD EURO HIGH YIEL						0,0170	0,0070	<u> </u>
SICAV	8,72%	1,20%	7,52%	0,60%	1,85%	6,88%	0,60%	8
EDR FUND BIG DATA A L						0,0070	0,0070	<u> </u>
SICAV	20,77%	2,06%	18,71%	0.60%	2,77%	17,99%	0.85%	8
EDR GLOBAL ALLOCATION				-,		17,9970	0,00%	0
				0.60%		6 200/	0.050/	0
FCP	8,79%	1,85%	6,94%	-,,-	2,49%	6,30%	0,85%	8
EDR INCOME EUROPE L						4.0=0/	1 0.0=0/	
Compartiment SICAV			5,58%	0,60%	2,21%	4,95%	0,65%	8
EDR PATRIMOINE A FRO	7,16%	1,58%		OLIU D A COET :	MIOT			
	010041822 <b>– Soc</b>	iété de gestion : E	DMOND ROTHS			10.00		
FCP	010041822 <b>– Soc</b> 7,19%	iété de gestion : E 1,75%	DMOND ROTHS 5,44%	0,60%	2,38%	4,81%	1,20%	8
EDR SHORT DURATION	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société	5,44% e de gestion : EDI	0,60% MOND ROTHSC	2,38% HILD ASSET MNO	ST .		
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société 0,89%	5,44% 6 de gestion : EDI 5,51%	0,60% MOND ROTHSC 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52%	6T 4,88%	1,20%	8
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV EDR TRICOLORE RENDE	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société 0,89%	DMOND ROTHS 5,44% de gestion : EDI 5,51% siété de gestion :	0,60% MOND ROTHSC 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52%	4,88% MNGT	0,35%	8
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société 0,89%	5,44% 6 de gestion : EDI 5,51%	0,60% MOND ROTHSC 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52%	6T 4,88%		
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV EDR TRICOLORE RENDE	010041822 <b>– Soo</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40% MENT ACT A FR 5,97%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société 0,89% 0010588343 – Soc 2,05%	5,44% de gestion : EDI 5,51% siété de gestion : 3,92%	0,60% MOND ROTHSC 0,60% EDMOND ROTH 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52% HSCHILD ASSET I 2,67%	4,88% MNGT	0,35%	8
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV EDR TRICOLORE RENDE FCP	010041822 <b>– Soo</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40% MENT ACT A FR 5,97%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 – Société 0,89% 0010588343 – Soc 2,05%	5,44% de gestion : EDI 5,51% siété de gestion : 3,92%	0,60% MOND ROTHSC 0,60% EDMOND ROTH 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52% HSCHILD ASSET I 2,67%	4,88% MNGT	0,35%	8
EDR SHORT DURATION Compartiment SICAV EDR TRICOLORE RENDE FCP ELAN FRANCE INDICE BE	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40% MENT ACT A FR 5,97% EAR FR00004004 4,57%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 - Société 0,89% 0010588343 - Soc 2,05% 34 - Société de g 0,77%	5,44% 6 de gestion : EDI 5,51% ciété de gestion : 3,92% estion : ROTHSC 3,80%	0,60% MOND ROTHSC 0,60% EDMOND ROTH 0,60% HILD AND CO A 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52% HSCHILD ASSET I 2,67% SSET MNGT	GT 4,88% MNGT 3,29%	0,35%	8
EDR SHORT DURATION COmpartiment SICAV EDR TRICOLORE RENDE FCP ELAN FRANCE INDICE BE FCP	010041822 <b>– Soc</b> 7,19% CREDIT A FR001 6,40% MENT ACT A FR 5,97% EAR FR00004004 4,57%	iété de gestion : E 1,75% 3460920 - Société 0,89% 0010588343 - Soc 2,05% 34 - Société de g 0,77%	5,44% 6 de gestion : EDI 5,51% ciété de gestion : 3,92% estion : ROTHSC 3,80%	0,60% MOND ROTHSC 0,60% EDMOND ROTH 0,60% HILD AND CO A 0,60%	2,38% HILD ASSET MNO 1,52% HSCHILD ASSET I 2,67% SSET MNGT	GT 4,88% MNGT 3,29%	0,35%	8

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



為GENERALI





ERASMUS SMALL CAP EUROPE E FR001318954 - Société de gestion : ETASMUS GESTION  Compartiment FCP	Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
Compartment FCP	ERASMUS SMALL CAP E		3188364 <b>– Sociét</b> é						
ETHMA-AKTUY A EUR DIS LU0138412771 - Société de gestion : ETHENEA MIDEPENDENT INVESTORS  ETHMA-AKTUY TE URI LU031139764 - Société de gestion : ETHENEA NIDEPENDENT INVESTORS  FCP 7,97% 1,93% 6,64% 0,60% 2,57% 5,40% 0,60% 8  EUROSE C FRO007051040 - Société de gestion : DNCA FINANCE FCP 4,50% 1,50% 3,00% 0,60% 2,25% 5,40% 0,70% 8  EUROSE C FRO007051040 - Société de gestion : DNCA FINANCE FCP 4,50% 1,50% 3,00% 0,60% 2,25% 2,36% 0,70% 8  FCP PEA COURT TERME PROD1941789 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS NIL CONDITIONE TO PLAN 1,50% 1,50% 3,00% 0,60% 2,12% 2,36% 0,70% 8  FCP PEA COURT TERME PROD1941789 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS NIL CONDITIONE TO PLAN 1,50% 1,50							-8.00%	0.77%	8
Compartment FCP			,		.,	,	2,22.12	,,.	-
EITHMA-AKTIV TEUR LUD431139764 - Société de gestion : EITHENEA INDEPENDENT INVESTORS							5.34%	0.60%	8
FCP		,		-,			0,0170	0,0070	
EUROSE C FR007051040 - Société de gestion : DNCA FINANCE   FCP							5.40%	0.60%	ρ
FCP					0,0070	2,51 /0	3,4070	0,0070	-
FCP PEA COURT TERME R FR0013411758 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INT.					0.609/	2 120/	2 200/	0.709/	0
Compartment FCP   3.88%   0,12%   3,76%   0,00%   0,04%   3,13%   0,00%     FF ASIA EQUITY ES GA D LEUR L0009452377 - Societé de gestion: FILI INVESTINENT MANAGEMENT LUX     SICAV   11,76%   1,92%   9,84%   0,60%   2,58%   8,63%   0,75%   8     FF ASIA EQUITY ES GA D LEUR L00046957569 - Societé de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     SICAV   11,20%   1,92%   9,28%   0,60%   2,58%   8,63%   0,75%   8     FF AUSTRALIAN DIVERS EGA AUD L00046975695 - Société de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     SICAV   8,54%   1,92%   6,62%   0,60%   2,56%   5,98%   0,75%   1,00m     FF GLOBAL HEALTH CARE A & EUR L00291962919 - Société de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     Compartment SICAV   7,35%   1,90%   5,45%   0,00%   2,53%   4,81%   0,75%   8     FF JAPAN EQUITY ES GA JPY L0004595144 - Société de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     SICAV   14,17%   1,93%   12,24%   0,60%   2,60%   11,57%   0,75%   8     FF SUST CONSUMER BRANDS A EURO L0014721508 - Société de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     Compartment SICAV   2,138%   1,91%   19,48%   0,60%   2,63%   18,76%   0,50%   8     FELLITY ACI STATE LUROPE & Dociété de gestion: FILI NVESTINENT MANAGEMENT LUX     Compartment SICAV   8,85%   1,91%   19,48%   0,60%   2,65%   0,60%   0,6							2,30%	0,7076	0
FF ASIA EQUITY ESG A D EUR LU009492877 - Société de gestion : FIL INVESTIMENT MANAGEMENT LUX							0.400/	1 0.000/	
SICAY			-,, -				3,13%	0,00%	
FF ASIA EQUITY ESG A D USD LUD048597586 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX							0.100/	1 0 750/	
SICAY							9,18%	0,75%	8
FRAUSTRALIAN DIVERS EQA AUD LUQ48574538 - Societé de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX									
SICAV								0,75%	8
FF GLOBAL HEALTH CARE A A EUR LU0281952419 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX									
Compartment SICAV   7,35%   1,90%   5,45%   0,60%   2,53%   4,81%   0,75%   8   F F JAPAN E CUITY ESG A JPY LU00485954144 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   14,17%   1,93%   12,24%   0,60%   2,60%   11,57%   0,75%   8   F SUST CONSUMER BRANDS A EURO LU114727508 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartment SICAV   21,39%   1,91%   19,48%   0,60%   2,83%   18,76%   0,75%   8   FF WATER AND WASTE A ACC EUR LU189229828 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   COMPARTMENT EURO E A LU189229828 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   2,42%   1,93%   0,49%   0,60%   2,55%   6,28%   0,90%   8   FIDELITY ACT STRAT EUROPE A LU02040266 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   2,42%   1,93%   0,49%   0,60%   2,53%   14,32%   0,75%   8   FIDELITY ACT STRAT EUROPE A LU02040267 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   1,40%   0,60%   2,53%   14,32%   0,75%   8   FIDELITY ASIAN SPÉ SITUAT LU00427671 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   1,69%   1,93%   14,30%   0,60%   2,63%   14,22%   0,75%   8   FIDELITY CHINA FOCUS FUND \$ LU0173614495 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   1,81%   1,91%   12,90%   0,60%   2,59%   12,22%   0,75%   8   FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   1,85%   1,93%   10,42%   0,60%   2,59%   12,22%   0,75%   8   FIDELITY EUROP D'AN GWASTAS SOCIÉTÉ DE SO								0,75%	Inconnu
FF JAPAN EQUITY ESG A JPY LU0048585144 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	FF GLOBAL HEALTH CAF	RE A A EUR LU02	61952419 <b>– Socié</b>	té de gestion : FII	L INVESTMENT	MANAGEMENT L	UX		
FS USIT CANDIMER RRANDS A EUROL LUO1472/1508	Compartiment SICAV	7,35%	1,90%	5,45%	0,60%	2,53%	4,81%	0,75%	8
FS USIT CANDIMER RRANDS A EUROL LUO1472/1508						GEMENT LUX	· · · ·		
FS USIT CONSUMER RRANDS A EURO LU0114721508 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   21.39%   1.91%   19.48%   0.60%   2.55%   18.76%   0.75%   8   FF WATER AND WASTE A ACC EUR LU1892829828 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   8.83%   1.91%   6.92%   0.60%   2.55%   6.28%   0.90%   8   FIDELITY ACT STRAT EUROPE A LU0202403266 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   2.42%   1.93%   0.49%   0.60%   2.53%   0.11%   0.50%   8   FIDELITY AMERICA FUND S LU004857361 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   16.90%   1.99%   15.01%   0.60%   2.58%   14.32%   0.75%   8   FIDELITY AMERICA FUND S LU004857361 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   16.23%   1.93%   14.30%   0.60%   2.62%   13.61%   0.75%   8   FIDELITY CHINA FOCUS FUND S LU0173614495 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   14.81%   1.91%   12.90%   0.60%   2.62%   13.61%   0.75%   8   FIDELITY CHINA FOCUS FUND S LU0173614495 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   14.81%   1.91%   12.90%   0.60%   2.59%   12.22%   0.75%   8   FIDELITY CHINA FOCUS FUND S LU0048575426 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   12.35%   1.93%   10.42%   0.60%   2.59%   12.22%   0.75%   8   FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   13.35%   1.93%   10.42%   0.60%   2.59%   1.95%   0.75%   8   FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   3.78%   0.71%   3.07%   0.60%   2.59%   1.333%   2.45%   0.30%   8   FIDELITY EUROPE PRO000008674 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SOCIÉTÉ DE SOCIÉT							11 57%	0.75%	8
Compartment SICAV   21,39%   1,91%   19,48%   0,60%   2,63%   18,76%   0,75%   8	0.0							0,1070	, and the second
FF WATER AND WASTE À ACC EUR LU1992829828 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								0.75%	8
Compartment SICAV				.,		,		0,7070	
FIDELITY ACT STRAT EUROPE A LU0202403266 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								I 0.000/ I	0
SICAV								0,9076	0
FIDELITY AMERICA FUND \$ LU0048573561 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX				_				0.500/	
SICAV							-0,11%	0,50%	8
FIDELITY ASIAN SPÉ SITUAT LU0054237671 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV									_
SICAV							14,32%	0,75%	8
FIDELITY CHINA FOCUS FUND \$ LU0173614495 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX									
Compartiment SICAV							13,61%	0,75%	8
FIDELITY EMERGING MARKETS FD \$ LU0048575426 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV   12,35%   1,93%   10,42%   0,60%   2,59%   9,76%   0,75%   8   SICAV   12,35%   1,93%   10,42%   0,60%   2,59%   9,76%   0,75%   8   SICAV   3,78%   0,71%   3,07%   0,60%   1,33%   2,45%   0,30%   8   SICAV   3,78%   0,71%   3,07%   0,60%   1,33%   2,45%   0,30%   8   SICAV   1,05%   5,00%   1,90%   1,66%   0,60%   2,51%   1,05%   0,75%   8   SICAV   1,05%   1,05%   0,75%   8   SICAV   1,595%   1,90%   1,70%   0,60%   2,51%   1,05%   0,90%   8   SICAV   15,95%   1,89%   14,06%   0,60%   2,57%   13,37%   0,75%   8   SICAV   1,595%   1,89%   14,06%   0,60%   2,57%   13,37%   0,75%   8   SICAV   15,95%   1,89%   14,06%   0,60%   2,57%   13,37%   0,75%   8   SICAV   10,94%   NC   0,60%   NC   NC   NC   SICAV   NC   1,94%   NC   0,60%   0,60%   2,30%   7,09%   0,80%   8   SICAV   15,95%   1,89%   14,06%   0,60%	FIDELITY CHINA FOCUS	FUND \$ LU01736	14495 <b>– Société</b> d	e gestion : FIL IN	VESTMENT MA	NAGEMENT LUX			
SICAV	Compartiment SICAV	14,81%	1,91%	12,90%	0,60%	2,59%	12,22%	0,75%	8
FIDELITY EURO SHORT TERM BD A LU0267388220 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX	FIDELITY EMERGING MA	RKETS FD \$ LUC	048575426 <b>– Soci</b>	été de gestion : F	IL INVESTMEN	T MANAGEMENT	LUX		
Compartiment SICAV	SICAV	12,35%	1,93%	10,42%	0,60%	2,59%	9,76%	0,75%	8
Compartiment SICAV	FIDELITY EURO SHORT	TERM BD A LU02	67388220 <b>– Socié</b>	té de gestion : FII	LINVESTMENT	MANAGEMENT L	UX		
FIDELITY EUROP. DYN. GW. A EUR LU0119124781 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   Compartiment SICAV   3,56%   1,90%   1,66%   0,60%   2,51%   1,05%   0,75%   8	Compartiment SICAV	3.78%	0.71%	3.07%	0.60%	1.33%	2.45%	0.30%	8
Compartiment SICAV   3,56%   1,90%   1,66%   0,60%   2,51%   1,05%   0,75%   8				é de gestion : FIL	INVESTMENT			.,	-
FIDELITY EUROPE FR0000008674 - Société de gestion : FIL GESTION   Compartiment SICAV   3,60%   1,90%   1,70%   0,60%   2,51%   1,09%   0,90%   8								0.75%	8
Compartiment SICAV   3,60%   1,90%   1,70%   0,60%   2,51%   1,09%   0,90%   8		,			2,20,0	_,	.,,.	2,. 2,0	3
FIDELITY EUROPEAN GROWTH FD LU0048578792 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX   SICAV					0.60%	2 51%	1.09%	0.90%	8
SICAV   15,95%   1,89%   14,06%   0,60%   2,57%   13,37%   0,75%   8								0,0070	<u> </u>
FIDELITY FD ABS RET GBLEQ APF LU2210151341 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           SICAV         NC         1,94%         NC         0,60%         NC         NC         NC           FIDELITY FD EUROP HH YD E AC LU0238209786 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         9,38%         1,65%         7,73%         0,60%         2,30%         7,09%         0,80%         8           FIDELITY FDS AMERICA FD A C LU0251127410 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         17,39%         1,89%         15,50%         0,60%         2,58%         14,81%         0,75%         8           FIDELITY FDS-EUROPEAN SM-A LU0061175625 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         4,71%         1,91%         2,80%         0,60%         2,53%         2,18%         0,75%           FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8								0.75%	8
SICAV   NC   1,94%   NC   0,60%   NC   NC   NC   NC					-,,-			0,7370	U
FIDELITY FD EUROP HH YD E AC LU0238209786 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								l NO	
Compartiment SICAV   9,38%   1,65%   7,73%   0,60%   2,30%   7,09%   0,80%   8								I INC	
FIDELITY FDS AMERICA FD A C LU0251127410 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX								1 0.000/	•
Compartiment SICAV         17,39%         1,89%         15,50%         0,60%         2,58%         14,81%         0,75%         8           FIDELITY FDS-EUROPEAN SM-A LU0061175625 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         4,71%         1,91%         2,80%         0,60%         2,53%         2,18%         0,75%           FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8							7,09%	0,80%	8
FIDELITY FDS-EUROPEAN SM-A LU0061175625 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           SICAV         4,71%         1,91%         2,80%         0,60%         2,53%         2,18%         0,75%           FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8									
SICAV         4,71%         1,91%         2,80%         0,60%         2,53%         2,18%         0,75%           FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8					-,		14,81%	0,75%	8
FIDELITY FUND US HIGH YIELD A LU0261953904 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8				· J · · · ·					
SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8					.,			0,75%	
SICAV         14,78%         1,39%         13,39%         0,60%         2,07%         12,71%         0,50%         Inconnu           FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8	FIDELITY FUND US HIGH	I YIELD A LU0261	953904 <b>– Société</b>	de gestion : FIL I	NVESTMENT M	ANAGEMENT LUX	(		
FIDELITY GERMANY A-ACC-EUR LU0261948227 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX         Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8								0,50%	Inconnu
Compartiment SICAV         18,63%         1,92%         16,71%         0,60%         2,62%         16,01%         0,75%         8           FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 - Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8									
FIDELITY GLOBAL FINANC SERVICE LU0114722498 – Société de gestion : FIL INVESTMENT MANAGEMENT LUX           Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8							16.01%	0.75%	8
Compartiment SICAV         33,04%         1,90%         31,14%         0,60%         2,69%         30,36%         0,75%         8								3,. 370	,
								0.75%	8
		,		01,1770	0,0070	2,0070	00,0070	0,10/0	J

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

**GENERALI** 

為GENERALI



Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
FIDELITY GLOBAL INDUS		14722902 <b>– Soci</b> é				UX	, c.ccc	
Compartiment SICAV	18.03%	1,93%	16.10%	0.60%	2.63%	15,40%	0,75%	Inconnu
FIDELITY GLOBAL TECH	-,		.,	.,	,		2,	
SICAV	20,57%	1,89%	18.68%	0,60%	2,60%	17,97%	l NC l	8
FIDELITY GLOBAL TECH			-,				.,	
SICAV	26,59%	1,89%	24,70%	0,60%	2,64%	23,95%	0,75%	8
FIDELITY INDONESIA FU						20,0070	0,7070	Ŭ.
SICAV	-0,22%	1,95%	-2,17%	0,60%	2,54%	-2,76%	0,75%	
FIDELITY LATIN AMERIC							0,7070	
SICAV	-21,17%	1,95%	-23.12%	0,60%	2,41%	-23,58%	0,75%	Inconnu
FIDELITY SWITZERLAND							0,7370	IIICOIIIIu
SICAV	5,26%	1,93%	3,33%	0,60%	2,55%	2,71%	0,75%	8
FIDELITY WORLD FUND						2,7170	0,7370	0
SICAV	22,19%	1,89%	20,30%	0,60%	2,61%	19,58%	0,75%	8
	,			,		19,56%	0,75%	0
FIDELITY-ASIAN SMLLR						6.700/	0.750/	
Compartiment SICAV	9,30%	1,93%	7,37%	0,60%	2,57%	6,72%	0,75%	8
FIRST EAGLE-AMUNDI IN						10.000/	0.500/	
Compartiment SICAV	16,96%	0,00%	16,96%	0,60%	0,70%	16,26%	0,50%	
FIRST EAGLE-AMUNDI IN								
SICAV	7,72%	0,00%	7,72%	0,60%	0,65%	7,07%	0,50%	
FRANK-BIOTECH DISC-A			<del>_</del>					
Compartiment SICAV	10,99%	1,82%	9,17%	0,60%	2,48%	8,52%	0,70%	8
FRANKLIN INDIA FD A LL								
Compartiment SICAV	24,16%	1,83%	22,32%	0,60%	2,56%	21,59%	0,75%	
FRANKLIN US OPPORTU	NITIES A LU0260	869739 <b>– Société</b>	de gestion: FRA	NKLIN TEMPLE	T INTL SVCES SA	4		
Compartiment SICAV	34,51%	1,81%	32,70%	0,60%	2,61%	31,90%	0,70%	8
GAM STAR JAPAN LEAD	ERS F EUR C IEO	003012535 - Soci	été de gestion : G	SAM FUND MAN	IAGEMENT LTD			
Compartiment SICAV	2,05%	1,65%	0,40%	0,60%	2,25%	-0,20%	0,50%	8
<b>GEMEQUITY R FR001126</b>	8705 <b>– Société d</b>	le gestion : GEMW	/AY ASSETS					
FCP	10,26%	2,09%	8,17%	0,60%	2,74%	7,52%	1,05%	8
GENERALI EQUILIBRE P	FR0007494778 -	Société de gestion	n : GENERALI AS	SET MANAGEM	MENT SPA		<u> </u>	
FCP	11,17%	2,76%	8,41%	0,60%	3,41%	7,76%	1,15%	
GENERALI FRANCE FUT							,	
FCP	-3,09%	1,80%	-4.89%	0,60%	2,37%	-5,46%	1,60%	
GENERALI INVESTISSEN							1,0070	
SICAV	0.83%	1.10%	-0.27%	0,60%	1.70%	-0,86%	0.90%	
GENERALI IS EURO BON							0,0070	
Compartiment SICAV	3,61%	1,31%	2,30%	0,60%	1,92%	1,69%	0,81%	Inconnu
GENERALI OBL INTERNA							0,0170	mooniu
FCP	5,16%	1,69%	3,47%	0,60%	2,31%	2,85%	0,50%	
GENERALI PRUDENCE P						2,0070	0,0070	
FCP	8,74%	2,54%	6.20%	0.60%	3,18%	5,56%	0.80%	
GENERALI TRÉSORERIE				-,,-			0,0076	
SICAV	4.08%	0,10%	3,98%	0.60%	0.72%	3,36%	0,00%	8
						J 3,30%	0,00%	0
GF AMBITION SOLIDAIRE						10.470/	1 4 000/	
FCP	15,46%	1,31%	14,15%	0,60%	1,99%	13,47%	1,00%	8
GINJER ACTIFS 360 A FF				0.0007	0.4=0/	1 0.000/	1 0.000/	
FCP	5,50%	1,85%	3,65%	0,60%	2,47%	3,02%	0,92%	8
GIS EURO SHORT TERM								
SICAV	3,80%	0,43%	3,37%	0,60%	1,05%	2,75%	0,23%	Inconnu
GIS GLOBAL MULTI ASS								
Compartiment SICAV	7,99%	1,66%	6,33%	0,60%	2,30%	5,70%	0,77%	Inconnu
GIS SRI WORLD EQUITY								
SICAV	23,33%	1,92%	21,41%	0,60%	2,65%	20,68%	1,29%	8
GIS SYCOMORE AGEING	POP D LU12347	87460 <b>– Société d</b>	le gestion : GENE	RALI INVESTM	ENTS LUXEMB SA	A		
Compartiment SICAV	6,89%	1,72%	5,17%	0,60%	2,35%	4,54%	0,90%	9
	n communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR 9 : Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026









Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
GROUPAMA AVENIR EUF	RO NC FR001028	8308 – Société de	gestion : GROUP	PAMA ASSET M	ANAGEMENT			
FCP	-4,38%	1,92%	-6,30%	0,60%	2,48%	-6,86%	0,98%	8
GROUPAMA AVENIR EUF	ROPE NC LU0675	297237 - Société	de gestion : GRC	UPAMA ASSET	MANAGEMENT			
Compartiment SICAV	-1,13%	1,92%	-3,05%	0,60%	2,50%	-3,63%	0,87%	8
GROUPAMA EQUILIBRE	NC FR001001396	1 - Société de ge	stion : GROUPAN	A ASSET MAN	AGEMENT			
FCP	14,13%	1,51%	12,62%	0,60%	2,19%	11,94%	0,66%	8
GROUPAMA EUROPE CO	NVERTIBLE NC	LU0571100824 <b>– S</b>	Société de gestion	n : GROUPAMA	ASSET MANAGE	MENT		
Compartiment SICAV	7,74%	1,16%	6,58%	0,60%	1,80%	5,94%	0,50%	8
GROUPAMA GLOBAL AC	TIVE EQ ZD FR00	000097156 <b>– Soci</b> e	été de gestion : G	ROUPAMA ASS	SET MANAGEMEN	Т		
SICAV	26,28%	1,15%	25,12%	0,60%	1,90%	24,37%	0,00%	8
GROUPAMA JAPAN STO	CK ZC FR0010014	4001 - Société de	gestion: GROUP	PAMA ASSET M	ANAGEMENT			
SICAV	15,63%	0,80%	14,83%	0,60%	1,49%	14,14%	0,00%	
GWS ALLOCATION TACT	IQUE C FR00140	02MC1 - Société	de gestion : GEN	ERALI WEALTH	SOLUTIONS			
FCP	7,85%	1,90%	5,95%	0,60%	2,54%	5,31%	0,85%	Inconnu
HMG DÉCOUVERTES C F	R0010601971 <b>– \$</b>	Société de aestio	1: HMG FINANCE	SA				
Compartiment FCP	9,58%	2,34%	7,24%	0,60%	2,98%	6,60%	0,88%	8
HMG DÉCOUVERTES PM	IE PART C FR001	3351285 - Sociét	é de gestion : HM	IG FINANCE SA	,			
FCP	6,21%	2.35%	3,86%	0.60%	2,97%	3,24%	1,18%	8
HMG RENDEMENT FR000		té de aestion : H		-,	,- ,-	-,	, , , , , ,	-
FCP	11,28%	1.98%	9.30%	0,60%	2.64%	8,65%	1,20%	
HSBC EURO GVT BOND I		,	- /		,		1,2070	
FCP I	1.81%	0.43%	1.38%	0.60%	1.04%	0.77%	0.00%	
HSBC GIF BRAZIL EQUIT	,	.,	,	-,	,	5,,	,,,,,,,	
Compartiment SICAV	-25,37%	2.15%	-27,52%	0,60%	2,58%	-27,96%	0,88%	
HSBC GIF CHINESE EQU		,					0,0070	
Compartiment SICAV	23,81%	1,90%	21.91%	0,60%	2,63%	21,18%	0,75%	
HSBC GIF CHINESE EQU		,	,	,	,		0,7070	
Compartiment SICAV	24,63%	1,90%	22,73%	0,60%	2,64%	21,99%	0,75%	
HSBC GIF EUROPE VALU							0,7070	
Compartiment SICAV	0,85%	1,35%	-0,50%	0,60%	1,95%	-1,09%	l NC I	8
HSBC GIF INDIAN EQUIT		,	,	,		1,0070	110	
Compartiment SICAV	22.48%	1.89%	20,59%	0.60%	2.61%	19,87%	0,75%	
HSBC SRI GLOBAL EQUI	,	,		-,	,	10,0170	0,7070	
FCP FCP	23,25%	1,54%	21,71%	0.60%	2.27%	20,98%	0,75%	8
HSBC VALEURS HAUT DI							0,7070	
FCP	13.85%	1,57%	12.28%	0.60%	2.24%	11,61%	0,75%	
IND AM EUROP SMALL A	-,	,	,	-,	2,2770	11,0170	0,7070	
SICAV	6,55%	2,19%	4,36%	0,60%	2,82%	3,73%	0,78%	8
INDEPENDANCE FR SM 8				,	2,0270	0,7070	0,7070	
SICAV	0,83%	2,05%	-1.22%	0.60%	2,64%	-1,81%	0,78%	8
INSERTION EMPLOI DYN							0,7070	
FCP FCP	-5,44%	1,83%	-7,27%	0.60%	2,39%	-7,83%	0,36%	9
INVESCO SOCIAL PROGR		,		-,	,	-1,00/0	0,50 /0	3
Compartiment SICAV	16.53%	1,35%	15,18%	0.60%	2,04%	14,48%	0,55%	9
INVESCO SUST PAN EUF						14,40 /0	0,3376	<u> </u>
Compartiment SICAV	13,12%	1,59%	11.53%	0,60%	2,26%	10,86%	0,72%	8
ISATIS CAPITAL VIE & RE						10,0076	0,7270	0
	11,88%	2,88%	8,99%			Q 2/10/	1.000/	Inconnu
FCPR JANUS H HRZ PAN EUP F				0,60%	3,53%	8,34%	1,00%	Inconnu
Compartiment SICAV			-4,42%			-5,00%	0,60%	o
<u>'</u>	-2,55%	1,87%	,	0,60%	2,44%	,	0,00%	8
JANUS H HRZ PAN EUP S							1 0.600/	
Compartiment SICAV	6,10%	1,87%	4,23%	0,60%	2,50%	3,61%	0,60%	
JPM AMERICA EQ A ACC						00.000/	0.750/	0
SICAV	26,08%	1,70%	24,38%	0,60%	2,45%	23,63%	0,75%	8
JPM AMERICA EQUITY A						22.070/	0.000/	0
SICAV	36,41%	1,73%	34,68%	0,60%	2,54%	33,87%	0,82%	8

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

10/29

**GENERALI** 





為GENERALI



Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
JPM CHINA A-SHARE OF	PS A LU1255011	097 - Société de g	estion : JPMORG	SAN ASSET MAI	NAGEMENT EUR	•		
Compartiment SICAV	13,12%	1,71%	11,41%	0,60%	2,38%	10,75%	0,90%	8
JPM EMERGING MKT EC	A ACC-EUR LU0	217576759 <b>– Soci</b>	été de gestion : J	PMORGAN ASS	SET MANAGEMEN	IT EUR		
Compartiment SICAV		1,71%	8,00%	0,60%	2,36%	7,35%	0,75%	8
JPM EUROLAND EQ. A (A	ACC) EUR LU0210	0529490 <b>– Société</b>	de gestion : JPM	ORGAN ASSET	MANAGEMENT E	EUR		
Compartiment SICAV	12,46%	1,73%	10,73%	0,60%	2,39%	10,06%	0,75%	8
JPM EUROPE STRATEG	IC VALUE A LU01	07398884 <b>– Socié</b>	té de gestion : JP	MORGAN ASSE	T MANAGEMENT	EUR		
Compartiment SICAV	11,53%	1,70%	9,83%	0,60%	2,36%	9,17%	0,75%	8
JPM EURP EQ PLUS FD	A EUR LU0289089	9384 - Société de	gestion: JPMOR	GAN ASSET MA	NAGEMENT EUF	<b>1</b>	,	
SICAV	18,94%	1,70%	17,24%	0,60%	2,40%	16,53%	0,75%	8
JPM FD US SELECT EQ I	PLUS FD D LU028	31485184 - Sociét	é de gestion : JPI	MORGAN ASSE	T MANAGEMENT	EUR	,	
SICAV	27,61%	2,54%	25,07%	0,60%	3,29%	24,32%	1,24%	8
JPM GB NAT RES A EUR					NAGEMENT EUR	,- ,- ,-	,	-
Compartiment SICAV	1,14%	1,72%	-0,58%	0,60%	2,32%	-1,18%	0,75%	
JPM GLOBAL INC FND A							2,12,1	
Compartiment SICAV	7,79%	1,39%	6,40%	0,60%	2,03%	5,76%	0,62%	
JPM GREATER CHINA A	USD C I U021052	6801 – Société de	gestion : JPMOF	RGAN ASSET M	ANAGEMENT FUE	3	0,0270	
Compartiment SICAV		1,74%	19,23%	0,60%	2,46%	18,52%	0,75%	8
JPM INDIA A USD INC LU						10,0270	0,7070	
Compartiment SICAV	16,74%	1,77%	14,98%	0,60%	2,46%	14,29%	0,75%	
JPM INV GB BAL FD A CA						17,2370	0,7370	
Compartiment SICAV		1,65%	8,10%	0,60%	2,30%	7,45%	0,72%	8
JPM INVT GLB MAC OPP							0,7270	0
Compartiment SICAV	7,91%	1,46%	6,45%	0,60%	2,10%	5,81%	0,62%	
JPM JAP EQ A D LU0053						J,0170	0,02 /6	
Compartiment SICAV	24,05%	1.74%	22.31%	0,60%	2,47%	21,58%	0,75%	8
JPM PACIFIC EQUITY FU							0,75%	0
Compartiment SICAV	16.38%	1,72%	14,66%	0,60%	2,41%	13,97%	0,75%	8
JPM TOTAL EMERG MKT							0,75%	0
SICAV	12,79%	2,21%	10,58%	0,60%	2,87%	9,91%	l NC	8
JPM US EQUITY ALL CAP						9,9170	INC	0
				0,60%	2,51%	29,73%	0.750/	8
Compartiment SICAV	32,24%	1,73%	30,52%				0,75%	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
JPM US SELECT EQ PLU							0.750/	0
Compartiment SICAV	37,83%	1,69%	36,14%	0,60%	2,51%	35,33%	0,75%	8
JPM US TECHNOLOGY A			•				0.750/	0
Compartiment SICAV	37,02%	1,72%	35,30%	0,60%	2,53%	34,49%	0,75%	8
JPM US TECHNOLOGY F						04.000/	0.750/	
Compartiment SICAV	37,47%	1,70%	35,77%	0,60%	2,51%	34,96%	0,75%	8
KEREN CORPORATE C					4.000/	E E 40/	0.600/	0
FCP	7,44%	1,26%	6,18%	0,60%	1,90%	5,54%	0,60%	8
KEREN ESSENTIELS C F					0.550/	0.040/	1 4000/	0
FCP	-6,29%	2,00%	-8,29%	0,60%	2,55%	-8,84%	1,00%	8
KEREN PATRIMOINE C F					0.000/	0.000/	0.750/	
FCP	8,24%	1,58%	6,66%	0,60%	2,22%	6,02%	0,75%	8
KIRAO MULTICAPS AC F				0.000		1	1 00:01	
Compartiment FCP	4,70%	2,35%	2,35%	0,60%	2,96%	1,74%	0,94%	8
LA FRANCAISE TRESOR								
FCP	3,99%	0,17%	3,82%	0,60%	0,79%	3,20%	0,06%	8
LAZARD ACTIFS RÉELS						1 00:00		
SICAV	-4,15%	1,50%	-5,65%	0,60%	2,07%	-6,21%	0,74%	8
LAZARD ACTIONS AMER								
FCP	26,09%	2,20%	23,89%	0,60%	2,94%	23,15%	1,08%	8
LAZARD ACTIONS AMER								
FCP	15,72%	1,25%	14,47%	0,60%	1,94%	13,78%	0,63%	8
LAZARD ACTIONS EMER								
FCP	15,20%	1,94%	13,26%	0,60%	2,62%	12,58%	0,66%	8
NC = nc	on communiqué							

NC = non communiqué

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
LAZARD ALPHA EURO R	FR0010830240 -	Société de gestic	n : LAZARD FRE	RES GESTION :	SAS			
SICAV	2,83%	2,00%	0,83%	0,60%	2,60%	0,23%	0,99%	8
LAZARD CONV GLOBAL	PC EUR FR00000	98683 <b>– Société</b> d	le gestion: LAZA	RD FRERES GE	STION SAS			
SICAV	9,01%	0,85%	8,16%	0,60%	1,50%	7,51%	NC	8
LAZARD CONVERTIBLE	GLO RC FR00108	58498 - Société d	le gestion : LAZA	RD FRERES GE	STION SAS			
SICAV	8,95%	1,50%	7,45%	0,60%	2,14%	6,81%	0,73%	8
LAZARD CREDIT FI SRI F	RVC EUR FR0010	752543 <b>– Société</b>	de gestion : LAZA	ARD FRERES G	ESTION SAS			
FCP	11,82%	0,97%	10,85%	0,60%	1,64%	10,18%	0,48%	8
LAZARD CREDIT OPP RO	EUR FR0010230	0490 – Société de	gestion: LAZARI	FRERES GES	TION SAS			
SICAV	6,69%	1,67%	5,02%	0,60%	2,30%	4,39%	0,86%	8
LAZARD CREDIT OPPOR					S GESTION SAS	,	.,	-
FCP	6,72%	1,00%	5,72%	0,60%	1,63%	5.09%	l NC	8
LAZARD DIVIDEND LOW						-,	_	-
FCP	7,25%	1,18%	6,07%	0,60%	1,82%	5,44%	0,75%	8
LAZARD EQUITY SRI PC						0, , 0	0,1070	
SICAV	8,94%	1,13%	7,81%	0,60%	1,78%	7,16%	0,63%	8
LAZARD EQUITY SRI RC						7,1070	0,0070	
Compartiment FCP	8,97%	1,94%	7,03%	0,60%	2,58%	6,39%	1,00%	8
LAZARD EURO CREDIT						0,3970	1,0076	0
FCP		0,79%				4.440/	0.420/	8
	5,83%		5,04%	0,60%	1,42%	4,41%	0,13%	0
LAZARD EURO SHORT D						4.400/	l NO	0
SICAV	5,28%	0,22%	5,06%	0,60%	0,85%	4,43%	NC	8
LAZARD EUROPE CONC						<b>5.040</b> /	1 1010/	
SICAV	8,32%	1,84%	6,48%	0,60%	2,48%	5,84%	1,04%	8
LAZARD GB GREEN BD								_
SICAV	5,30%	1,14%	4,16%	0,60%	1,76%	3,54%	NC NC	9
LAZARD HUMAN CAPITA								_
SICAV	14,06%	2,19%	11,87%	0,60%	2,86%	11,20%	NC	9
LAZARD JAPON RC FR0								_
SICAV	14,70%	2,22%	12,48%	0,60%	2,89%	11,81%	1,08%	8
LAZARD MULTI ASSETS								
SICAV	2,50%	0,80%	1,70%	0,60%	1,41%	1,08%	NC	
LAZARD PATRI OPPORT								
FCP	7,78%	1,59%	6,19%	0,60%	2,23%	5,55%	0,79%	8
LAZARD PATRIMOINE C	ROISSANCE FRO	000292302 <b>– Soci</b> e	été de gestion : L	AZARD FRERES	S GESTION SAS			
SICAV	6,64%	1,95%	4,69%	0,60%	2,58%	4,06%	0,74%	8
LAZARD PATRIMOINE E	QUILIBRE FR0007	7382965 <b>– Société</b>	de gestion : LAZ	ARD FRERES G	ESTION SAS			
FCP	6,88%	1,00%	5,88%	0,60%	1,64%	5,24%	0,74%	8
LAZARD PATRIMOINE R	CAP FR00123551	39 - Société de g	estion: LAZARD	FRERES GEST	ON SAS			
FCP	3,77%	1,38%	2,39%	0,60%	1,99%	1,77%	0,76%	8
LAZARD SMALL CAPS E	JRO SRI I FR000	0174310 <b>– Société</b>	de gestion: LAZ	ARD FRERES C	SESTION SAS			
SICAV	-2,86%	1,85%	-4,71%	0,60%	2,42%	-5,28%	0,00%	8
LAZARD SMALL CAPS E	JRO SRI R FR00°	0689141 - Sociét	é de gestion : LA	ZARD FRERES	GESTION SAS			
SICAV	-2,84%	2,20%	-5,04%	0,60%	2,77%	-5,61%	1,20%	8
LAZARD SMALL CAPS FI								
FCP	-10,46%	2,20%	-12,66%	0,60%	2,72%	-13,18%	1,09%	8
LAZARD SMALL CAPS FI						-,,-	,	
FCP	-10,53%	1,60%	-12,13%	0,60%	2,13%	-12,66%	NC	8
LCL ACTIONS OR MOND						,00,,0		3
FCP	23,74%	1,86%	21,88%	0,60%	2,59%	21,15%	0,66%	8
LONVIA AVENIR MID-CA	,	,		,		, 10 / 0	0,0070	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
SICAV	-5,62%	2,26%	-7,88%	0,60%	2,81%	-8,43%	1,09%	9
LONVIA AVENIR MIDCAF						0,7070	1,0070	
SICAV	-0,14%	2,34%	-2.48%	0,60%	2,93%	-3,07%	1,14%	9
LOOMIS SAYLES MS INC	,	,	,	,			1,14/0	<u> </u>
Compartiment SICAV			11,65%		2,17%	10,98%	0,60%	
	13,15%	1,50%	11,05%	0,60%	Z, 11 70	10,90%	0,0070	

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

12/29

為GENERALI



**ESGENERALI** 



Recommandé par votre épargne

LOOMIS US GROWTHE CO HEAR LUIS 3358593 - Société de gestion : NATIXIS NIVEST MANAGERS INT.	Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
Compartment SICAV   32.51%   1.80%   30.71%   0.60%   2.58%   29.29%   0.75%   8	LOOMIS US GROWTH EG		85593 <b>– Société d</b>		IS INVEST MAN				
Compartment FCP							29,92%	0,75%	8
Compartment FCP	M CONVERTIBLES AC FI	R0013083680 <b>– S</b>	ociété de gestion	: MONTPENSIER	ARBEVEL	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	,	,	
MAG DYNAMIC ALLOCATION FD AC LUTS/S288058 - Societé de gestion : MAG LUXEMBOURG SA						1.99%	5.77%	0.66%	8
SICAV					.,		2,11,1	,,,,,,,	-
MAGE BERGINS MIXT BD FD.AH LU1670531289 - Societé de gestion : MAG LUXEMBOURG SA COMPATINES ISCAY   2.01%   1.41%   1.17%   0.00%   2.05%   0.56%   0.69%							1 99%	0.88%	8
Compartment SICAV					,		1,00,0	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-
MAG GLOBAL MACRO BOND FD A LU1907079613 - Société de gestion : MAG LUXEMBOURG SA   0.05%   0.05%   0.05%   0.06%   8							0.56%	0.69%	
Compartment SICAV							0,0070	0,0070	
MAG SUSTAINABLE ALLOC FD A LU1900799917 - Société de gestion : IMAG LUXEMBOURG SA   SICAV   S.37%   1.79%   2.08%   0.60%   2.40%   1.47%   0.75%   9							-0.25%	0.60%	8
SICAV							0,2070	0,0070	
MAGELIAN FR00029278							1 47%	0.75%	9
SICAY				-,,-	0,0070	2,1070	1,1170	0,7070	
MAIN FIRST TOP EUROP   DEAS A LU0308864023					0.60%	2 37%	3 01%	0.53%	8
Compartiment SICAV								0,5570	
MAINFIRST GERMANN FUND A EUR LU0390221256 - Société de gestion : MAINFIRST AFFILIATED FUND MANA								0.759/	0
Compartment SICAV   2,80%   2,02%   4,82%   0,60%   2,59%   -5,40%   0,75%   8								0,75%	0
MANDARINE EQUITY INCOME R FR0010399382 — Société de gestion : MANDARINE GESTION   FCP NC								0.750/	
FCP   NC   2,33%							-5,40%	0,75%	8
MANDARINE EUROPE MICROCAP R LU1303940784 - Société de gestion : MANDARINE GESTION							l vo	1 4400/	1
Compartment SICAV			2,33%				NC NC	1,10%	Inconnu
MANDARINE GLOBAL TRANSITION R LUZ257980289 - Société de gestion : MANDARINE GESTION   SICAV									
SICAV							2,60%	1,10%	8
MANDARINE OPPORTUNITES R FR0010657122 - Société de gestion : MANDARINE GESTION   FCP									
FCP							11,34%	0,98%	9
MANDARINE SOCIAL LEADERS R LU2052475568									
SICAV   -3,90%   2.23%   -6,12%   0,60%   2,79%   -6,69%   0,98%   9							-12,56%	1,10%	8
MANDARINE-UNIQUE SM C EUR-R LU0489687243 - Société de gestion : MANDARINE GESTION   Compartiment SICAV   2,17%   2,22%   -0,05%   0,60%   2,82%   -0,65%   0,98%   8   MG GLB DIVIDEND A LU1670710075 - Société de gestion : MAS SECURITIES LIMITED   Compartiment SICAV   24,29%   1,91%   22,38%   0,60%   2,64%   21,65%   0,88%   8   MG OPTIMAL INCOME A LU1670724373 - Société de gestion : MAS GLUXEMBOURG SA   SICAV   0,91%   1,34%   -0,43%   0,60%   1,94%   -1,03%   0,62%   8   MIROVA EURO SUSTIAINABLE EO RIA LU0914731947 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL   Compartiment SICAV   11,92%   1,83%   10,10%   0,60%   2,49%   9,43%   0,78%   9   MIROVA EURO EURO FOR RESULTA SICAV   1,82%   1,84%   -0,66%   0,60%   2,49%   -7,22%   0,78%   9   MIROVA EURO EURO FOR RESULTA SICAV   1,82%   1,84%   -0,66%   0,60%   2,40%   -7,22%   0,78%   9   MIROVA EURO FOR RESULTA SICAV   1,82%   1,84%   -0,66%   0,60%   2,40%   -7,22%   0,78%   9   MIROVA EURO FOR RESULTA SICAV   4,82%   1,84%   -6,64%   0,60%   2,27%   -7,10%   0,39%   9   MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ RIA LU0914729966 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL   FCP   4,83%   1,71%   -6,54%   0,60%   2,27%   -7,10%   0,39%   9   MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ RIA LU0914729966 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL   Compartiment SICAV   21,08%   1,85%   19,23%   0,60%   2,57%   18,52%   0,78%   9   MONETA LONG SHORT A FR0010400762 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT   FCP   3,93%   1,50%   2,43%   0,60%   2,11%   1,81%   0,70%   8   MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT   FCP   3,93%   1,50%   2,43%   0,60%   2,27%   -3,18%   0,70%   8   MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT   FCP   3,93%   1,50%   2,43%   0,60%   2,44%   5,45%   0,70%   8   MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT   FCP   3,93%   1,50%   2,43%   0,60%   2,44%   5,45%   0,70%   8   MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONE	MANDARINE SOCIAL LE	ADERS R LU2052	475568 <b>– Société</b>		DARINE GESTI	ON			
Compartiment SICAV   2,17%   2,22%   -0,05%   0,60%   2,82%   -0,65%   0,98%   8							-6,69%	0,98%	9
MG GLB DIVIDEND A LU1670710075 - Société de gestion : M&G SECURITIES LIMITED	MANDARINE-UNIQUE S/	M C EUR-R LU04	89687243 <b>– Sociét</b>	é de gestion : MA	NDARINE GES				
Compartiment SICAV   24,29%   1,91%   22,38%   0,60%   2,64%   21,65%   0,88%   8	Compartiment SICAV	2,17%	2,22%	-0,05%	0,60%	2,82%	-0,65%	0,98%	8
MG OPTIMAL INCOME A LU1670724373 - Société de gestion : M&G LUXEMBOURG SA   SICAV   0,91%   1,34%   -0,43%   0,60%   1,94%   -1,03%   0,62%   8	MG GLB DIVIDEND A LU	1670710075 <b>– So</b>	ciété de gestion :	M&G SECURITIES	SLIMITED				
SICAV	Compartiment SICAV	24,29%	1,91%	22,38%	0,60%	2,64%	21,65%	0,88%	8
SICAV	MG OPTIMAL INCOME A	LU1670724373 -	Société de gestio	n: M&G LUXEMB	OURG SA		•		
MIROVA EURO SUSTAINABLE EQ R/A LU0914731947 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL   Compartiment SICAV						1.94%	-1.03%	0.62%	8
Compartiment SICAV	MIROVA EURO SUSTAIN	ABLE EQ R/A LU	0914731947 <b>– Soc</b>	iété de aestion :	NATIXIS INVES	T MANAGERS INT	L	,	
MIROVA EUROENV EQ FD R/A EUR LU0914733059 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL   SICAV								0.78%	9
SICAV   -4,82%   1,84%   -6,66%   0,60%   2,40%   -7,22%   0,78%   9							-, .0 /0	-,,.	
MIROVA EUROPE ENVIRONNEMENT R FR0010521575 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL         FCP         -4,83%         1,71%         -6,54%         0,60%         2,27%         -7,10%         0,39%         9           MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ RIA LU0914729966 - Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL         Compartiment SICAV         21,08%         1,85%         19,23%         0,60%         2,57%         18,52%         0,78%         9           MONETA LONG SHORT A FR0010400762 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT         FCP         3,93%         1,50%         2,43%         0,60%         2,11%         1,81%         0,70%         8           MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT         FCP         -3,93%         1,50%         2,43%         0,60%         2,01%         -3,18%         0,70%         8           MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         7,89%         1,80%         6,09%         0,60%         2,44%         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70% <td< td=""><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>-7 22%</td><td>0.78%</td><td>9</td></td<>							-7 22%	0.78%	9
FCP								0,1070	
MIROVA GLB SUSTAINABLE EQ R/A LU0914729966 – Société de gestion : NATIXIS INVEST MANAGERS INTL           Compartiment SICAV         21,08%         1,85%         19,23%         0,60%         2,57%         18,52%         0,78%         9           MONETA LONG SHORT A FR0010400762 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT         FCP         3,93%         1,50%         2,43%         0,60%         2,11%         1,81%         0,70%         8           MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT         FCP         -1,10%         1,49%         -2,59%         0,60%         2,07%         -3,18%         0,70%         8           MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         7,89%         1,80%         6,09%         0,60%         2,44%         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         5,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTLE DO STRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 – Société de gestion : NATINIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%								0.39%	9
Compartiment SICAV   21,08%   1,85%   19,23%   0,60%   2,57%   18,52%   0,78%   9							.,1070	0,0070	
MONETA LONG SHORT A FR0010400762 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT           FCP         3,93%         1,50%         2,43%         0,60%         2,11%         1,81%         0,70%         8           MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 - Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT         FCP         -1,10%         1,49%         -2,59%         0,60%         2,07%         -3,18%         0,70%         8           MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         7,89%         1,80%         6,09%         0,60%         2,44%         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         SICAV         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 - Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA							18 52%	0.78%	a
FCP   3,93%   1,50%   2,43%   0,60%   2,11%   1,81%   0,70%   8							1 10,02 /0	0,7070	
MONETA MULTI CAPS C FR0010298596 – Société de gestion : MONETA ASSET MANAGEMENT           FCP         -1,10%         1,49%         -2,59%         0,60%         2,07%         -3,18%         0,70%         8           MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         0,70%         8           Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         0,75%         9         0,75%         9						2 110/	1 910/	0.700/	0
FCP         -1,10%         1,49%         -2,59%         0,60%         2,07%         -3,18%         0,70%         8           MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 - Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         0,70%         8           Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9							1,01%	U,1U%	0
MORGAN ST INV F-GLB BRNDS-AH LU0335216932 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD           SICAV         7,89%         1,80%         6,09%         0,60%         2,44%         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9							2.400/	0.700/	
SICAV         7,89%         1,80%         6,09%         0,60%         2,44%         5,45%         0,70%         8           MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 - Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 - Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9								U,7U%	ŏ
MS INVF US GROWTH FUND A USD LU0073232471 – Société de gestion : MSIM FUND MANAGEMENT IRL LTD           SICAV         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 – Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9								0.700/	
SICAV         50,66%         1,65%         49,02%         0,60%         2,54%         48,12%         0,70%         8           NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 - Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA           Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         0,75%         9           Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9								0,70%	8
NATINTL FD OSTRUM ASIA EQ FD R LU0147918766 - Société de gestion : NATIXIS INVESTMENT MANAGERS SA         Compartiment SICAV       24,16%       1,75%       22,41%       0,60%       2,48%       21,67%       0,72%       8         NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA       Compartiment SICAV       15,51%       1,29%       14,22%       0,60%       1,98%       13,54%       0,40%         NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA       Compartiment SICAV       14,56%       1,79%       12,77%       0,60%       2,47%       12,09%       0,75%       9	-								
Compartiment SICAV         24,16%         1,75%         22,41%         0,60%         2,48%         21,67%         0,72%         8           NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9								0,70%	8
NORDEA 1 EMERG MKT BD FD BP LU0772926084 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA           Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA         Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9									
Compartiment SICAV         15,51%         1,29%         14,22%         0,60%         1,98%         13,54%         0,40%           NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 - Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA           Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9							21,67%	0,72%	8
NORDEA 1 GB CLIM ENV BP LU0348926287 – Société de gestion : NORDEA INVESTMENT FUNDS SA           Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9						ENT FUNDS SA			
Compartiment SICAV         14,56%         1,79%         12,77%         0,60%         2,47%         12,09%         0,75%         9	Compartiment SICAV	15,51%	1,29%	14,22%	0,60%	1,98%	13,54%	0,40%	
	NORDEA 1 GB CLIM ENV	/ BP LU03489262	87 – Société de ge	stion: NORDEA	INVESTMENT F	UNDS SA			
NC = non communiqué	Compartiment SICAV	14,56%	1,79%	12,77%	0,60%	2,47%	12,09%	0,75%	9
	NC = n	on communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- \*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique		Frais de gestion		Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
	brute de	de l'actif	nette de l'unité	gestion du	Totaux (*)	finale (**)	rétrocessions	SFDR (***)
	l'actif N-1	В	de compte N-1 C=A-B	contrat D	E=B + (1 + C)	A-E	de commis-	
NORDEA-1 EUROP HI YI	BD BD C 1 10141.	700501 <b>Cociót</b> ó			X D		sionnement	
SICAV	9,19%	1,32%	7,87%	0,60%	1,97%	7,23%	0,40%	8
NORDEA-1 STABLE RET							0,4076	O
Compartiment SICAV	3,63%	1,79%	1,84%	0,60%	2,40%	1,23%	0,75%	8
NORDEN SRI CAP FR000					2,40 /0	1,2370	0,7376	0
SICAV	5.46%	2,07%	3,39%	0,60%	2,69%	2,77%	0,99%	8
ODDO ACTIVE SLLER CI						2,1170	0,3370	0
FCP	-0,07%	2,11%	-2,17%	0,60%	2,70%	-2,76%	0,90%	8
ODDO BHF ACTIVE SMA	LL CAP CLEBOOL	1606276 <b>– Sociét</b> é	de destion : ∩□	DO BHE ASSET	MANAGEMENT	-2,7070	0,9076	0
Compartiment FCP	-0,08%	1.05%	-1,13%	0,60%	1,64%	-1,73%	0,00%	8
ODDO BHF ARTIFIC INTE						-1,7370	0,0076	0
Compartiment SICAV	26,90%	1,74%	25,16%	0,60%	2,49%	24,41%	0,80%	9
ODDO BHF AVENIR CR F						24,4170	0,0076	3
FCP	-6,26%	1,73%	-7,99%	0.60%	2,28%	-8,54%	0.90%	8
ODDO BHF AVENIR EUR				.,		-0,3470	0,90%	0
FCP	-2,75%	2,01%	-4,76%	0.60%	2,58%	-5,34%	1,00%	8
ODDO BHF AVENIR EUR						-5,5470	1,00%	0
FCP	-1,22%	1,92%	-3,14%			-3,72%	1,00%	8
ODDO BHF GÉNÉRATIO				0,60%	2,50%	-3,72%	1,00%	0
						4.000/	1 4 400/	0
FCP	-1,76%	1,99%	-3,75%	0,60%	2,57%	-4,33%	1,10%	8
ODDO BHF IMMOBILIER				0.60%		0.400/	1 4 000/	0
FCP	-0,74%	1,80%	-2,54%		2,38%	-3,12%	1,00%	8
ODDO BHF METRO SELE							0.000/	0
FCP	6,81%	1,65%	5,16%	0,60%	2,28%	4,53%	0,60%	8
ODDO BHF POLARIS MC							0.500/	
Compartiment SICAV	7,38%	1,21%	6,16%	0,60%	1,85%	5,53%	0,58%	8
OFI ENERGY STRAT ME							1 0 000/	
SICAV	1,83%	1,50%	0,33%	0,60%	2,10%	-0,27%	0,86%	8
OFI INVEST ESG MING F						04.500/	1 0.000/	
FCP	27,25%	1,91%	25,34%	0,60%	2,66%	24,58%	0,60%	8
OFI INVEST GRANDES M							1 110	
Compartiment FCP	25,67%	1,70%	23,97%	0,60%	2,44%	23,23%	NC	8
OFI INVEST PRECIOUS								
Compartiment FCP	8,24%	1,50%	6,74%	0,60%	2,14%	6,09%	0,72%	8
OFI RS MULTITRACK R F						I		_
FCP	7,96%	1,50%	6,46%	0,60%	2,14%	5,82%	0,63%	8
OSTRUM SRI EURO SOV								_
SICAV	1,62%	0,70%	0,92%	0,60%	1,31%	0,31%	0,34%	8
PALATINE FRANCE MID						10.400/	1 0.000/	
FCP	-8,34%	1,22%	-9,56%	0,60%	1,76%	-10,10%	0,62%	
PALATINE PLANETE R F								
FCP	3,24%	2,31%	0,94%	0,60%	2,92%	0,33%	1,55%	8
PICT SHOR TERM MONE							1 0000	
Compartiment SICAV	3,91%	0,25%	3,66%	0,60%	0,87%	3,04%	0,00%	8
PICTET - PICTET-SMART							1	
SICAV	14,53%	1,97%	12,56%	0,60%	2,65%	11,88%	0,80%	8
PICTET ASIAN EQ EX JA		1	stion : PICTET AS		IENT EUROPE			
Compartiment SICAV		1,75%	17,84%	0,60%	2,46%	17,13%	0,70%	8
PICTET ASIAN EQUITIES								
Compartiment SICAV	19,23%	1,75%	17,48%	0,60%	2,45%	16,77%	0,70%	8
PICTET BIOTECH HP EU								
Compartiment SICAV	-1,19%	2,04%	-3,23%	0,60%	2,62%	-3,81%	0,80%	9
PICTET BIOTECH P EUR								
Compartiment SICAV	7,31%	1,99%	5,32%	0,60%	2,62%	4,69%	0,80%	9
PICTET CHINA EQUITIES								
SICAV	22,39%	1,74%	20,65%	0,60%	2,46%	19,92%	0,70%	8
NC = no	n communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
PICTET CHINESE LOCAL		164801661 <b>– Soci</b>	été de gestion : F	PICTET ASSET I	MANAGEMENT EL	JROPE		
Compartiment SICAV	10,42%	1,23%	9,19%	0,60%	1,89%	8,53%	0,50%	
PICTET CLEAN ENERG	TRANS P EUR LU	0280435388 <b>– Soc</b>	iété de gestion :	PICTET ASSET	MANAGEMENT E	UROPE	· · ·	
Compartiment SICAV	13,05%	1,99%	11,06%	0,60%	2,66%	10,39%	0,80%	9
PICTET DIGITAL HP C LU						.,	-,	-
Compartiment SICAV	24,50%	2,04%	22,46%	0,60%	2,77%	21,73%	0,80%	8
PICTET DIGITAL P EUR (						,	.,	
Compartiment SICAV	35.08%	1,99%	33.09%	0.60%	2.79%	32.29%	0.80%	8
PICTET EMER LOCAL CU					MANAGEMENT EI	JROPE	,,,,,,,	•
SICAV	3,61%	1.54%	2,07%	0,60%	2,15%	1,46%	0,60%	8
PICTET EUR GOVERNMI							0,0070	
SICAV	2.14%	0.58%	1,56%	0,60%	1.19%	0,95%	0,20%	
PICTET FAMILY P EUR L	,	-,,-			,	0,0070	0,2070	
Compartiment SICAV	20,59%	1,85%	18,74%	0,60%	2,56%	18,03%	0,80%	8
PICTET GL EM DEBT HP						10,0070	0,0070	
SICAV	6,41%	1,42%	4,99%	0,60%	2,05%	4,36%	0,55%	8
PICTET GLOB MEGA SEI							0,0070	
Compartiment SICAV	16,14%	2,00%	14,14%	0,60%	2,68%	13,45%	0,80%	8
PICTET GLOBAL ENVIR							0,0076	0
Compartiment SICAV	10,95%	2,00%	8,95%	0,60%	2,65%	8,29%	0,80%	9
PICTET GLOBAL THEMA							0,00%	9
Compartiment SICAV	16,80%	2,00%	14,80%	0,60%	2,69%	14,12%	0,80%	9
PICTET INDIAN EQUITIE						14,1270	0,00%	9
						00.070/	1 0.700/	
SICAV	25,54%	1,73%	23,81%	0,60%	2,47%	23,07%	0,70%	
PICTET INDIAN EQUITIE						00 =00/	1 0 700/	
Compartiment SICAV	25,17%	1,73%	23,44%	0,60%	2,47%	22,70%	0,70%	
PICTET JAPANESE EQ S							1 1	
SICAV	13,19%	1,50%	11,68%	0,60%	2,17%	11,01%	0,60%	8
PICTET JPN EQ OPPOR								
Compartiment SICAV	14,49%	1,57%	12,92%	0,60%	2,25%	12,24%	0,60%	8
PICTET MULT-ASSET GL								
SICAV	10,47%	1,85%	8,62%	0,60%	2,50%	7,97%	0,80%	8
PICTET MULTI-ASSET G								
Compartiment SICAV	10,54%	1,27%	9,27%	0,60%	1,93%	8,61%	0,50%	8
PICTET NUTRITION P EL								
Compartiment SICAV	7,59%	2,00%	5,59%	0,60%	2,63%	4,96%	0,80%	9
PICTET PREMIUM BRAN								
Compartiment SICAV	15,23%	1,99%	13,24%	0,60%	2,67%	12,56%	0,80%	8
PICTET QUEST GLOBAL								
SICAV	24,12%	1,18%	22,94%	0,60%	1,92%	22,20%	0,45%	8
PICTET ROBOTICS P C L								
Compartiment SICAV	24,79%	1,98%	22,81%	0,60%	2,72%	22,07%	0,80%	8
PICTET SHORT TERM M	ONEY MKT -P LU		iété de gestion :	PICTET ASSET	MANAGEMENT E	UROPE		
Compartiment SICAV	12,34%	0,32%	12,02%	0,60%	0,99%	11,35%	0,00%	8
PICTET SHRT TERM EM	CORP HP LU105	5198938 <b>– Société</b>	de gestion : PIC	TET ASSET MA	NAGEMENT EUR	OPE		
SICAV	7,12%	1,38%	5,74%	0,60%	2,01%	5,10%	0,55%	8
PICTET TIMBER P EUR L				MANAGEMEN				
Compartiment SICAV	2,83%	2,00%	0,83%	0,60%	2,61%	0,23%	0,80%	9
PICTET USA INDEX P LU						, .= , .	-,	
SICAV	32,75%	0,44%	32,31%	0,60%	1,23%	31,52%	0,00%	
PICTET WATER P EUR L			·			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-,,-	
Compartiment SICAV	11,70%	1,99%	9,71%	0,60%	2,65%	9,05%	0,80%	9
PICTET-ASIAN LOCAL C							0,0070	<u> </u>
Compartiment SICAV	7,38%	1,55%	5,83%	0,60%	2,18%	5,20%	0,60%	
PICTET-EUROPE INDEX		,	,	,			0,0070	
Compartiment SICAV	8,86%	0,44%	8,42%	0,60%	1,09%	7,77%	0,00%	
		I 0, ++ /0	0,72 /0	0,0070	1,00/0	1,1170	0,0070	
	n communiqué	de aestion de l'a						

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

(\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
PICTET-GENERICS-PUS	D C LU018850125	7 - Société de ge	stion : PICTET AS	SSET MANAGEN	MENT EUROPE			
Compartiment SICAV	12,69%	2,02%	10,67%	0,60%	2,68%	10,00%	0,80%	9
PICTET-HEALTH P EUR	LU0255978776 <b>– \$</b>	Société de gestion	: PICTET ASSET	MANAGEMEN	T EUROPE	•		
SICAV	13,02%	2,02%	11,00%	0,60%	2,69%	10,33%	0,80%	9
PICTET-PACIFIC EX JAP	AN P EUR LU047	4967055 <b>– Société</b>	de gestion : PIC	TET ASSET MAI	NAGEMENT EUR	OPE		
Compartiment SICAV	11,55%	0,44%	11,11%	0,60%	1,11%	10,45%	NC	
PICTET-SECURITY-P EU	R LU0270904781	- Société de gest	ion: PICTET ASS	ET MANAGEME	NT EUROPE			
SICAV	21,95%	1,99%	19,96%	0,60%	2,71%	19,24%	0,80%	8
PICTET-USD GOVERNMI	EN BD HP DY LU	1256216356 <b>– Soc</b>	iété de gestion : l	PICTET ASSET	MANAGEMENT E	UROPE	,	
Compartiment SICAV	-4,10%	0,64%	-4,74%	0,60%	1,21%	-5,31%	0,20%	
PLUVALCA DISRUPTIVE							.,	
Compartiment SICAV	-1,54%	2.00%	-3,54%	0.60%	2,58%	-4,12%	1,00%	8
PLUVALCA SMALL CAPS				SIFR ARBEVEL	_,	.,,.	1,22,7	-
FCP	-2,43%	2,29%	-4,72%	0.60%	2,86%	-5,29%	1,20%	8
PTR CORTO EU PC LU04				.,		0,2070	1,2070	
Compartiment SICAV	3,62%	1,94%	1,68%	0,60%	2,55%	1,07%	0,80%	
R-CO CONVICTION CRE							0,0070	
FCP	4,50%	0.51%	4,00%	0,60%	1,13%	3,37%	0,25%	8
R-CO CONVICTION FRAI						3,3770	0,25%	0
						0.750/	1 4 4 4 0 /	0
FCP	-1,25%	1,92%	-3,17%	0,60%	2,50%	-3,75%	1,14%	8
R-CO CONVICTION USA						10.700/	1 0.000/	
FCP	22,02%	1,54%	20,48%	0,60%	2,26%	19,76%	0,82%	8
R-CO THEMATIC SILVER							0.750/	
FCP	3,32%	1,52%	1,80%	0,60%	2,13%	1,19%	0,75%	8
R-CO VALOR F FR00112								_
SICAV	18,13%	1,83%	16,30%	0,60%	2,53%	15,60%	1,08%	8
RAIFFEISEN NEWINFRA								
FCP	13,06%	2,24%	10,82%	0,60%	2,90%	10,16%	1,00%	
RCO SERENITE PEA FRO				D CO ASSET MI				
FCP	3,96%	0,53%	3,43%	0,60%	1,15%	2,81%	0,00%	
RICHELIEU FAMILY R FF	R0011689330 <b>– S</b> o	ciété de gestion :	RICHELIEU INVE	ST				
FCP	-4,46%	1,82%	-6,28%	0,60%	2,38%	-6,85%	0,90%	8
RMM ACTIONS USA C E	JR FR001121254	7 - Société de ges	tion: ROTHSCHI	LD AND CO AS	SET MNGT			
FCP	32,05%	1,54%	30,51%	0,60%	2,32%	29,73%	0,82%	8
ROBECO QI EM 3D ACTI	VE EQ F LU16484	57023 - Société d	le gestion: ROBE	CO INSTITUTIO	NAL ASSET MNO	3		
Compartiment SICAV	22,90%	0,85%	22,05%	0,60%	1,58%	21,32%	0,00%	8
ROBECO QI GBDEV 3D E	NH IDXEQ D LU	1123620707 <b>– Soc</b> i	iété de gestion : l	ROBECO INSTIT	UTIONAL ASSET	MNG		
Compartiment SICAV	28,69%	0,71%	27,98%	0,60%	1,48%	27,21%	0,25%	8
SCHELCHER FLEX SHOP							. ,	
FCP	7,20%	0,86%	6,34%	0,60%	1,50%	5,71%	0,40%	8
SCHELCHER SHORT TE						,	,	
FCP	4,75%	0,31%	4,44%	0,60%	0,94%	3,82%	0,15%	8
SCHRODER EURO CORI							., -,-	
SICAV	7,02%	1,04%	5,98%	0,60%	1,68%	5.34%	0,38%	8
SCHRODER EUROPEAN							0,0070	, and the second
Compartiment SICAV	5.25%	1,03%	4,22%	0,60%	1,66%	3,59%	0,50%	8
SCHRODER ISF EMERG							0,50 /0	J
SICAV	16,78%	1,84%	14,94%	0,60%	2,53%	14,25%	0,75%	
SCHRODER ISF EURO E				,			0,7370	
SICAV	14,12%	1,82%	12,30%	0,60%	2,49%	11,63%	0,75%	8
							0,75%	0
SCHRODER ISF EURO V							0.750/	
Compartiment SICAV	7,42%	1,83%	5,59%	0,60%	2,46%	4,95%	0,75%	
SCHRODER ISF GLB CLI							0.750/	
SICAV	11,83%	1,83%	10,00%	0,60%	2,49%	9,34%	0,75%	8
SCHRODER ISF LATIN A								
Compartiment SICAV	-18,82%	1,86%	-20,68%	0,60%	2,34%	-21,16%	0,75%	
NC = no	on communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
SCHRODER ITL US SM &	& M-A HA LU03346	663233 <b>– Société d</b>	de gestion : SCHF			SA		
SICAV	9,51%	1,85%	7,66%	0,60%	2,50%	7,01%	0,75%	8
SCHRODER US SMALL	MID CAP EQ A LU	0248178732 <b>– So</b> d	iété de gestion :	SCHRODER IN	VESTMENT MGT	EUR SA		
SICAV	18,35%	1,82%	16,53%	0,60%	2,52%	15,83%	0,75%	8
SEXTANT BOND PICKIN	G A FR001320213	2 - Société de ge	stion: AMIRAL G	ESTION				
Compartiment SICAV	7,64%	1,00%	6,64%	0,60%	1,64%	6,00%	0,63%	8
SEXTANT GRAND LARG	E FR0010286013	<ul> <li>Société de gesti</li> </ul>	on: AMIRAL GES	STION				
FCP	2,88%	1,70%	1,18%	0,60%	2,31%	0,57%	0,70%	8
SEXTANT PEA FR00102	86005 <b>– Société d</b>	e gestion : AMIRA	L GESTION					
FCP	-8,73%	2,21%	-10,94%	0,60%	2,74%	-11,47%	0,00%	8
SEXTANT PME A FR001	0547869 <b>– Société</b>	de gestion : AMII	RAL GESTION					
FCP	-2,23%	2,21%	-4,44%	0,60%	2,78%	-5,02%	1,00%	8
G ACTIONS IMMOBILIE	R FR0010285874	- Société de gest	ion: SOCIETE GI	ENERALE GEST	ION			
FCP	-4,31%	2,12%	-6,43%	0,60%	2,68%	-6,99%	1,00%	8
G ACTIONS LUXE FRO	000988503 <b>– Soci</b>	été de gestion : So	OCIETE GENERA	LE GESTION			•	
FCP	13,74%	2,12%	11,62%	0,60%	2,79%	10,95%	1,00%	8
G ACTIONS MONDE C	FR0010260000 - 3	Société de gestion	: SOCIETE GEN	ERALÉ GESTIC	N			
FCP	24,21%	2,02%	22,19%	0,60%	2,75%	21.46%	0,65%	8
G ACTIONS US TECHN						,		-
FCP	36,69%	2,12%	34,57%	0.60%	2,93%	33,76%	1,00%	8
G AMUNDI ACTIONS F				-,		1 00,.070	1,0070	
FCP	-3,40%	2,95%	-6,35%	0,60%	3,51%	-6,91%	0,98%	8
G LIQUIDITE PEA FRO			,		0,01,0	5,5 . 70	0,0070	
FCP	4,13%	0.54%	3,59%	0,60%	1,16%	2,97%	0,10%	
SISF GBL INFL LINKED E						2,0170	0,1070	
Compartiment SICAV	-2,35%	0,94%	-3,29%	0,60%	1,52%	-3,87%	0,38%	8
SISF QEP GLOBAL QUA							0,0070	
Compartiment SICAV	22.58%	1,58%	21,00%	0,60%	2,31%	20,27%	0,62%	8
SOFIDY SELECTION 1 P	,			0,0070	2,0170	20,2170	0,0270	
FCP	4,18%	2,21%	1,97%	0.60%	2,82%	1,36%	1,10%	8
SOLIDARITE FR0011363			,	-,	2,0270	1,0070	1,1070	
Compartiment FCP	3,35%	1,31%	2,04%	0.60%	1,92%	1,42%	0,44%	8
SS EMU ESG SCREENE							0,4470	
SICAV	10,89%	0,70%	10,19%	0,60%	1,36%	9,53%	0,36%	8
SS PACIF EXJAP ESG S							0,30 /6	- 0
SICAV	14,46%	0,70%	13,76%	0,60%	1,38%	13,08%	0,36%	Inconnu
SSGA LUX EM SCREEN							0,30%	Inconnu
SICAV	18,84%	1,13%	17,71%	0.60%	1.84%	17,01%	l NC	Inconnii
							I NC I	Inconnu
SSGA LUX EUR SMC SC							I 0.000/ I	
SICAV	12,52%	1,64%	10,88%	0,60%	2,31%	10,22%	0,83%	8
SUNNY ALPHA CLUB R						l NO	1 4400/	
FCP	NC	2,10%	NC OYOO	0,60%	NC	NC	1,10%	8
SYCOMORE ECO SOLU						I = 6 · 6 ·	1 40.00	
Compartiment SICAV	-4,68%	2,00%	-6,68%	0,60%	2,56%	-7,24%	1,01%	9
SYCOMORE HAPPY WO								
Compartiment SICAV	13,33%	2,00%	11,33%	0,60%	2,67%	10,67%	1,01%	9
SYCOMORE INCLUSIVE								
SICAV	-3,69%	2,65%	-6,34%	0,60%	3,21%	-6,90%	1,00%	9
SYCOMORE OPPORTUN								
FCP	-2,51%	1,80%	-4,31%	0,60%	2,37%	-4,88%	0,90%	8
SYCOMORE SELECTION								
FCP	14,95%	2,00%	12,95%	0,60%	2,68%	12,27%	1,00%	9
SYCOMORE SUSTAINA	BLE TECH RC LU2	2181906426 <b>– S</b> oci		SYCOMORE AS	SET MANAGEME	NT		
SICAV	34,61%	2,00%	32,61%	0,60%	2,80%	31,82%	0,95%	9
SYCOMORE SÉLECTION	N CRÉDIT R FR00	11288513 <b>– Sociét</b>	é de gestion : SY	COMORE ASSE	ET MANAGEMENT	Γ		
0 " " "	0.550/	4.000/	E 070/	0.000/	4.000/	4 = 40/	0.040/	_

6,57%

Compartiment FCP

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

0,60%

1,83%

4,74%

0,64%

- ') « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée

1,20%

- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

5,37%

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

17/29

寫GENERALI







Nature juridique	Performance	Frais de gestion	Performance	Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
	brute de	de l'actif	nette de l'unité	gestion du	Totaux (*)	finale (**)	rétrocessions	SFDR (***)
	l'actif N-1	B	de compte N-1	contrat	E=B + (1 + C)	A-E	de commis-	
	A		C=A-B	D	x D		sionnement	
SYCOYIELD 2026 RC FR								
FCP	5,49%	1,00%	4,49%	0,60%	1,63%	3,87%	0,50%	
SYCOYIELD 2030 RC FR								
FCP	NC	1,00%	NC	0,60%	NC	NC	0,50%	8
TEMPLETON ASIAN GRO								
Compartiment SICAV	20,60%	2,18%	18,42%	0,60%	2,89%	17,71%	0,75%	
TEMPLETON ASIAN SMA	LLER CO A LU03			RANKLIN TEMPI	LET INTL SVCES			
Compartiment SICAV	21,21%	2,22%	18,99%	0,60%	2,93%	18,28%	0,70%	
TEMPLETON FRANKLIN	TECHNO LU0109	392836 <b>– Société</b>	de gestion : FRAI	NKLIN TEMPLE	Γ INTL SVCES SA			
Compartiment SICAV	35,74%	1,81%	33,92%	0,60%	2,61%	33,12%	0,70%	8
THEM SUBSCRIPTION E	CONOMY R/A LU	2095319849 <b>– Soc</b>	iété de gestion :	NATIXIS INVES	T MANAGERS IN	ΓL		
Compartiment SICAV	23,31%	2,05%	21,26%	0,60%	2,78%	20,53%	0,88%	8
THEMATICS AAA CONSU	JMER R (C) FR00	10058529 <b>– Socié</b>	té de gestion : NA	TIXIS INVEST N	MANAGERS INTL	•		
FCP	4,30%	1,70%	2,60%	0,60%	2,32%	1,98%	0,90%	8
THEMATICS AI AND ROB	O FD R A LU1951	1200481 - Société	de gestion : NAT	IXIS INVEST MA	ANAGERS INTL			
Compartiment SICAV	18,01%	2,05%	15,96%	0,60%	2,75%	15,26%	0,88%	8
THEMATICS HEALTH FU	ND RA LU293285	6839 – Société de	gestion: NATIXI	S INVEST MANA	AGERS INTL	,	,	
SICAV	NC	2,01%	NC	0,60%	NC NC	NC	l NC	9
THEMATICS HEALTH FU						1		
SICAV	NC NC	2,01%	NC	0,60%	NC NC	NC	NC	9
THEMATICS META FD R						110	140	
Compartiment SICAV	15,91%	2.05%	13,86%	0,60%	2,73%	13,18%	0,88%	8
THEMATICS SAFETY FD						10,1070	0,0070	
Compartiment SICAV	19.84%	2,05%	17,79%	0,60%	2,76%	17,09%	0,88%	9
THEMATICS WATER FD						17,0370	0,0070	<u>_</u>
Compartiment SICAV	8,67%	2,05%	6,62%	0,60%	2,69%	5,98%	0,88%	9
TIKEHAU INTERN. CROS							0,00%	9
SICAV	8,01%	1,65%	6,36%	0.60%	2,29%	5,73%	0,82%	8
TOCQUEVILLE DIVIDENT			,	-,		5,73%	0,0270	0
FCP	7,20%	2,05%	5,15%	0.60%	2,68%	4,52%	1,20%	8
TOCQUEVILLE FRANCE				.,		4,5270	1,2070	0
FCP					2,63%	-3,18%	1,08%	8
	-0,54%	2,05%	-2,59%	0,60%		-3,10%	1,06%	0
TOCQUEVILLE MEGATR						0.000/	1.000/	
FCP	5,70%	2,06%	3,64%	0,60%	2,68%	3,02%	1,08%	8
TOCQUEVILLE US EQUIT							0.000/	
FCP	NC NC	1,43%	NC NC	0,60%	NC	NC NC	0,69%	8
TRUSTEAM OPTIMUM R					1			
FCP	6,40%	1,44%	4,96%	0,60%	2,07%	4,33%	0,60%	8
UBS L EQ FD TECH OPP							1 00404	
Compartiment FCP	17,14%	2,12%	15,02%	0,60%	2,81%	14,33%	0,81%	8
UBS LUX EQ FD MID C S								
Compartiment FCP	23,88%	1,88%	22,00%	0,60%	2,61%	21,27%	0,72%	8
UBS LUX EQ US OPPOR								
Compartiment SICAV	15,50%	1,73%	13,77%	0,60%	2,41%	13,09%	0,81%	
UBS LUX KEY SEL ASI E								
SICAV	11,55%	2,11%	9,44%	0,60%	2,77%	8,79%	0,81%	8
UNITED KINGDOM FUND	A2 LU017129317	77 – Société de ge	stion: BLACKRO	CK (LUXEMBOL	JRG) SA			
SICAV	17,35%	1,83%	15,52%	0,60%	2,52%	14,83%	0,75%	
VALBOA ENGAGEMENT	ISR C LU1885494			ANCE GESTION				
Compartiment SICAV	-1,62%	2,62%	-4,24%	0,60%	3,19%	-4,82%	0,98%	8
VARENNE UCITS VAREN	INE GLOBAL A LU	J2358389745 <b>– So</b>	ciété de gestion :	VARENNE CAP	PITAL PARTNERS			
SICAV	12,62%	2,09%	10,53%	0,60%	2,75%	9,86%	1,07%	8
VARENNE VALEUR A EU	R CAP LU235839	2376 – Société de	gestion : VAREN	INE CAPITAL PA	ARTNERS			
SICAV	8,50%	1,91%	6,59%	0,60%	2,55%	5,95%	0,90%	8
VEGA FR OPPORTUNITE				IXIS INVEST MA				
FCP	6,48%	2,05%	4,43%	0,60%	2,68%	3,81%	1,02%	8
	n communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

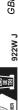
(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







OPC indiciels (ETF)

	C illulciels (	,						
Nature juridique	brute de l'actif N-1	Frais de gestion de l'actif B	nette de l'unité de compte N-1	Frais de gestion du contrat	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C)	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-	Classification SFDR (***)
	A		C=A-B	D	x D		sionnement	
AM BLOOM EQWE COME								
Compartiment SICAV	12,40%	0,30%	12,10%	0,70%	1,08%	11,31%	NC	Inconnu
AM EURO CORP SRI ETI								
Compartiment SICAV	4,31%	0,14%	4,17%	0,70%	0,87%	3,44%	NC	Inconnu
AM MSCI EM MKT SRI CI								
SICAV	11,91%	0,25%	11,66%	0,70%	1,03%	10,88%	NC	Inconnu
AM MSCI EU SRI CLIM P.								
SICAV	8,37%	0,18%	8,19%	0,70%	0,94%	7,44%	NC	Inconnu
AM MSCI JAP SRI CLIM F								
SICAV	2,47%	0,18%	2,29%	0,70%	0,90%	1,58%	NC	Inconnu
AM MSCI USA SRI CLIM								
SICAV	13,36%	0,18%	13,18%	0,70%	0,97%	12,39%	NC	Inconnu
AM MSCI WORLD SRI CL	IMPA ETF A IE00	0Y77LGG9 <b>– Soci</b>	été de gestion : A	MUNDI IRELAN	ID LIMITED			
SICAV	NC	0,18%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
AM PEA S&P US IND SCI	REEN ETF A FRO	011869270 <b>– Soci</b>	été de gestion : A	MUNDI ASSET I	MANAGEMENT			
FCP	NC	0,50%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
AMUNDI CAC 40 UCITS E	TF D FR0007052	782 - Société de	gestion: AMUND	ASSET MANAC	SEMENT			
FCP	-1,89%	0,25%	-2,14%	0,70%	0,94%	-2,83%	NC	Inconnu
AMUNDI CORE S&P 500	SWAP ETF A LU1	135865084 <b>- Soc</b>	iété de gestion : /	MUNDI ASSET	MANAGEMENT			
SICAV	34,20%	0,05%	34,15%	0,70%	0,99%	33,21%	l NC	Inconnu
AMUNDI CORE S&P 500	SWAP ETF D LUC	)496786574 <b>– Soc</b>	iété de aestion : /	MUNDI ASSET	MANAGEMENT	,		
SICAV	32,55%	0.05%	32,50%	0.70%	0.98%	31,57%	l NC	Inconnu
AMUNDI EURO GOV GRI		2356220926 <b>– So</b>		AMUNDI ASSE	T MANAGEMENT	, , , , , ,	_	
SICAV	0,04%	0,20%	-0.16%	0,70%	0.90%	-0,86%	l NC	Inconnu
AMUNDI EURO GOVT TII			ciété de aestion :		MBOURG SA	.,		
SICAV	2.01%	0.14%	1.87%	0,70%	0.85%	1,16%	l NC	Inconnu
AMUNDI EURO STOXX 5	,	-,	,		- /	.,,.		
FCP	12,24%	0,24%	12,00%	0,70%	1.02%	11,22%	0,00%	
AMUNDI EURO STOXX B					,	11,2270	0,0070	
SICAV	32.57%	0,30%	32.27%	0,70%	1.23%	31,35%	l NC	Inconnu
AMUNDI GLOBAL LUXUF	. ,		- ,		,	0.,0070	.,,0	
Compartiment SICAV	5,23%	0,25%	4.98%	0.70%	0.98%	4,24%	l NC	Inconnu
AMUNDI MSCI ALL CTRY			,	-,	-,	1,2170	140	mooning
Compartiment SICAV	26,15%	0,45%	25,70%	0,70%	1,33%	24,82%	NC NC	Inconnu
AMUNDI MSCI CHINA TE						24,0270	140	IIIOOIIIIU
Compartiment SICAV	8,48%	0,55%	7,93%	0,70%	1,31%	7,17%	NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EM ASIA E						7,1770	140	IIIOOIIIIU
SICAV	20.02%	0,20%	19,82%	0.70%	1,04%	18.98%	l NC	Inconnu
AMUNDI MSCI EUROPE	- /			-,		10,3070	I NO	IIICOIIIIU
FCP	8,89%	0,25%	8,64%	0,70%	1,01%	7,88%	l NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WATER U	,					7,0070	I NO	IIICOIIIIU
SICAV	11,29%	0,60%	10,69%	0,70%	1,37%	9,91%	l NC	Inconnu
			,	,	,	9,9170	I INC	IIICOIIIIU
AMUNDI MSCI WORLD IN						40.070/	l NC	Inconnii
Compartiment SICAV	43,58%	0,30%	43,28%	0,70%	1,30%	42,27%	I NC	Inconnu
AMUNDI MSCI WORLD S						0.4.400/	1 0 000/	
FCP	25,59%	0,30%	25,29%	0,70%	1,18%	24,42%	0,00%	Inconnu
AMUNDI NYSE ARCA GO						No	l No	
SICAV	NC NC	NC	NC	0,70%	NC NC	NC	NC	
AMUNDI PEA INDE MSCI								
FCP	NC NC	NC NC	NC	0,70%	NC	NC	NC	
AMUNDI STOXX EUROP								
SICAV	NC	0,35%	NC	0,70%	NC	NC	NC	Inconnu

NC = non communiqué

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



寫 GENERALI







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
AMUNDI STOXX € 600 IN		834987890 <b>– Soci</b> é					,	
SICAV	NC NC	0,30%	NC	0,70%	l NC	NC	l NC	
BNP PARIBAS EASY ECF	I GLOBAL E IEO	0FF2EBQ8 - Soci	été de gestion : E	NP PARIBAS A	SSET MNGT EUR	OPE		
SICAV	10,99%	0,00%	10,99%	0,70%	0,78%	10,21%	NC	8
BNPP AGG BD SRI FOSS	SIL FREE LU2533	312728 <b>– Société</b> (	de gestion : BNP	PARIBAS ASSE	T MNGT LUX SA		•	
SICAV	NC	0,15%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
BNPP CP BD SRI FOS FF	REE ULT DR LU25	33811910 <b>– Soci</b> é	té de gestion : Bl	NP PARIBAS AS	SSET MNGT LUX S	SA		
SICAV	NC	0,10%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
<b>BNPP EALOW CAR 100 E</b>	UR PAB ETF LU	1377382368 <b>– Soc</b>	iété de gestion : E	BNP PARIBAS A	SSET MNGT LUX	SA		
Compartiment SICAV	7,11%	0,31%	6,80%	0,70%	1,06%	6,05%	0,09%	Inconnu
BNPP EASY CAC 40 ESG								
SICAV	NC	0,25%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
BNPP EASY ECPI CIRC E								
SICAV	11,68%	0,30%	11,38%	0,70%	1,08%	10,60%	NC	Inconnu
BNPP EASY EURO STOX								
SICAV	NC	0,18%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
BNPP EASY FR S&P 500								
SICAV	23,48%	0,15%	23,33%	0,70%	1,01%	22,47%	NC	Inconnu
BNPP EASY GVTBD IG 3								
SICAV	NC	0,15%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
BNPP EASY HY SRI FOS								
SICAV	NC NC	0,25%	NC	0,70%	NC NC	NC	NC	8
BNPP EASY MSCI EMER							1 110	
SICAV	15,82%	0,27%	15,55%	0,70%	1,08%	14,74%	NC NC	Inconnu
BNPP EASY MSCI EMU N						0.000/	l No l	
SICAV	9,23%	0,15%	9,08%	0,70%	0,91%	8,32%	NC NC	Inconnu
BNPP EASY MSCI JAPAN SICAV	NC	0.16%	NC	0,70%	NC	l nc	l nc	Inconnii
BNPP EASY MSCI USA S		-,					I NC	Inconnu
SICAV	NC	0,26%	NC	0,70%	NC	l NC	l NC	8
BNPP EASYCORBD FOS		,		,			I NC	0
SICAV	NC NC	0,20%	NC	0,70%	NC NC	NC NC	l NC	Inconnu
BNPP EASYECPI GLB ES		,		,			I NO	IIICOIIIIU
SICAV	10.18%	0,30%	9,88%	0,70%	1.07%	9,11%	l NC	Inconnu
BNPP EMU GVBD IG 13Y						3,1170	140	IIICOTITU
SICAV	NC NC	0,15%	NC NC	0,70%	l NC	NC	l NC	8
BNPP ESY MSCI WLD MI							110	
SICAV	NC NC	0,00%	NC	0,70%	NC NC	_ NC	l NC	8
BNPP EURO BIODIV LEA							110	
SICAV	NC NC	0,36%	NC	0,70%	l NC	NC	l NC	8
BNPP STOXX EURP 600							1	-
SICAV	NC NC	0,20%	NC	0,70%	NC NC	_ NC	NC	
BNPPE MSCI PAC EX JA	P MIN TE C LU12		té de gestion : BN		SET MNGT LUX S	A	•	
SICAV	12,15%	0,16%	11,99%	0,70%	0,94%	11,21%	NC	Inconnu
DB X-TR FTSE DEV EUR	REAL EST LU048	39337690 <b>– Sociét</b>		S INVESTMEN	T SA			
Compartiment SICAV	-3,70%	0,33%	-4,03%	0,70%	1,00%	-4,70%	NC	Inconnu
DBXT MSCI CHINA IDX 1	C C LU051469569	90 - Société de ge	stion : DWS INVE	STMENT SA				
SICAV	27,71%	0,66%	27,05%	0,70%	1,55%	26,16%	NC	Inconnu
FIDELITY US EQ RES EN	IH ETF USD IE00I	BKSBGS44 <b>– Soci</b>	été de gestion : F	IL INVESTMEN	T MANAGEMENT	LUX		
SICAV	NC	0,20%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
ISH CORE EUR GOVT BE	UCITS ETF IEOC	B4WXJJ64 - Soci	été de gestion : E	SLACKROCK AS	SET MANAGEME	NT IRL		

-0,05%

-7,67%

-10,76%

Compartiment SICAV

Compartiment SICAV

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

0,70%

0.70%

0,70%

0,77%

0.80%

1,08%

-0,82%

-8 46%

-11,84%

-0,12%

-7 82%

-11,22%

- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée

0,07%

0.15%

0,46%

ISH EU GMT BD 20YR TGT DUR ETF IE00BSKRJX20 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL

ISH EUPE 600 BASIC RESOURCES DE000A0F5UK5 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU

- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

20/29

Inconnu

Inconnu

Inconnu

NC

NC

NC

**ESGENERALI** 







SHEELR AGGR BD ESG SHETP   1609820KXQ41 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL.	Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
Compartment SICAV	ISH FUR AGGR BD ESG		3DKXQ41 <b>– Socié</b> t				T IRI	Sionnement	
SH EUR GQ 5-7 (E0084WX)(G34 - Société de gestion : BIACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								l NC	Inconnu
Compartment SICAV							0,1070	140	moonina
SHE EUROCREBU IR H ESS SRI ETT   E008XXY759 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL							-1 36%	NC.	Inconnu
FCP							,	140	mooning
SHI GLOBAL CLEAN ENERGY ETF   E0081XNHC34 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL								0.000/	Inconnu
Compartment SICAV								0,0076	IIICOIIIIu
SHIMSCLEMULESCENHAN CITE ETF   ELOOBHZPJ015 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								NC.	Inconnii
SICAV								I NC	Inconnu
SHIMSCI UP ESG ENHANIC CTIB ETT								l NO	1
SICAV								I NC	Inconnu
SHARES 5 TIPS 0.5 UCITS ETF   E008DOYW065 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL									
SICAV   NC						-,,-		NC NC	Inconnu
SHARES BIC 50 UCITS ETF   E0081WS7M07 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL									
Compart/ment SICAV							NC NC	NC NC	
SHARES BLOCKCHAIN TECHNOL ETF IE000RDRMSD1 = Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   SICAV						NAGEMENT IRL			
SICAY								NC	Inconnu
SHARES BROAD H-Y CORP BD ETF   IE00BG0J4B71 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL	ISHARES BLOCKCHAIN	TECHNOL ETF IE	000RDRMSD1 <b>– S</b>	ociété de gestion	: BLACKROCK	ASSET MANAGE	MENT IRL		
SICAW	SICAV	NC	NC	NC	0,70%	NC	NC	NC	
SICAW	ISHARES BROAD H-Y CO	ORP BD ETF IE00	BG0J4B71 <b>– Soci</b> é	té de gestion : B	LACKROCK ASS	SET MANAGEMEN	NT IRL	•	
SHARES CORE EM IMI UCITS ET IE00BKM4C2566 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   FCP								NC NC	
FCP	ISHARES CORE EM IMI L	JCITS ET IE00BKI	M4GZ66 – Société	de gestion : BLA		T MANAGEMENT		_	
SHARES CORE EURO CORP BD ETF   E0083F81R35 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL								l NC	Inconnu
Compartiment SICAV									
SHARES CORE MSCI WORLD EUR H   E008KBF6H24 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								NC NC	Inconnu
SICAV								I NO	IIICOIIIIu
SHARES DEV MARK PROP YIELD   1E00B1FZS350 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   FCP   3,96%   0,61%   3,35%   0,70%   1,33%   2,63%   NC   Inconnu								l NC	
FCP	SICAV	OD VIELD IEOODA	U,30%	NC	0,70%	T MANA OFMENT	IDI.	I NC	
SHARES DJ ST MID 200(DE) DE0005933998 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU								l NO	1
Compartiment SICAV							2,63%	NC NC	Inconnu
SHARES EUPE 600 AUTO PARTS DE000A0Q4R28 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU		<u> </u>					1 000/		
Compartiment SICAV   -11,66%   0,46%   -12,12%   0,70%   1,08%   -12,74%   NC   Inconnu								NC NC	Inconnu
SHARES EUR GOVTBD 10-15YR   E00B4WXJH41 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL									
SICAV								l NC	Inconnu
SHARES EURO CORP BD 1-5YR ETF   IE00B4L60045 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL	ISHARES EUR GOVTBD	10-15YR IE00B4W	VXJH41 – Société	de gestion : BLAG	CKROCK ASSET	Γ MANAGEMENT			
Compartiment SICAV								NC	Inconnu
SHARES EURO GOV BD 1Y-3Y   E00B14X-4Q57 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   Compartiment SICAV   0,71%   0,15%   0,56%   0,70%   0,85%   -0,15%   NC   Inconnu	ISHARES EURO CORP B	D 1-5YR ETF IE00	0B4L60045 - Soci	été de gestion : B	LACKROCK AS	SET MANAGEME	NT IRL		
Compartiment SICAV	Compartiment SICAV	1,99%	0,20%	1,79%	0,70%	0,91%	1,08%	NC	Inconnu
Compartiment SICAV	ISHARES EURO GOV BD	1Y-3Y IE00B14X	4Q57 – Société de	gestion: BLACK	ROCK ASSET N	MANAGEMENT IR	_		
SHARES EURO INF LNKD GV BND IE00B0M62X26 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL								NC	Inconnu
Compartiment SICAV									
SHARES EURO STOXX UCITS (DE) DE000A0D8Q07 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT DEU   FCP								NC	Inconnu
FCP									
SHARES EURO ULTRASHORT BD ETF								NC.	Inconnu
FCP	_			- /				1,0	mooniu
SHARES GLOB AEROSPC DEF ETF								NC NC	Inconnu
SICAV								I INC	IIICOIIIU
SHARES HYLD CRP ESG ETF H								l NC	Income
SICAV   NC   0,27%   NC   0,70%   NC   NC   NC   NC   NC   NC   NC   SICAV   NC   NC   NC   NC   NC   NC   NC   N								I NC	inconnu
SHARES IBD DEC25 TERMCORP ETF IE000GUOATN7 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   SICAV									
SICAV   NC   0,12%   NC   0,70%   NC   NC   NC   NC   8     ISHARES IBONDS DEC 26 CORP ETF IE000WA6L436 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   SICAV   3,58%   0,12%   3,46%   0,70%   0,84%   2,73%   NC   Inconnu     ISHARES IBONDS DEC 27 TERM ETF IE000ZOI8OK5 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   SICAV   3,64%   0,12%   3,52%   0,70%   0,84%   2,80%   NC   Inconnu     ISHARES IBONDS DEC 28 ETF IE0008UEVOEO - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL   SICAV   4,09%   0,12%   3,97%   0,70%   0,85%   3,25%   NC   Inconnu					,			I NC	8
SHARES   BONDS DEC 26 CORP ETF   E000WA6L436									
SICAV         3,58%         0,12%         3,46%         0,70%         0,84%         2,73%         NC         Inconnu           ISHARES IBONDS DEC 27 TERM ETF IE000ZOI8OK5 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL         SICAV         3,64%         0,12%         3,52%         0,70%         0,84%         2,80%         NC         Inconnu           ISHARES IBONDS DEC 28 ETF IE0008UEVOE0 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL         SICAV         4,09%         0,12%         3,97%         0,70%         0,85%         3,25%         NC         Inconnu								l NC	8
SHARES   BONDS DEC 27 TERM ETF   E000ZO 8OK5 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL   SICAV   3,64%   0,12%   3,52%   0,70%   0,84%   2,80%   NC   Inconnu   ISHARES   BONDS DEC 28 ETF   E0008UEVOE0 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL   SICAV   4,09%   0,12%   3,97%   0,70%   0,85%   3,25%   NC   Inconnu		6 CORP ETF IE00							
SICAV         3,64%         0,12%         3,52%         0,70%         0,84%         2,80%         NC         Inconnu           ISHARES IBONDS DEC 28 ETF IE0008UEVOE0 – Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT IRL           SICAV         4,09%         0,12%         3,97%         0,70%         0,85%         3,25%         NC         Inconnu								NC	Inconnu
SHARES   BONDS DEC 28 ETF   E0008UEVOE0 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL   SICAV   4,09%   0,12%   3,97%   0,70%   0,85%   3,25%   NC   Inconnu	ISHARES IBONDS DEC 2	7 TERM ETF IE00	00ZOI8OK5 <b>– Soci</b>	été de gestion : E	LACKROCK AS	SET MANAGEME	NT IRL		
SHARES   BONDS DEC 28 ETF   E0008UEVOE0 - Société de gestion : BLACKROCK ASSET MANAGEMENT   RL   SICAV   4,09%   0,12%   3,97%   0,70%   0,85%   3,25%   NC   Inconnu	SICAV	3,64%	0,12%	3,52%	0,70%	0,84%	2,80%	NC	Inconnu
SICAV 4,09% 0,12% 3,97% 0,70% 0,85% 3,25% NC Inconnu	ISHARES IBONDS DEC 2			gestion : BLACK					
								NC	Inconnu
				-,	-,	,	-,	-	

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
ISHARES JPM EM LOCAL	GOV BD IE00B5	M4WH52 <b>– Sociét</b>	é de gestion : BL	ACKROCK ASS	ET MANAGEMEN	T IRL		
SICAV	-1,60%	0,50%	-2,10%	0,70%	1,19%	-2,79%	NC	Inconnu
ISHARES JPM USD EM C	ORP BD IE00B6T	LBW47 - Société		CKROCK ASSE	T MANAGEMENT	IRL		
SICAV	7,87%	0,50%	7,37%	0,70%	1,25%	6,62%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EM ESG								
SICAV	NC NC	0,18%	NC	0,70%	NC	NC NC	NC	8
ISHARES MSCI EM EX-C								-
SICAV	l NC	0,19%	NC	0,70%	NC NC	l NC	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EMU SMA								
SICAV	0,39%	0.58%	-0,19%	0,70%	1.28%	-0,89%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI EUROPE					-,,-		110	mooning
FCP	5,56%	0,20%	5,36%	0,70%	0.94%	4,62%	NC I	Inconnu
ISHARES MSCI GLB SEC							I NO	IIICOIIIIu
SICAV	NC NC	0.35%	NC	0,70%	NC NC	NC NC	NC I	Inconnu
ISHARES MSCI JAP UCIT							I NC	Inconnu
							l NO I	la a a a a a .
Compartiment SICAV	22,50%	0,64%	21,86%	0,70%	1,49%	21,01%	NC NC	Inconnu
ISHARES MSCI JAPAN U							l No	1
Compartiment SICAV	12,29%	0,12%	12,17%	0,70%	0,91%	11,39%	NC	Inconnu
ISHARES MSCI NORTH A								
Compartiment SICAV	30,74%	0,40%	30,34%	0,70%	1,31%	29,42%	0,00%	Inconnu
ISHARES MSCI WORLD								
SICAV	18,67%	0,20%	18,47%	0,70%	1,03%	17,64%	NC	Inconnu
ISHARES NASDAQ 100 E	TF DE DE000A0F	5UF5 – Société d	e gestion : BLAC	KROCK ASSET I	MANAGEMENT D			
FCP	NC	0,31%	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu
<b>ISHARES OIL &amp; GAS EXF</b>	PL&PROD IE00B6	R51Z18 – Société	de gestion : BLA	CKROCK ASSE	T MANAGEMENT	IRL		
SICAV	3,68%	0,55%	3,13%	0,70%	1,27%	2,41%	0,00%	Inconnu
ISHARES S&P 500 TOP 2	0 ETF IE000VA62	28D5 - Société de	gestion: BLACKI	ROCK ASSET M	ANAGEMENT IRL			
SICAV	NC	NC	NC	0,70%	NC	NC	NC	Inconnu
ISHARES US 1-3Y TREAS	SURY BD IE00B14	X4S71 - Société	de gestion : BLAG	CKROCK ASSET	MANAGEMENT	İRL		
Compartiment SICAV	6,23%	0,07%	6,16%	0,70%	0,81%	5,41%	NC	Inconnu
ISHARES US MORT BAC		0BKP5L409 <b>– Soc</b>			SET MANAGEME	NT IRL		
SICAV	l NC	0,30%	NC	0,70%	NC NC	l NC	NC	
ISHARES US TREASURY								
Compartiment SICAV	1,90%	0,07%	1,83%	0,70%	0.78%	1.11%	NC	Inconnu
ISHARES V AGRIBUSINE								
SICAV	0,74%	0,55%	0,19%	0,70%	1,25%	-0,51%	NC	Inconnu
ISHARES € CORPBD ESC							110	mooning
SICAV	1,33%	0,12%	1,21%	0,70%	0.83%	0,50%	NC	Inconnu
ISHARESCORP BD ESG							110	IIICOIIIIu
SICAV	1,06%	0,15%	0,92%	0,70%	0,86%	0,21%	l NC I	Inconnu
ISHARESTREA BD 37YR							1 110	IIICOIIIIU
SICAV	NC NC	0,10%	NC	0.70%	NC	NC NC	NC I	
						I NC	I NC	
ISHS DIG SEC USD-AC II						00.400/	l NO	lnoo
SICAV	24,46%	0,40%	24,06%	0,70%	1,27%	23,19%	NC	Inconnu
ISHS GOVT 3-5YR EUR II	EUUBTFZS681 - 8			0.70%		1.0=0/	l No	1
Compartiment SICAV	0.000			n 700/	1 NOE0/	-1,07%	NC	Inconnu
	-0,23%	0,15%	-0,38%	-,,-	0,85%	-1,0770		
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC	00B1FZS806 <b>– So</b>	ciété de gestion :	BLACKROCK AS	SET MANAGEM	ENT IRL	<u> </u>		
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC	00B1FZS806 <b>– So</b> -1,30%	ciété de gestion : 0,15%	BLACKROCK AS: -1,44%	SET MANAGEM 0,70%	ENT IRL 0,84%	-2,13%	NC	Inconnu
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U	00B1FZS806 <b>– So</b>   -1,30%  CITS ETF IE00B2	ciété de gestion : 0,15% 27YCK28 – Société	BLACKROCK AS: -1,44% de gestion : BLA	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT	-2,13% TRL		
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV	00B1FZS806 <b>– So</b> -1,30% ICITS ETF IE00B2 -25,97%	ciété de gestion : 0,15% 7YCK28 – Société 0,21%	BLACKROCK AS: -1,44% de gestion: BLA -26,18%	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE 0,70%	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT 0,73%	-2,13% IRL -26,70%	NC NC	Inconnu
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U	00B1FZS806 <b>– So</b> -1,30% ICITS ETF IE00B2 -25,97%	ciété de gestion : 0,15% 7YCK28 – Société 0,21%	BLACKROCK AS: -1,44% de gestion: BLA -26,18%	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE 0,70%	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT 0,73%	-2,13% IRL -26,70%	NC	
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV LIFESTRATEGY 40% EQU	00B1FZS806 <b>– So</b>   -1,30%  CITS ETF IE00B2   -25,97%  UITY ETF IE00BM   NC	ciété de gestion :	BLACKROCK AS: -1,44% é de gestion : BLA -26,18% é de gestion : VAI NC	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE 0,70% NGUARD GROU 0,70%	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT 0,73% IP IRELAND LIMIT NC	-2,13% -1RL -26,70% -2D -20,70%		
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV LIFESTRATEGY 40% EQI	00B1FZS806 <b>– So</b>   -1,30%  CITS ETF IE00B2   -25,97%  UITY ETF IE00BM   NC	ciété de gestion :	BLACKROCK AS: -1,44% é de gestion : BLA -26,18% é de gestion : VAI NC	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE 0,70% NGUARD GROU 0,70%	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT 0,73% IP IRELAND LIMIT NC	-2,13% TRL -26,70% ED NC	NC	
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV LIFESTRATEGY 40% EQU	00B1FZS806 <b>– So</b>   -1,30%  CITS ETF IE00B2   -25,97%  UITY ETF IE00BM   NC	ciété de gestion :	BLACKROCK AS: -1,44% é de gestion : BLA -26,18% é de gestion : VAI NC	SET MANAGEM 0,70% ACKROCK ASSE 0,70% NGUARD GROU 0,70%	ENT IRL 0,84% T MANAGEMENT 0,73% IP IRELAND LIMIT NC	-2,13% TRL -26,70% ED NC	NC	
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV LIFESTRATEGY 40% EQ SICAV LIFESTRATEGY 60% EQ	00B1FZS806 - So -1,30% ICITS ETF IE00B2 -25,97% UTY ETF IE00BM NC UITY ETF IE00BM	ciété de gestion :	BLACKROCK AS: -1,44% de de gestion: BLA -26,18% de gestion: VAI NC de de gestion: VAN NC	SET MANAGEM 0,70% CKROCK ASSE 0,70% NGUARD GROU 0,70% NGUARD GROU 0,70%	ENT IRL  0,84%  T MANAGEMENT  0,73%  IP IRELAND LIMIT  NC  P IRELAND LIMIT  NC	-2,13%   IRL   -26,70%   NC   NC   NC	NC NC	
ISHS GOVT 7-10 EUR IEC Compartiment SICAV ISHS MSCI EM LAT AM U Compartiment SICAV LIFESTRATEGY 40% EQ SICAV LIFESTRATEGY 60% EQ SICAV	00B1FZS806 - So -1,30% ICITS ETF IE00B2 -25,97% UTY ETF IE00BM NC UITY ETF IE00BM	ciété de gestion :	BLACKROCK AS: -1,44% de de gestion: BLA -26,18% de gestion: VAI NC de de gestion: VAN NC	SET MANAGEM 0,70% CKROCK ASSE 0,70% NGUARD GROU 0,70% NGUARD GROU 0,70%	ENT IRL  0,84%  T MANAGEMENT  0,73%  IP IRELAND LIMIT  NC  P IRELAND LIMIT  NC	-2,13%   IRL   -26,70%   NC   NC   NC	NC NC	

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu: Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
LYXOR CAC 40 UCITS ET		07 - Société de ge		ASSET MANAGI				
Compartiment SICAV	1,54%	0,25%	1,29%	0,70%	0,96%	0,58%	NC	Inconnu
LYXOR NASDAQ100 UCI	TS ETF A LU1829	221024 - Société	de gestion : AMU	NDI ASSET MA	NAGEMENT			
Compartiment FCP	35,86%	0,22%	35,64%	0,70%	1,17%	34,69%	NC	Inconnu
PAM EQ L EMU SRI MSC	I INDEX B IE00BN	/67HM91 - Sociét	é de aestion : DV	S INVESTMEN	T SA	,		
SICAV	7,73%	0,25%	7,48%	0.70%	1,00%	6,72%	NC	Inconnu
ROBOTICS ISHARES IV F	LC ETF IE00BYZ	K4552 – Société d	le gestion : BLAC	KROCK ADVISO	ORS UK LIMITED	,		
FCP	12,51%	0,40%	12,11%	0,70%	1,18%	11,32%	NC	Inconnu
SHARES BROADHIYI CO		00VSFIC94 - Soci	iété de aestion : E		SET MANAGEME			
SICAV	l NC	l NC	NC	0,70%	l NC	NC	l NC	
TRAC II IBOX SOVERE E							1	
Compartiment SICAV	1,79%	0,11%	1,68%	0,70%	0,82%	0,97%	l NC	Inconnu
UBS JPM USD EM IG SCF								
SICAV	8,62%	0,40%	8,22%	0,70%	1,16%	7,46%	I NC I	Inconnu
VANGUARD EUR CORP E							1,10	
SICAV	NC	0.09%	NC	0.70%	NC NC	NC	l NC l	
VANGUARD USD CORP E						140		
SICAV	NC	0.07%	NC	0.70%	NC NC	NC	I NC I	
XTRAC MSC USA ESG SO						INC	INC	
SICAV			NC	0.70%		NC	I NC I	8
XTRACGBL SLT DVD100	NC NC	0,07%			NC NC	NC NC	NC	0
						NO	l NO I	
SICAV	NC NC	NC NC	NC	0,70%	NC NC	NC	NC	
XTRACK IBOXXCORPBD						NO	l No l	
SICAV	NC NC	0,25%	NC	0,70%	NC NC	NC	NC	Inconnu
XTRACK II EURO GOV BI								
Compartiment SICAV	2,58%	0,17%	2,40%	0,70%	0,89%	1,69%	NC NC	Inconnu
XTRACK II EUROGOV BD								
SICAV	NC	0,17%	NC	0,70%	NC	NC	NC	Inconnu
XTRACK II EZ GVT BD 25								
SICAV	NC	0,16%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACK II GBL INF-LKD								
SICAV	NC NC	0,28%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACK MSCI EUR CON	S STAP SCR LUC		été de gestion : [	OWS INVESTME	NT SA			
SICAV	NC	0,17%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACK MSCI EUR HCA	RE SCR ETF LU0	292103222 <b>– Soci</b>	été de gestion : D	WS INVESTME	NT SA			
SICAV	NC	0,17%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACK USD HY CORP I	BD SCR ETF IE00	06YM7D84 <b>– Soci</b>	été de gestion : [	OWS INVESTME	NT SA			
SICAV	NC	0,25%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACKER EUR SMA CA	AP ETF 1C LU032	2253906 <b>– Société</b>	de gestion : DW	S INVESTMENT	SA			
SICAV	NC	0,30%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACKER II EURO GOV	BD 1-3ETF LU02	290356871 <b>– Soci</b> é	té de gestion : D	WS INVESTMEN	NT SA			
Compartiment SICAV	3,16%	0,17%	2,99%	0,70%	0,89%	2,27%	l NC l	Inconnu
XTRACKERS AI & BIG DA						,		
SICAV	34,98%	0,35%	34,63%	0.70%	1,29%	33,69%	NC	Inconnu
XTRACKERS CORPOBD	,	,	,	-,,-		,5070		
SICAV	NC NC	NC NC	NC	0.70%	NC NC	NC	l NC	
XTRACKERS DAX UCITS						140	1 140	
SICAV	NC NC	0.09%	NC	0.70%	NC NC	NC	l NC	
XTRACKERS EMERGMK						140	I NO	
SICAV	NC NC	0,26%	NC	0.70%	IENT SA NC	NC	I NC I	8
XTRACKERS EUROPE ES						INC	INC	Ö
						NO	l No	
SICAV	NC	0,20%	NC	0,70%	NC NC	NC	NC	8
XTRACKERS II CORP BD						NO	l No	
SICAV	NC NC	0,12%	NC .	0,70%	NC NC	NC	NC	
XTRACKERS II EUR OVE							1 11-	
SICAV	NC NC	NC NC	NC	0,70%	NC	NC	NC NC	
NC = no	on communiqué	!						

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

23/29

**GENERALI** 





Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
XTRACKERS II HY CO BE	D ETF1D LU11099	l 142653 <b>– Société</b> d					Sionnement	
SICAV	NC	NC	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACKERS II US TREAS	S UCIT ETF LU13	99300455 <b>– Socié</b>	té de gestion : DV	VS INVESTMEN	IT SA			
SICAV	4,70%	0,10%	4,60%	0,70%	0,83%	3,86%	NC	Inconnu
XTRACKERS MSCI NORD	DIC 1D IE00B9MR	HC27 - Société d	e gestion : DWS I	NVESTMENT S	A			
SICAV	-3,49%	0,31%	-3,80%	0,70%	0,98%	-4,47%	NC	Inconnu
XTRACKERS MSCI UK ES	SG ETF 1D LU029	2097747 - Sociét	<b>é de gestion</b> : DW	/S INVESTMENT	T SA			
SICAV	NC	0,18%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACKERS MSCI USA I	ESG ETF 2C IE00	00MMQ5M5 <b>– Soc</b>	iété de gestion :	DWS INVESTM	ENT SA			
SICAV	NC	0,20%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACKERS MSCI WOR	LD ESG 1C IE00B	Z02LR44 – Sociét	<mark>:é de gestion</mark> : DV	VS INVESTMEN	T SA			
SICAV	NC	0,20%	NC	0,70%	NC	NC	NC	8
XTRACKERS NIKKEI 225	ETF 1D LU083903	27447 <b>– Société d</b>	e gestion : DWS	INVESTMENT S	A			
SICAV	NC	0,11%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACKERS RUSSELL 2	000 ETF IE00BJZ	2DD79 – Société	de gestion : DWS	INVESTMENT S	SA			
FCP	16,11%	0,30%	15,81%	0,70%	1,11%	15,00%	NC	Inconnu
XTRACKERS S&P500 EQ	W ETF IE0002EI5	AG0 <b>– Société de</b>	gestion: DWS IN	IVESTMENT SA				
SICAV	10,36%	0,30%	10,06%	0,70%	1,07%	9,29%	NC	Inconnu
XTRACKERS WD HEACA	R ETF 1C IE00BM	167HK77 <b>– Sociét</b>	é de gestion : DW	S INVESTMENT	ΓSA			
SICAV	NC	0,25%	NC	0,70%	NC	NC	NC	
XTRACKUS TREASUR UI	LT BD ETF C1 IE0	0BM97MR69 <b>– S</b> o	ciété de gestion :	DWS INVESTM	MENT SA			
SICAV	NC	0,00%	NC	0,70%	NC	NC	NC	

#### **Actions**

Nature juridique	Performance	Frais de gestion	Performance	Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	brute de	de l'actif	nette de l'unité	gestion du	Totaux (*)	finale (**)	rétrocessions	SFDR (***)
	l'actif N-1	В	de compte N-1	contrat	E=B + (1 + C)	A-E	de commis-	
	Α		C=A-B	D	x D		sionnement	
ACCOR FR0000120404 -								
Action	NC	NC	35,95%	0,70%	NC	35,00%	NC	Inconnu
ADIDAS AG ADS DE000A								
Action	NC	NC	28,58%	0,70%	NC	27,68%	NC	Inconnu
AIR FRANCE - KLM FR00								
Action	NC	NC	-40,23%	0,70%	NC	-40,65%	NC	Inconnu
AIR LIQUIDE FR00001200								
Action	NC	NC	-10,90%	0,70%	NC	-11,53%	NC	Inconnu
AIRBUS GROUP NL00002	235190 <b>– Société</b>	de gestion : NC						
Action	NC	NC	10,73%	0,70%	NC	9,96%	NC	Inconnu
ALSTOM REGROUPT FRO								
Action	NC	NC	77,01%	0,70%	NC	75,77%	NC	Inconnu
ANHEUS.BUSCH INBEV		Société de gestior	1 : NC					
Action	NC	NC	-17,41%	0,70%	NC	-17,99%	NC	Inconnu
ARCELORMITTAL LU1598								
Action	NC	NC	-12,64%	0,70%	NC	-13,25%	NC	Inconnu
ARKEMA FR0010313833 -								
Action	NC	NC	-28,59%	0,70%	NC	-29,09%	NC	Inconnu
ASML HOLDING NL00102	73215 <b>– Société</b>	de gestion : CA IN	IDOSUEZ WEALTI	H ASSET MNGT				
Action	NC	NC	-0,44%	0,70%	NC	-1,14%	NC	Inconnu
BANCO BILBAO VIZCAYA	ARGENTA ES01	13211835 <b>– Socié</b>	té de gestion : No					
Action	NC	NC	14,90%	0,70%	NC	14,10%	NC	Inconnu
BANCO SANTANDER SA	ES0113900J37 -	Société de gestio	n : NC					
Action	NC	NC	18,12%	0,70%	NC	17,30%	NC	Inconnu
BASF AG DE000BASF111								
Action	NC	NC	-12,54%	0,70%	NC	-13,15%	NC	Inconnu
BAYER DE000BAY0017 -	Société de gesti							
Action	NC	NC	-42,66%	0,70%	NC	-43,06%	NC	Inconnu

NC = non communiqué

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- \*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion.

La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commissionnement	Classification SFDR (***)
BMW AG DE0005190003								
Action	NC	NC	-22,02%	0,70%	NC	-22,57%	NC	Inconnu
BNP-PARIBAS FR000013								
Action	NC	NC	-5,38%	0,70%	NC	-6,05%	NC	Inconnu
BOUYGUES FR00001205								
Action	NC	NC	-16,35%	0,70%	NC	-16,94%	NC	Inconnu
BUREAU VERITAS SA FF								
Action	NC	NC	28,29%	0,70%	NC	27,39%	NC	Inconnu
CAP GEMINI FR00001253		<u> </u>						
Action	NC	NC	-16,21%	0,70%	NC	-16,80%	NC	Inconnu
CARREFOUR FR0000120								<del></del>
Action	NC NC	NC	-17,11%	0,70%	NC	-17,69%	NC	Inconnu
CREDIT AGRICOLE SA F								<u> </u>
Action	NC NC	NC NC	3,41%	0,70%	NC	2,68%	NC	Inconnu
DAIMLER AG DE0007100								
Action	NC NC	NC NC	-13,99%	0,70%	NC	-14,59%	NC	Inconnu
DAIMLER TRUCK HOLDI				2.722/	1 110		1 110 1	
Action	NC NC	NC NC	8,32%	0,70%	NC	7,56%	NC	Inconnu
DANONE FR0000120644								
Action	NC NC	NC I	10,98%	0,70%	NC	10,20%	NC	Inconnu
DASSAULT SYSTEMES F				2 722/	1 110	1 04.000/	1 110 1	<u>.</u>
Action	NC NC	NC NC	-24,27%	0,70%	NC	-24,80%	NC	Inconnu
DEUTSCHE BOERSE AG				0.700/	l NO	10.440/	l No l	
Action	NC	NC NC	19,25%	0,70%	NC	18,41%	NC NC	Inconnu
DEUTSCHE POST AG DE				0.700/	l NO	0.4.740/	l No I	
Action DEUTSCHE TELEKOM D	NC	NC NC	-24,21%	0,70%	NC	-24,74%	NC	Inconnu
	NC	NC		0.700/	l NC	24.000/	I NC I	la a a a a a
Action			32,83%	0,70%	I NC	31,90%	I NC	Inconnu
DENRED FR001090853	3 <b>– Societe de ge</b> NC	NC NC	44.260/	0.700/	I NC	44.770/	l NC I	Income
Action			-41,36%	0,70%	NC	-41,77%	I NC	Inconnu
EIFFAGE SA FR00001304 Action	NC	Destion: NC	-12.68%	0.70%	l nc	-13.29%	I NC I	Inconnu
ELIOR GROUP FR001195			-12,00%	0,70%	I NC	-13,29%	I NC	Inconnu
Action	NC	NC	-3.96%	0.70%	l NC	-4.63%	I NC I	Inconnu
ELIS FR0012435121 <b>– So</b>			-3,90%	0,70%	I NC	-4,03%	I NC	Inconnu
		NC NC	0.050/	0.700/	l NC	0.650/	I NC I	Inconnii
Action ENEL SPA IT0003128367	NC Société do gos		0,05%	0,70%	NC NC	-0,65%	NC	Inconnu
Action	NC	NC NC	2,32%	0,70%	l NC	1.60%	I NC I	Inconn
Action ENGIE FR0010208488 <b>– \$</b>			۷,32%	0,70%	I NC	1,00%	I NC	Inconnu
Action	NC	NC NC	-3,82%	0,70%	l NC	-4,49%	l NC I	Inconnu
ENI SPA IT0003132476 -			-3,0270	0,7070	INC	-4,4970	I NC	IIICOIIIIU
Action	NC	DN: NC	-14,71%	0,70%	l nc	-15,31%	l nc l	Inconnu
ACTION ESSILORLUXOTTICA FR				0,70%	I INC	1 -10,31%	I INC	Inconnu
Action	0000121667 <b>– 56</b> NC	NC	29.74%	0.70%	l NC	28.83%	I NC I	Inconnu
EUROFINS SCIENTIFIC F				0,7070	INC	20,03%	I NC	IIICOIIIIU
LUNUITING SCIENTIFIC F	1 140001VIR3 -	Societe de gestio	II . NO					

NC

NC

NC

NC

NC

NC

FERRARI N.V - RACE NL0011585146 - Société de gestion : NC

EUTELSAT COMMUNICATIONS FR0010221234 - Société de gestion : NC

- Société de gestion : NC

Société de gestion : NC

Société de gestion : NC

Action

Action

Action

VITED FR00

Action

Action

FORVIA FR0000121147

Action

EURONEXT NL0006294274

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat » (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif | Frais de de l'actif | Frais de gestion du contrat »

0,70%

0,70%

0,70%

0,70%

0,70%

0,70%

NC

NC

NC

NC

NC

NC

-16,98%

NC

-47,01%

12,54%

34,18%

-57,79%

NC

NC

NC

NC

NC

NC

-16,39%

NC

-46,64%

13,34%

35,12%

-57,49%

) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

Inconnu: Classification SFDR non renseignée

NC

NC

NC

NC

NC

NC

- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

25/29

Inconnu

Inconnu

Inconnu

Inconnu

Inconnu

Inconnu

**ESGENERALI** 





Altaprofits	<b>ESGENERALI</b>
Donous dé manuales é annues	

Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
GAZTRANS.TECHN. FR0		iété de aestion : N					0.0	
Action	l NC	l NC I	7,26%	0,70%	NC NC	6,51%	l NC	Inconnu
GETLINK SE FR00105330		gestion : NC	,				-	
Action	l NC	l NC I	-7,00%	0,70%	NC	-7,65%	l NC	Inconnu
HEINEKEN NL000000916	5 - Société de ge	estion : NC	,					
Action	NC NC	NC	-25,28%	0,70%	NC	-25,80%	NC	Inconnu
HENKEL PF DE00060484	32 - Société de g	estion : NC						
Action	NC	NC	16,18%	0,70%	NC	15,37%	NC	Inconnu
HERMES INTERNATIONA	AL SA FR0000052	292 - Société de g	gestion : NC					
Action	NC	NC	21,01%	0,70%	NC	20,17%	NC	Inconnu
IBERDROLA SA ES01445	80Y14 - Société	de gestion : NC			•		•	
Action	NC	NC I	12,05%	0,70%	NC	11,26%	NC	Inconnu
INDITEX ES0148396007 -	- Société de gest	ion : NC						
Action	l NC	NC NC	25,89%	0,70%	NC	25,01%	NC NC	Inconnu
INFINEON TECHNOLO D	E0006231004 <b>– S</b>	ociété de gestion						
Action	NC	NC NC	-16,93%	0,70%	NC	-17,51%	NC	Inconnu
ING GROEP NL00118212	02 - Société de c	jestion : NC						
Action	NC NC	NC	11,86%	0,70%	NC	11,08%	NC	Inconnu
INTESA SANPAOLO SPA				-, -,-		, ,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Action	NC NC	NC I	46,13%	0,70%	NC	45,11%	NC	Inconnu
KERING FR0000121485 -			,,.	2,1.2,12		10,11,0		
Action	NC	l NC	-40,29%	0,70%	NC NC	-40,71%	l NC	Inconnu
KLEPIERRE FR00001219			,=-,-	2,12,12		12,1		
Action	NC NC	NC I	12,64%	0,70%	NC	11,85%	l NC	Inconnu
KONINKLIJKE AHOLD DE						11,00,0		
Action	l NC	l NC	21,05%	0,70%	NC	20,20%	NC	Inconnu
KONINKLIJKE PHILIPS N				3,. 3 / 5	1.10	1 20,2070	1.10	
Action	l NC	l NC	15,72%	0,70%	NC	14,91%	NC NC	Inconnu
L'OREAL FR0000120321			.0,.2,0	3,. 3 / 5	110	1,0.,0	1.10	
Action	NC	l NC	-24,14%	0,70%	NC NC	-24,67%	l NC	Inconnu
LEGRAND SA FR001030			,, , .					
Action	NC NC	NC	-0,06%	0,70%	NC NC	-0,76%	l NC	Inconnu
LVMH MOET HENNESSY				3,. 370		0,.070		
Action	NC NC	NC I	-13,37%	0,70%	NC	-13,98%	NC	Inconnu
MICHELIN FR001400AJ4			10,0170	3,. 3 / 5	1.10	10,0070		
Action	NC NC	l NC	-2,03%	0,70%	NC	-2,72%	NC	Inconnu
MONCLER IT0004965148			2,0070	0,7 0 70	110	2,7270	110	moonna
Action	NC	l nc l	-8,47%	0,70%	NC	-9,11%	NC	Inconnu
MUENCHENER RUECKV					110	0,1170	140	moonia
Action	NC NC	NC NC	29,86%	0,70%	l NC	28,95%	l NC	Inconnu
NEXANS SA FR00000444			_0,5070	5,. 575	,	_=5,5575		
Action	NC	NC NC	31,48%	0,70%	NC NC	30,56%	l NC	Inconnu
NOKIA OYJ F1000900068			01,1070	0,7 0 70	110	00,0070	110	- IIIOOIIIIU
Action	NC	NC NC	40,06%	0,70%	NC	39,08%	l NC	Inconnu
ORANGE FR0000133308			10,0070	0,1070	1 110	00,0070	1,10	moonid
Action	NC	l NC	-6,56%	0,70%	NC	-7,22%	l NC	Inconnu
PERNOD-RICARD SA FR				0,1070	110	1,22/0	140	moonia
Action	NC	NC NC	-31,77%	0,70%	NC	-32,25%	NC	Inconnu
PROSUS NL0013654783			J 1,777 70	0,1070	1 110	02,2070	1,10	mooniu
Action	NC	NC I	42,12%	0,70%	NC	41,12%	NC NC	Inconnu
PRYSMIAN SPA IT00041			74, 14 /0	0,1070	1 140	71,12/0	140	mooniu
Action	NC	NC NC	49,77%	0,70%	NC	48,72%	NC NC	Inconnu
PUBLICIS FR0000130577			¬∪,11/0	0,1070	1 140	1 70,7270	140	mooniu
Action	NC	NC NC	22,62%	0,70%	NC	21,76%	NC	Inconnu
RENAULT FR0000131906			ZZ,UZ /0	0,7070	1 140	21,7070	I NO	mooniu
Action	NC	NC NC	27,49%	0,70%	NC	26,60%	NC	Inconnu
	•	I NO	۷۱,∓۵/۵	0,7070	I NO	20,0070	I NO	IIICOIIIIU
NC = no	n communiqué							

- (\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »
- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux » (\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026





Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)
REXEL SA FR001045120	3 - Société de ge	stion : NC						
Action	NC	NC	-0,69%	0,70%	NC	-1,38%	NC	Inconnu
RHEINMETALL DE00070	30009 <b>– Société</b> d	le gestion : NC						
Action	NC	NC	NC	0,70%	NC	NC	NC	Inconnu
RUBIS FR0013269123 -	Société de gestio	n:NC						
Action	NC	NC	6,13%	0,70%	NC	5,39%	NC	Inconnu
SAFRAN SA FR0000073	272 – Société de g	gestion : NC						
Action	NC	NC	33,01%	0,70%	NC	32,08%	NC	Inconnu
SANOFI FR0000120578 -	- Société de gesti	on : NC						
Action	NC	NC	4,43%	0,70%	NC	3,70%	NC	Inconnu
SAP DE0007164600 - Sc	ociété de gestion :	: NC						
Action	NC	NC	69,42%	0,70%	NC	68,23%	NC	Inconnu
SCHNEIDER ELECTRIC	FR0000121972 - \$	Société de gestior	i : NC					
Action	NC	NC NC	32,52%	0,70%	NC	31,60%	NC	Inconnu
SCOR REGROUPEMENT	T FR0010411983 <b>–</b>	Société de gestion	n : NC		•	·		
Action	NC	NC	-10,66%	0,70%	NC	-11,28%	NC	Inconnu
SES SA LU0088087324 -	- Société de gesti	on : NC						
Action	l NC	NC	-48,69%	0,70%	NC	-49,05%	NC	Inconnu
SIEMENS AG DE000723	6101 – Société de	gestion : NC	,	,		,		
Action	l nc	I NC	10.97%	0,70%	NC	10,19%	NC I	Inconnu
SOCIETE GENERALE FR	R0000130809 <b>– So</b>	ciété de aestion :	NC		-	-,		
Action	l NC	l NC	13,05%	0,70%	NC NC	12,26%	l NC	Inconnu
SODEXHO ALLIANCE SA			,	2,1.2.7.2		12,2070		
Action	l NC	NC NC	-20,15%	0,70%	NC NC	-20,71%	l NC I	Inconnu
SOITEC REGROUPEM. I				3,. 3 / 3		20,1.70	.,	
Action	l NC	NC NC	-46,14%	0,70%	NC	-46,51%	NC I	Inconnu
SOLVAY BE0003470755			10,1170	0,7 0 70	110	10,0170	140	mooning
Action	NC NC	l NC	12,37%	0,70%	NC NC	11,58%	l NC I	Inconnu
SPIE FR0012757854 <b>– S</b>			12,07 /0	0,7 0 70	110	11,0070	140	IIICOIIIIU
Action	NC NC	l NC	6,15%	0,70%	NC	5,40%	l NC I	Inconnu
ST GOBAIN FR00001250			0,1070	0,7070	110	0,4070	140	IIICOIIII
Action	NC	NC NC	28.56%	0,70%	l NC	27,66%	l NC I	Inconnu
STELLANTIS NV NL0015			20,3070	0,7070	140	27,0070	I NO	IIICOIIIIU
Action	NC	NC NC	-40.20%	0.70%	l NC	-40.62%	l NC I	Inconnu
STMICROELECTRONICS			-,	0,7070	INC	-40,02 /6	I NC	IIICOIIIIU
Action	NC	NC	-46,35%	0,70%	NC	-46,72%	NC I	Inconnu
TECHNIP ENERGIES NL				0,70%	INC	-40,7270	I NC	Inconnu
		NC		0.700/	NC.	20.640/	l NC I	Inconnii
Action	NC PCE ED/ ED00000		21,46%	0,70%	NC	20,61%	NC	Inconnu
TELEPERFORMANCE (F		NC		0.700/	I NC	27.400/	l NC I	Income:
Action	NC		-37,05%	0,70%	I NC	-37,49%	I INC	Inconnu
TERNA IT0003242622 -			NO	0.700/	l No	NO	l No	la a · · ·
Action	NC NC	NC NC	NC	0,70%	NC	NC	NC NC	Inconnu
THALES SA FR00001213			0.510/	0.700/	l vo	0.700/	l No	1
Action	NC	NC NC	3,51%	0,70%	NC	2,78%	NC	Inconnu
TOTALENERGIES FR00			10.550	A ====/	1	10.0=01	l \\-	
Action	NC	NC NC	-13,36%	0,70%	NC	-13,97%	NC NC	Inconnu
UBISOFT ENTERTAIN F								
Action	l NC	NC NC	-43,10%	0,70%	NC	-43,50%	NC	Inconnu
UNIBAIL RODAMCO WE								
Action	NC	NC	8,67%	0,70%	NC	7,91%	NC	Inconnu
UNICREDIT SPA (REGR								
Action	NC	NC	56,83%	0,70%	NC	55,73%	NC	Inconnu
VALEO FR0013176526 -	Société de gestic	on : NC						
Action	NC NC	NC	-33,08%	0.70%	NC	-33,55%	NC NC	Inconnu

VEOLIA ENVIRONNEMENT FR0000124141 - Société de gestion : NC NC

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

0,70%

NC

- (\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif Frais totaux »
- (\*\*\*) Classification SFDR:
  - Inconnu : Classification SFDR non renseignée
  - 8: Qualification Article 8 SFDR
  - 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

-5,08%

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

27/29

Inconnu

**GENERALI** 







Nature juridique	Performance brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	Performance nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)	
VINCI FR0000125486 - S	ociété de gestion	: NC							
Action	NC	NC	-12,28%	0,70%	NC	-12,89%	NC	Inconnu	
VOLKSWAGEN PRIV. DE	0007664039 <b>– So</b>	ciété de gestion :	NC						
Action	NC	NC	-20,36%	0,70%	NC	-20,92%	NC	Inconnu	
WOLTERS KLUWER NV	NL0000395903 <b>– \$</b>	Société de gestior	1:NC						
Action	NC	NC	24,63%	0,70%	NC	23,76%	NC	Inconnu	
WORLDLINE FR0011981968 - Société de gestion : NC									
Action	NC	NC	-45,90%	0,70%	NC	-46,28%	NC	Inconnu	

### L'attention du Souscripteur est attirée sur les risques suivants :

### Risque de Marché

Le risque induit par l'investissement sur une action est essentiellement lié à la variation à la baisse du cours de l'action et peut être expliqué par les deux composantes suivantes : soit une composante globale de baisse des marchés action (risque général), soit une composante spécifique à la valeur de l'action du fait de son activité propre, le risque maximum étant la perte totale de l'investissement en cas de faillite de la société détenue.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente la difficulté à acheter ou à revendre un actif. Les marchés peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité.

Supports en unités de compte soumis à la signature d'un avenant spécifique
 L'investissement sur ce support en unités de compte est soumis à la signature d'un avenant spécifique

SCPI   NC   NC   -0,08%   0,60%   NC   -0,68%   NC   Inconnu	Specifique								
Pactif N-1	Nature juridique	Performance	Frais de gestion	Performance	Frais de	Frais	Performance	Taux de	Classification
EPARGNE FONCIERE GF0000888TIT - Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT   SCPI			de l'actif	nette de l'unité	gestion du			rétrocessions	SFDR (***)
EPARGNE FONCIERE GF0000888TIT - Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT   SCPI   NC   NC   NC   0,60%   NC   NC   NC   NC   Inconnu		l'actif N-1	В		contrat	E=B + (1 + C)	A-E	de commis-	
SCPI		Α			_			sionnement	
FCPR EIFFEL INFRASTRUCT VERTES(**) FR001400BCG0 – Société de gestion : EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS FCPR 9,02% 2,15% 6,87% 0,60% 2,79% 6,23% 1,00% 9  GF INFRASTRUCTURES DURABLES(**) FR0013473667 – Société de gestion : INFRANITY FPS 6,63% 0,00% 6,63% 0,60% 0,64% 5,99% 0,40% Inconnu  LA FRANCAISE RD GLO 2031 R CAP FR0013258647 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT FCP 6,86% 1,28% 5,58% 0,60% 1,91% 4,95% 0,66%  LF GRAND PARIS PATRIMOINE(**) GF000079011 – Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT SCPI NC NC -0,08% 0,60% NC -0,68% NC Inconnu  LFAM RDT GLB 2028 PLUS RC FR0013439817 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT Compartiment FCP 11,66% 1,21% 10,45% 0,60% 1,87% 9,79% 0,58% 8  LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2 FR0013504479 – Société de gestion : FNNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA FCPR 13,35% 3,28% 10,07% 0,60% 3,94% 9,41% 0,75% Inconnu  ODDO BHF GLB TARGET 2028 CR FR001400C7W0 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SICAV 6,04% 1,40% 4,64% 0,60% 2,03% 4,01% 0,60% 8  OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER OPCI -6,29% 1,97% -8,26% 0,60% 2,52% -8,81% 0,45% 8  PERIAL O2 GF0000910TIT – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE Autres FIA NC NC NC NC NC Inconnu  SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE Autres FIA NC NC 4,12% 0,60% NC NC 3,49% 0,90% Inconnu  SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA									
FCPR					-,,-			NC	Inconnu
GF INFRASTRUCTURES DURABLES(**) FR0013473667 - Société de gestion : INFRANITY   FPS	FCPR EIFFEL INFRASTR	UCT VERTES(**)	FR001400BCG0 <b>–</b>	Société de gestion	on: EIFFEL INV	ESTMENT GROU	P SAS		
FPS						2,79%	6,23%	1,00%	9
LA FRANCAISE RD GLO 2031 R CAP FR0013258647 - Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT FCP	GF INFRASTRUCTURES	DURABLES(**) FF	R0013473667 <b>– S</b> c		: INFRANITY				
FCP		-,	-,,-	-,	-,,-	-,		0,40%	Inconnu
LF GRAND PARIS PATRIMOINE (**) GF0000790111 − Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT  SCPI NC NC -0,08% 0,60% NC -0,68% NC Inconnu  LFAM RDT GLB 2028 PLUS RC FR0013439817 − Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT  Compartiment FCP 11,66% 1,21% 10,45% 0,60% 1,87% 9,79% 0,58% 8  LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2 FR0013504479 − Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA  FCPR 13,35% 3,28% 10,07% 0,60% 3,94% 9,41% 0,75% Inconnu  ODDO BHF GLB TARGET 2028 CR FR001400C7W0 − Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT  SICAV 6,04% 1,40% 4,64% 0,60% 2,03% 4,01% 0,60% 8  OPCIMMO P FR0011066802 − Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER  OPCI −6,29% 1,97% −8,26% 0,60% 2,52% −8,81% 0,45% 8  PERIAL O2 GF0000910TIT − Société de gestion : Perial  SCPI NC NC NC NC NC NC Inconnu  PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 − Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE  Autres FIA NC NC 4,12% 0,60% NC 3,49% 0,90% Inconnu  SC GF PIERRE C FR0013528932 − Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	LA FRANCAISE RD GLO	2031 R CAP FR00	13258647 <b>– Soci</b> é	té de gestion : Cl	REDIT MUTUEL	. ASSET MANAGE	MENT		
SCPI								0,66%	
LFAM RDT GLB 2028 PLUS RC FR0013439817 – Société de gestion : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT           Compartiment FCP         11,66%         1,21%         10,45%         0,60%         1,87%         9,79%         0,58%         8           LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2 FR0013504479 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA         FCPR         13,35%         3,28%         10,07%         0,60%         3,94%         9,41%         0,75%         Inconnu           ODDO BHF GLB TARGET 2028 CR FR001400C7W0 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT         SICAV         6,04%         1,40%         4,64%         0,60%         2,03%         4,01%         0,60%         8           OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER         OPCI         - 6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL OZ GF0000910TIT – Société de gestion : Perial           SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu	LF GRAND PARIS PATRI	LF GRAND PARIS PATRIMOINE(**) GF0000790111 - Société de gestion : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT							
Compartiment FCP								NC	Inconnu
LUMYNA PRIVATE EQ WD FD B2 FR0013504479 – Société de gestion : FUNDROCK MANAGEMENT COMPANY SA           FCPR         13,35%         3,28%         10,07%         0,60%         3,94%         9,41%         0,75%         Inconnu           ODDO BHF GLB TARGET 2028 CR FR001400C7W0 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT         SICAV         6,04%         1,40%         4,64%         0,60%         2,03%         4,01%         0,60%         8           OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER         OPCI         -6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL O2 GF0000910TIT – Société de gestion : Perial         SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA         SOCIÉTÉ de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	LFAM RDT GLB 2028 PLU	JS RC FR0013439	817 – Société de	gestion: CREDIT	MUTUEL ASSE	T MANAGEMENT			
FCPR								0,58%	8
ODDO BHF GLB TARGET 2028 CR FR001400C7W0 – Société de gestion : ODDO BHF ASSET MANAGEMENT           SICAV         6,04%         1,40%         4,64%         0,60%         2,03%         4,01%         0,60%         8           OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER         OPCI         -6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL O2 GF0000910TIT – Société de gestion : Perial         SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	LUMYNA PRIVATE EQ W	D FD B2 FR00135	04479 <b>– Société d</b>	de gestion : FUND	ROCK MANAG	EMENT COMPAN	Y SA		
SICAV         6,04%         1,40%         4,64%         0,60%         2,03%         4,01%         0,60%         8           OPCIMMO P FR0011066802 - Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER         OPCI         -6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL O2 GF0000910TIT - Société de gestion : Perial         SCPI         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 - Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	FCPR	13,35%	3,28%	10,07%	0,60%	3,94%	9,41%	0,75%	Inconnu
OPCIMMO P FR0011066802 – Société de gestion : AMUNDI IMMOBILIER           OPCI         -6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL O2 GF0000910TIT – Société de gestion : Perial         SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA         SOCIÉTÉ DE GENERALI REAL ESTATE SPA		2028 CR FR0014			DO BHF ASSET	T MANAGEMENT			
OPCI         -6,29%         1,97%         -8,26%         0,60%         2,52%         -8,81%         0,45%         8           PERIAL O2 GF0000910TIT - Société de gestion : Perial         SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 - Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA         SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	SICAV	6,04%	1,40%	4,64%	0,60%	2,03%	4,01%	0,60%	8
PERIAL 02 GF0000910TIT - Société de gestion : Perial           SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 - Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA         SC         3,49%         0,90%         Inconnu	OPCIMMO P FR00110668	302 – Société de g	gestion: AMUNDI	IMMOBILIER					
SCPI         NC         NC         NC         NC         NC         NC         Inconnu           PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE         Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA         SC Inconnu	OPCI	-6,29%	1,97%	-8,26%	0,60%	2,52%	-8,81%	0,45%	8
PRIMONIAL CAPIMMO(**) FR0014004GX5 – Société de gestion : PRIMONIAL REIM FRANCE           Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 – Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	PERIAL O2 GF0000910TI	T – Société de ge	stion : Perial						
Autres FIA         NC         NC         4,12%         0,60%         NC         3,49%         0,90%         Inconnu           SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	SCPI	NC	NC	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu
SC GF PIERRE C FR0013528932 - Société de gestion : GENERALI REAL ESTATE SPA	PRIMONIAL CAPIMMO(**	) FR0014004GX5	<ul> <li>Société de gest</li> </ul>	ion: PRIMONIAL	REIM FRANCE				
				,	-,	NC	3,49%	0,90%	Inconnu
Autres FIA 0.38% 0.00% 0.38% 0.60% 0.60% -0.23% 0.35% Inconnu	SC GF PIERRE C FR0013	3528932 <b>– Société</b>	de gestion : GEN	IERALI REAL EST	ATE SPA			_	
	Autres FIA	0,38%	0,00%	0,38%	0,60%	0,60%	-0,23%	0,35%	Inconnu

NC = non communiqué

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

(\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR :

- Inconnu : Classification SFDR non renseignée
- 8 : Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

COURRIES TAI



Nature juridique	brute de l'actif N-1 A	Frais de gestion de l'actif B	nette de l'unité de compte N-1 C=A-B	Frais de gestion du contrat D	Frais Totaux (*) E=B + (1 + C) x D	Performance finale (**) A-E	Taux de rétrocessions de commis-sionnement	Classification SFDR (***)		
SC TERRES INVEST FR0	01400J1C8 <b>– Soc</b>	<u>_</u>	/ATEL CAPITAL							
Autres FIA	3,19%	0,00%	3,19%	0,60%	0,62%	2,57%	0,60%	Inconnu		
SCPI ALTIXIA CADENCE	SCPI ALTIXIA CADENCE XII FR00000009UQ – Société de gestion : ALTIXIA REIM									
SCPI	NC	NC	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu		
SCPI ATREAM HOTELS F	SCPI ATREAM HOTELS FR00000014UQ - Société de gestion : Atream									
SCPI	NC	NC	NC	0,60%	NC	NC	NC	Inconnu		
SELECTINVEST-1 QS000	0854TIT - Sociéte	é de gestion : LA l	FRANCAISE ASSE	ET MANAGEME	NT					
SCPI	NC	NC	-1,38%	0,60%	NC	-1,98%	NC	Inconnu		
SILVER AVENIR FR00135	526100 <b>– Société</b>	de gestion : ARKE	EA REAL ESTATE	INVT MANAG						
Autres FIA	NC	2,13%	NC	0,60%	NC	NC	0,60%	Inconnu		
SOFIDY PIERRE EUROPI	SOFIDY PIERRE EUROPE FR0013260262 - Société de gestion : SOFIDY									
OPCI	-1,07%	2,12%	-3,19%	0,60%	2,70%	-3,77%	0,80%	Inconnu		
SWISSLIFE ESG DYNAPI	SWISSLIFE ESG DYNAPIERRE P FR0013219722 – Société de gestion : SWISS LIFE ASSET MANAGERS FRA									
OPCI	-1,62%	1,45%	-3,07%	0,60%	2,03%	-3,66%	0,60%	8		

Les documents d'informations clés pour l'investisseur, notes détaillées et/ou tout autre document d'information financière équivalent prévu par la réglementation, des supports en unités de compte sont disponibles sur simple demande auprès de votre Courtier ou via le site Internet des sociétés de gestion.

NC = non communiqué

(\*) « Frais totaux = Frais de gestion de l'actif + (1 + Performance nette de l'actif) \* Frais de gestion du contrat »

(\*\*) « Performance finale = Performance brute de l'actif – Frais totaux »

(\*\*\*) Classification SFDR:

- Inconnu: Classification SFDR non renseignée
- 8: Qualification Article 8 SFDR
- 9: Qualification Article 9 SFDR

(\*\*\*\*) Ce support en unités de compte n'est pas éligible à l'option transferts programmés

Les données contenues dans les colonnes intitulées « Performance brute à l'actif N-1 », « Frais de gestion de l'actif », « Performance nette de l'unité de compte N-1 », « Frais Totaux », « Performance finale » et « Taux de rétrocession de commission » vous sont fournies à titre indicatif et sont issues de données collectées auprès des sociétés de gestion. La performance de l'unité de compte correspond à la performance au titre du dernier exercice clos. »

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris IDU ADEME FR232327\_03PBRV - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

29/29

(HNERAL





# **ALTAPROFITS VIE**

Est un contrat d'assurance sur la vie individuel libellé en euros et/ou unités de compte ; l'assureur de ce contrat est Generali Vie.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros. Entreprise régie par le Code des assurances 602 062 481 RCS Paris.

Siège social : 2 rue Pillet-Will – 75009 Paris. Société appartement au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.L'autorité de contrôle de Generali Vie et d'Altaprofits est l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

## **Altaprofits**